U d'/of OTTAWA
39003000137819

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/mandementsdudioc01egli

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

BX
1532
.O72A2
1830
V.1

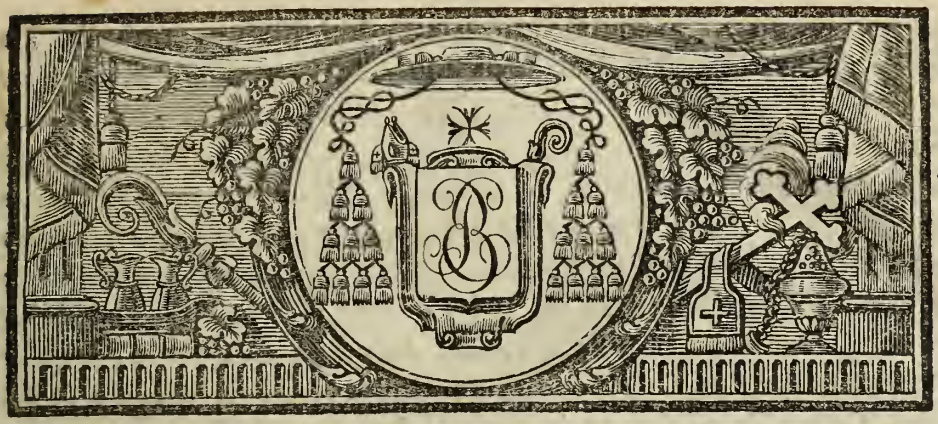

LETTRE PASTORALE

DE MONSIEUR

L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

ÉTIENNE-ALEXANDRE-JEAN-BAPTISTE-MARIE BERNIER, par la Providence Divine & l'autorité du Saint-Siège, Évêque d'Orléans,

Au Clergé & aux Fidèles Catholiques du Diocèse d'Orléans, Salut & bénédiction en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

Nous avions attendu, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, pour vous faire entendre notre voix paternelle, que notre autorité fût universellement reconnue dans le vaste Diocèse qui nous est confié. Nos vœux à cet égard sont pleinement satisfaits. Par-tout nous avons recueilli les témoignages expressifs de votre confiance, de votre attachement à la

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
Universitas
BIBLIOTHECA
uOttawa
Ottaviensis
LIBRARY

oſeroit y toucher ? Vos cœurs n'en conſervent-ils pas le ſouvenir précieux ? Que vous dirois-je, que chacun de vous n'ait déja ſenti ? Et ſi je m'appliquois à vous rappeler des faits auſſi récens, qui d'entre vous ne diroit pas : Malheur à celui dont l'ingrate mémoire a pu les avoir oubliés !

De cette longue ſuite d'événemens heureux, ménagés par la Providence, eſt né le Concordat, qui rend à la Religion de nos pères ſon culte & ſon éclat. C'eſt après la pacification des Départemens de l'Oueſt, que le premier Conſul en conçut l'idée. C'eſt au ſein de la victoire, c'eſt ſur le champ de bataille & dans la plaine de Maringo qu'il commence à la réaliſer. Il prévient le Chef de l'Egliſe de ſes religieux deſſeins. Quelle heureuſe annonce pour le Succeſſeur du malheureux PIE VI ! L'eſpoir renaît dans ſon cœur. Il répond avec empreſſement aux offres généreuſes du Conquérant de l'Italie. Bientôt un Prélat diſtingué par ſes talens & ſes vertus ſe rend à Paris, & le Ciel permet, par un dernier prodige, que malgré notre indignité, la confiance du premier Conſul ſe porte ſur Nous pour préparer, de concert avec cet Envoyé du premier Siège, le projet du Concordat religieux.

Un pareil ouvrage ne pouvoit être que celui du temps & de la réflexion. Il éprouva des retards. Déja l'incrédulité d'une part, & l'anarchie de l'autre, s'en félicitoient. Elles oſoient ſe promettre que des difficultés inſurmontables leur ménageroient un odieux triomphe. C'étoit bien peu connoître le vaſte & profond Génie qui gouverne la France. Dès que ſon œil pénétrant a vu le bien, rien ne l'arrête ; & ſa volonté, pour l'opérer, eſt auſſi inébranlable que ſon courage au milieu des combats. Le Concordat eſt enfin ſigné, ratifié de part & d'autre, & ſanctionné par une Loi ſpéciale, que le vœu des Français ſollicitoit depuis tant d'années. Le Chriſtianiſme n'eſt plus un objet de haine & de mépris ; la Religion reparoît ſans crainte ; les temples s'ouvrent, la piété renaît, l'Epiſcopat Français ſe renouvelle, & le ſigne auguſte de la rédemption des hommes eſt encore une fois glorieuſement arboré parmi nous.

Quels heureux jours ne nous promet pas cette brillante époque ! Long-temps nous l'avions appelée par nos vœux, ſans preſque eſpérer qu'elle pût luire pour nous. Imitateurs coupables des prévarications d'Iſraël, nous avions mérité comme lui de languir dans la ſervitude & dans l'oppreſſion ;

mais plus heureux que lui, le Ciel n'attend pas que la génération prévaricatrice ait ceſſé d'exiſter, pour montrer à nos yeux le moderne Cyrus. Sa miſéricorde abrège les années : il oublie nos fautes, pour ſe ſouvenir uniquement de nos malheurs & de nos beſoins. Répondons à cet excès de bonté par nos efforts & par notre zèle. Iſraël inondoit de ſes larmes le pavé du temple rétabli par Eſdras : le repentir & la joie les faiſoient également couler. Eprouvons comme lui ce double ſentiment. L'un purifiera nos ames, & l'autre, en dilatant nos cœurs, nous fera mieux ſentir les bienfaits du Ciel, ceux de l'Egliſe & du Gouvernement.

Tout concourt en ce moment, N. T. C. F., à ſeconder vos vœux les plus chers. Un Souverain-Pontife ſuſcité par le Ciel pour devenir, par ſes vertus & ſa douceur, l'Ange de la réconciliation dans des temps malheureux, gouverne l'Egliſe. Il a pour organe au milieu des Français ce vénérable Cardinal, que le Pacificateur du monde a ſeul jugé digne de ſuccéder aux S. Ambroiſe & aux S. Charles. Deux Préfets également zélés pour tout ce qui peut entretenir au milieu de vous la paix & le bonheur ; des Adminiſtrateurs ſages, vertueux & vigilans ; des Généraux oubliant leurs ſuccès & leur gloire pour s'occuper uniquement de la félicité publique ; des Tribunaux, la terreur du crime, l'appui du juſte & les vengeurs de l'innocence ; tel eſt le tableau parfait que préſentent à vos yeux les hommes & les Corps qui préſident maintenant à vos deſtinées dans l'ordre temporel. Quel eſpoir doux & conſolant ne nous inſpirent pas leurs vertus & leur zèle !

Pour Nous, N. T. C. F., notre gloire & notre bonheur eſt de vous appartenir. Le Ciel couronna nos vœux en nous fixant au milieu de vous. Votre attachement à la Religion, vos ſentimens & vos mérites nous étoient connus. Nous n'avons éprouvé qu'une crainte en acceptant l'Epiſcopat, celle de ne pouvoir répondre aſſez dignement aux diſpoſitions religieuſes du troupeau qui nous eſt confié. Mais la miſéricorde du Seigneur aidera notre foibleſſe. Il nous eſt témoin que notre plus vif déſir eſt de ſacrifier non-ſeulement notre temps, nos forces & nos facultés, mais encore notre vie, pour le ſalut de vos ames. Conjurez-le, N. T. C. F., de répandre ſur nous avec profuſion les faveurs & les ſecours qui nous ſont néceſſaires pour parvenir à ce but.

Et vous, Miniſtres d'un Dieu de paix, que le Ciel nous a donnés pour collaborateurs, dans ſa miſéricorde, ah ! ne ceſſez pas d'élever vers lui des mains ſuppliantes : implorez ſa clémence, ſollicitez pour nous ſon immenſe bonté. Notre eſpoir eſt fondé ſur vos ſoins, vos travaux, vos ſacrifices & vos prières. C'eſt un tribut que votre amour doit au premier Paſteur ; votre cœur l'acquittera. Faſſe le Ciel que le nôtre, par ſes efforts & par ſon zèle, puiſſe toujours le mériter & l'obtenir !

A CES CAUSES, pour nous conformer à la louable coutume adoptée par nos Prédéceſſeurs, & attirer ſur nous & ſur notre Epiſcopat les graces & les bénédictions du Ciel, nous ordonnons, qu'à dater du Dimanche qui ſuivra la réception de la préſente, pour notre Egliſe cathédrale, & du jour de l'Aſſomption pour toutes les autres Egliſes de notre Diocèſe, il ſera fait, pendant neuf jours conſécutifs, des Saluts ſolemnels, avec la bénédiction du Très-ſaint-Sacrement, auxquels ſeront chantés les Antiennes, Pſeaumes, Verſets & Oraiſons qui ſont indiqués à la ſuite de la préſente Lettre paſtorale.

Nous ordonnons en outre que le *TE DEUM* ſoit chanté dans toutes les Egliſes de notre Diocèſe, à l'iſſue des Vêpres, le jour de l'Aſſomption, en action de graces du rétabliſſement du Culte Catholique en France, avec les Verſets & Oraiſons *pro gratiarum Actione.*

Nous accordons, au nom de SA SAINTETÉ LE PAPE PIE VII, & en vertu d'une autoriſation ſpéciale & perſonnelle de SON EMINENCE LE CARDINAL-LÉGAT, l'Indulgence plénière à tous les Fidèles de notre Diocèſe qui recevront les Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie l'un des neuf jours déſignés dans la préſente, viſiteront dévotement, ce même jour, l'une des Egliſes de ce Diocèſe, & y prieront Dieu, ſuivant les intentions du Souverain-Pontife, pour l'exaltation de l'Egliſe, la paix entre les États Chrétiens, la conſervation des jours de Sa Sainteté, la proſpérité de la France, & celle de notre Epiſcopat.

Nous enjoignons à tous les Prêtres de notre Diocèſe de lire & publier la préſente Lettre paſtorale aux Prônes des Meſſes paroiſſiales le Dimanche qui ſuivra immédiatement ſa réception.

Donné à Orléans, sous notre seing, & le contre-seing de notre Secrétaire, le neuf thermidor an dix, de J. C. le vingt-huit juillet mil huit cent deux.

† ÉTIENNE-ALEXANDRE, Évêque d'Orléans.

Par mandement,

LELARGE, Secrétaire.

PRIÈRES QUI SERONT CHANTÉES AUX SALUTS.

Une Antienne au Saint-Sacrement.

Une Antienne à la Sainte-Vierge.

Le Pseaume 26, *Dominus illuminatio mea*, *&c.* en entier, avec la quatrième Antienne des Laudes du Commun des Pontifes, *Non quæro*, *&c.*

La Prière ordonnée par le Concordat, *Domine*, *salvam fac*, *&c.*

VERSETS.

℣. *Panem de cœlo*, *&c.*

℣. *Vultum tuum deprecabuntur*, *&c.*

℣. *Oremus pro Pastore nostro Stephano.....*

℟. *Dominus conservet eum*, *& vivificet eum.*

℣. *Salvum fac populum tuum*, *Domine*, *& benedic hæreditati tuæ :*

℟. *Et rege eos*, *& extolle illos usque in æternum.*

℣. *Domine*, *salvos fac Consules*, *&c.*

℣. *Domine*, *exaudi*, *&c.*

℣. *Dominus vobiscum*, *&c.*

ORAISONS.

Celle du Saint-Sacrement.

Celle de la Sainte-Vierge, *Protege, Domine, &c.*

Celle *pro Epiſcopo. Omnipotens, ſempiterne Deus, miſerere, &c.*

Et la ſuivante, pour les Conſuls :

Oratio pro Conſulibus.

Quæſumus, omnipotens Deus, ut famuli tui, Conſules noſtri, qui, tuâ miſeratione, ſuſceperunt Reipublicæ gubernacula, virtutum etiam omnium percipiant incrementa, quibus decenter ornati, vitiorum monſtra devitare, hoſtes ſuperare, & ad te, qui via, veritas & vita es, gratioſi valeant pervenire; Per Dominum, &c. Amen.

On ajoutera, le jour de l'Aſſomption, l'Oraiſon ſuivante, ſans autre verſet que les précédens :

Deus, rerum omnium moderator & cuſtos, qui unigenitum Filium tuum Dominum noſtrum ſanctiſſimæ Virgini Matri in ſervile ſubditum eſſe voluiſti, ut in eo nobis exemplum humilitatis & obedientiæ præſignares; famulorum tuorum Conſulum noſtrorum, fidelis populi, & totius Gentis Gallicæ vota ſecundo favore proſequere; ut qui ejuſdem ſe Virginis tutelæ devotâ ſponſione committunt, perpetuæ in hâc vitâ tranquillitatis ac pacis, & æternæ libertatis in cœlo, præmia conſequantur; Per eumdem, &c.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, rue égalité, n° 11.

1803. Août. 27
N.° 3.

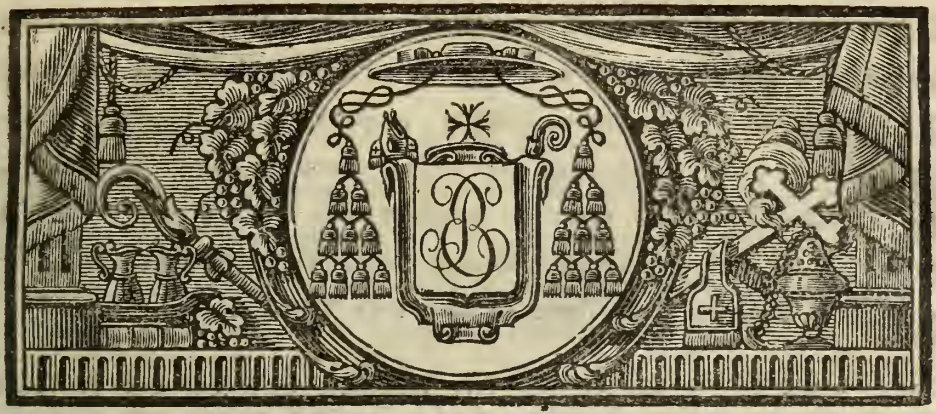

MANDEMENT

DE MONSIEUR

L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

QUI ordonne des Prières publiques pour l'heureuſe diſpoſition du temps, & les autres beſoins de ſon Diocèſe.

ÉTIENNE-ALEXANDRE-JEAN-BAPTISTE-MARIE BERNIER, par la grace de Dieu & l'autorité du Saint-Siège Apoſtolique, Evêque d'Orléans,

Au Clergé & à tous les Fidèles de notre Diocèſe, Salut & bénédiction en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

NOUS vous appelions, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, il y a peu

de jours, aux pieds des autels pour rendre graces à l'Eternel des bienfaits dont il lui a plu de combler la France dans l'ordre politique & religieux. Des bienfaits d'un ordre moins éclatant, mais toujours utiles à la conservation de vos jours, excitent aujourd'hui notre reconnoiſſance & la vôtre. Une abondante moiſſon vient de combler vos eſpérances : le Ciel a ſignalé par ce don ſalutaire l'époque à jamais mémorable du rétabliſſement de la Religion Catholique au milieu de vous.

Mais notre ſatisfaction ne peut être complète qu'autant que le Ciel, propice à nos vœux, daignera joindre à ces bienfaits des faveurs nouvelles, en donnant à l'air que vous reſpirez, & aux fruits que vous devez encore recueillir, cette fraîcheur ſalutaire dont ils ont beſoin. Le ſoleil, par ſa chaleur féconde, a mûri les moiſſons qui viennent d'enrichir vos campagnes; mais cette chaleur ſi bienfaiſante dans ſon principe & dans ſes effets, devient aujourd'hui nuiſible au reſte des plantes, par ſa continuité. Le dépériſſement progreſſif d'une partie des productions néceſſaires à la vie, l'abaiſſement prodigieux des eaux dans les canaux & dans les fleuves deſtinés à tranſporter les objets de première néceſſité, l'aridité des campagnes, l'aſpect effrayant de leur ſol deſſéché, tout ſemble nous annoncer que le Ciel eſt encore irrité contre nous, qu'il faut fléchir ſa colère & déſarmer ſon bras. *Manus ejus adhuc extenſa.*

Implorons donc, N. T. C. F., ſa miſéricorde & ſa bonté. Conjurons-le d'accorder à nos vœux tout ce qui peut conſoler nos ames dans ce lieu d'exil. Demandons-lui cette paix ſi déſirable que la perfidie de nos ennemis a voulu nous ravir; *Oremus pro pace temporum;* cette ſanté dont tous les inſtans ſont dûs à ſa bienfaiſance, & doivent être conſacrés à ſa gloire; *pro ſalute corporum;* ces fruits dont l'abondance & la maturité comblent nos vœux; *pro ubertate frugum;* cet air frais & ſalubre qui donne à notre exiſtence une nouvelle vie; *pro ſerenitate aurarum;* en un

mot, tout ce qui peut ſoutenir ici-bas nos jours & nos forces ; *pro cæteris hujus vitæ neceſſariis* (a).

Déja peut-être vous avez adreſſé de ſemblables prières à l'Eternel, & le ſuccès n'a pas couronné vos vœux : mais prenez patience ; eſpérez en lui ; réitérez vos ſupplications ; *Pulſemus iterando preces :* attendez ſans murmure les momens fixés par le Diſtributeur ſuprême de tout don parfait ; *expectando judicium largitoris.* Ses graces temporelles éprouvent ſouvent des délais que le ſalut de nos ames néceſſite ; il faut alors s'y ſoumettre, *moras dantis patientiſſimè ſuſtinendo.* Soyez à ſon égard d'humbles ſupplians, & non des ſolliciteurs impérieux ; *petitor ſupplex, non imperioſus exactor* (b). Faites à ſon amour une ſainte violence par la continuité de vos vœux, par la ferveur de vos prières, par l'ardeur & la pureté de vos déſirs, & il vous exaucera : *Pulſemus infatigabili deſiderio* (c).

A CES CAUSES, Nous ordonnons qu'il ſera dit dans toutes les égliſes de notre Diocèſe un Salut ſolemnel pendant neuf jours, avec la bénédiction du Très-ſaint-Sacrement, pour demander à Dieu la ceſſation de la ſéchereſſe, l'heureuſe diſpoſition du temps, & les autres bienfaits de ſa providence dont nous avons beſoin.

Ces Saluts commenceront dans toutes les égliſes à dater du Dimanche qui ſuivra la réception de notre préſent Mandement. Nous défendons expreſſément à tout Curé ou Deſſervant de les transférer à d'autres jours, ſous quelque prétexte que ce ſoit.

On chantera à chacun de ces Saluts une Antienne au Saint-Sacrement, une à la Sainte-Vierge, la Prière *Domine, non ſecundùm*, le Pſeaume 146,

---

(a) *Vener. Beda, ſerm. in Luc. cap.* 11.

(b) *S. Petrus Chryſol. ſerm.* 39.

(c) *Vener. Beda, ibidem.*

Laudate Dominum, quoniam bonus eſt pſalmus, &c., l'Antienne pour la paix, la Prière pour les Conſuls, avec les Verſets & Oraiſons analogues.

Sera notre préſent Mandement imprimé, lu & publié aux Prônes des Meſſes paroiſſiales le Dimanche qui ſuivra immédiatement ſa réception.

Donné à Paris, ſous notre ſeing, notre ſceau, & le contre-ſeing de notre Secrétaire, le neuf fructidor an onze de la République Françaiſe (27 août 1803).

† ÉTIENNE-ALEXANDRE, Evêque d'Orléans.

Par mandement,

LELARGE, Secrétaire.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue de l'égalité, n° 11.

MANDEMENT

DE MONSIEUR

L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

QUI ordonne la publication d'un Jubilé d'action de graces pour le rétabliſſement de la Religion Catholique en France, & qui permet l'uſage des œufs pendant le Carême prochain, juſqu'au mardi de la Semaine-ſainte incluſivement, & celui des alimens gras les dimanche, lundi, mardi & jeudi de chaque ſemaine, juſqu'au vendredi de la ſemaine de la Paſſion excluſivement.

ÉTIENNE-ALEXANDRE-JEAN-BAPTISTE-MARIE BERNIER, par la grace de Dieu & l'autorité du Saint-Siège Apoſtolique, Evêque d'Orléans,

Au Clergé & à tous les Fidèles Catholiques de notre Diocèſe, Salut & bénédiction en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

L'EGLISE, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, va, dans quelques jours,

inviter à la pénitence ſes fidèles enfans. Elle va vous dire à tous : Offrez à l'Eternel, pour la rémiſſion de vos péchés, un ſacrifice de juſtice & d'expiation. *Sacrificate Deo ſacrificium juſtitiæ.* Eſpérez en lui ; ſa miſéricorde eſt infinie, le tréſor de ſes graces eſt inépuiſable. *Sperate in Domino.* (Pſ. 4.) Mais prenez garde que l'abus criminel de ſes dons ne provoque & n'attire de nouveau ſur vous les fléaux de ſa juſtice. Sa longue & redoutable patience enhardit le pécheur ; il croit pouvoir offenſer ſans crainte un Dieu qui ne le punit pas : mais ce ſilence effrayant de l'éternelle juſtice ne dure qu'un moment : la vie diſparoît comme un ſonge ; l'éternité lui ſuccède ; & ſon interminable durée ne ſuffit-elle pas au Dieu des ſiècles pour ſignaler l'éclat de ſes vengeances ? *Patiens quia æternus.*

Hâtons-nous donc, N. T. C. F., de fléchir ſon courroux par nos regrets amers ; & puiſque ſa bonté nous ménage encore des jours de ſalut, puiſque ſa clémence épargne à des enfans rebelles les châtimens qu'ils ont mérités, ſaiſiſſons ce moment favorable pour revenir à lui. *Quia patiens Dominus est, in hoc ipſo pœniteamus.* Eteignons pour jamais les feux de ſa juſtice par la vivacité de notre repentir & l'abondance de nos larmes ; *& indulgentiam ejus fuſis lacrymis poſtulemus.* (Judith. 8.) Le Dieu que nous adorons ne rejettera pas l'humble prière du pécheur contrit : il promet, au contraire, d'entendre avec bonté l'expreſſion de ſes regrets. *Ego exaudiam de cœlo.* (Apocal. 7.) Tout ce que ſon cœur paternel exige pour prix de ſon amour, c'eſt qu'il revienne à lui, qu'il réforme ſes mœurs, qu'il renonce aux plaiſirs, aux paſſions qui l'égarent, aux ſociétés mondaines dont la fréquentation corrompit ſa jeuneſſe, & qu'il vive déſormais pour ſon Dieu, pour lui-même, & pour la ſociété Chrétienne dont il eſt membre. *Revertimini & vivite.* (Ezech. 18, 2.)

Pourrions-nous refuſer à Dieu des ſacrifices que ſon cœur commande, que nos prévarications néceſſitent, & que notre bonheur perſonnel exige ? L'Egliſe elle-même, toujours compatiſſante, ne cherche-t-elle pas à les adoucir ? Elle ſait qu'une ſéchereſſe longue & déſaſtreuſe a détruit, pendant l'été dernier, une partie des productions de la terre, indiſpenſables à l'homme pour obſerver avec fidélité l'abſtinence du Carême : elle entre dans les vues des ſages Adminiſtrateurs qui ſollicitent pour vous ſon

indulgence ; elle consent à se relâcher de la sévérité de ses préceptes, à compatir à vos besoins, à proportionner le genre & les moyens de pénitence qui vous sont offerts, à la nécessité des temps. Que pouvez-vous désirer de plus ? Qui d'entre vous oseroit opposer à cette bonté généreuse de la part de l'Eglise, une volonté rebelle, un cœur endurci ? Ne seroit-ce pas repousser avec ingratitude & dédain le bras qui veut vous sauver, la main bienfaisante qui veut vous guérir ?

Mais que sera-ce, N. T. C. F., si à l'heureuse annonce de l'indulgence de l'Eglise envers vous, nous joignons celle des bienfaits & des graces que son amour va vous prodiguer ? Ce ne sont plus des temps d'épreuves, des jours de tristesse, des années de deuil que nous vous annonçons. Assez long-temps Israël a gémi ; assez long-temps les rives impures des fleuves de Babylone ont retenti des accens de sa douleur. Reprends, ô nouvel Israël, les marques de ta gloire. Le règne de tes ennemis a passé comme l'ombre. Ton libérateur a paru ; déjà l'iniquité, surprise & confondue, fuit à son aspect. Il connoît tes malheurs, il a brisé tes fers. Relève avec confiance les autels de ton Dieu ; rappelle dans ton sein ses Ministres absens ; orne de festons & de guirlandes le contour de tes temples, si long-temps déserts & profanés. Et vous, Prêtres du Dieu vivant, reprenez ces instrumens de joie qui annonçoient au peuple fidèle ses antiques solemnités. Faites retentir à ses oreilles les sons majestueux des trompettes sacrées destinées à publier ses triomphes & sa gloire : *Buccinate in neomeniâ tubâ.* Une fête à jamais mémorable se prépare pour vous : *in insigni die solemnitatis vestræ.* (Ps. 80.) Elle est par excellence la fête d'un peuple religieux rendu tout à-la-fois à Dieu, à la liberté, au bonheur, à la vie. *Facta est salus magna in Israël in die illâ.* (Machab. l. 1, c. 4.) Son souvenir se perpétuera dans les siècles futurs : la postérité la plus reculée répétera les accens de notre joie ; elle dira que pour nous les amertumes de la pénitence se sont changées en douceurs, & les jours d'expiation en des jours d'alégresse. *Dies expiationum erit celeberrimus.* (Levit. 23.)

Publions donc, N. T. C. F., publions à l'envi les miséricordes du Seigneur. Il ne nous a point abandonnés dans des temps malheureux : *Non*

deſeruit in tempore malo. Il s'eſt conſtitué lui-même notre défenſeur & notre appui ; la force de ſon bras a triomphé pour nous. Aux traits de ſa bonté, aux prodiges de ſa grace, nos cœurs attendris ont reconnu ſans peine le Dieu tout-puiſſant protecteur du fidèle Jacob. *Exultate Deo adjutori noſtro, jubilate Deo Jacob.* (Pſ. 80.)

Iſraël délivré de ſes ennemis par les victoires, le courage & la prudence de Judas Machabée, rendoit à ſon Dieu de ſolemnelles actions de graces : il invitoit ſes frères diſperſés en Egypte & fugitifs au milieu des nations, à partager ſa joie. *De magnis periculis à Deo liberati, magnificè gratias agimus ipſi.* (Mach. l. 2, c. 1.) Imitons cet exemple, N. T. C. F. Echappés à des dangers plus grands & plus terribles que ne l'étoient ceux de l'ancien Iſraël, le tribut de notre reconnoiſſance pour un Dieu libérateur doit ſurpaſſer celui des deſcendans de Jacob. Ils employèrent ſept jours entiers à chanter ſes louanges ; trente jours ſuffiront-ils au Peuple Français pour publier ſes triomphes & ſa gloire ?..... Quelle longue & majeſtueuſe ſuite de bienfaits, de graces, de victoires & de prodiges ce Dieu tout-puiſſant n'a-t-il pas offert, depuis quatre années, à notre admiration ! Qui d'entre nous pouvoit les eſpérer ? Quel eſprit aſſez pénétrant pouvoit les préſager ? Quel cœur aſſez reconnoiſſant, quelle plume aſſez éloquente pourroit dignement les célébrer ?

En vain la guerre, ce fléau deſtructeur, vient-elle unir à nos chants d'alégreſſe ſes cris alarmans, ſes fureurs meurtrières : nous gémirons ſur la néceſſité cruelle qui force nos guerriers à reſſaiſir leurs armes victorieuſes ; mais nous eſpérerons dans le Dieu d'Iſraël. La garantie de nos ſuccès eſt dans ſa providence, dans la juſtice de notre cauſe, dans l'intrépidité de nos armées. Le Dieu qui livra Babylone à Cyrus, qui fit tomber Nicanor ſous les coups de Judas Machabée, qui enchaîna les orgueilleux Tyriens au char d'Alexandre, qui vainquit pour nous à Tolbiac, ſous les murs d'Orléans par la main d'une femme, dans les champs de Marengo par le bras d'un Héros, ce Dieu immortel & tout-puiſſant veille encore ſur les deſtinées de la France ; & plus elle s'eſt rapprochée du Culte de ſes pères, plus elle a de droits acquis à ſa bienveillance & à ſa protection.

Que rien n'altère donc la joie vive & pure qui doit accompagner les

actions de graces que nous allons rendre à l'Eternel. Depuis long-temps nos cœurs appeloient ces momens favorables ; la Providence a voulu qu'ils fuſſent retardés. D'un côté, l'impiété jalouſe oſoit annoncer que le triomphe de la Religion ne ſeroit pas durable ; de l'autre, l'ambition trompée dans ſes calculs, l'amour-propre aigri par des ſacrifices devenus néceſſaires, lui préparoient des réſiſtances. Le Ciel a voulu que les vœux imprudens des uns & des autres ne puſſent s'accomplir ; que la Religion s'affermît au milieu du choc des paſſions diviſées, & qu'après deux années de ſuccès éclatans elle pût dire à ſes ennemis, « Je triomphe en vous » pardonnant ; » & à ſes enfans, « Raſſurez-vous, ames fidelles, mon » règne eſt affermi ; j'ai le Ciel pour appui ; pour protecteur, le bras » victorieux d'un nouveau Cyrus ; pour armes & pour défenſe, mes » bienfaits, ma douceur, ma patience, les tréſors de la grace, & la » promeſſe des biens éternels : qui oſeroit me réſiſter ? »

A CES CAUSES, & pour nous conformer aux intentions de Sa Sainteté le ſouverain Pontife PIE VII, & à celles de Son Eminence le Cardinal Légat, conſignées dans ſon Indult du premier novembre dernier, dont la publication eſt autoriſée par l'Arrêté du Gouvernement du onze brumaire an douze, nous ordonnons ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

L'Indult Apoſtolique du premier novembre dernier, imprimé à la ſuite du préſent Mandement, & portant indication d'un Jubilé d'action de graces, ſera publié & exécuté dans tout notre diocèſe.

ARTICLE II.

Le Jubilé durera trente jours. Il commencera, pour toutes les égliſes du Département du Loiret, le ſamedi dix-neuf ventoſe, ou dix mars prochain, & ſe terminera le Dimanche *in albis*, dix-huit germinal, ou huit avril ſuivant. Il commencera, pour les égliſes du Département de Loir & Cher, le ſamedi vingt-ſix ventoſe, ou dix-ſept mars prochain, & finira le Dimanche vingt-cinq germinal, ou quinze avril ſuivant.

Article III.

La cérémonie de l'ouverture du Jubilé ſera annoncée la veille par le ſon de toutes les cloches, depuis cinq heures du ſoir juſqu'à cinq heures & demie. Elle commencera dans notre égliſe cathédrale & dans celle de Saint Louis de Blois, aux jours indiqués ci-deſſus, par le chant de l'hymne *Veni, creator*, & par une Meſſe ſolemnelle du Saint-Eſprit. Aux jours reſpectifs d'ouverture, dans l'après-midi, le Chapitre de notre égliſe cathédrale & le Clergé de la ville d'Orléans y réuni, celui de l'égliſe de Blois & le Clergé de cette dernière ville également réuni, iront proceſſionnellement, les premiers à l'égliſe de Saint Aignan, & les ſeconds à celle de Saint Nicolas.

Article IV.

La clôture du Jubilé ſe fera, dans notre égliſe cathédrale & dans celle de Saint Louis de Blois, aux jours indiqués ci-deſſus, par une Meſſe ſolemnelle d'action de graces, à dix heures du matin, & par une proceſſion générale le ſoir, ſuivie du *Te Deum*, & de la bénédiction du très-ſaint Sacrement.

Article V.

Chaque Fidèle, pour gagner l'indulgence du Jubilé, viſitera ſix fois dans les trente jours indiqués pour cet objet, les égliſes ou lieux de ſtation ci-après déſignés.

Article VI.

Les égliſes ſtationnales d'Orléans ſeront notre égliſe cathédrale, celles de Saint Aignan, de l'Hôtel-Dieu & de l'Hôpital général. Nous autoriſons les Curés & Deſſervans de notre diocèſe à déſigner dans leurs paroiſſes reſpectives les lieux de ſtation, tels que les chapelles duement autoriſées par Nous, les principaux autels de l'égliſe, les oratoires des cimetières, & les croix deſtinées ordinairement pour ces pieux uſages. Le Curé de la Trinité de Vendôme déſignera ſeul les endroits où ſe feront les ſtations dans cette ville.

Article VII.

Les Fidèles, en viſitant les égliſes ou lieux de ſtation indiqués ci-deſſus, prieront Dieu, ſuivant les intentions de Sa Sainteté, pour la proſpérité

de la France, l'exaltation de l'Eglise, la conservation des jours du souverain Pontife, la félicité du premier Consul, celle des Consuls & des Magistrats qui nous gouvernent, la rémission des péchés, le succès de nos armes, le retour de la paix, & pour Nous en particulier, afin que le Ciel nous accorde les graces dont nous avons besoin pour le gouvernement spirituel de ce vaste diocèse.

ARTICLE VIII.

Chaque paroisse fera trois processions aux lieux stationnaux indiqués. Chaque procession tiendra lieu de deux stations. La procession générale d'ouverture indiquée à Orléans & à Blois, tiendra lieu d'une procession & de deux stations, dans chacune de ces deux villes, pour les paroisses qui les composent.

ARTICLE IX.

Tous les Prêtres de notre diocèse réciteront à toutes les Messes qu'ils célébreront pendant les trente jours que durera le Jubilé, l'Oraison, la Secrète & la Postcommunion *pro gratiarum actione.*

ARTICLE X.

Tous Prêtres approuvés par Nous pourront, pendant le Jubilé seulement, absoudre des cas réservés au Saint-Siège & à Nous. Nous leur donnons également le pouvoir de commuer en œuvres de piété, en tout ou en partie, la visite des églises ou lieux de station, en faveur des malades, des infirmes, des prisonniers, & autres personnes qui allégueroient des raisons légitimes; & l'obligation de communier, en faveur des enfans qui n'ont pas l'âge compétent, & qui sont d'ailleurs suffisamment instruits & disposés.

ARTICLE XI.

Les voyageurs & les absens pourront, à leur retour, participer à la grace du Jubilé, ainsi que ceux auxquels l'absolution seroit différée pour de justes raisons.

ARTICLE XII.

Vu la concurrence de la Pâque & du Jubilé, nous autorisons, pour cette année seulement, tous les Fidèles à s'adresser, pour la confession paschale, à tout Prêtre approuvé par Nous, & nous étendons le temps de la communion paschale à tout le temps du Jubilé, à la condition

expreſſe que chaque Fidèle fera cette communion dans ſa paroiſſe, ſuivant les ſaints canons.

ARTICLE XIII.

Aucune proceſſion, autre que celles qui ſe feront dans notre cathédrale comme égliſe-mère, & celles des paroiſſes reſpectives, ne pourra tenir lieu de ſtation aux Fidèles qui y aſſiſteront.

ARTICLE XIV.

Nous recommandons ſpécialement aux Fidèles, pendant le Jubilé, la pratique ſalutaire de l'aumône en faveur des pauvres, & ſur-tout des hoſpices de cette ville & de ceux de notre diocèſe, dont les beſoins ſont auſſi preſſans que multipliés.

ARTICLE XV.

Nous enjoignons à tous nos coopérateurs dans le ſaint miniſtère d'inſtruire de bonne heure leurs paroiſſiens & les perſonnes qui s'adreſſeront à eux, des graces attachées au Jubilé, des moyens d'y participer, & de l'étroite obligation qui leur eſt impoſée de s'y préparer dignement par la pénitence, la confeſſion de leurs péchés, & les œuvres ſatisfactoires preſcrites par l'Egliſe.

ARTICLE XVI.

Nous permettons pendant le Carême prochain l'uſage des œufs depuis le mercredi des Cendres juſqu'au mardi de la Semaine-ſainte incluſivement, & celui des alimens gras les dimanche, lundi, mardi & jeudi de chaque ſemaine, depuis le mercredi des Cendres excluſivement juſqu'au jeudi de la ſemaine de la Paſſion incluſivement.

Sera notre préſent Mandement imprimé, lu & publié aux prônes des Meſſes paroiſſiales le Dimanche qui ſuivra immédiatement ſa réception.

Donné à Orléans, ſous notre ſeing, notre ſceau, & le contre-ſeing de notre Secrétaire, le ſix pluvioſe an douze, 27 janvier 1804.

† ÉTIENNE-ALEXANDRE, Evêque d'Orléans.

Par mandement,

LELARGE, Secrétaire.

PUBLICATION

D'UNE INDULGENCE PLÉNIÈRE

EN FORME DE JUBILÉ.

NOUS JEAN-BAPTISTE CAPRARA, Cardinal-Prêtre de la ſainte Egliſe Romaine, du titre de Saint Honuphre, Archevêque de Milan, Adminiſtrateur de l'Evêché d'Iéſi, & Légat *à latere* de notre ſaint Père le Pape PIE VII & du Saint-Siège auprès du PREMIER CONSUL de la République Françaiſe.

LA grace ſignalée & extraordinaire du retour de la paix de l'Egliſe, & le rétabliſſement du culte public de la Religion Catholique en France, bienfaits inappréciables de la clémence Divine, ſecondée par la ſageſſe & le zèle du premier Conſul de la République Françaiſe, devoient être célébrés par les tranſports d'une joie unanime, & par des ſentimens particuliers de reconnoiſſance envers le père des miſéricordes. Notre S. P. le Pape PIE VII a cru auſſi que cette grace ne lui étoit pas étrangère, & l'amour paternel qu'il porte au Peuple Français, & la ſollicitude de toutes les Egliſes, que ſa dignité lui impoſe, lui ont fait un devoir de prendre part à la joie & à la reconnoiſſance publiques. C'eſt pour s'acquitter de ce devoir, & remplir en même temps le déſir de ſon cœur, qu'auſſitôt après la publication du Concordat Français, il a indiqué des prières ſolemnelles & publié un Jubilé à Rome, en action de graces d'un auſſi grand bienfait.

Mais comme il étoit juſte que ceux qui devoient particulièrement en profiter & en recueillir les fruits, en témoignaſſent plus que les autres leur reconnoiſſance, il nous a ordonné de publier, comme ſon Légat

à latere, le plutôt poſſible, en ſon nom & de ſon autorité, un Jubilé pour toute la France, afin qu'elle rendît à Dieu des actions de graces plus éclatantes & plus ſolemnelles. Pour nous conformer à ſa volonté, nous avions donné à tous les nouveaux Evêques nommés par le premier Conſul & inſtitués par l'autorité du Saint-Siège, notre décret d'indication du Jubilé, pour être publié quand ils le jugeroient convenable dans chacun de leurs diocèſes.

Nous ſentions dès-lors que cette publication ne pouvoit être d'une auſſi grande utilité pour les Fidèles, juſqu'à ce que les Evêques euſſent organiſé non-ſeulement leurs diocèſes, mais encore tout ce qui concerne le Service Divin & le gouvernement ſpirituel des ames. Ce que nous avions prévu eſt arrivé; la publication du Jubilé a été différée juſqu'à ce jour.

Mais comme, par la miſéricorde de Dieu, par la protection du premier Conſul, & par les ſoins & le travail des Evêques, les Egliſes de chaque diocèſe ſe trouvent maintenant organiſées, il n'y a plus de motif pour différer plus long-temps d'accorder à la France un bienfait ſi ſalutaire.

C'eſt pourquoi nous nous hâtons d'accomplir la volonté paternelle de Sa Sainteté, en publiant le Jubilé. Le très-ſaint Père, ſe confiant dans la miſéricorde de Dieu tout-puiſſant, de Jéſus-Chriſt notre Rédempteur, & dans les prières & l'autorité des bienheureux Apôtres Pierre & Paul, accorde miſéricordieuſement dans le Seigneur l'indulgence plénière & la rémiſſion de tous les péchés, comme on a coutume de faire dans l'année du Jubilé, à tous & à chacun des Fidèles demeurant dans toute l'étendue du territoire de la République Françaiſe, qui auront les diſpoſitions requiſes, & qui pendant l'eſpace de trente jours, à compter de celui où cette indulgence ſera publiée dans chaque endroit, viſiteront dévotement les égliſes publiques qui ſeront déſignées par chacun des Archevêques & Evêques. Ils rendront graces à Dieu tout-puiſſant pour le bienfait éclatant dont nous avons parlé ci-deſſus, prieront Dieu dévotement pour l'exaltation de notre mère la ſainte Egliſe, pour la proſpérité & la conſervation de notre S. P. le Pape, pour le bonheur des Conſuls, des Magiſtrats, de toute la République Françaiſe, & pour la paix, & accompliront les au-

tres bonnes œuvres que nous laiſſons à la volonté des Evêques de leur preſcrire.

Quant aux vieillards, aux infirmes, & à ceux qui, pour quelque empêchement légitime, ſeroient diſpenſés d'aller dans les égliſes pour y faire les prières ordonnées, Sa Sainteté leur permet de gagner les mêmes indulgences en faiſant ces prières, d'après le jugement de leurs Curés, dans des oratoires particuliers, ou dans leurs maiſons, à condition néanmoins qu'ils rempliront les autres choſes qui leur ſeront preſcrites.

Nous confions à la ſollicitude des Evêques le ſoin de publier ce décret Apoſtolique dans leurs diocèſes reſpectifs, & de preſcrire aux Fidèles les conditions qui pourront les mettre en état de recueillir plus abondamment les fruits de ſalut que leur promettent les tréſors de l'Egliſe.

Donné à Paris, dans l'hôtel de notre réſidence, le 1^er^ novembre 1803.

Signé J.-B. CAPRARA, Cardinal-Légat.

J.-A. SALA, Secrétaire de la Légation Apoſtolique.

Nota. On trouvera chez ROUZEAU-MONTAUT, ſeul Imprimeur de l'Evêché, le petit Livre contenant l'Inſtruction & les Prières pour le Jubilé; ainſi que l'*Ordo* du Diocèſe, dont chaque Fabrique eſt tenue de ſe pourvoir.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue de l'égalité, n° 11.

19 Février 1804

N° 5.

MANDEMENT

DE MONSIEUR

L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

QUI ordonne des Prières publiques d'actions de graces pour la conservation des jours du PREMIER CONSUL.

ÉTIENNE-ALEXANDRE-JEAN-BAPTISTE-MARIE BERNIER, par la grace de Dieu & l'autorité du Saint-Siège Apostolique, Evêque d'Orléans,

Au Clergé & à tous les Fidèles Catholiques de notre Diocèse, Salut & bénédiction en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

QU'IL est douloureux & pénible pour nous, nos très-chers Frères, d'avoir à vous annoncer que les jours précieux du PREMIER CONSUL

viennent d'être exposés à de nouveaux dangers ! Une trame odieuse & criminelle étoit ourdie. Elle avoit pour but de précipiter dans la tombe le restaurateur du Culte de vos pères, & d'immoler le sauveur de la France à l'ambition, toujours inquiète, d'un peuple rival. Formée par la perfidie au sein même de la paix, créée sous les auspices d'un traité solemnel, cimentée à la faveur des relations habituelles & faciles que ce même traité devoit établir, la conspiration qui vient d'être découverte devenoit par-là même plus redoutable, plus dangereuse, & plus difficile à prévoir.

Qui pouvoit croire, en effet, que les funestes suites du traité d'Amiens seroient l'oubli criminel de la foi jurée, la violation non moins coupable de toutes les conditions approuvées & souscrites, l'impudent mépris du droit des nations; des actes d'hostilités commis sans déclaration de guerre; &, par-dessus tout, la volonté persévérante d'anéantir, par tous les moyens possibles, un Gouvernement réparateur, dont les bienfaits, la gloire & les triomphes fatiguoient chaque jour & humilioient l'orgueil de nos ennemis.

Qui d'entre nous pouvoit imaginer qu'au lieu de diriger contre nos ports ces flottes redoutables, dont le nombre & la force inspirent tant d'orgueil à nos fiers rivaux, ils ne vomiroient sur nos côtes qu'une troupe criminelle de lâches assassins ? Est-ce donc ainsi que les nations civilisées se font la guerre, & que les peuples généreux terminent leurs sanglans débats ? Ne diroit-on pas de ce Gouvernement perfide, ce que disoit l'Esprit-saint, d'un peuple ambitieux : « Toutes les idées qu'il » conçoit, tous les desseins qu'il forme, tous les efforts qu'il fait n'ont » pour but que des conspirations : *Omnia enim quæ loquitur populus iste,* » *conjuratio est.* (Isaï. cap. 8, ℣. 12.) Mais ne craignez pas ses sinistres » projets : *Timorem ejus ne timeatis, neque paveatis.* Il formera des révolu- » tions perfides, & l'instant d'après elles seront découvertes : *Inite consi-*

» *lium, & dissipabitur.* Il donnera des ordres cruels, & Dieu, qui nous » protège, ne permettra pas qu'ils soient exécutés : *Loquimini verbum* » *& non fiet, quia nobiscum Deus.* (Ibid.) »

Tel est, N. T. C. F., le nouveau prodige que le Ciel vient d'opérer en faveur de la France & de son Chef. L'ineffable providence du Dieu que nous adorons n'a pas permis qu'un complot formé par le crime replongeât de nouveau le plus beau des empires dans l'affreux état auquel le bras & la sagesse d'un Héros l'avoient arraché depuis plus de quatre ans. La Religion gémit, le cœur s'afflige, l'ame est déchirée, quand on pense que des Français ont pu partager les desseins perfides d'un ennemi trompeur & jaloux, qui n'eut jamais d'autre intention que celle de fonder ses odieux triomphes sur nos dissentions intestines, nos troubles & nos désastres.

Plaignons, N. T. C. F., leur coupable égarement; mais gardons-nous d'attribuer leurs projets à des partis encore existans. Telle sera peut-être l'opinion de nos ennemis. Faut-il s'en étonner ? Un sentiment odieux de haine & d'envie dicte leurs jugemens. Ils répandront avec affectation que le Gouvernement Français n'est pas affermi, qu'il éprouve encore des agitations & des secousses, & que des Français même s'arment contre lui. Mais que peut une poignée de conspirateurs soudoyés par nos ennemis, contre l'assentiment unanime d'un Peuple reconnoissant & soumis ? Que peut leur aveugle fureur contre l'amour que les Français ont voué à leur auguste Chef ? Non, les partis qui nous ont si long-temps divisés, n'existent plus. La Religion, ce lien sacré qui embrasse tous les hommes, a calmé toutes les passions, adouci tous les souvenirs, étouffé toutes les haines, rallié tous les cœurs, & scellé du sceau de la charité chrétienne l'inaltérable union qui doit régner entre nous tous. Les Français, en redevenant Chrétiens & Catholiques, n'ont plus formé qu'un cœur & qu'une

ame ; & s'il en eſt encore qui ne partagent pas avec nous des ſentimens ſi doux, la Religion les plaint & les condamne, la ſociété les repouſſe, la Patrie les rejette de ſon ſein.

Il n'appartient qu'à ces fiers inſulaires dont la haine implacable a ſi long-temps ſpéculé ſur nos maux, d'entretenir encore au milieu d'un peuple généreux & fidèle ces ſemences funeſtes de trouble & de diviſion. Un jour viendra, & ce jour peut-être n'eſt pas éloigné, où le Seigneur leur dira, comme à la fille de Sidon : « Rougiſſez d'avoir employé contre vos » ennemis des moyens auſſi mépriſables, auſſi criminels : *Erubeſce, Sidon.* » (Iſaï. c. 23.) Ils prouvent à l'univers entier que votre orgueil, votre » aveugle fureur ſurpaſſent de beaucoup la puiſſance & le courage dont » vous vous glorifiez : *Arrogantia ejus & indignatio plus quàm fortitudo* » *ejus.* (Iſaï. c. 16, ℣. 6.) Vous deſcendrez, ſouverains de la mer, de » ce trône élevé où les diviſions funeſtes d'une Nation voiſine vous ont » fait monter : *Deſcendent de ſedibus ſuis omnes principes maris.* Vous quitterez » un jour ces marques éclatantes de grandeur & de proſpérité : *Auferent* » *exuvias ſuas.* Ces vaiſſeaux qui ſont aujourd'hui votre force & votre » gloire, s'étonneront eux-mêmes de vous voir humiliés : *Stupebunt naves* » *in die pavoris tui.* L'univers, témoin de ces événemens, dira dans ſa » ſurpriſe : Comment êtes-vous tombée du ſein des richeſſes & du faîte » des grandeurs, nation célèbre, dont le trône étoit au milieu des mers, » & dont les peuples redoutoient la puiſſance ? *Quomodò periiſti, quæ* » *habitas in mari, urbs inclyta, quæ fuiſti fortis in mari, cum habitatoribus* » *tuis, quos formidabant univerſi ?* (Ezech. c. 26, ℣. 16, 17, 18.) »

Telles ſont les menaces qu'adreſſoit l'Eſprit-ſaint, par l'organe des Prophètes, à ces villes ſuperbes que le nombre de leurs vaiſſeaux, l'étendue de leur commerce & l'éclat de leurs richeſſes avoient aveuglées. Ces menaces ſont communes à tous les peuples qui abuſent de leur puiſſance pour troubler la paix des états voiſins, & plus encore à ceux qui n'emploient contre leurs ennemis que l'odieuſe reſſource des complots & des aſſaſſinats.

Pour nous, N. T. C. F., rendons graces à l'Eternel de ce qu'il n'a pas permis que les coupables projets des ennemis de l'Etat fuſſent exécutés. Proſternés aux pieds de ces autels que la main bienfaiſante du premier Conſul a relevés, conjurons le Dieu des armées de veiller ſur ſes jours, de le protéger à l'ombre de ſes ailes, de l'environner de ſa force toute-puiſſante, de diriger ſes pas dans ſa glorieuſe carrière, de ſeconder ſes généreux efforts pour le bonheur commun, d'humilier ſes ennemis, & d'aſſurer à la France, par ſes victoires & ſa ſageſſe, une paix durable & glorieuſe, ſeul objet de ſes vœux comme des nôtres.

A CES CAUSES, nous ordonnons qu'il ſera célébré le Dimanche quatre mars, dans notre égliſe cathédrale & dans l'égliſe paroiſſiale de Saint Louis de Blois, une Meſſe ſolemnelle d'actions de graces, pour remercier Dieu de ſa protection ſpéciale envers le premier Conſul. On chantera, à l'iſſue de cette Meſſe, les Antiennes *Ave, verum, &c.*, *Sub tuum, &c.*, avec les Oraiſons analogues, & le Pſeaume 53, *Deus, in nomine tuo ſalvum me fac, &c.*, pour la conſervation des jours du premier Conſul; la prière indiquée pour les Conſuls dans le Concordat, & l'Oraiſon *pro primo Conſule & Exercitu*, qui eſt à la fin de notre Mandement pour le jour de l'Aſſomption. On donnera enſuite la bénédiction du Très-ſaint-Sacrement.

La Meſſe d'actions de graces, les prières & la bénédiction déſignées ci-deſſus auront lieu dans toutes les autres égliſes de notre Diocèſe le Dimanche qui ſuivra immédiatement la publication de notre préſent Mandement.

Donné à Paris, ſous notre ſeing, notre ſceau, & le contre-ſeing de notre Secrétaire particulier, le 29 pluvioſe an douze, 19 février 1804.

† ÉTIENNE-ALEXANDRE, Évêque d'Orléans.

Par mandement,

CLAVELOT, Chanoine-Secrétaire.

Lettre du Conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les Cultes, à Monsieur l'Evêque d'Orléans.

Paris, 28 pluviose an douze.

Monsieur l'Evêque,

Une grande conspiration contre l'Etat & son Chef suprême est découverte. J'ai l'honneur de vous faire passer plusieurs exemplaires du Rapport du Grand-Juge. Vous y verrez les trames d'une nation jalouse & ennemie, dont la perfidie a rompu la paix, & qui désespérant de vaincre nos invincibles phalanges, ne fonde son espoir, dans la guerre, que sur des crimes.

Dans un tel moment, c'est aux Ministres de la Religion à éclairer les citoyens par leurs instructions, à les animer par leur zèle, & à leur faire sentir plus que jamais ce qu'ils doivent de reconnoissance, d'attachement & d'amour à un Gouvernement restaurateur du Culte, protecteur de tous les genres de bien, & réparateur des maux qui ont si long-temps affligé la France.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé PORTALIS.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de Rouzeau-Montaut, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue de l'égalité, n° 11.

Orléans, le 23 mai 1804.

MONSIEUR,

LE HÉROS qui sauva la France, qui releva les autels du vrai Dieu, qui rouvrit ses temples, & rappela de leur exil ses Ministres dispersés, vient d'être déclaré, par la reconnoissance nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS.

L'hérédité de la suprême puissance est assurée dans son auguste Famille; mais il veut que le suffrage libre & volontaire des Français réunis sanctionne à jamais cette disposition. Un Décret Impérial vous appelle, ainsi que les Fidèles confiés à vos soins, à voter sur cet important objet, qui va fixer pour toujours la stabilité de la Religion Catholique au milieu de nous, & le bonheur des Français.

Invitez, Monsieur, tous vos Paroissiens à donner de suite cette nouvelle preuve de leur respect & de leur reconnoissance à SA MAJESTÉ IMPÉRIALE, à laquelle, suivant les expressions du Souverain Pontife (dans son Bref du 4 juin 1803), « nous devons rapporter, après Dieu, » tout le bien qui s'est opéré en France, dans ces derniers temps, en » faveur de la Religion. » Je suis persuadé qu'ils s'empresseront tous de déférer à votre invitation : j'en ai pour garans les sentimens qui les animent, votre zèle, leur reconnoissance, la vôtre & la mienne.

Recevez, Monsieur, & offrez de ma part aux Fidèles de votre paroisse l'assurance de mon inviolable attachement pour vous & pour eux.

† ÉTIENNE-ALEXANDRE, Évêque d'Orléans.

MANDEMENT

DE

M. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

QUI ordonne des Prières publiques d'action de graces pour l'heureux avénement de NAPOLÉON BONAPARTE au Trône Impérial des Français, & pour la prospérité de son Règne.

ÉTIENNE-ALEXANDRE-JEAN-BAPTISTE-MARIE BERNIER, par la grace de Dieu & l'autorité du Saint-Siège Apostolique, Evêque d'Orléans,

Au Clergé & à tous les Fidèles Catholiques de notre Diocèse, Salut & bénédiction en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

QUEL heureux changement, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, vient

de s'opérer au milieu de nous ! Trois mois à peine se sont écoulés depuis la fatale époque où, pénétrés de la plus vive douleur, nous vous annoncions & les dangers qu'avoit courus le Premier Consul, & les trames funestes ourdies contre ses jours. Les ennemis de la France étoient loin de prévoir que leurs homicides complots tourneroient à sa gloire ; qu'en méditant un assassinat ils préparoient un trône, & que le diadème orneroit, dans quelques jours, le front du Héros qu'ils vouloient immoler. C'est ainsi que l'Eternel se joue des vains projets des hommes, & qu'il fait servir, dans sa sagesse, l'excès même du crime à l'exécution de ses vues bienfaisantes.

La Nation Française, avertie, par ces événemens, des dangers qui menaçoient chaque jour la vie précieuse de son Libérateur, a reconnu sans peine que le bras perfide qui les suscitoit, calculoit adroitement les chances d'une révolution nouvelle, & prétendoit, par la mort d'un seul homme, tarir à jamais les sources fécondes de la prospérité publique. Frappés de cette idée, les Français ont dit, comme autrefois le peuple d'Israël : « Jusques à quand vivrons-nous dans une cruelle incertitude » sur la stabilité du Gouvernement qui nous est donné ? Jusques à quand » un peuple rival spéculera-t-il sur de nouveaux changemens, sur de » nouvelles infidélités, pour asseoir sa domination tyrannique, pour nous » diviser & nous asservir ? Il n'y a que quelques années que nous vivons » en paix, & que l'Arche sainte, arrachée à des mains infidelles, est » rendue au peuple de Dieu, & déjà l'aveugle ambition de nos fiers ennemis » leur inspire de funestes projets. Ils veulent replonger de nouveau un » peuple victorieux dans cet affreux abîme de maux & de désordres aux- » quels Dieu seul a pu l'arracher. Faudra-t-il donc que le Ciel multiplie » chaque jour les miracles de sa Providence pour nous délivrer ?

» Les nations qui nous environnent reconnoissent des Souverains ;

» elles leur obéiſſent, les aiment & les révèrent : pourquoi ne jouirions-
» nous pas comme elles de cet auguſte privilège ? *Conſtitue Regem ſuper*
» *nos, ſicut & univerſæ habent nationes.* C'eſt au nom de ces Souverains
» que la juſtice eſt rendue aux peuples qu'ils gouvernent. Nous attendons
» de celui que le Ciel nous donnera, l'impartialité la plus ſévère. *Judicabit*
» *nos Rex noſter.* Si l'ennemi nous menace, nous le verrons, à notre
» tête, voler au-devant des coups qu'on voudra nous porter : *Egredietur*
» *ante nos.* Il bravera les dangers & la mort pour ſauver ſon peuple :
» *Et pugnabit bella noſtra pro nobis* (1). » Quel ſentiment plus naturel au cœur d'un Français, que l'expreſſion de ce vœu ? Et quel autre Souverain pouvoit-il avoir pour objet, que celui que le Ciel, la reconnoiſſance & la victoire concouroient également à nous déſigner ?

Tels furent, ſous la loi Moſaïque, les titres ſacrés des Othoniel & des Aod, des David & des Machabées. « Régnez ſur nous, diſoient les Iſraélites à Gédéon, vainqueur de Madian : » *Dominare noſtri.* Notre
» reconnoiſſance ne bornera pas à vous ſeul cette glorieuſe prérogative ;
» elle s'étendra juſqu'à vos deſcendans. *Tu & filius tuus, & filius filii tui.*
» A qui pouvons-nous mieux confier notre bonheur, nos intérêts & nos
» deſtinées, qu'à celui que le Ciel nous a donné pour libérateur ? *Quia*
» *liberaſti nos de manu Madian.* N'eſt-il pas évident que l'Eternel a pro-
» tégé vos jours, qu'il vous a environné de ſa force, & que c'eſt par
» lui que vous avez triomphé ? *Dominus tecum, virorum fortiſſime* (2). »

Tels furent auſſi, ſous la Loi de grace, les titres non moins reſpectables des Conſtantin, des Théodoſe & des Héraclius. Tel fut en particulier celui de l'illuſtre Fondateur de l'Empire Français, Charlemagne,

(1) Lib. Reg. 1, cap. 8, ℣. 5 & 20.

(2) Judicum, cap. 6, ℣. 12, & cap. 8, ℣. 22.

que l'un de nos prédéceſſeurs (1) peignoit à la poſtérité comme « le » plus homme de bien de tous les hommes, & le plus grand des Sou- » verains ; qui avoit fait monter l'Egliſe au comble de la gloire, en y » parvenant lui-même, par la vertu & la ſageſſe qu'il faiſoit paroître » dans ſon gouvernement ». Poſſeſſeur de ſon trône, orné de ſes vertus, héritier de ſa gloire, le Vainqueur de Marengo, d'Arcole & de Lodi, le Reſtaurateur de la Religion de nos pères, le Fondateur d'un nouvel Empire, l'Auteur d'un nouveau Code ſera pour l'Egliſe & la France au dix-neuvième ſiècle ce que fut au huitième & au neuvième le vainqueur des Lombards, des Saxons & des Huns. Nous avons pour garans de cet heureux augure ſa ſageſſe éprouvée, ſes bienfaits, ſon génie, ſes triomphes.

Rendons donc graces à l'Eternel, N. T. C. F., de ce qu'il a daigné rappeler les Français, par de ſages leçons, à cette forme antique de gouvernement qui convient ſeule aux grands Etats, & que l'expérience des ſiècles avoit ſanctionnée. Loin de nous ces vaines théories dont on a ſi long-temps abuſé ! Les cruels eſſais qu'on en a voulu faire n'ont abouti qu'à démontrer cette vérité frappante, que le gouvernement paternel d'un ſeul eſt préférable à tous. L'unité de pouvoir exclut les déchiremens. L'hérédité bannit les révolutions & les ſecouſſes : elle conſacre à jamais la puiſſance, perpétue ſon action, & avec elle l'attachement, le bonheur & la fidélité des peuples.

Sous quels heureux auſpices ne s'annonce pas au Peuple Français & à l'Europe entière le nouvel Empire qui vient d'être établi ! Le trône des Céſars fut fondé par eux ſur des proſcriptions, des combats & des ruines : les triomphes de Pharſale & d'Actium coûtèrent à la patrie des larmes de ſang. Ici rien de ſemblable. Plus heureux que les légions

(1) Théodulphe, Evêque d'Orléans, *in præfat. ad Magn. Senonenſem.*

Romaines, nos invincibles guerriers n'ont formé les marches du trône où va s'asseoir le plus grand de leurs Chefs, que des trophées d'armes enlevées à nos ennemis. Ce trône est mérité par la valeur, élevé par la sagesse, offert par la reconnoissance, accepté par le seul désir de rendre à jamais les Français heureux. Quel Monarque obtint d'une nation victorieuse un aussi doux tribut? Quel Souverain offrit jamais à son peuple tant de bonheur & de gloire, tant de titres à son amour, tant de droits à sa fidélité?

Mais c'est vous sur-tout, Français Catholiques, adorateurs fidèles du Dieu d'Israël, que nous devons féliciter sur cet heureux événement. Le Concordat Français avoit rempli vos vœux : l'heureuse harmonie qui régnoit entre le Siége de Pierre & le Gouvernement, flattoit vos espérances. Mais un sujet de crainte existoit toujours. Les Successeurs du Premier Consul pouvoient ne pas professer la Religion Romaine. Il eût donc fallu recourir alors à de nouveaux moyens, & fixer par un nouveau traité la nomination des Pontifes de l'Eglise. Quelle source funeste de débats & de craintes, de divisions & d'incertitudes! Graces au Ciel & au nouvel ordre, elle a disparu. Le Concordat, devenu Loi de l'Empire, partage aujourd'hui sa stabilité : son observation fidelle est solemnellement jurée par chaque Souverain à son avénement, & l'hérédité du pouvoir suprême dans l'auguste Famille de NAPOLÉON nous assure que la Religion Catholique sera pour toujours la Religion des Empereurs.

Bénissons donc à jamais le Dieu des armées, N. T. C. F., & jurons une inviolable fidélité au Héros que la Providence vient d'établir pour nous gouverner. Disons-lui, comme Israël à Simon Machabée : « Vous » êtes notre Chef & notre Souverain : *Tu es dux noster.* Commandez, » & nous obéirons : *Omnia quæcumque dixeris nobis faciemus.* Tel est » l'engagement solemnel que nous prenons envers vous; malheur à celui

» qui oſeroit l'enfreindre ! *Qui autem fecerit extra hæc, aut irritum fecerit* » *aliquid horum, reus erit* (1) ».

A CES CAUSES, & pour nous conformer aux ordres de Sa Majeſté Impériale, conſignés dans ſa Lettre du premier prairial, annexée à notre préſent Mandement,

Nous ordonnons que le *Veni, creator* & le *Te Deum* ſeront chantés ſolemnellement dans notre Egliſe cathédrale le Dimanche 14 prairial, à ſept heures du ſoir, en action de graces de l'heureux avénement de NAPOLÉON BONAPARTE au Trône Impérial, & pour la proſpérité de ſon Règne.

On ajoutera à ces Prières le Pſeaume 19. *Exaudiat, &c.*, en répétant trois fois le Verſet *Domine, ſalvum fac Imperatorem, &c.*; les Antiennes *Ave, verum*, & *Sub tuum*, avec les Oraiſons & Verſets analogues. La Cérémonie ſera terminée par la Bénédiction du très-ſaint Sacrement.

Les mêmes Prières ſeront ſolemnellement faites dans l'Egliſe de Saint Louis de Blois & dans toutes celles de notre Diocèſe, à l'iſſue des Vêpres, le Dimanche qui ſuivra immédiatement la réception de notre préſent Mandement.

Nous invitons tous les Fidèles de notre Diocèſe à prier Dieu pour la conſervation des jours précieux de SA MAJESTÉ IMPÉRIALE, pour celle de ſon auguſte Famille, pour le ſuccès de ſes armes, la proſpérité de ſon règne, & le retour ſi déſirable de la paix.

Sera notre préſent Mandement imprimé, lu & publié, ainſi que le Sénatus-conſulte organique du 28 floréal, aux prônes des Meſſes paroiſſiales le Dimanche qui ſuivra immédiatement ſa réception.

---

(1) Mach. 1, c. 13, ℣. 8 & 9; & c. 14, ℣. 45.

Donné à Orléans, ſous notre ſeing, notre ſceau, & le contre-ſeing de notre Secrétaire, le 11 prairial an 12 (31 mai 1804).

† ÉTIENNE-ALEXANDRE, Evêque d'Orléans.

Par mandement,

LELARGE, Secrétaire.

LETTRE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE A M. L'EVÊQUE D'ORLÉANS.

MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, Le bonheur des Français a toujours été l'objet de mes plus chères penſées, & leur gloire celui de tous mes travaux. Appelé par la divine Providence & par les conſtitutions de la République à la puiſſance Impériale, je ne vois dans ce nouvel ordre de choſes que de plus grands moyens d'aſſurer au-dedans & au-dehors la dignité & la proſpérité nationales. Je me repoſe avec confiance dans les ſecours puiſſans du Très-haut. Il inſpirera à ſes Miniſtres le déſir de me ſeconder de tous les moyens qui ſont en leur pouvoir. Ils éclaireront les Peuples par de ſages inſtructions, en leur prêchant l'amour des devoirs, l'obéiſſance aux lois, & la pratique de toutes les vertus chrétiennes & civiles : ils appelleront les bénédictions du Ciel ſur la Nation & ſur le Chef ſuprême de l'Etat. Je vous fais donc cette lettre pour vous dire qu'auſſitôt que vous l'aurez reçue, vous faſſiez chanter le

Veni, creator & le *Te Deum* dans toutes les égliſes de votre diocèſe ; que vous ayiez à convier aux prières qui ſe feront dans votre égliſe, les Autorités qui ont accoutumé d'aſſiſter à ces ſortes de cérémonies ; & que vous ayiez à ordonner la lecture au Prône, dans toutes les égliſes de votre diocèſe, du Sénatus-conſulte organique du 28 floréal dernier : & m'aſſurant que vous exciterez par votre exemple le zèle & la piété de tous les Fidèles de votre diocèſe, je prie Dieu qu'il vous ait, Monſieur l'Evêque d'Orléans, en ſa ſainte garde.

Ecrit à Saint-Cloud, le premier prairial an douze.

Signé NAPOLÉON.

Le Conſeiller d'Etat chargé de toutes les affaires des Cultes,

Signé PORTALIS.

PAR L'EMPEREUR,

Le Secrétaire d'Etat,

Signé HUGUES-B. MARET.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue de l'égalité, n° 11.

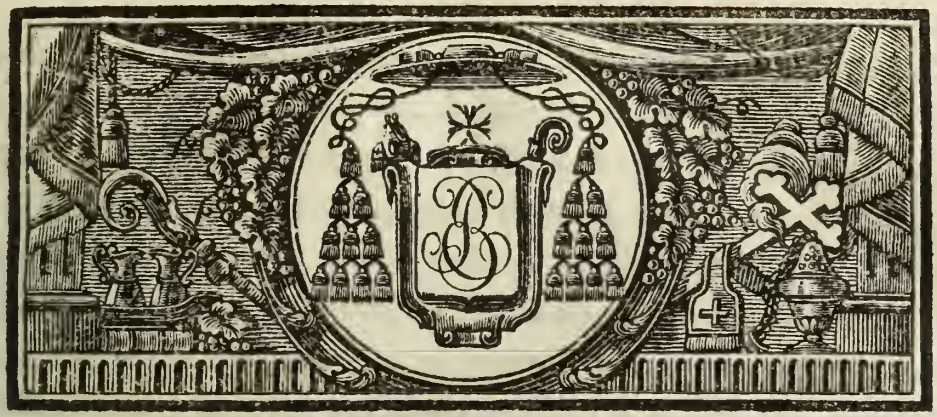

MANDEMENT

DE

M. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

QUI ordonne des Prières publiques pour l'heureux Voyage de SA SAINTETÉ en France.

ÉTIENNE-ALEXANDRE-JEAN-BAPTISTE-MARIE BERNIER, par la miséricorde Divine, et la grace du Saint-Siège, Evêque d'Orléans,

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

LE SOUVERAIN PONTIFE, Nos très-chers Frères, va

donner à la France un nouveau gage de son affection paternelle et de son dévouement. Il abandonne et Rome et ses Etats, dans une saison pénible et rigoureuse, pour venir au milieu des Français jouir du spectacle de leur réunion, et des heureux fruits de sa tendre charité pour eux. Il vient bénir au nom du Ciel un Peuple renaissant à la piété, à la Religion de ses pères : il vient le consoler par sa présence, l'animer par son zèle, l'encourager par ses exemples, et lui montrer, dans la personne du Successeur de Pierre, les vertus éminentes du premier des Pasteurs.

Nouveau Melchisédech, il vient offrir à l'Eternel le Sacrifice de la nouvelle alliance, en présence du Héros qui, comme Abraham, a triomphé de ses ennemis. Il vient, par l'onction sainte, imprimer sur son front le sceau sacré de la puissance, et dire à tous les Français : « Obéissez, et vénérez l'Oint du » Seigneur dans la personne de celui que la Providence, vos » vœux et ses victoires vous ont donné pour Chef. *Subditi* » *estote.* Vous n'avez rien à craindre de l'autorité qu'il exerce : » il la déploiera toute entière contre les coupables ; mais pour » vous, l'autorité souveraine sera, dans ses mains, celle d'un » père ; l'amour et la bonté en dicteront et régleront les actes. » *Dei enim tibi minister est in bonum.* (Rom. c. 13.)

Quelle heureuse époque pour nous, N. T. C. F. ! Qu'elle est consolante et glorieuse aux yeux de la Religion ! La France ne fut presque jamais honorée de la présence des Souverains Pontifes que dans des temps d'agitations, de troubles et de calamités. Etienne III fuyoit Astolphe ; Léon III se déroboit à la fureur

de ses assassins ; Grégoire IV étoit entraîné par Lothaire ; Innocent II s'éloignoit de l'antipape Anaclet. Que dirons-nous du vertueux Pie VI ? Parlerons-nous de son triste séjour au milieu des Français ?..... Non, N. T. C. F. Ce seroit rappeler à vos cœurs des souvenirs déchirans. Effaçons plutôt de nos annales cette cruelle époque. Aujourd'hui les temps sont changés. Les Alpes ne verront plus un Pontife, captif et languissant, franchir avec peine leurs sommets escarpés. La marche triomphante de PIE VII au milieu de l'Italie et de la France va montrer à l'Europe que NAPOLÉON Ier sait, comme Charlemagne, faire respecter la Foi, le Siège de Pierre, l'Eglise et son Chef.

Conjurons donc le Ciel, N. T. C. F., de veiller sur les jours du Souverain Pontife pendant un si long voyage, de l'environner de sa force, d'écarter de lui tous les dangers. Que nos vœux et nos prières l'accompagnent sans cesse ! Que le succès couronne les efforts de son zèle ! Que le Seigneur imprime à toutes ses actions le sceau de sa providence et de sa miséricorde ! Que sa présence au milieu de nous achève d'étouffer jusqu'au dernier souvenir de nos dissentions ! Qu'elle soit pour l'Empire Français et pour nous tous une source abondante de graces et de bénédictions !

A CES CAUSES, pour nous conformer à la lettre à nous adressée par Son Eminence le Cardinal Légat le 21 octobre courant, et à l'usage constant de l'Eglise en pareil cas, Nous ordonnons que les Prières *pro Summo Pontifice itinerante*, jointes à notre présent Mandement, seront faites dans toutes les églises

de notre Diocèse, à l'issue des Messes paroissiales et aux Saluts du très-saint Sacrement, pendant le voyage de Sa Sainteté de Rome à Paris, et réciproquement.

Nous enjoignons en outre de réciter à toutes les Messes qui seront célébrées pendant le séjour de Sa Sainteté à Paris, l'Oraison, la Secrète et la Postcommunion *pro Summo Pontifice.*

Sera notre présent Mandement lu et publié aux Prônes des Messes paroissiales le jour de Dimanche ou de Fête qui suivra immédiatement sa réception.

Donné à Paris, sous notre seing, notre sceau et le contre-seing de notre Secrétaire particulier, le 26 octobre 1804 (4 brumaire an XIII).

† ÉTIENNE-ALEXANDRE, Evêque d'Orléans.

Par mandement,

CLAVELOT, Chanoine-Secrétaire.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue de l'égalité, n° 11.

PRECES

PRO SUMMO PONTIFICE

ITINERANTE.

In viam pacis.

Cant. Zach. Luc. I.

Benedictus Dominus Deus Israel *, quia visitavit, etc. *usque ad finem.*

Gloria Patri, etc.

Ant. In viam pacis et prosperitatis dirigat Summum Pontificem Pium omnipotens et misericors Dominus; et Angelus Raphael eum comitetur in via, ut cum pace, salute, et gaudio revertatur ad propria.

Kyrie eleison,
Christe eleison,
Kyrie eleison.

Pater noster. *Reliqua secretò, deinde,*

℣. Et ne nos inducas in tentationem;
℟. Sed libera nos à malo.
℣. Salvum fac servum tuum Summum Pontificem Pium,
℟. Deus meus sperantem in te.
℣. Mitte Ei, Domine, auxilium de sancto,
℟. Et de Sion tuere Eum.

*

℣. Esto Ei, Domine, turris fortitudinis,
℟. A facie inimici.
℣. Nihil proficiat inimicus in Eo,
℟. Et filius iniquitatis non apponat nocere Ei.
℣. Benedictus Dominus die quotidie,
℟. Prosperum iter faciat Ei Deus salutarium nostrorum.
℣. Vias tuas, Domine, demonstra Ei,
℟. Et semitas tuas edoce Eum.
℣. Utinam dirigantur viæ Ejus
℟. Ad custodiendas justificationes tuas.
℣. Erunt prava in directa,
℟. Et aspera in vias planas.
℣. Angelis suis Deus mandavit de te,
℟. Ut custodiant te in omnibus viis tuis.
℣. Domine, exaudi orationem meam,
℟. Et clamor meus ad te veniat.
℣. Dominus vobiscum,
℟. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

DEUS, qui filios Israel per maris medium sicco vestigio ire fecisti, quique tribus Magis iter ad te, stellâ duce, pandisti; tribue quæsumus Summo Pontifici PIO iter prosperum, tempusque tranquillum; ut Angelo tuo sancto comite, ad eum quò pergit locum, ac demum ad æternæ salutis portum pervenire feliciter valeat.

DEUS qui Abraham puerum tuum de Ur Chaldæorum eductum, per omnes suæ peregrinationis vias illæsum custodisti: quæsumus, ut famulum tuum Summum Pontificem PIUM custodire digneris: esto Ei, Domine, in procinctu suffragium, in via sola-

tium, in æstu umbraculum, in pluvia et frigore tegumentum, in lassitudine vehiculum, in adversitate præsidium, in lubrico baculus, in naufragio portus, ut, te duce, quò tendit, prosperè perveniat, et demum incolumis ad propria redeat.

ADESTO, quæsumus Domine, supplicationibus nostris, et viam famuli tui Summi Pontificis PII in salutis tuæ prosperitate dispone : ut inter omnes viæ et vitæ hujus varietates tuo semper protegatur auxilio.

PRÆSTA, quæsumus omnipotens Deus, ut familia tua per viam salutis incedat, et beati Joannis præcursoris hortamenta sectando, ad eum quem prædixit secura perveniat, Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs Sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

℣. Procedat in pace.

℟. In nomine Domini. Amen.

Preces istæ fieri poterunt in Metropolitanis, et Cathedralibus Ecclesiis post Missam Conventualem, et in Parochialibus ac Succursalibus post Missam Parochialem, necnon in Ecclesiis omnibus quotiescumque Eucharistico Sacramento populus benedicitur, vulgò au Salut.

Incipi verò statim, et continuari poterunt usque ad adventum Summi Pontificis Parisios; atque Eo discedente iterùm assumi, et continuari quoad Sedi suæ redditum fuisse innotescat.

Quamdiu preces istæ fient, in Missis omnibus addetur Collecta pro Summo Pontifice itineraute, *prout sequitur.*

Oratio.

Adesto, Domine, supplicationibus nostris, et viam famuli tui Summi Pontificis nostri Pii in salutis tuæ prosperitate dispone, ut inter omnes viæ et vitæ hujus varietates tuo semper protegatur auxilio; Per Dominum, etc.

Secreta.

Propitiare, Domine, supplicationibus nostris, et has oblationes, quas tibi offerimus pro famulo tuo Summo Pontifice nostro Pio, benignus assume, ut viam illius et præcedente gratiâ tuâ dirigas, et subsequente comitari digneris, ut de actu atque incolumitate ejus secundùm misericordiæ tuæ præsidia gaudeamus; Per Dominum, etc.

Postcommunio.

Tua, Domine, Sacramenta quæ sumpsimus famulum tuum Summum Pontificem nostrum Pium in te sperantem custodiant, et contra omnes adversos tueantur incursus; Per Dominum, etc.

Commorante autem Sanctitate Suâ Parisiis, recitari poterit in Missis omnibus consueta Collecta pro Summo Pontifice.

LUTETIÆ PARISIORUM,

Typis Ad. Le Clere, Eminentissimi Cardinalis Legati de Latere typographi, in aggere vulgò dicto *Quai des Augustins*, n°. 39.

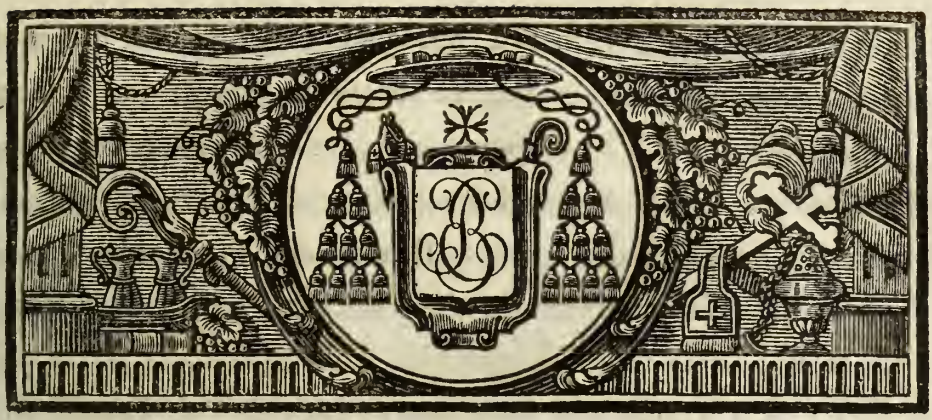

MANDEMENT

DE

M. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

QUI ordonne que le Te Deum *sera chanté dans toutes les églises de son Diocèse, en action de graces du Sacre et du Couronnement de* LEURS MAJESTÉS IMPÉRIALES.

ÉTIENNE-ALEXANDRE-JEAN-BAPTISTE-MARIE BERNIER, par la miséricorde Divine et la grace du Saint-Siège Apostolique, Evêque d'Orléans,

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et bénédiction EN JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

QUEL majestueux et touchant spectacle, NOS TRÈS-CHERS

FRÈRES, vient de s'offrir à nos yeux ! Le Héros qui gouverne la France, environné de toute la pompe qui accompagne ici-bas les Têtes couronnées, et rehaussant la majesté du trône par l'éclat de sa gloire, est venu rendre un solemnel hommage au Dieu des armées. Il est venu déposer aux pieds de ses autels les attributs de sa grandeur, et recevoir l'onction sainte de la main du premier des Pontifes. Il a fait plus encore ; il a voulu que l'auguste et bienfaisante Epouse qui partage avec lui les vœux et l'amour des Français, participât également à ce nouveau genre de gloire, et qu'à l'exemple des Berthe, des Blanche de Castille et des Jeanne d'Evreux, elle reçût, par la même onction, le gage assuré des bénédictions du Ciel.

Quelle heureuse réunion de circonstances et de personnes ! Ce que l'Europe a de plus grand, la Religion de plus saint, l'Eglise et la France de plus respectable, vient frapper à-la-fois nos regards étonnés.

Ici, c'est un nouveau Charlemagne qui s'assied sur un trône mérité par ses victoires, relevé par sa sagesse et sa valeur, et garanti par la reconnoissance et l'amour de son Peuple. Mille voix semblent répéter autour de lui ces sublimes paroles du Prophète Samuel : « Voyez celui que le Ciel a choisi pour » vous gouverner ! En est-il un seul parmi vous qui puisse » l'égaler en gloire, en mérite, en succès ? *Certè videtis quem* » *elegit Dominus, quoniam non sit similis illi in omni po-* » *pulo.* » (1. Reg. c. 10, ℣ 24.)

Là, les premières Autorités de l'Empire, rangées autour du trône, prodiguent à l'envi leurs acclamations au Héros qui l'occupe. Semblables aux enfans d'Israël rassemblés à Maspha, un seul sentiment les anime, un seul vœu les unit, celui qui a pour but la conservation des jours précieux de Sa Majesté, le salut et la prospérité de l'Empire. *Convenitque universus Israël ad civitatem, quasi homo unus, eâdem mente, unoque consilio.* (Judic. c. 20, ℣ 11.)

Parlerons-nous de cette Eglise Gallicane, si long-temps malheureuse, et alors rassemblée toute entière pour la première fois, dans la personne de ses Chefs, sous les yeux du Monarque qui brisa ses fers, qui renouvela son existence, et lui rendit sa liberté, son culte et ses autels ? Quels vœux ardens ne forme-t-elle pas pour cet auguste Bienfaiteur ! Par quelles abondantes bénédictions ne désire-t-elle pas voir acquitter envers lui la dette de son cœur et le tribut de sa reconnoissance ! *Dominus retribuet pro me.* (Psal. 137.)

Plus loin, et près du Saint des Saints, l'œil de la piété contemple avec attendrissement le Successeur de deux cent quarante-huit Pontifes, le digne héritier de la fermeté des Léon, du zèle des Grégoire, et du courage apostolique des Xiste et des Martin. Assis sur cette chaire de Pierre, que dix-huit siècles d'orages et de tempêtes, d'erreurs et de révolutions n'ont pu ébranler, sa modeste vertu commande le respect, sa bonté touchante entraîne et pénètre les cœurs,

sa tendre piété garantit à la France l'efficacité des vœux qu'il fait pour son bonheur. Oui, N. T. C. F., ils seront exaucés ces vœux si chers à nos cœurs ; et quelles mains plus pures pouvoient les porter aux pieds de l'Eternel ?

Le Ciel, en appelant des murs de l'ancienne Rome le Chef de l'Eglise à Paris, semble lui avoir adressé ces paroles de l'Ecriture : « Mon cœur a fait choix d'un nouveau Monarque » pour gouverner mon peuple. Allez, répandez sur son front » l'huile de bénédiction, et que par cette onction sainte il » devienne à jamais vénérable aux yeux de tout son Peuple. » *Inveni David servum meum, oleo sancto meo unxi eum.* Ma » main toute-puissante secondera ses glorieux efforts, mon » bras protecteur affermira son trône. *Manus enim mea auxi-* » *liabitur ei, et brachium meum confortabit eum.* C'est en vain » que de perfides ennemis s'élèveront contre sa puissance ; je » rendrai leurs efforts inutiles ; je confondrai les homicides » projets des enfans d'iniquité qui voudroient attenter à ses » jours. *Nihil proficiet inimicus in eo, et filius iniquitatis non* » *apponet nocere ei.* Je frapperai d'une crainte salutaire et je » ferai fuir à son aspect tous ceux que la haine armeroit » contre lui. *Concidam à facie ipsius inimicos ejus, et odientes* » *eum in fugam convertam.* J'étendrai les bornes de son Em- » pire ; il régnera un jour sur les mers ; les fleuves deviendront » ses tributaires, et leur cours rapide, divisé par ses ordres, » portera l'abondance dans tous les lieux de sa domination. » *Ponam in mari manum ejus, et in fluminibus dexteram ejus.* »

Tels sont, N. T. C. F., les oracles de la Sagesse éternelle et les promesses flatteuses de l'immuable Vérité en faveur des Souverains qui suivent la volonté de Dieu pour guide, et font contribuer leur puissance à sa gloire. Il les élève au-dessus des Princes et des Rois de la terre. *Ponam illum excelsum præ Regibus terræ.* Ils deviennent à ses yeux des vases de prédilection, qu'il se plaît à combler de ses faveurs. *In æternum servabo illi misericordiam meam.* Puisse, N. T. C. F., le glorieux Empereur que le Ciel vient de donner à la France, jouir à jamais de ces dons ineffables! Puissent les bénédictions promises aux David, aux Salomon, aux Josaphat, se répandre abondamment sur lui et sur son auguste Famille! *Domine Deus, benedictione tuâ benedicatur Domus servi tui in sempiternum.* (2. Reg. c. 7, ℣. 29.)

A CES CAUSES, pour nous conformer aux ordres de SA MAJESTÉ, consignés dans sa lettre du douze frimaire de la présente année, Nous ordonnons que le *Te Deum* sera chanté, avec la Prière *Domine, salvum fac Imperatorem, etc.*, et les Oraisons analogues, dans notre église cathédrale, le Dimanche six janvier prochain (seize nivose an treize), à l'issue des Vêpres, en action de graces du Sacre et du Couronnement de LEURS MAJESTÉS IMPÉRIALES, et dans toutes les autres églises de notre Diocèse le Dimanche qui suivra immédiatement la réception de notre présent Mandement, qui sera imprimé, lu et publié au Prône des Messes paroissiales.

Donné à Paris, sous notre seing, notre sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire particulier, le vingt-quatre décembre 1804 (trois nivose an treize).

† ÉTIENNE-ALEXANDRE, Evêque d'Orléans.

Par mandement,

CLAVELOT, Chanoine-Secrétaire.

LETTRE DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR A M. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

MONS L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, la Providence m'a offert de nouvelles forces pour supporter le poids de la couronne qu'elle a placée sur ma tête, dans la satisfaction que mon Peuple a témoignée à l'occasion de mon sacre et couronnement, qui se fit hier, avec tout ce que pouvoit ajouter de pompe et de solemnité la présence de notre très-saint Pere le Pape, Chef visible de l'Eglise universelle. Les acclamations qui m'ont accompagné pendant et après cette auguste cérémonie, ont pénétré mon cœur d'un sentiment profond qui ne s'effacera jamais. C'est pour obtenir de l'Être suprême, qui protège si visiblement l'Empire, qu'il attache à l'onction sacrée que je viens de recevoir, toutes les graces que ma confiance en sa divine bonté me fait espérer; qu'il m'accorde la prudence, la première vertu des Souverains; et qu'il maintienne mon Peuple dans la paix et la tranquillité, qui feront toujours le plus cher objet de mes soins, et dans lesquelles j'envisagerai toujours la plus solide gloire de mon règne; que je désire qu'il soit fait des prières publiques dans toutes les

églises de l'Empire. Je vous fais donc cette lettre pour vous dire de faire chanter le *Te Deum* dans celles de votre Diocèse, et que vous ayiez à convier aux prières qui se feront dans votre église, les Autorités qui ont accoutumé d'assister à ces sortes de cérémonies. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons l'Evêque d'Orléans, en sa sainte et digne garde. Ecrit à Paris, ce 12 frimaire an 13.

Signé NAPOLÉON.

PAR L'EMPEREUR,

Le Secrétaire d'Etat,

Signé Hugues-B. MARET.

Et plus bas : *Le Ministre des Cultes,*

Signé PORTALIS.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue de l'égalité, n° 11.

10 5 février 1805.

MANDEMENT

DE

M. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

QUI permet l'usage des Œufs pendant le Carême prochain, depuis le Mercredi des Cendres jusqu'au Mardi de la Semaine-sainte inclusivement.

ÉTIENNE-ALEXANDRE-JEAN-BAPTISTE-MARIE BERNIER, par la miséricorde Divine et la grace du Saint-Siège Apostolique, Evêque d'Orléans,

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et bénédiction EN JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

POURRIONS-NOUS, nos très-chers Frères, ne pas vous

faire entendre notre voix paternelle aux approches de cette sainte quarantaine, que l'Église a si sagement instituée pour expier nos fautes, purifier nos ames, et nous préparer à la célébration de nos plus grands Mystères ? Pressés par le sentiment de nos devoirs et la tendre affection qui nous unit à vous, comment ne saisirions-nous pas avec empressement une occasion si favorable, pour vous inviter à parcourir dignement et avec fruit la carrière de la pénitence, qui s'ouvre devant vous ?

Débiteurs envers la justice Divine pour des fautes malheureusement inséparables de la foiblesse humaine, refuseriez-vous de consacrer au repentir quelques jours dans l'année, quand peut-être il n'en est pas un seul qui n'éclaire ou ne décèle quelque imperfection, quelque négligence ou défaut de votre part ? Craindriez-vous de mortifier vos sens, d'enchaîner vos désirs, de captiver vos passions et vos vices sous la loi de Jésus-Christ, quand cet Homme-Dieu, la pureté par essence, s'assujettit lui-même à la loi du jeûne, et s'enfonce au milieu d'un désert pour y éprouver pendant quarante jours tous les besoins de l'humanité souffrante ? Cette fausse délicatesse qui vous fait fuir avec tant d'horreur tout ce qui peut contrarier vos penchans et vos goûts, n'est-elle pas elle-même une suite naturelle de vos infidélités ?

Quels motifs puissans n'avez-vous pas, d'ailleurs, pour vous hâter de désarmer, par la pénitence, le courroux du Ciel ! Indépendamment de cette mort éternelle dont Dieu

frappe le pécheur audacieux et impénitent, par quels fléaux terribles ne punit-il pas dès cette vie l'iniquité des hommes ! « Vous avez abandonné, disoit-il au peuple d'Israël, le Dieu tout-» puissant qui vous a créé. *Deum qui te genuit, dereliquisti.* Vous » avez oublié et l'éclat de sa gloire, et l'étendue de ses miséri-» cordes, et l'abondance de ses dons. *Oblitus es Domini crea-» toris tui.* Je vengerai sur vous cet oubli sacrilège. Le feu » de ma colère dévorera ces biens dont la possession vous » aveugle. *Ignis succensus est in furore meo.* Sa brûlante ardeur » desséchera le germe des plantes que vous confierez à la » terre. *Devorabitque terram cum germine suo.* J'accumulerai » sur vos têtes coupables tous les maux à-la-fois. *Congregabo » super eos mala.* J'ordonnerai aux vents et aux tempêtes de » servir mon courroux, et leur souffle violent renversera vos » espérances. J'armerai contre vous les nations voisines, et » la guerre épuisera vos ressources : j'appellerai la mort, et » sa faux meurtrière moissonnera vos enfans, vos amis et vos » frères. *Foris vastabit eos gladius, et intùs pavor.* » (Deut. c. 32.)

Telle est, N. T. C. F., la vengeance éclatante que Dieu tire ici-bas des péchés des hommes : dix années d'expérience, de troubles et de malheurs ne nous l'ont que trop appris. Fléchissons donc son courroux par nos larmes ; implorons, par la pénitence, un pardon nécessaire. Que la prospérité de l'impie ne nous aveugle pas. L'incrédulité vantera son bonheur ; elle se glorifiera de blasphémer impunément le Dieu que nous adorons : mais souvenons-nous que ce Dieu est immortel, et que

s'il souffre ici-bas que l'ouvrage de ses mains insulte à sa gloire, c'est qu'il a pour terme de ses vengeances l'éternité même.

A CES CAUSES, nous invitons nos chers et fidèles Coopérateurs dans le saint ministère à rappeler avec un nouveau zèle aux Fidèles confiés à leurs soins, leurs devoirs et leurs obligations, la nécessité de la pénitence, le précepte du jeûne et de l'aumône, celui de la Confession annuelle, et de la Communion Paschale : et afin d'adoucir, autant qu'il est en nous, la rigueur de l'abstinence, nous permettons l'usage des œufs pendant le Carême prochain, depuis le Mercredi des Cendres jusqu'au Mardi de la Semaine-sainte inclusivement.

Sera notre présent Mandement imprimé, lu et publié aux prônes des Messes paroissiales, dans toutes les églises de notre Diocèse, le Dimanche qui suivra immédiatement sa réception.

Donné à Paris, sous notre seing, notre sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire particulier, le 5 février 1805.

† ÉTIENNE-ALEXANDRE, Evêque d'Orléans.

Par mandement,

CLAVELOT, Chanoine-Secrétaire.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue de l'égalité, n° 11.

MANDEMENT

DE

M. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

Qui invite les Fidèles de la Paroisse d' Achères —
à se préparer à la réception du Sacrement de Confirmation.

ÉTIENNE-ALEXANDRE-JEAN-BAPTISTE-MARIE BERNIER, par la miséricorde Divine et la grace du Saint-Siège Apostolique, Evêque d'Orléans,

Au Clergé et aux Fidèles de la Paroisse d' Achères, —
Salut et bénédiction EN JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

NOUS vous annonçons, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

de nouvelles graces et de nouveaux bienfaits de la part de ce Dieu infiniment bon qui vous a créés pour l'aimer, et qui veut vous sanctifier, pour vous rendre à jamais heureux. Sa miséricorde, attentive à tous vos besoins, prévient vos désirs. Il ne se borne pas à effacer vos péchés par la Pénitence, à vous nourrir du Pain des Anges à la table sainte ; il veut encore enrichir vos ames des dons ineffables de son divin Esprit. *Spiritum meum ponam in medio vestrî.* Il nous établit Ministre et dispensateur de l'auguste Sacrement qui vous les confère. Il veut qu'à l'exemple du Sauveur des hommes, nous parcourions en son nom les villes et les campagnes confiées à nos soins, et que nous répandions dans les cœurs de leurs paisibles habitans les consolations de son amour, les trésors de sa grace. *Pertransiit benefaciendo, et sanando omnes.*

Nous allons, N. T. C. F., vous rendre incessamment ce signalé service dans l'ordre de la Religion. La charité de Jésus-Christ, l'ardent désir de votre salut, et l'amour de nos devoirs, vont diriger nos pas vers vous. Encore quelques jours, et le signe sacré de la rédemption des hommes, imprimé sur vos fronts par nos mains, produira dans vos cœurs des germes féconds de salut et de grace. *Ecce dies venient.* Eclairés des lumières de l'Esprit-saint, marqués du sceau de Jésus-Christ, devenus Chrétiens parfaits, vous résisterez avec courage à l'esprit de ténèbres, vous triompherez de ses efforts; votre foi deviendra plus vive, vos mœurs plus pures, votre piété plus solide, votre charité plus ardente et plus désintéressée.

Tels seront, nous aimons à le croire, les heureux effets de la présence de l'Esprit-saint au milieu de vous. *Dabo legem meam in visceribus eorum.* Préparez donc vos cœurs à sa réception : instruisez-vous des vérités saintes dont la connoissance importe au salut ; ranimez dans vos cœurs ces sentimens de religion que les Ministres du Seigneur y avoient fait naître ; bannissez cette coupable indifférence qui vous éloigne des sources du salut. Quel que soit votre âge, mettez à profit les momens courts et fugitifs d'une vie périssable : recourez à la pénitence ; détestez vos péchés, pleurez vos égaremens, abjurez les haines et les ressentimens qui pourroient encore vous diviser. Enfans d'une même Eglise, soyez tous unis ; édifiez-vous réciproquement par des exemples salutaires de zèle et de vertu. Prêtez une oreille attentive aux instructions de l'Eglise ; qu'elles soient à jamais la base de votre conduite et la règle de vos mœurs, afin que vous puissiez dire après la réception du Sacrement de Confirmation, comme autrefois les premiers Fidèles : « Nous avons abondamment puisé dans la » source des graces ; *De plenitudine ejus nos omnes accepimus ;* » et nous répandons au loin la précieuse odeur des vertus » chrétiennes : *Christi bonus odor sumus Deo.* »

A CES CAUSES, nous vous prévenons que le *Samedi 22. juin* de la présente année, nous conférerons à tous les Fidèles de cette Paroisse qui auront l'âge et les dispositions requises par l'Eglise, le Sacrement de Confirmation dans l'église de *Neuville* à *8 h.* du *matin*

Sera notre présent Mandement lu et publié au prône de la Messe paroissiale le Dimanche qui suivra immédiatement sa réception.

Donné à Orléans, dans notre palais épiscopal, sous notre seing, notre sceau et le contre-seing de notre Secrétaire, le 26. mai 1807

† ÉTIENNE-ALEXANDRE, Evêque d'Orléans.

Par mandement,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue de l'égalité, n° 11.

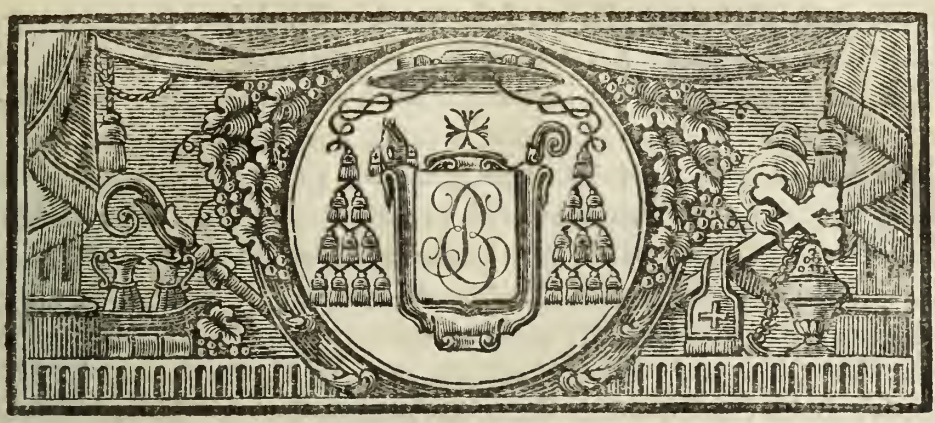

MANDEMENT

DE

M. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

Qui ordonne des Prières publiques pour la prospérité des armes de Sa Majesté l'Empereur des Français, Roi d'Italie.

ÉTIENNE-ALEXANDRE-JEAN-BAPTISTE-MARIE BERNIER, par la miséricorde Divine, & la grace du Saint-Siège Apostolique, Evêque d'Orléans,

Au Clergé & aux Fidèles de notre Diocèse, Salut & bénédiction en Jésus-Christ notre Seigneur.

Quels douloureux accens se font entendre au milieu de nous, nos très-chers Frères? Quel cri d'indignation s'élève de toutes parts?

La foi jurée n'eſt donc plus un frein capable d'enchaîner l'ambition des ennemis de la France ! Les traités les plus ſolemnels ſont méconnus & violés par eux. Leur fureur jalouſe n'aſpire à rien moins qu'à l'anéantiſſement de notre commerce, de notre induſtrie, de notre puiſſance, de la gloire & de la proſpérité dont nous jouiſſons. Ils arment contre nous en proteſtant qu'ils n'ont d'autre but que de maintenir la paix. Ils envahiſſent ſans déclaration, ſans explication quelconque, les poſſeſſions paiſibles de nos fidèles alliés : ils forcent l'Electeur de Bavière, qui ſe repoſoit ſur la foi des traités, à abandonner aux redoutables ſuites d'une invaſion précipitée ſa capitale & ſes états. D'où peut provenir un changement ſi ſubit ? Quels perfides conſeils ont pu dicter des réſolutions ſi funeſtes au bonheur & à la proſpérité de l'Europe ? Le ſang humain n'a-t-il donc point aſſez coulé ? Les vaſtes campagnes de la Souabe & de la Franconie, les eaux du Leck & de l'Inn, de l'Adige & du Tagliamento n'en ont-elles pas été trop ſouvent rougies ? Que falloit-il de plus pour aſſouvir la haine implacable de nos fiers rivaux ?

L'Empereur d'Allemagne pouvoit-il oublier que les traités de Campo-Formio & de Lunéville avoient été dictés preſque ſous les murs de ſa capitale, & qu'alors, comme aujourd'hui, il n'étoit, dans les mains de l'Angleterre, qu'un inſtrument paſſif, propre à faire, en faveur de cette Puiſſance, une utile diverſion ? Tant de déſaſtres & de malheurs ne devoient-ils pas détourner à jamais ce Monarque de s'expoſer à de nouveaux dangers, & de courir encore une fois les chances toujours incertaines d'une nouvelle coalition ? Non, N. T. C. F ; & telle eſt l'ambition des hommes, que malgré les ſages leçons de l'expérience, ils aiment à ſe flatter d'obtenir dans un temps ce que la force des armes, la victoire & la Providence leur ont refuſé dans un autre.

L'Angleterre, menacée de toutes parts, a fait un dernier effort : elle a prodigué ſes richeſſes, répandu ſes tréſors ſur le continent, pour acquérir des défenſeurs & des alliés. Elle a dit, comme autrefois l'orgueilleuſe ville de Tyr : « Je ſuis la reine des mers ; je ſurpaſſe en éclat, en gloire » & en richeſſes tout ce qui m'environne. » *O Tyre ! tu dixiſti : Perfecti decoris ego ſum.* « Je ſoumettrai à mon empire les vaiſſeaux, les pilotes, les ſujets » même des Rois étrangers. » *Omnes naves maris & nautæ earum fuerunt in*

populo negotiationis tuæ. « Je ferai plus encore : les peuples voiſins, ſoudoyés » par moi, armeront leurs bras pour ma défenſe : je trafiquerai de leur ſang, » & je fonderai ſur leur ſervitude & ſur leurs déſaſtres ma gloire & ma » proſpérité. » *Perſæ & Lydii & Libyes erant in exercitu tuo viri bellatores tui.* « Ils s'eſtimeront heureux de pouvoir décorer de leurs caſques & de leurs » boucliers enſanglantés les bornes de mon empire. » *Clypeum & galeam ſuſpenderunt in te pro ornatu tuo.* (Ezéch. c. 27.) .... Et des nations que leurs richeſſes & leur puiſſance plaçoient au premier rang, ont prêté l'oreille à ces inſinuations perfides !.... Elles ont accepté ces propoſitions humiliantes !.... Elles ſont devenues tout-à-coup les ennemies du Héros magnanime qui ambitionnoit l'honneur de les venger !.... Quel oubli de toute juſtice !

Mais il eſt un Dieu qui veille au ſalut des empires, qui humilie l'orgueil des nations comme il arrête les flots impétueux de la mer ; qui ſe joue des perfides projets de l'ambition, des intrigues des Cours, & des homicides complots que forment les ennemis de la tranquillité publique. *Utiquè eſt Deus judicans eos in terra.* Son nom eſt le Dieu des armées. *Deus exercituum, nomèn ejus.* Il eſt le vengeur des traités méconnus, le diſpenſateur de la victoire & des triomphes, l'arbitre des combats. C'eſt lui qui anime & ſoutient les peuples fidèles armés pour la juſtice. *Præbet fortitudinem iis qui corde perfecto credunt in eum.* Il ſuſcita, pour humilier les orgueilleux Tyriens, le bras d'un Alexandre : il armera, de nos jours, celui d'un Héros pour venger la querelle de l'humanité, reconquérir la paix, & rappeler les nations ſoulevées contre nous, aux ſentimens de modération que la juſtice & la Religion doivent leur inſpirer.

Plaçons donc, N. T. C. F., notre confiance & notre eſpoir dans la miſéricorde infinie de ce Dieu immortel : attendons tout de ſa puiſſance, de ſon amour, de ſa bonté pour nous. Conjurons-le de protéger à l'ombre de ſes ailes notre auguſte Souverain, de l'environner de ſa force toute-puiſſante, de préſider à ſes conſeils, de veiller ſur ſes jours, & de maintenir au milieu de ſes armées cette fidélité conſtante, ce courage invincible qui en ont fait l'admiration de nos alliés & la terreur de nos ennemis.

Loin de nous les regrets amers que pourroient exciter de nouveaux

ſacrifices dictés par la néceſſité, commandés par l'honneur, exigés par l'Etat ! Ils ſont douloureux & pénibles, nous ne craignons pas de l'avouer : mais la ſervitude, les revers, le déshonneur ſont plus pénibles encore : un cœur Français ne peut même en ſupporter l'idée. Armons-nous donc de force & de courage. Aſſurons la victoire par le concours unanime de nos ſacrifices, de nos efforts & de nos volontés. Souvenons-nous qu'un Chrétien fidèle doit à ſon Souverain, à ſa Patrie ſes facultés, ſes bras, ſon exiſtence ; qu'il doit défendre l'un & l'autre au péril de ſa vie ; & que cette obligation eſt tellement étroite, que pluſieurs Conciles ont prononcé des peines contre ceux qui oſeroient s'y ſouſtraire. *De iis qui arma projiciunt, placuit eos à communione abſtinere.* (1.er Concile d'Arles, can. 3.)

Et vous, N. T. C. F, que des occupations plus paiſibles retiendront au milieu de nos campagnes & de nos cités, ah ! ne ceſſez d'élever vos mains vers le ciel pour en obtenir le retour de la paix. Nous ne la devrons qu'aux ſuccès de nos armes. Telle eſt la malheureuſe deſtinée des empires ; ils n'acquièrent que par la victoire le repos & le bonheur. Mais s'il faut que le ſang coule encore, faſſe le Ciel que ces guerriers valeureux, ces enfans chéris que la Patrie appelle au poſte de l'honneur, ſoient épargnés au milieu des combats, & que les maux inſéparables de la guerre retombent ſur ceux-là ſeuls qui l'ont provoquée par leurs intrigues, ou ſuſcitée au mépris des traités !

A CES CAUSES, & pour nous conformer aux ordres de SA MAJESTÉ, conſignés dans la lettre de Son Excellence le Miniſtre des Cultes, jointe au préſent Mandement, nous ordonnons que les Prières dites des *Quarante-heures*, avec expoſition du Très-ſaint-Sacrement, auront lieu dans toutes les égliſes de notre Diocèſe, pour implorer l'aſſiſtance & le ſecours de Dieu en faveur de notre auguſte Souverain & de ſes braves armées.

Ces Prières commenceront dans notre égliſe cathédrale par la Meſſe ſolemnelle *pro tempore belli*, que nous célébrerons pontificalement le Dimanche 6 octobre prochain. Elles auront lieu ſucceſſivement dans les égliſes de cette ville, dans celles de Blois & de Vendôme, aux jours que nous indiquerons à Meſſieurs les Curés & Deſſervans ; & dans toutes les autres égliſes du Diocèſe le Dimanche qui ſuivra la publication de notre Mandement.

Dans l'eglise de Saint Marc les 27, 28, et 29 octobre et.

On chantera aux Saluts qui ſe diront dans ces mêmes jours, les Antiennes ordinaires du Très-ſaint-Sacrement, de la Sainte Vierge & de la Paix; auxquelles on ajoutera le Répons *pro tempore belli*, le Pſeaume *Exaudiat, &c.*, avec l'Oraiſon *pro Imperatore & ejus exercitu*, & les autres Oraiſons & Verſets analogues. Les Prières ordonnées pour le temps de la guerre par notre Mandement du 27 prairial an onze (16 juin 1803), continueront d'être récitées dans toutes les égliſes comme elles l'ont été juſqu'à ce jour.

Sera notre préſent Mandement imprimé, lu et publié aux prônes de toutes les égliſes paroiſſiales de notre Diocèſe le Dimanche qui ſuivra immédiatement ſa réception.

Donné à Orléans, dans notre palais épiſcopal, ſous notre ſeing, notre ſceau & le contre-ſeing de notre Secrétaire, le 28 ſeptembre 1805, (6 vendémiaire an 14).

† ÉTIENNE-ALEXANDRE, Evêque d'Orléans.

Par mandement,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

LETTRE de Son Excellence le MINISTRE DES CULTES, Grand-Officier de la Légion d'honneur, à M. L'EVÊQUE D'ORLÉANS.

Paris, le 4 vendémiaire an 14.

MONSIEUR L'EVÊQUE, La foi ſolemnelle des traités avoit paru à la grande ame de l'Empereur une barrière inviolable qui couvroit nos frontières orientales : il en avoit rappelé les défenſeurs, pour les aſſocier à cette grande expédition qui, ramenant ſur les îles Britanniques, comme vers leur ſource, toutes les calamités de la guerre, en eût peut-être à jamais délivré le continent. Mais la corruption des Cours ouvroit mille voies ſecrètes aux inſtigations d'une politique inſidieuſe. Tout-à-coup deux grandes Puiſſances s'uniſſent à l'Angleterre ; elles dévoilent leurs pactes myſtérieux. L'Ottoman, circonvenu par de vils complots, frémit de n'être plus que le paſſif inſtrument des vengeances & de l'ambition des Ruſſes. L'Allemagne, au mépris de ſes lois, eſt envahie par ſon propre Chef, & les bataillons Autrichiens occupent la Bavière. NAPOLÉON étoit dans ſon camp de Boulogne. Il ne veut pas déſeſpérer encore de la paix : mais déjà ſes aigles s'ébranlent ; les ſoldats jurent aux citoyens qu'ils ne font qu'échanger le théâtre de la victoire, & les citoyens promettent aux ſoldats ce concours vraiment Français de toutes les volontés & de tous les cœurs vers un ſeul but, l'honneur national, le ſalut de la Patrie, l'inaltérable fidélité au Souverain que la Providence a couronné. L'Empereur vient dépoſer dans ſon Sénat & ſes ſentimens pacifiques & ſes diſpoſitions guerrières. Il donne à ſon peuple un grand témoignage de confiance, il en reçoit un grand témoignage d'amour. Il part, & va ſe placer à la

tête de nos légions invincibles, en se repoſant du ſoin de ſes deſtinées ſur la main puiſſante qui l'a ramené d'Egypte.

Dans cet inſtant ſolemnel il veut que dans tous les temples qu'il a rouverts, des prières ſoient adreſſées au Dieu des armées. Il reconnoît que la juſtice de ſa cauſe ne lui en garantit le triomphe qu'avec le ſecours de celui qui eſt le diſtributeur de toute juſtice, qui diſſipe les ligues, & qui fait régner les Rois. Quel appel touchant au patriotiſme & à la piété des Miniſtres de la Religion! Ils y répondront. Nous avons un Clergé vraiment national, qui veut tout ce que l'intérêt de l'Etat exige, qui déſire la paix, parce que l'eſprit de l'Evangile eſt un eſprit de paix, de charité & d'amour, mais qui la déſire ſtable, glorieuſe, digne de la France, telle, enfin, que les armes victorieuſes de Sa Majeſté Impériale & Royale peuvent ſeules nous la garantir.

C'eſt à votre zèle, Monſieur l'Evêque, à développer dans votre Diocèſe ces affections généreuſes, ce dévouement héroïque qui diſtinguent notre Nation. C'eſt la Patrie, c'eſt l'Empereur, c'eſt la Religion même qu'il s'agit de défendre. Tout ce qui peut déſoler l'Etat & ébranler le trône, eſt éverſif des autels. La France doit aux conſtitutions de l'Empire le libre exercice de la Religion ſainte que vous annoncez; c'eſt ſous les auſpices de NAPOLÉON qu'elle eſt ſortie glorieuſe du ſein des ruines, avec toute la pompe de ſes cérémonies, toute la douceur de ſes conſolations, toute la puiſſance de ſa parole. Qu'une ſainte émulation embrâſe, à votre voix, tous les cœurs: qu'on ſe diſpute l'honneur de ſervir ſous celui qui a rétabli le culte de nos Pères; & que le Peuple Français prouve que ſous le règne de NAPOLÉON il n'a plus qu'un même eſprit, qu'un même cœur, & qu'il eſt devenu comme un ſeul homme.

Vous apprécierez, Monſieur l'Evêque, cette preuve de confiance que Sa Majeſté Impériale & Royale vous donne par mon organe. Vous lèverez les mains vers le ciel, & vous ne ceſſerez de parler au cœur des hommes, pour les confirmer dans l'exercice de leur devoir, & éclairer les manœuvres ténébreuſes des ennemis du bien public. Par vos ſages inſpirations vos Coopérateurs béniront en tous lieux les armes de ces jeunes citoyens que la Providence appelle à l'honorable tâche de défendre la

Patrie. Ils leur citeront d'illuſtres exemples, & diſtribueront à leurs parens ces conſolations pieuſes qui nourriſſent l'ame, & lui font concevoir de généreuſes réſolutions. Plus que jamais ils inculqueront à leurs ouailles les principes d'ordre & de charité. En un mot, ils développeront toute la puiſſance de leur influence pour concourir de tous leurs moyens au ſuccès des deſſeins magnanimes de notre auguſte Souverain.

J'ai l'honneur de vous ſaluer, Monſieur, avec la conſidération la plus diſtinguée.

Signé PORTALIS.

Pour copie conforme :

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

31-8. 1805. Clergé

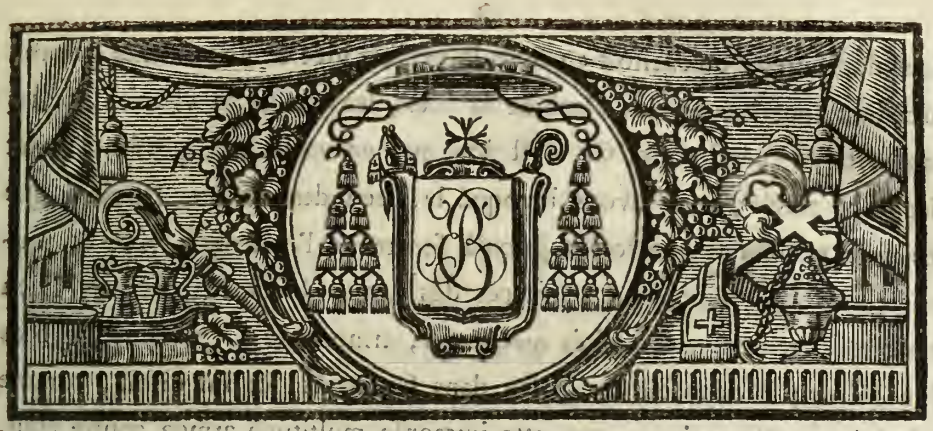

MANDEMENT

DE

M. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

Qui ordonne que le TE DEUM *ſera chanté dans toutes les égliſes de ſon Diocèſe en action de graces des Victoires remportées en Allemagne par Sa Majeſté* L'EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE.

ÉTIENNE-ALEXANDRE-JEAN-BAPTISTE-MARIE BERNIER, par la miſéricorde Divine, & la grace du Saint-Siège Apoſtolique, Evêque d'Orléans,

Au Clergé & aux Fidèles Catholiques de notre Diocèſe, Salut & bénédiction en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

QUEL changement ſubit, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES! Aux ſenti-

mens douloureux qu'excitoit en nous la pénible idée d'une nouvelle guerre, ſuccèdent tout-à-coup les élans de la joie, les cris de la victoire, & les tranſports de l'admiration. Ce n'eſt donc pas en vain que, proſternés aux pieds des autels, nous avons invoqué le Dieu des armées. Pendant que nos voix gémiſſantes portoient juſqu'à ſon trône l'expreſſion vive & touchante de nos vœux pour le ſuccès des armes de Sa Majeſté, ce Dieu immortel, vengeur des traités méconnus, armoit de ſa puiſſance le bras d'un Héros; il dépoſoit la foudre dans ſes mains, & lui diſoit, comme à Joſué : « Ne craignez pas cette immenſe multitude armée contre vous. » *Ne timeas eum.* Cet ennemi puiſſant, qui croit vous ſurpendre, verra » ſes projets confondus : il fuira devant vous comme un troupeau timide. » Je l'ai livré, ainſi que ſon peuple, à votre diſcrétion. *In manu tuâ* » *traditus eſt cum omni populo ac terrâ ſuâ.* Je marcherai devant vous; » je frapperai d'étonnement les nations coaliſées; je plongerai dans la » ſtupeur les peuples réunis contre vous. *Incipiam mittere terrorem atque* » *formidinem tuam in populos.* Il vous ſuffira de paroître; la terreur de » votre nom gagnera des batailles. *Ut audito nomine tuo paveant, &* » *dolore teneantur.* » (Deut. c. 2 & 3.)

Quel autre, en effet, que le Dieu des armées a pu, N. T. C. F., opérer les prodiges dont l'étonnant récit fixe aujourd'hui notre admiration ? L'hiſtoire a conſacré le glorieux ſouvenir des capitulations dictées par Charles XII à Narva, & par Frédéric à Pirna : mais la gloire de ces deux Monarques diſparoît devant celle que vient d'acquérir, en quinze jours, l'Empereur des Français. Il vole avec la rapidité de l'éclair des bords de l'Océan aux rives du Rhin & du Danube. On le croit encore à Boulogne ou dans ſon palais, & déjà ſon incroyable activité lui a fait franchir les limites de ſon vaſte Empire; ſes invincibles légions déploient leurs enſeignes au milieu de l'Allemagne. C'eſt en vain que l'ennemi étend & multiplie ſes forces : il eſt écrit dans le livre des décrets éternels que

tous ſes efforts ne ſerviront qu'à rendre ſa défaite plus éclatante & plus terrible ; *Corruent fulcientes Ægyptum ;* & que cette Maiſon autrefois ſi célèbre par ſes alliances & ſes ſuccès, verra tout-à-coup ſon éclat diſparoître. *Deſtruetur ſuperbia imperii ejus.* (Ezéch. c. 30.)

Cinq jours ſuffiſent au Héros Français pour parvenir de Strasbourg juſqu'aux bords du Lech. Vainqueur à Wertingen, triomphant à Güntzbourg, il ſe montre à nos fidèles alliés comme un libérateur. La Bavière étonnée l'applaudit & l'admire. Augsbourg & Munich lui ouvrent leurs portes. Ulm ſeul paroît vouloir lui réſiſter. Cette ville renferme dans ſes murs l'élite des ſoldats Autrichiens : trente-trois mille hommes ſe diſputent l'honneur de la défendre. Mais quand le Ciel a prononcé, à quoi ſervent les délibérations humaines ? *Non eſt conſilium contra Dominum.* Déjà la victoire a couronné nos guerriers à Elchingen ; les hauteurs qui dominent la ville aſſiégée ſont en leur pouvoir. Leur vive impatience ne ſouffre aucun délai ; ils brûlent du déſir de s'immortaliſer par de nouveaux exploits : mais l'humanité du Héros enchaîne leur courage ; il veut triompher ſans effuſion de ſang. Bientôt l'ennemi capitule ; il ſubit la loi du vainqueur ; il vient dépoſer à ſes pieds ſes munitions, ſes armes, ſes drapeaux. C'eſt en vain qu'une partie de cette armée qui paroiſſoit ſi redoutable, a voulu chercher ſon ſalut dans la fuite : un Prince, digne émule de l'infatigable activité du Monarque, la pourſuit, l'atteint, la combat, & ne lui donne aucun relâche qu'il n'ait en ſon pouvoir les glorieux monumens de ſon entière défaite. *Reliqui fugerunt, & accepit ſpolia eorum.*

Tels ſont, N. T. C. F., les ſuccès inouïs de cette brave armée, qui, prête à franchir le détroit qui nous ſépare de nos implacables rivaux, vit avec douleur de nouveaux ennemis s'élever contre la France. Puiſſent ces ennemis, trop long-temps ſéduits par l'or de l'Angleterre, ouvrir enfin les yeux ſur leurs vrais intérêts ! Puiſſent leurs défaites inſpirer à

leurs cœurs des ſentimens de paix & d'union ! Alors la Religion bénira doublement nos éclatans ſuccès. Ils ſeront pour elle le gage aſſuré de la paix, ſi chère à l'Egliſe, ſi néceſſaire à l'Europe, & ſi conforme à nos déſirs.

Mais ſi, ce qu'à Dieu ne plaiſe ! des ſecours étrangers engageoient l'Autriche à tenter de nouveau le ſort des combats, nous dirions alors, comme Judas Machabée : « Soyez à jamais béni, ô Dieu tout-puiſſant, » ſauveur d'Iſraël ! *Benedictus es, ſalvator Iſraël.* C'eſt à vous que le jeune » David dut ſon triomphe ſur l'ennemi puiſſant qu'il avoit à combattre. » *Qui contriviſti impetum potentis in manu ſervi tui David.* C'eſt par vous » que Jonathas, fils de Saül, répandit la terreur dans le camp des Philiſtins. » *Et tradidiſti caſtra alienigenarum in manu Jonathæ filii Saül.* Nous ſolli- » citons aujourd'hui cette même faveur pour un Empire qui vous eſt » tout dévoué : ſignalez votre juſtice en mettant le comble aux triomphes » de votre peuple. *Conclude exercitum iſtum in manu populi tui Iſraël.* Nos » ennemis ſe flattent de pouvoir encore nous attaquer avec avantage. » Vous êtes l'arbitre des combats ; confondez leurs projets. *Confundantur* » *in exercitu ſuo & equitibus ſuis.* Frappez-les de crainte & de terreur. *Da* » *illis formidinem.* Humiliez leur audace ; atterrez-les par l'effet de votre » puiſſance. *Tabefac audaciam virtutis eorum, & commoveantur contritione* » *ſuâ.* Livrez-les à ceux qui vous connoiſſent, qui vous aiment & qui » vous adorent. *Dejice illos gladio timentium te.* Nous vous bénirons à » jamais, comme nous le faiſons en ce moment, parce que nos ſuccès » auront produit la paix & le bonheur, objet chéri des vœux de notre » auguſte Monarque & de tous ſes ſujets. *Et collaudent te omnes qui noverunt* » *nomen tuum, in hymnis.* (Machab. lib. 1. c. 4.)

A CES CAUSES, & pour nous conformer aux ordres de Sa Majeſté Impériale & Royale, conſignés dans ſa lettre jointe à notre préſent man-

dement, nous ordonnons que le *Te Deum* ſera chanté en action de graces des victoires éclatantes remportées par Sa Majeſté en Allemagne, le Dimanche douze brumaire, ou trois novembre prochain, dans notre égliſe cathédrale & dans celle de Saint Louis de la ville de Blois. Il le ſera également dans toutes les autres égliſes de notre Diocèſe le Dimanche qui ſuivra immédiatement la réception de notre préſent mandement.

Donné à Orléans, dans notre palais épiſcopal, ſous notre ſeing, notre ſceau & le contre-ſeing de notre Secrétaire, le 31 octobre 1805 (9 brumaire an 14).

† ÉTIENNE-ALEXANDRE, Evêque d'Orléans.

Par mandement,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

LETTRE

DE S. M. L'EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE,

A M. L'EVÊQUE D'ORLÉANS.

MONSIEUR L'EVÊQUE DU DIOCÈSE D'ORLÉANS,

Les victoires éclatantes que viennent d'obtenir mes armes contre la ligue injuſte qu'ont fomentée la haine & l'or de l'Angleterre, veulent que moi & mon peuple adreſſions des remerciemens au Dieu des armées, & l'implorions afin qu'il ſoit conſtamment avec nous. Nous avons déjà reconquis les états de notre allié, & l'avons rétabli dans ſa capitale. Veuillez donc, au reçu de la préſente, faire chanter dans les égliſes de notre Empire un *Te Deum* en action de graces, notre intention étant que les différentes Autorités y aſſiſtent. Cette lettre n'étant pas à une autre fin, nous prions Dieu qu'il vous ait, Monſieur l'Evêque, en ſa ſainte garde.

De notre camp impérial d'Elchingen, le 26 vendémiaire an 14.

Signé NAPOLÉON.

Et plus bas : PAR L'EMPEREUR,

Le Ministre Secrétaire d'Etat, *Signé* Hugues-B. MARET.

Pour copie conforme : CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

LETTRE CIRCULAIRE

de M. l'Evêque d'Orléans,

Adressée à Messieurs les Curés et Desservans de son Diocèse.

Orléans, le 8 frimaire an 14 (29 novembre 1805).

Je reçois à l'instant, Messieurs, une lettre de Son Excellence le Ministre des Cultes, relative aux nouveaux succès que vient d'obtenir la grande armée. Je craindrois d'en affoiblir les expressions en les analysant; il me paroît plus convenable aux circonstances, et à la grandeur des événemens, de vous les transmettre littéralement.

« Le cours merveilleux des événemens, dit Son Excellence, vient » de conduire SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI, en cinquante-» deux jours, dans les murs de Vienne, et au-delà de cette capitale » de l'Autriche. L'orgueilleuse ligue qui conspiroit contre l'honneur » de sa couronne, est abattue à ses pieds : les peuples ennemis » n'attendent leur sûreté que de lui seul, et les Princes qu'il a vain-» cus n'ont de recours qu'en sa générosité. Aucun des moyens de » propager la connoissance de ces grandes choses, et d'alimenter, par » leur récit, l'esprit public, la reconnoissance, le dévouement et l'amour

» des Français pour leur auguste Souverain, ne doit être négligé. Le » plus simple, le mieux adapté à la nature des choses, c'est que les » Pasteurs des peuples, ceux qui leur distribuent le pain de la parole, » et qui sont chargés, par le plus respectable des ministères, d'entre- » tenir dans leur ame le foyer de toutes les vertus, leur exposent *fami-* » *lièrement* les détails de tout ce que le père de la patrie, le sauveur » de l'Etat et de l'Europe fait pour eux. Rien de ce qui contribue à » élever l'ame, à l'agrandir, à la disposer aux affections désintéressées, » nobles et généreuses, ne sauroit être étranger à la Religion. C'est louer » dignement la Providence divine, que de proclamer avec reconnoissance » ce qu'elle fait pour la France. »

Pénétré de ces sentimens, et convaincu qu'ils existent dans le cœur de tous mes fidèles Coopérateurs, je vous invite à lire les bulletins de la grande armée, qui vous seront transmis par les Maires de vos communes, de manière à en faire une analyse rapide et suivie, dans laquelle rien ne soit omis de ce qui peut exciter l'admiration et la reconnoissance publique envers notre auguste Souverain, faire sentir le prix et l'éclat de ses victoires, et le peindre à son peuple comme le sauveur de la patrie.

« Vous supprimerez dans cette lecture, dit le Ministre des Cultes, tous » les détails peu intéressans pour le peuple, et que souvent même il » ne comprendroit pas; vous les remplacerez par des instructions ana- » logues. »

« Cette lecture, ajoute encore le Ministre des Cultes, ne doit point » se faire pendant l'Office divin, mais avant ou après cet Office. »

Son Excellence s'en rapporte à moi pour la fixation de l'un ou de l'autre de ces deux derniers momens. Je m'en rapporte également à vous, et vous prie de choisir, ou avant ou après l'Office, le moment qui vous

paroîtra le plus favorable, et le plus conforme aux habitudes du peuple.

Vous profiterez de cette lecture pour inspirer aux Fidèles confiés à vos soins, je ne dirai pas seulement la soumission, mais la confiance entière, l'amour et la reconnoissance qu'ils doivent au Héros qui par tant de succès, de travaux et de combats, assure leur indépendance et leur tranquillité. Faites sur-tout sentir à ceux qui doivent être appelés à partager la gloire de nos armées, avec quels sentimens de dévouement et de courage ils doivent s'y porter. Montrez-leur dans un heureux avenir accéléré par nos triomphes, l'honneur et la gloire qui les attendent. Peignez à leurs yeux, sous les couleurs qui lui conviennent, la lâcheté de ceux qui ne craignent pas de compromettre à-la-fois eux, leurs amis, leurs familles, et les innocentes victimes de leur défection, en essayant de se soustraire aux lois de la conscription. En un mot, n'oubliez rien de ce qui peut donner à votre peuple l'élan sublime du patriotisme guidé par la Religion et la reconnoissance. Je serai charmé de pouvoir apprendre au Gouvernement quels auront été les succès de votre zèle.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma tendre affection pour vous.

† ÉTIENNE-ALEXANDRE, Evêque d'Orléans.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de Rouzeau-Montaut, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

15. 20 (Xbre 1805.) Clery

A3

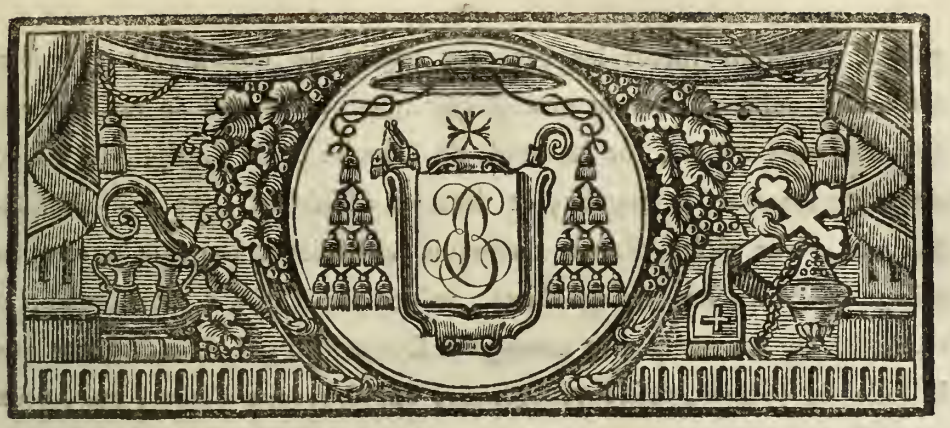

MANDEMENT

DE

M. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

Qui ordonne que le TE DEUM *ſera chanté dans toutes les égliſes de ſon Diocèſe, en action de graces de la Victoire éclatante remportée par* SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, *à Auſterlitz en Moravie.*

ÉTIENNE-ALEXANDRE-JEAN-BAPTISTE-MARIE BERNIER, par la miſéricorde Divine, & la grace du Saint-Siège Apoſtolique, Evêque d'Orléans,

Au Clergé & aux Fidèles Catholiques de notre Diocèſe, Salut & bénédiction en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

LE DIEU DES ARMÉES, Nos très-chers Frères, vient de couronner

par de nouveaux ſuccès les généreux efforts de nos braves guerriers. Ce n'étoit point aſſez pour eux d'avoir humilié l'orgueil de nos ennemis ſous les murs d'Ulm, ſur les bords du Danube & de l'Adige, au milieu des campagnes de la Souabe, & dans les défilés du Tyrol; il ne ſuffiſoit pas à leur gloire d'avoir reconquis la Bavière, porté la terreur au milieu de l'Autriche, occupé Lintz, vaincu les Ruſſes à Hollabrunn, et triomphé du nombre par le courage à Dierneſtein; il falloit encore que la ville de Vienne, réſidence ordinaire des nouveaux Céſars, qui, deux fois, ſous ſes murs avoit vu fuir en déſordre les légions Ottomanes, cédât, ſans coup férir, au génie d'un Héros, & vît avec étonnement, au dix-neuvième ſiècle, l'Empereur des Français habiter le palais du deſcendant de Charles-Quint & de Marie-Thérèſe.

C'eſt ainſi que le ſouverain Arbitre de la deſtinée des empires confond les vains projets des hommes; qu'il élève ou humilie, accorde la victoire, ou frappe par des revers, ſuivant les intérêts de ſa gloire, & les vues de ſon adorable providence. Déjà nos ennemis, pleins d'une aveugle confiance, avoient partagé, par des traités ſecrets, le fruit de nos conquêtes. Ils croyoient qu'à l'aſpect d'une nouvelle coalition, les Français atterrés ſolliciteroient humblement la paix, & s'eſtimeroient heureux de pouvoir l'acheter par de grands ſacrifices. Ils oublioient & leurs déſaſtres & nos triomphes; ils ne ſongeoient qu'aux moyens d'enchaîner à-la-fois & le génie conquérant du Monarque, & la valeur de ſes invincibles légions. Au milieu même des revers éclatans qu'ils venoient d'éprouver, leur ambitieuſe politique ſe nourriſſoit encore de vaines eſpérances : ils propoſoient inſidieuſement la paix, & leurs trompeuſes démarches n'avoient pour but que de gagner du temps, de raſſurer leurs ſoldats effrayés, de réunir leurs forces, de venger leurs défaites, & de dicter enſuite à la France étonnée les conditions d'un honteux traité.

Le Ciel n'a pas permis que ce fatal projet, ſuggéré par la fraude, obtînt quelque ſuccès. Le Héros du ſiècle avoit tout prévu; rien n'avoit échappé à l'œil pénétrant & à l'incroyable activité du Monarque Français. En vain l'ennemi déployoit ſous ſes yeux l'appareil effrayant de cent mille bras armés, & ſembloit dire à l'armée Françaiſe, comme autrefois les Aſſyriens à Ezéchias : « Qui peut donc maintenant ſoutenir votre » eſpoir ? *Quæ eſt iſta fiducia, quâ niteris ?* Vous avez juſqu'ici vaincu : » peut-être eſpérez-vous encore ſoutenir avec ſuccès l'effort de nos bras : » *Forſitan iniſti conſilium ut præparares te ad prælium.* Mais enviſagez ces » redoutables colonnes prêtes à fondre ſur vous; calculez les dangers qui vous » menacent, & voyez ſi vous pouvez encore vous flatter d'obtenir la » victoire. *In quo confidis, ut audeas debellare ?* » (Reg. 4, c. 18.)

Napoléon, environné de ſes braves ſoldats, contemple avec dédain l'inſultante audace de ſes nombreux ennemis. Il ſe ſouvient qu'à pareil jour le Dieu des armées lui a dit par la bouche du Chef de l'Egliſe : « Vous qui êtes le fort d'Iſraël, prenez votre épée, et pré- » parez-vous au combat. *Accingere gladio tuo ſuper femur tuum, poten-* » *tiſſime.* » C'eſt dans la protection de ce Dieu immortel qu'il a mis ſon eſpoir : ſes vœux ſeront accomplis. Déjà les armées s'ébranlent, le ſignal eſt donné, le ſoleil éclaire de ſes premiers rayons les nouveaux exploits de nos guerriers. Deux cent mille hommes ſont aux priſes : la mort a déjà fixé ſes victimes : en quelques heures les vaſtes plaines de la Moravie ſont jonchées de cadavres : les bataillons ennemis, enfoncés de toutes parts, fuient en déſordre vers Olmutz : une partie d'entre eux eſt coupée dans ſa retraite : les uns s'abandonnent à la généroſité du vainqueur ; les autres ſe précipitent inconſidérément au milieu des marais d'Auſterlitz, & n'y trouvent, comme les Chananéens dans le torrent de Ciſon, qu'un vaſte tombeau. *Torrens Ciſon traxit cadavera eorum.*

Quel affligeant tableau pour l'humanité, N. T. C. F. ! Qu'il eſt douloureux pour nous de mêler ainſi aux chants de la victoire les lugubres accens de tant d'infortunées victimes de l'ambition & des intrigues de l'Angleterre ! Le ſang des peuples n'a-t-il donc point aſſez coulé, au gré de cette Puiſſance ? Que faut-il de plus pour lui démontrer qu'en armant contre nous les Empereurs & les Rois, elle prépare à ſes imprudens alliés de nouveaux déſaſtres, à nos braves armées de nouveaux triomphes, à l'Empire Français un nouvel accroiſſement de grandeur & de puiſſance ? C'eſt ainſi que les habitans de la Paleſtine, jaloux de la proſpérité du peuple d'Iſraël, armoient contre lui les nations voiſines ; & Dieu, dans ſa colère, leur diſoit, par l'organe du prophète Ezéchiel : « Vous avez voulu venger ſur mon peuple ces anciennes querelles tou-» jours renaiſſantes, qui mettoient entre lui & vous un mur de divi-» ſion : vous avez ſacrifié, pour aſſouvir cette haine implacable, le ſang » & les tréſors de vos alliés. *Pro eo quòd fecerunt Palæſtini vindictam, & ulti* » *ſunt ſe toto animo, interficientes, & implentes inimicitias veteres.* Je confondrai » vos projets inhumains ; j'étendrai mon bras, & le monde verra diſpa-» roître les tyrans des mers, & les miniſtres ambitieux qui achètent au » poids de l'or le ſang des nations. *Propterea hæc dicit Dominus Deus :* » *Ecce ego extendam manum meam ſuper Palæſtinos, & interficiam interfec-*» *tores, & perdam reliquias maritimæ regionis.* » (Ezech. c. 25.)

Mais détournons nos regards de ces affreux tableaux, et ne nous occupons que des ſuites heureuſes de l'immortelle journée d'Auſterlitz. Ce combat de géants n'a point été celui des foibles mortels ; la gloire en appartient à Dieu, qui inveſtit d'une partie de ſa puiſſance les conquérans qu'il a choiſis. *Non enim veſtra pugna, ſed Dei.* (Paral. 2, c. 20.) Déjà les vainqueurs, pourſuivant leurs ſuccès, ſont parvenus à cerner les reſtes fugitifs de l'armée des alliés ; tout moyen de retraite leur eſt

interdit. Alors, mais trop tard pour l'humanité, l'Empereur d'Autriche vient demander la paix, don du Ciel, ineſtimable bien, que nos vœux unanimes ſollicitent avec tant d'ardeur ! Ah ! puiſſent les ſuccès, inouïs dans l'hiſtoire, qui viennent d'élever notre auguſte Monarque au-deſſus des conquérans qui l'ont précédé, nous procurer ce précieux avantage ! Nous l'attendons de ſes ſoins paternels, de l'éclat de ſes victoires, & de la providence du Dieu tout-puiſſant qui l'a fait triompher.

A CES CAUSES, & pour nous conformer aux ordres de Sa Majeſté Impériale & Royale, conſignés dans ſa lettre jointe à notre préſent mandement, nous ordonnons que Dimanche prochain, 22 décembre 1805, (premier nivoſe an 14,) le *Te Deum* ſera chanté dans notre égliſe cathédrale, en action de graces de la victoire éclatante remportée par Sa Majeſté l'Empereur & Roi à Auſterlitz en Moravie le 2 décembre (11 frimaire an 14), anniverſaire de ſon ſacre. Il le ſera également dans toutes les autres égliſes de notre Diocèſe le jour de Fête ou le Dimanche qui ſuivra immédiatement la réception de notre préſent mandement.

Donné à Orléans, dans notre palais épiſcopal, ſous notre ſeing, notre ſceau & le contre-ſeing de notre Secrétaire, le 20 décembre 1805 (le 29 frimaire an 14).

† ÉTIENNE-ALEXANDRE, Evêque d'Orléans.

Par mandement,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

LETTRE

DE S. M. L'EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE,

A M. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

MONSIEUR L'ÉVÊQUE DU DIOCÈSE D'ORLÉANS,

La victoire éclatante que viennent de remporter nos armes sur les armées combinées d'Autriche & de Russie, commandées par les Empereurs de Russie & d'Autriche en personne, est une preuve visible de la protection de Dieu, & demande qu'il soit rendu, dans toute l'étendue de notre Empire, de solemnelles actions de graces. Nous espérons que des succès aussi marquans que ceux que nous avons obtenus à la journée d'Austerlitz, porteront enfin nos ennemis à éloigner d'eux les conseils perfides de l'Angleterre, seul moyen qui puisse ramener la paix sur le continent.

Au reçu de la présente, vous voudrez donc bien, selon l'usage, chanter un *Te Deum*, auquel notre intention est que toutes les Autorités constituées et notre Peuple assistent. Cette lettre n'étant pas à une autre fin, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit en notre quartier-général Impérial d'Austerlitz, le 12 frimaire an 14.

Signé NAPOLÉON.

Et plus bas : PAR L'EMPEREUR,

Le Ministre Secrétaire d'Etat, *Signé* Hugues-B. MARET.

Pour copie conforme : CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

1806 — 5 février

LETTRE CIRCULAIRE

de M. l'Evêque d'Orléans,

Adressée au Clergé et aux Fidèles de son Diocèse, pour permettre l'usage des Œufs pendant le Carême prochain.

TOUJOURS attentif, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, à vos besoins dans l'ordre spirituel, nous ne le sommes pas moins à vos privations temporelles, et nous voudrions pouvoir efficacement soulager celles que les malheurs des temps, la misère ou les maladies vous font éprouver. Pénétré de cet esprit de condescendance et de charité qui anime l'Eglise, nous désirons même alléger, autant qu'il est en nous, les rigueurs de la pénitence que vos fautes et vos infidélités ont rendue nécessaire, et retrancher de la loi de l'abstinence quadragésimale tout ce que nos devoirs et la nécessité peuvent permettre ou exiger.

Nous permettons, en conséquence, à tous les Fidèles de notre Diocèse l'usage des œufs pendant le Carême prochain, depuis le mercredi des Cendres inclusivement, jusqu'au mardi de la Semaine-sainte exclusivement.

Nous autorisons, en outre, Messieurs les Curés et Desservans à permettre, suivant leur prudence, l'usage des alimens gras à ceux de leurs paroissiens qui allégueroient, pour obtenir cette permission, des motifs pressans et légitimes.

Nous vous exhortons, N. T. C. F., à compenser cet adoucissement de l'ancienne discipline de l'Eglise par la ferveur de vos prières, l'abondance de vos aumônes, l'assiduité aux divins Offices, et les œuvres de miséricorde et de charité qui nous méritent sur la terre des trésors de graces, et dans une meilleure patrie le repos éternel.

Donné à Orléans, dans notre palais épiscopal, le 5 février 1806.

† ÉTIENNE-ALEXANDRE, Evêque d'Orléans.

A Monsieur

Monsieur Sayet.

Procureur

A Bethune

1806. 28 Août.

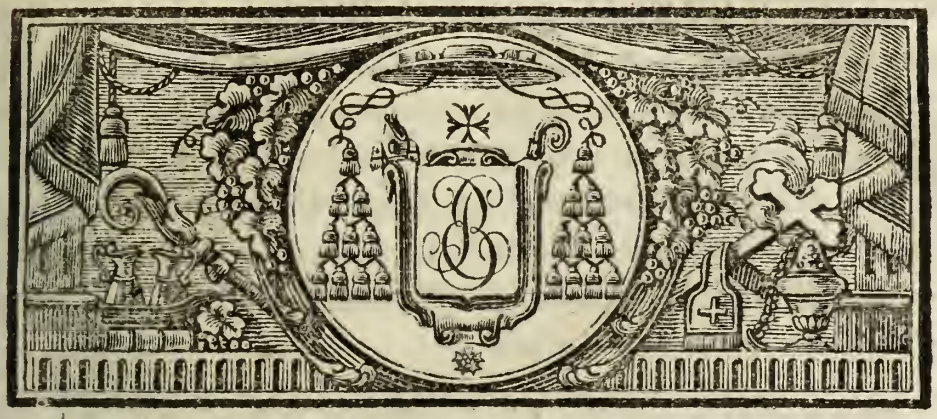

MANDEMENT

DE

M. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

Qui ordonne la publication du Catéchiſme à l'uſage de toutes les Egliſes de l'Empire Français, *pour être ſeul enſeigné dans ſon Diocèſe.*

ÉTIENNE-ALEXANDRE-JEAN-BAPTISTE-MARIE BERNIER, par la miſéricorde Divine, & la grace du Saint-Siège Apoſtolique, Evêque d'Orléans,

Au Clergé & aux Fidèles Catholiques de notre Diocèſe, Salut & bénédiction en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

NOUS vous annonçons, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, un nouveau

témoignage de la ſollicitude paternelle du Héros qui nous gouverne, & une nouvelle preuve de ſes efforts conſtans pour le triomphe de cette Religion ſainte dont il a rouvert les temples & relevé les autels. Rien n'échappe à ſa vigilance : nul abus ne s'offre à ſes yeux, qu'il n'eſſaie auſſitôt de le faire diſparoître. De la même main qui atteint & confond ſes ennemis, il établit, à côté de ſes trophées, des inſtitutions ſalutaires, deſtinées à perpétuer d'âge en âge le ſouvenir de ſa bienfaiſance, de la gloire & de l'éclat de ſon règne.

Mais quelque grande que ſoit ſa puiſſance, il ſent qu'elle doit reſpecter les limites qui lui ſont aſſignées par Dieu même. Protecteur généreux de l'Egliſe, il laiſſe à ſon Chef & aux Evêques le ſoin d'enſeigner les vérités céleſtes qui appartiennent à la Foi, & qui ſont l'immuable fondement de toutes nos eſpérances. Ainſi, quelque preſſante que lui paroiſſe l'édition d'un Catéchiſme général pour établir dans l'enſeignement de la jeuneſſe une ſage uniformité, il héſite encore. Ce n'eſt point à lui qu'il s'en rapporte : c'eſt la Mère & la Maîtreſſe de toutes les Egliſes qu'il conſulte dans la perſonne du Repréſentant du Saint-Siège : c'eſt ſon approbation qu'il attend, & ce n'eſt qu'après l'avoir obtenue qu'il munit cet ouvrage du ſceau de ſon autorité ſuprême.

C'eſt donc du premier Siège que nous recevons directement cet abrégé de la Doctrine Chrétienne : c'eſt le Succeſſeur de Pierre, qui, par l'organe de ſon Repréſentant, le déclare conforme à la Doctrine enſeignée par Jésus-Christ & les Apôtres, & le recommande, comme tel, à toutes les Egliſes Catholiques de France. Quels puiſſans & religieux motifs pour le recevoir avec reconnoiſſance, l'enſeigner avec zèle, & en pratiquer les maximes avec fidélité !

Par la publication de ce Catéchiſme général on verra s'évanouir cette étonnante variété qui régnoit dans l'enſeignement adopté par les Egliſes

de France. Nous avions, en particulier, la douleur de voir dans le vaſte Diocèſe qui nous eſt confié, huit Catéchiſmes différens, approuvés. La variété qui régnoit entre eux n'avoit jamais pour objet le fond de la Doctrine : mais il réſultoit de la différence des expreſſions ſur un même objet, qu'en paſſant d'une partie d'un même Diocèſe à l'autre, les hommes ſimples pouvoient à peine expliquer leur croyance. Aujourd'hui la même Foi ſera, dans tous les Diocèſes Français, expoſée dans les mêmes termes; & quelque partie de ce vaſte Empire que les Fidèles parcourent, ils y exprimeront avec une égale facilité ce qu'ils croient, ce qu'ils doivent pratiquer, & ce qu'ils eſpèrent dans une meilleure vie.

Recevons donc, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, ce nouveau Catéchiſme avec toute la confiance que doivent inſpirer, & l'Autorité qui l'approuve, & celle qui en ordonne la publication. Miniſtres du Seigneur, nos Coopérateurs fidèles dans le ſaint miniſtère, enſeignez avec zèle la pure & ſaine doctrine qu'il contient. *Preſſez, inſiſtez, ſans perdre patience, & ſans ceſſer d'inſtruire.* Plantez, arroſez, dans la ferme eſpérance *que le Seigneur, ſecondant vos efforts, donnera l'accroiſſement.* Et vous, Pères & Mères, étudiez avec ſoin cet expoſé de la Doctrine Chrétienne. Inculquez à vos enfans les maximes & les vérités qu'il contient. N'attendez pas que les paſſions s'élèvent dans leurs cœurs; ſaiſiſſez les premiers rayons de leur intelligence. *Formez*, ſuivant la maxime du Sage, *l'enfant dès l'entrée de ſa voie, & dans la vieilleſſe même il ne s'en écartera point.* En agiſſant ainſi, vous vous ménagerez des conſolations éternelles, & votre poſtérité, comme celle du patriarche Tobie, *ſera aimée de Dieu & des hommes.*

A CES CAUSES, Nous ordonnons que déſormais le Catéchiſme ayant pour titre, *Catéchiſme à l'uſage de toutes les Egliſes de l'Empire Français, approuvé par Son Eminence le Cardinal-Légat*, ſoit ſeul enſeigné dans l'étendue de notre Diocèſe.

Et ſera notre préſent Mandement lu, publié au prône des Meſſes paroiſſiales de notre Diocèſe le Dimanche qui ſuivra immédiatement ſa réception.

Donné à Orléans, dans notre palais épiſcopal, ſous notre ſeing, notre ſceau & le contre-ſeing de notre Secrétaire, le 28 août 1806.

† ÉTIENNE-ALEXANDRE, Evêque d'Orléans.

Par mandement de Monſeigneur,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

MANDEMENT

De Messieurs les VICAIRES-GÉNÉRAUX du Chapitre de l'Eglise Cathédrale & du Diocèse d'Orléans, le siège vacant,

QUI ordonne des Prières pour le repos de l'Ame de Monseigneur ETIENNE-ALEXANDRE-JEAN-BAPTISTE-MARIE BERNIER, *Evêque d'Orléans, & Membre de la Légion d'honneur, décédé à Paris le premier octobre 1806, âgé de 42 ans; & pour le choix d'un digne Successeur à son siège.*

LES VICAIRES-GÉNÉRAUX du Chapitre de l'Eglise Cathédrale & du Diocèse d'Orléans, le siège vacant,

Au Clergé & aux Fidèles Catholiques de ce Diocèse, Salut en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

NOUS étions loin, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, de prévoir l'évé-

nement qui nous pénètre de douleur. Tout devoit nous persuader que l'illuſtre Prélat qui gouvernoit ce Diocèse, verroit ces longues années qui furent demandées pour lui au moment de sa consécration, *ad multos annos* (Pontificale Rom.); & il n'a pas même joui de ce petit nombre de jours accordé pour l'ordinaire aux foibles mortels. O effrayante & déplorable fragilité de la vie humaine !

Mais si nous comptions par les œuvres les années de l'épiscopat du digne objet de nos regrets, on jugeroit qu'il occupa long-temps un siège aussi important. *Conſummatus in brevi, explevit tempora multa.* (Sap. 4. 13.)

Vous n'oublierez pas cette œuvre que le grand Bossuet eût enviée à notre Evêque. Monsieur BERNIER a réuni la France à Rome; il a rattaché l'Eglise Gallicane à cette Chaire immortelle le centre de l'unité Catholique; & en signant le Concordat il a mis le sceau à son immortalité.

Après avoir si bien mérité de l'Eglise entière, le Gouvernement d'une Eglise particulière lui étoit dû, & nous avons eu pour guide & pour modèle celui que plusieurs Eglises nous auroient envié.

Au sortir d'une révolution tout est à faire, & tout a été fait : ces établissemens si chers à la Religion, nécessaires aux mœurs, ont repris successivement une nouvelle vie.

Ouvrier infatigable dans la vigne du Seigneur, nous ne doutons point que notre digne Pasteur n'ait été victime de son zèle : que n'a-t-il donc pas à attendre de celui qui ne laissera pas même un verre d'eau froide sans récompense !

Aussi ce généreux athlète n'a vu la mort que comme la fin de la carrière où l'attendoit le prix destiné au vainqueur. Il n'a pas été nécessaire de le soutenir, de le consoler dans ce dernier combat : il soutenoit & consoloit lui-même l'ami fidèle qui a reçu son dernier soupir.

Spiritu magno vidit ultima. (Eccli. 48. 27.) Eloigné de nous par la nécessité de consulter sur son état, s'il a épargné à notre tendresse le spectacle déchirant de ses derniers jours, nous osons nous en plaindre : il y a une sorte de consolation à arroser de ses larmes le lit de douleur d'un objet tendrement aimé.

Mais ces larmes ne sont pas le seul tribut que nous devions à la mémoire d'un Pasteur & d'un père. Dieu est si saint ! Il trouve des taches jusque dans ses Anges. Hélas ! quel or est sans alliage ? & qui n'a pas connu les foiblesses de l'humanité ? Vous unirez donc vos prières aux nôtres pour faire à Dieu une violence qui lui plaît, & hâter, si elle est encore différée, la récompense promise au zèle & à l'amour de la Religion & de l'Eglise.

Il nous reste un dernier devoir à remplir, celui de demander à Dieu un digne Successeur, qui perpétue dans ce Diocèse le bien déjà si heureusement commencé. Que le Ciel nous donne dans sa miséricorde un Apôtre, un père, un nouvel Onias, qui aime ses Coopérateurs comme ses frères, & son peuple comme ses enfans ; *Hic est fratrum amator & populi Israël* (2. Mac. 15.) ; un nouveau Saint François de Sales, aimé de Dieu & des hommes ; *Dilectus Deo & hominibus.* (Eccli. 45. 1.)

A CES CAUSES, Nous avons ordonné & ordonnons ce qui suit.

I°. Dans toutes les églises du Diocèse il sera célébré le plutôt possible un Service solemnel pour le repos de l'ame de Monseigneur ETIENNE-ALEXANDRE-JEAN-BAPTISTE-MARIE BERNIER, Evêque d'Orléans, & Membre de la Légion d'honneur.

II°. Tout Prêtre dira, dans la semaine qui suivra la réception du présent Mandement, une Messe basse à la même intention ; & tous les Fidèles sont exhortés à joindre leurs prières à celles de leurs Pasteurs.

III°. Le Dimanche qui suivra le jour où aura été fait le Service ci-dessus ordonné, le *Veni creator* sera chanté dans toutes les églises avant la Messe paroissiale, afin d'obtenir de Dieu pour l'Eglise d'Orléans un Pasteur selon son cœur.

IV°. On dira à toutes les Messes, jusqu'à la nomination d'un nouvel Evêque, les Collecte, Secrète & Postcommunion marquées dans le missel, *pro eligendo Prælato.*

Et sera notre présent Mandement lu & publié dans toutes les églises de ce Diocèse, aux prônes des Messes paroissiales, le Dimanche qui suivra immédiatement sa réception.

Donné à Orléans, sous notre seing, le sceau du Chapitre, & le contre-seing du Secrétaire de l'Evêché pendant la vacance du siège, le 6 octobre 1806.

Signé BORROS DE GAMANSON, Vic. gén. officiel; MERAULT, Vic. gén. officiel; DE BLANBISSON, Vic. gén.; DEMADIERES, Vic. gén.; MÉTIVIER, Vic. gén., BARBAZAN, Vic. gén.

Par mandement de Messieurs les Vicaires-généraux du Chapitre, le siège vacant,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

Nota. Monsieur GALLOIS, résidant à Blois, est également nommé Vicaire-général par le Chapitre.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, seul Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

☞ On trouve chez cet Imprimeur le *Catéchisme à l'usage de toutes les Eglises de l'Empire Français.*

MANDEMENT

De Messieurs les VICAIRES-GÉNÉRAUX du Chapitre de l'Eglise Cathédrale & du Diocèse d'Orléans, le siège vacant,

QUI ordonne des Prières publiques pour la prospérité des armes de SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE.

LES VICAIRES-GÉNÉRAUX du Chapitre de l'Eglise Cathédrale & du Diocèse d'Orléans, le siège vacant,

Au Clergé & aux Fidèles Catholiques de ce Diocèse, Salut en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

DEPUIS long-temps nous nous flattions, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, que nos ennemis, éclairés sur leurs véritables intérêts, & redoutant la

force invincible de nos armes, chercheroient enfin à écarter de leurs Etats les fléaux désastreux de la guerre.

Dans un si doux espoir, nous répétions tous les jours, avec un redoublement de ferveur, cette touchante prière : Seigneur, répandez la joie dans nos cœurs, & favorisez votre peuple des douceurs de la paix: *Det nobis (Deus) jucunditatem cordis, & fieri pacem in diebus nostris.* (Eccli. 50. 25.)

Vœux impuissans, & qui ne nous laissent en ce moment d'autre espoir que de voir cette campagne, commencée d'une manière si brillante, se terminer, comme la précédente, par une paix aussi glorieuse & plus durable.

Mais en vain appuierions-nous notre confiance sur ce bras puissant, qui, tout invincible qu'il ait été jusqu'à présent, n'est cependant, aux yeux de la Religion, qu'un bras de chair (Jerem. 17. 5.), si le Seigneur ne l'armoit lui-même pour les combats; *Qui docet manus meas ad prælium, & posuisti ut arcum æreum brachia mea* (Ps. 17. 35.); & s'il n'inspiroit à nos Généraux cette prudence qui contribue, autant que la valeur, à fixer la victoire. *Gubernaculis tractanda sunt bella.* (Prov. 20. 18.)

Conjurons donc, N. T. C. F., le Dieu qui dispose du sort des batailles & des Empires, de continuer à protéger un Prince qui n'a jamais tiré l'épée que pour voir tomber à ses pieds ses ennemis vaincus, & d'accorder à la justice de ses armes ces triomphes décisifs qui commandent la paix.

A CES CAUSES, & pour nous conformer à la lettre de Son Excellence le Ministre des Cultes, du 16 du présent mois, jointe à notre Mandement, nous ordonnons que les Collecte, Secrète & Postcommunion *pro tempore belli* continueront à être récitées à toutes les Messes qu'on célébrera dans le Diocèse pendant la durée de la guerre, & que les trois Dimanches qui suivront la publication du présent Mandement, il y aura, dans toutes les églises du Diocèse, des Saluts où l'on chantera le Répons *pro tempore belli*, le Pseaume *Exaudiat, &c.*, l'Antienne pour la paix, avec l'Oraison *pro Imperatore & ejus Exercitu*, à la suite des Prières & Oraisons accoutumées.

Donné à Orléans, sous notre seing, le sceau du Chapitre Cathédral, le siège épiscopal vacant, & le contre-seing du Secrétaire de l'Evêché, le 20 octobre 1806.

Nota. *MM. les Curés & Desservans sont invités à publier, comme ils l'ont fait l'année dernière, les bulletins de nos armées, qui leur seront communiqués par MM. les Maires.*

Signé BORROS DE GAMANSON, MERAULT, Vicaires-généraux officiels; DE BLANBISSON, DEMADIERES, MÉTIVIER, BARBAZAN, Vicaires-généraux.

Par mandement de Messieurs les Vicaires-généraux du Chapitre, le siège vacant,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

LETTRE de Son Excellence le MINISTRE DES CULTES, Grand-Officier de la Légion d'honneur, à MM. les VICAIRES-GÉNÉRAUX du Diocèse d'Orléans.

Paris, le 16 octobre 1806.

MESSIEURS LES VICAIRES-GÉNÉRAUX, après les événemens glorieux qui ont amené la paix de Presbourg, Sa Majesté l'Empereur & Roi, uniquement occupée de la prospérité intérieure de ses Etats & du repos du monde, avoit tourné toutes ses pensées vers le rétablissement de la paix générale. Sa Majesté se plaisoit à croire qu'il ne restoit plus aucun Cabinet en Europe que l'expérience du passé n'eût éclairé sur ses véritables intérêts, & qui n'aspirât à mettre enfin un terme au fléau sans cesse renaissant d'une guerre dévorante qui a constamment réagi contre ses provocateurs, & confondu, par ses résultats, les folles espérances de l'envie & les profonds calculs de la haine. Combien sur-tout elle étoit loin de prévoir

que le Souverain assez ennemi de sa propre gloire pour entrer le premier dans la lice, seroit celui qui, ayant joui d'une paix inaltérable durant le long tumulte de nos dernières guerres, avoit obtenu, par les bons offices de la France, un accroissement notable de puissance & de territoire! Cependant cet esprit de vertige & d'erreur auquel la Providence abandonne quelquefois les Rois, s'empare du Cabinet de Berlin. Vainement l'Empereur a-t-il opposé la modération, la patience même à des provocations graves; vainement a-t-il réclamé des explications que l'intimité des relations passées devoit rendre loyales & sincères; vainement a-t-il retardé jusqu'aux préparatifs d'une juste défense, pour donner au Roi de Prusse le temps & les moyens de se rattacher au seul système compatible avec ses véritables intérêts: les villes anséatiques ont été menacées, la Saxe envahie, le Prince sage qui la gouverne forcé d'agir contre sa volonté, les frontières des Etats de la confédération du Rhin entourées, les troupes de Sa Majesté traitées hostilement, & la paix indignement violée sans motif.

Dans ces conjonctures, Messieurs les Vicaires-généraux, désirant maintenir l'honneur de sa couronne, celui de la nation & la sûreté de ses alliés, Sa Majesté a tiré du fourreau cette épée qu'elle reçut sur l'autel du Dieu vivant pour le triomphe de la justice & la défense de la patrie. C'est dans le moment solemnel où elle vient de notifier au Sénat ses résolutions souveraines, que je vous invite, en son nom, à appeler sur ses aigles victorieuses la continuation des bénédictions célestes.

Rassemblez les peuples dans les temples: que tous les fidèles réunis prient, & pour l'auguste Père de l'Etat, & pour ceux de leurs enfans qui volent à la défense commune: qu'ils demandent au Dieu des armées, par qui règnent les Rois, le salut du Prince, la conservation des soldats, la victoire & la paix.

Recevez, Messieurs les Vicaires-généraux, l'assurance de mon inviolable attachement.

Signé PORTALIS.

Pour copie conforme:

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, seul Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

MANDEMENT

De Messieurs les VICAIRES-GÉNÉRAUX du Chapitre de l'Eglise Cathédrale & du Diocèse d'Orléans, le siège vacant,

QUI ordonne que le TE DEUM *sera chanté dans toutes les églises du Diocèse, en action de graces de la glorieuse Victoire remportée par* SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, *à Iéna.*

LES VICAIRES-GÉNÉRAUX du Chapitre de l'Eglise Cathédrale & du Diocèse d'Orléans, le siège vacant,

Au Clergé & aux Fidèles Catholiques de ce Diocèse, Salut en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

SI la ferveur de vos prières, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, est

montée comme un encens d'agréable odeur jusqu'au trône du Dieu des armées, & s'il a comblé nos vœux en multipliant des succès dont l'éclat & la rapidité ont étonné le courage de nos ennemis, & nous ont fait triompher de leur bravoure, n'est-il pas juste que nous nous empressions de témoigner au Seigneur nos sentimens de reconnoissance, & que nous fassions retentir les temples dédiés à sa gloire, de nos chants d'actions de graces & des transports de la plus vive alégresse ? *Incipite Domino in tympanis, cantate Domino in cymbalis.* (Judith, c. 16, v. 2.)

Les nouvelles prospérités dont un Dieu libéral & tout-puissant ne cesse de nous favoriser, n'exigent-elles pas de nouvelles preuves de notre gratitude & de notre amour ? *Modulamini illi psalmum novum.* (Ibid. v. 2.)

Quand il se plaît à répandre sur nous ses bienfaits avec le plus d'abondance, pourrions-nous goûter une plus douce satisfaction que celle de célébrer sa grandeur & d'invoquer son saint nom ? *Exaltate & invocate nomen ejus.* (Ibid. v. 2.)

En vain la Puissance qui vient de nous provoquer se prévaloit-elle des contrées immenses que nous avions à franchir pour l'atteindre, & des longs délais qu'elle n'avoit gagnés que par les séductions de la politique ; la Providence, qui protège toujours notre auguste Monarque d'une manière visible, n'a permis qu'elle allumât en secret le flambeau de la guerre que pour l'éteindre dans son propre sang, & pour humilier ainsi les armes victorieuses du grand Frédéric. *Dominus conterens bella, Dominus nomen est illi.* (Ibid. v. 3.)

Mais les victoires les plus brillantes, N. T. C. F., n'étant que les résultats cruels du plus terrible des fléaux, elles ne peuvent flatter & réjouir des cœurs religieux & humains qu'autant qu'elles sont des acheminemens à la tranquillité publique, & qu'elles donnent des espérances plus certaines d'une paix solide & durable.

Jetons-nous donc avec confiance dans les bras du souverain dispensateur de tous les biens, & conjurons-le par l'ardeur de nos désirs, &

plus encore par la sainteté de nos mœurs, de nous accorder la paix, ce don parfait & excellent, que n'ambitionne pas moins que nous ce Héros couvert de gloire, qui ne combat que pour l'honneur d'une juste défense, & pour faire servir ses triomphes au bonheur de ses sujets. *Et factum est posthæc, omnis populus post victoriam venit in Jerusalém adorare Dominum.* (Ibid. v. 22.)

A CES CAUSES, & pour nous conformer aux ordres de SA MAJESTÉ IMPÉRIALE ET ROYALE, consignés dans sa lettre jointe à notre présent mandement, qui nous a été adressée par Son Excellence le Ministre des Cultes, nous ordonnons que Dimanche prochain 9 novembre le *Te Deum* sera chanté dans l'église cathédrale en action de graces de la glorieuse victoire d'Iéna, remportée par Sa Majesté l'Empereur & Roi. Il le sera également dans toutes les autres églises du Diocèse le jour de Fête ou le Dimanche qui suivra immédiatement la réception de notredit mandement.

Donné à Orléans, sous notre seing, le sceau du Chapitre Cathédral, le siège épiscopal vacant, & le contre-seing du Secrétaire de l'Evêché, le 6 novembre 1806.

Signé BORROS DE GAMANSON, MERAULT, Vicaires-généraux officiels; DE BLANBISSON, DEMADIERES, MÉTIVIER, BARBAZAN, Vicaires-généraux.

Par mandement de Messieurs les Vicaires-généraux du Chapitre, le siège vacant,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

LETTRE

DE S. M. L'EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE,

A MM. les Vicaires-généraux du Diocèse d'Orléans.

MESSIEURS LES VICAIRES-GÉNÉRAUX, Les succès que nous venons de remporter sur nos ennemis avec l'aide de la divine Providence, imposent à Nous & à notre peuple l'obligation d'en rendre au Dieu des armées de solemnelles actions de graces. Vous avez vu par la dernière note du Roi de Prusse la nécessité où nous nous sommes trouvés de tirer l'épée pour défendre le bien le plus précieux de notre peuple, l'honneur. Quelque répugnance que nous ayons eue, nous avons été poussés à bout par nos ennemis : ils ont été battus & confondus. Au reçu de la présente, veuillez donc réunir nos peuples dans les temples, chanter un *Te Deum* & ordonner des prières pour remercier Dieu de la prospérité qu'il a accordée à nos armes. Cette lettre n'étant pas à autre fin, je prie Dieu, MM. les Vicaires-généraux, qu'il vous ait en sa sainte garde. De notre camp impérial de Weimar, le 15 octobre 1806.

Signé NAPOLÉON.

Et plus bas : *Le Ministre des Cultes*,

Signé PORTALIS.

Pour copie conforme : CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, seul Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

23-Janvier 1807

MANDEMENT

De Messieurs les VICAIRES-GÉNÉRAUX du Chapitre de l'Eglise Cathédrale & du Diocèse d'Orléans, le siège vacant,

QUI ordonne que le TE DEUM *sera chanté dans toutes les églises du Diocèse, en mémoire des glorieux succès obtenus sur les Russes par les armes de* SA MAJESTÉ IMPÉRIALE ET ROYALE.

LES VICAIRES-GÉNÉRAUX du Chapitre de l'Eglise Cathédrale & du Diocèse d'Orléans, le siège vacant,

Au Clergé & aux Fidèles Catholiques de ce Diocèse, Salut en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

DE nouveaux et brillans succès, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, que

l'Arbitre souverain du sort des armes vient d'accorder à SA MAJESTÉ, demandent de nous de nouvelles actions de graces ; la Religion et la Patrie vont réunir encore leurs voix pour chanter l'hymne solemnel de la reconnoissance.

Mais est-ce seulement aux jours de nos triomphes que nous devons adresser nos vœux au Dieu des armées ? Ce zèle de la Patrie, commandé par la Religion, n'exige-t-il pas de nous de seconder dans tous les temps par la ferveur de nos prières le courage de nos braves guerriers ?

L'exemple de Moïse ne nous apprend-il pas que les mains élevées vers le ciel enfoncent plus de bataillons que celles qui manient le glaive ? « Lorsque tout cédoit à Louis XIV, dit Bossuet, et que nous croyions » voir revenir le temps des miracles, tous les peuples jetoient les yeux » sur la Reine, et croyoient voir partir de son oratoire la foudre qui » accabloit tant de villes. »

C'étoit donc dans l'humble et douce piété de Marie-Thérèse, c'étoit dans la prière de cette ame si pure, que nourri des saintes écritures, formé par les leçons de la Foi, celui dont la Religion avoit élevé les pensées, un si grand génie, Bossuet, trouvoit la source de la gloire de Louis-le-Grand et la force de son empire.

Une circonstance particulière d'une grande édification pour vous, N. T. C. F., ne semble-t-elle pas nous autoriser à dire, dans le sens de l'illustre Evêque de Meaux : Tant de victoires que Dieu accorde au Héros qui tient en ses mains les destinées de l'Europe, ne sont-elles pas

la récompense des vertus et principalement de la tendre charité de son auguste Mère ?

En effet, avec quel intérêt vous l'apprendrez ! et qu'il nous est doux de le publier dans ce vaste Diocèse ! déjà une lettre de Son Altesse Impériale Madame Mère de l'Empereur et Roi nous étoit parvenue ; peu de jours après nous en recevons une de l'Empereur lui-même. La lettre de Sa Majesté annonce des victoires. Elle ne peut plus étonner ; c'est pour Elle une heureuse habitude de vaincre. Que celle de Madame est touchante ! Elle est l'expression de la pieuse sollicitude de cette Princesse, empressée d'apprendre de nous quel est le nombre des servantes des pauvres, de ces vierges chrétiennes, de ces anges de la terre qui se dévouent au soulagement des maux sans nombre qui affligent l'humanité.

Comment nous étonner, après cela, qu'il soit si constamment victorieux, celui à qui Dieu a donné et des vues pacifiques et une telle Mère ? Il est invincible ; c'est que la charité de cette Princesse est inépuisable, et que lui-même, comme il le déclare à l'Europe, ne combat que pour conquérir la paix. Le Dieu de nos pères envoie ses anges du ciel pour le protéger dans les dangers qu'il brave ; c'est qu'une pieuse Princesse s'honore d'être la protectrice des anges de la terre.

Jetez aussi les yeux sur le palais de l'Empereur, et voyez-en sortir et le courage qui combat, et la bonté qui soulage, et la foudre qui écrase nos ennemis, et la douce rosée de la charité.

Imitez l'Impératrice-Reine, ô vous qui ne pouvez suivre l'Empereur dans cette carrière de gloire qu'il parcourt à pas de géant. Comment ne pas

admirer ces marches savantes, ces illuminations soudaines de Napoléon, qui, semblables à celles du grand Condé, décident de la victoire ? Mais la science des combats nous est étrangère ; ce n'est pas celle dont nos lèvres sont dépositaires : notre zèle doit se borner à vous dire : Et vous aussi, vous avez des combats à livrer dans ces jours où va se rassembler la troupe frivole des plaisirs, vrais meurtriers des ames. Faites ce qu'ignoreront toujours nos valeureux guerriers, fuyez, fuyez de tels ennemis. Nous le dirons encore une fois avec l'*Apôtre :* Fuyez : *Fugite.* C'est ici seulement que la victoire est dans une fuite précipitée : *Fugite.* Dans toute autre rencontre, soldats de Jésus-Christ, puissiez-vous toujours triompher, toujours vaincre comme fait notre Empereur ! et tous, dans tous les temps, imitez les vertus aimables et douces de l'Impératrice-Reine ; osez aspirer à l'héroïsme de la charité de Son Altesse Impériale Madame Mère de l'Empereur : et pour renfermer tous nos vœux dans un seul, le vœu de nos cœurs, (il terminera une administration qui, nous l'espérons, tend à sa fin,) que la loi de l'Evangile, cette loi sainte, cette loi de Jésus-Christ, si nécessaire au bonheur même de la terre, se rende sensible et comme vivante dans vos œuvres ; et ce grand objet de vos vœux, la paix, une douce paix, une paix inaltérable, inondera vos cités, selon l'expression de l'Ecriture, comme les eaux d'un grand fleuve. *Utinàm attendisses ad mandata mea ! Fuisset sicut flumen pax tua.* (Isaï. c. 48, v. 18.)

A CES CAUSES, et pour nous conformer aux ordres de SA MAJESTÉ IMPÉRIALE ET ROYALE, consignés dans sa lettre jointe à notre présent mandement, qui nous a été adressée par Son Excellence le Ministre des Cultes, nous ordonnons que Dimanche prochain premier février le

Te Deum sera chanté dans l'église cathédrale en action de graces des glorieux succès obtenus sur les Russes par les armes de Sa Majesté l'Empereur et Roi. Il le sera également dans toutes les autres églises du Diocèse le Dimanche qui suivra le premier février et la réception de notre présent mandement.

Donné à Orléans, sous notre seing, le sceau du Chapitre Cathédral, le siège épiscopal vacant, & le contre-seing du Secrétaire de l'Evêché, le 23 janvier 1807.

Signé BORROS DE GAMANSON, MÉRAULT, Vicaires-généraux officiels; DE BLANBISSON, DEMADIERES, MÉTIVIER, BARBAZAN, Vicaires-généraux.

Par mandement de Messieurs les Vicaires-généraux du Chapitre, le siège vacant,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

LETTRE

DE S. M. L'EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE,

A MM. les Vicaires-généraux du Diocèse d'Orléans.

MESSIEURS LES VICAIRES-GÉNÉRAUX, Les nouveaux succès que nos armes ont remportés sur les bord du Bug et de la Narew, où, en cinq jours de temps, elles ont mis en déroute l'armée Russe, avec perte de son artillerie, de ses bagages et d'un grand nombre de prisonniers, en l'obligeant à évacuer toutes les positions importantes où elle s'étoit retranchée, Nous portent à désirer que notre peuple adresse des remerciemens au Ciel, pour qu'il continue à nous être favorable, et pour que le Dieu des armées seconde nos justes entreprises, qui ont pour but de donner enfin à nos peuples une paix stable et solide que ne puisse troubler le génie du mal. Cette lettre n'étant pas à autre fin, nous prions Dieu, MM. les Vicaires-généraux, qu'il vous ait en sa sainte garde.

De notre camp impérial de Pultusk, le 31 décembre 1806.

Signé NAPOLÉON.

Et plus bas : *Le Ministre des Cultes*,

Signé PORTALIS.

Pour copie conforme : CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, feul Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

MANDEMENT

De Messieurs les VICAIRES-GÉNÉRAUX du Chapitre de l'Eglise Cathédrale & du Diocèse d'Orléans, le siège vacant,

QUI ordonne que le TE DEUM *sera chanté dans toutes les églises du Diocèse en action de graces de la prise de Dantzick.*

LES VICAIRES-GÉNÉRAUX du Chapitre de l'Eglise Cathédrale & du Diocèse d'Orléans, le siège vacant,

Au Clergé & aux Fidèles Catholiques de ce Diocèse, Salut en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

VOUS n'avez pas espéré en vain, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, que

la mémorable victoire d'Eylau ameneroit des événemens plus glorieux encore, & que la prise de Dantzick en seroit le fruit précieux. Cette place importante & si bien défendue n'a pu résister à nos braves légions. Sous la conduite de SA MAJESTÉ, les soldats, comme il est dit de ceux de Judas Machabée, sont prêts à se faire jour à travers les murailles de fer. (2. Machab. ch. 11. v. 9.)

Vous ne serez donc pas étonnés d'être appelés de nouveau dans nos temples pour rendre de solemnelles actions de graces au Dieu des armées, comme au premier & essentiel auteur de tant de succès. Le Cantique ordinaire de la louange va se faire entendre des bords de la Vistule aux rives de la Loire, & jusqu'aux mers d'Italie.

Un cœur Français, N. T. C. F., jouit de la gloire du Héros si constamment vainqueur dans le nord comme dans le midi de l'Europe; il s'applaudit de voir la Nation élevée par son Chef à un si haut degré de puissance : mais un cœur Chrétien s'attache avec intérêt au vœu si touchant de Sa Majesté, exprimé dans la lettre qu'Elle nous adresse. Elle sollicite le secours de nos prières, *afin qu'une paix solide & glorieuse, digne de lui & de son grand Peuple, console l'humanité, ET LE METTE A MÊME DE DONNER UN PLEIN ESSOR A TOUS LES PROJETS QU'IL MÉDITE POUR LE BIEN DE LA RELIGION ET DE SES PEUPLES.*

D'après ces consolantes paroles de Sa Majesté, qui de nous n'a la confiance que Dieu ne cessera de bénir un Prince à qui il a inspiré des sentimens si religieux, & qui médite dans son cœur de si nobles projets?

Ce que l'Empereur a déjà fait n'est-il pas aussi un gage assuré de tout ce qu'il promet de faire ? Mais vous l'aurez sans doute remarqué, chaque victoire qu'il a remportée a été constamment suivie d'un triomphe

pour la Religion : tant il est vrai que ce Prince met sa gloire à faire régner le Dieu qui l'a fait vaincre ! Conquérant en Italie dans un temps où le courage même n'osoit se montrer ni religieux ni humain, quelles douces & consolantes espérances ne donna-t-il pas à l'illustre Clergé de Milan ! Qui peut oublier que vainqueur à Marengo, c'est sur le champ de bataille qu'il projeta de ramener en France la Religion exilée & proscrite ? & aussitôt ses mains victorieuses relèvent nos temples, & son front ceint de lauriers s'humilie avec tout son peuple devant la croix de JÉSUS-CHRIST.

Genève est à peine réunie à la France, qu'un temple Catholique est consacré dans ses murs, & le Sacrifice de nos autels, interrompu depuis deux siècles, s'offre avec solemnité dans son enceinte.

Dans le nord de l'Europe, la Religion partage également les triomphes de l'Empereur. Vainqueur dans la Saxe, par la paix conclue avec le nouveau Roi, le libre exercice du Culte Catholique Romain est accordé dans toute l'étendue de ce royaume ; c'est une condition particulière & expresse du traité. Peuple heureux dans ses défaites, le Saxon est vaincu par Charlemagne ; il devient Chrétien, adorateur de Jésus-Christ ; & Napoléon, son nouveau vainqueur, lui rend le Culte Catholique. L'ancien Electeur & ses prédécesseurs Rois de Pologne, Souverains en Saxe, & Catholiques eux-mêmes, n'avoient pu procurer à leurs états un aussi grand bienfait.

Qui n'admirera comment, au milieu du bruit des armes, un Héros guerrier s'occupe avec un si vif intérêt des vertus paisibles & modestes d'un Pasteur des ames, & décerne à ce digne Prélat, M^r^ l'Evêque de Vannes, les honneurs d'un monument qu'il lui fait élever dans sa cathédrale ? C'est de son camp que cette main victorieuse sanctionne les donations faites aux églises, les dotations des Séminaires, berceau néces-

cessaire à l'Ordre sacerdotal ; le rétablissement des maisons hospitalières, ces asyles consolateurs de l'humanité souffrante ; & ces touchantes associations de Vierges Chrétiennes qui se partagent entre elles les tendres soins qu'exigent tant de malheureux qui couvrent la terre.

Après de si grandes choses déjà faites, que n'avons-nous pas à attendre du Souverain qui se plaint lui-même de n'avoir pas encore DONNÉ UN PLEIN ESSOR A TOUS LES PROJETS QU'IL MÉDITE POUR LE BIEN DE LA RELIGION ET DE SES PEUPLES ?

Qu'elle descende donc du ciel, attirée par nos ferventes prières ; qu'elle soit le fruit de nos bonnes œuvres, *& erit opus justitiæ pax* (Isaï. 31. 17.), cette paix dont le désir tourmente notre Empereur, cette paix qui laissera toute son activité à ses intentions religieuses & bienfaisantes, que la guerre comprime encore, & retient comme captives. *O glaive du Seigneur*, s'écrioit le Prophète, *ne te reposeras-tu point ? Rentre dans le fourreau ;* que ton ardeur *s'y refroidisse : demeure* enfin *dans le silence*, & les gémissemens de la terre cesseront de se faire entendre. *O mucro Domini, usquequò non quiesces ? Ingredere in vaginam, refrigerare, & sile.* (Jerem. 47. v. 6.)

L'ame grande & généreuse de Sa Majesté donne à nos prières un dernier objet, le bonheur d'une nation rivale. Demandons au Maître souverain des cœurs, que l'Anglais, persécuteur de notre sainte Religion & notre éternel ennemi, cesse enfin d'être ennemi de lui-même ; que son Gouvernement ne montre plus cet esprit de haine dont il paroît animé contre la vérité ; & que, sous le masque de la tolérance, il ne suive pas son système d'oppression contre les Catholiques d'Irlande. Qui peut donc lui inspirer la résolution désespérée de se priver lui-même des services & des talens de sujets aussi fidèles, de soldats aussi courageux que le sont les disciples de Jésus-Christ, enfans de son Eglise,

lorsqu'ils portent le véritable esprit de la Religion dans les emplois & les fonctions civiles ou militaires qu'on leur confie ?

Après avoir rempli, N. T. C. F., les pieuses intentions de Sa Majesté, nous unirons nos cœurs & nos voix pour attirer la protection de Dieu sur sa personne sacrée elle-même. Que le Seigneur couvre notre auguste Monarque de son amour, comme d'un bouclier. (Ps. 5. v. 13.) La conservation de sa Majesté est essentielle au salut de tous. Que le Tout-puissant protège l'homme de sa droite dans les dangers qu'il brave, & qu'il lui soit donné de combler ses vœux & les nôtres en donnant tout leur développement à ces grandes pensées, à ces vues profondes qu'il médite pour la prospérité de notre sainte Religion & le bonheur des peuples, qui en est inséparable.

A CES CAUSES, & pour nous conformer aux ordres de Sa Majesté Impériale & Royale, consignés dans sa lettre jointe à notre présent Mandement, nous ordonnons que Dimanche prochain vingt-un du mois de juin le *Te Deum* soit chanté dans l'église cathédrale en action de graces de la prise de Dantzick. Il le sera également dans toutes les autres églises du Diocèse le Dimanche qui suivra immédiatement sa réception.

Donné à Orléans, sous notre seing, le sceau du Chapitre Cathédral, le siège épiscopal vacant, & le contre-seing du Secrétaire de l'Evêché, le dix-sept juin mil huit cent sept.

Signé BORROS DE GAMANSON, MERAULT, Vicaires-généraux officiels; DE BLANBISSON, DEMADIERES, MÉTIVIER, BARBAZAN, Vicaires-généraux.

Par mandement de Messieurs les Vicaires-généraux du Chapitre, le siège vacant,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

LETTRE

DE S. M. L'EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE,

A MM. les Vicaires-généraux du Diocèse d'Orléans.

MESSIEURS LES VICAIRES-GÉNÉRAUX, Après la mémorable victoire d'Eylau, qui a terminé la derniere campagne, l'ennemi, chassé à plus de quarante lieues de la Vistule, n'a pu porter aucun secours à la ville de Dantzick. Malgré la rigueur de la saison, nous en avons fait sur-le-champ commencer le siège : après quarante jours de tranchée, cette importante place est tombée au pouvoir de nos armes. Tout ce que nos ennemis ont pu entreprendre pour la secourir, a été déjoué : la victoire a constamment suivi nos drapeaux. Des magasins immenses de subsistances & d'artillerie, une des villes les plus riches & les plus commerçantes du monde, se trouvent par-là en notre pouvoir dès le début de la campagne. Nous ne pouvons attribuer des succès si prompts & si éclatans qu'à cette protection spéciale dont la divine Providence nous a donné tant de preuves. Notre volonté est donc qu'au reçu de la présente vous ayiez à vous concerter avec qui de droit, & à réunir nos peuples pour adresser de solemnelles actions de graces au Dieu des armées, afin qu'il daigne continuer à favoriser nos armes & à veiller sur le bonheur de notre patrie. Que nos peuples prient aussi pour que ce cabinet persécuteur de notre sainte Religion tout autant qu'ennemi éternel de notre nation, cesse d'avoir de l'influence dans les cabinets du continent, afin qu'une paix solide & glorieuse, digne de nous & de notre grand peuple, console l'huma-

nité, & nous mette à même de donner un plein essor à tous les projets que nous méditons pour le bien de la Religion & de nos peuples. Cette lettre n'étant pas à autre fin, nous prions Dieu qu'il vous ait, MM. les Vicaires-généraux, en sa sainte garde.

En notre camp impérial de Finckenstein, le 28 mai 1807.

Signé NAPOLÉON.

Et plus bas : *Le Ministre des Cultes*,

Signé PORTALIS.

Pour copie conforme : CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, seul Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

CIRCULAIRE

DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS

A MM. LES CURÉS ET DESSERVANS DE SON DIOCÈSE.

Orléans, 13 septembre 1808.

Sa Majesté l'Empereur et Roi, Monsieur, qui, dans notre visite pastorale à Blois, nous a permis de lui adresser la parole à la tête du Clergé de cette ville, &, dans une audience de près de trois quarts d'heure, nous a entretenu de tout ce qui peut intéresser la Religion, vient aujourd'hui lui rendre un nouvel hommage.

Contraint, par d'impérieuses circonstances, à un grand développement de forces contre l'implacable ennemi de l'Europe, & principalement de la France, NAPOLÉON réclame toute l'influence du ministère des Pasteurs sur les peuples, pour les porter à conjurer le Dieu des combats de continuer à répandre, & même avec plus d'abondance encore s'il est possible, ses bénédictions sur les armées de l'Empire.

Tel est l'objet de la lettre du Ministre des Cultes, que nous venons de recevoir; & nous nous empressons de seconder les pieuses intentions que Son Excellence nous manifeste au nom du Héros Chrétien qui nous gouverne.

En conséquence vous célébrerez, le Dimanche qui suivra la réception de notre circulaire, un Salut solemnel, à l'effet d'obtenir, par nos ardentes prières, que le Ciel daigne assurer le succès des grandes mesures de l'Empereur, tendantes toutes à perpétuer la tranquillité intérieure de l'Etat, & à hâter la paix générale.

SA MAJESTÉ veut que son dernier message au Sénat soit connu de l'universalité de son peuple, & pour cela, lu au prône dans toutes les églises de la France.

Vous ne pourrez, Monsieur, en faire la lecture sans une vive & profonde émotion. C'est sous cette impression, qu'au nom de la Religion & de la Patrie, vous parlerez à vos paroissiens, avec l'onction & l'énergie de votre saint ministère, des devoirs que les conjonctures actuelles leur imposent envers l'Etat & son Chef auguste.

Dimanche prochain je publierai moi-même, dans ma cathédrale, une lettre pastorale, relative à l'objet de ma circulaire, que j'adresserai ensuite à mes Coopérateurs.

A CES CAUSES, au Salut ordonné on chantera le Répons *pro tempore belli*, le Pseaume *Exaudiat, &c.*, l'Antienne pour la paix, avec l'Oraison *pro Imperatore & ejus exercitu*, à la suite des prières & Oraisons accoutumées.

Ordonnons aussi que les Collecte, Secrète & Postcommunion *pro tempore belli* seront récitées à toutes les Messes qu'on célébrera dans le Diocèse jusques à la fin de la guerre.

Je vous renouvelle, Monsieur, les assurances de ma haute & affectueuse considération.

† CLAUDE-LOUIS, Evêque d'Orléans.

MESSAGE

DE S. M. L'EMPEREUR DES FRANÇAIS,

ROI D'ITALIE, ET PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN,

AU SÉNAT.

SÉNATEURS,

Mon Ministre des relations extérieures mettra sous vos yeux les différens traités relatifs à l'Espagne, & les constitutions acceptées par la Junte Espagnole.

Mon Ministre de la guerre vous fera connoître les besoins & la situation de mes armées dans les différentes parties du monde.

Je suis résolu à pousser les affaires d'Espagne avec la plus grande activité, & à détruire les armées que l'Angleterre a débarquées dans ce pays.

La sécurité future de mes peuples, la prospérité du commerce & la paix maritime sont également attachées à ces importantes opérations.

Mon alliance avec l'Empereur de Russie ne laisse à l'Angleterre aucun espoir dans ses projets.

Je crois à la paix du continent: mais je ne veux ni ne dois dépendre des faux calculs & des erreurs des autres Cours; & puisque mes voisins augmentent leurs armées, il est de mon devoir d'augmenter les miennes.

L'empire de Constantinople est en proie aux plus affreux bouleversemens. Le Sultan Sélim, le meilleur Empereur qu'aient eu depuis longtemps les Ottomans, vient de mourir de la main de ses propres neveux. Cette catastrophe m'a été sensible.

J'impose avec confiance de nouveaux sacrifices à mes peuples. Ils sont nécessaires pour leur en épargner de plus considérables, & pour nous conduire au grand résultat de la paix générale, qui doit seul être regardé comme le moment du repos.

Français, je n'ai dans mes projets qu'un but, votre bonheur & la sécurité de vos enfans; & si je vous connois bien, vous vous hâterez de répondre au nouvel appel qu'exige l'intérêt de la Patrie. Vous m'avez dit si souvent que vous m'aimiez! Je reconnoîtrai la vérité de vos sentimens à l'empressement que vous mettrez à seconder des projets si intimement liés à vos plus chers intérêts, à l'honneur de l'Empire & à ma gloire.

Donné en notre palais impérial de Saint-Cloud, le 4 septembre 1808.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre Secrétaire d'Etat, *Signé* HUGUES-B. MARET.

Pour copie conforme : CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire de l'Evêché d'Orléans.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, seul Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

N° 26 26 7bre 1808. Cléry.

LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

CLAUDE-LOUIS ROUSSEAU, par la miséricorde Divine, & l'autorité du Saint-Siège Apostolique, Evêque d'Orléans, Baron de l'Empire, Membre de la Légion d'honneur,

Au Clergé & aux Fidèles de son Diocèse, Salut & bénédiction en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

ENCORE un nouvel hommage, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, que le Chef auguste de l'Etat se plaît à rendre à la salutaire influence de notre saint ministère. Il la réclame aujourd'hui pour transmettre à ses Peuples l'appel qu'il fait à l'honneur Français.

NAPOLÉON demande que cet appel retentisse dans toutes les chaires chrétiennes de son Empire, au milieu de la célébration de nos divins Mystères, avec toute la pompe qui accompagne nos plus belles solemnités.

Elle est donc sentie, cette vérité qui appartient autant à l'Evangile qu'à l'humanité, cette vérité, que la Puissance qui ose se constituer en état de guerre perpétuelle, se déclare, par cette farouche politique, l'ennemie du genre humain : & alors, déployer, pour la vaincre, tout ce qu'il est possible de rassembler de forces, multiplier tous les genres de sacrifices pour parvenir à la contraindre d'accepter enfin la paix, que toujours elle a repoussée, devient le devoir des Rois & l'obligation de leurs sujets.

C'est à l'irrésistible empire de cette vérité qu'est due l'imposante Confédération du Rhin, qui présente à l'univers le tableau de Souverains réunis, pour la première fois, par l'un des plus beaux motifs qui puissent exister, *la pacification de la terre :* vaste & superbe mesure, qui, d'une extrémité du monde à l'autre, sépare, isole la Grande-Bretagne de toutes les Nations pour qui la justice, l'honneur & l'humanité sont encore quelque chose ; place sous le poids de l'indignation publique le Ministère accoutumé à supputer, chaque année, à dater de la honteuse rupture du traité d'Amiens, les cabinets qu'il médite de tromper, les trônes qu'il se propose d'ébranler, les peuples qu'il veut diviser, les milliers d'hommes qu'il fera immoler, & uniquement pour maintenir, s'il étoit possible, son délirant & intolérable despotisme des mers.

Louis XIV, N. T. C. F., à l'époque la plus brillante de son règne, s'écrioit avec le sentiment d'un Roi & la joie d'un père : *Il n'y a plus de Pyrénées.* Ce grand Prince avoit jugé, dans sa haute sagesse, combien il importoit que l'Espagne fût l'éternelle alliée de la France, mais une alliée éclairée, mais une alliée puissante, mais une alliée indépendante

de l'intrigue des Cours ou des faux calculs d'une malveillance étrangère : & cependant, si, à la journée d'*Iéna*, il avoit pu dépendre de la fortune de tromper la valeur de nos armées, l'Espagne alloit être entraînée dans les rangs de nos ennemis, par les perfides manœuvres & les promesses mensongères du cabinet de Saint-James.

Aussi, déçu dans ses espérances, s'est-il préparé à saisir la première occasion de les reproduire sous d'autres rapports, & déjà il se flattoit de l'avoir trouvée dans les événemens de l'*Escurial* & d'*Aranjuez*.

Encore contrarié dans son attente, & sur-tout déconcerté par cette grande leçon que CHARLES IV donne aux Princes, que quand des causes plus fortes qu'eux, des causes irrésistibles ne leur permettent plus de tenir, de diriger d'une main ferme les rênes de l'Etat, il est beau, il est noble de remettre dans les seules qui puissent le soutenir, le sceptre que des convulsions intestines pourroient briser dans les leurs.

C'est alors que, forcé de renoncer à l'idée de pouvoir jamais asservir l'Espagne, le Cabinet Britannique allume dans son sein tous les flambeaux de la discorde, jette au milieu d'elle toutes les calamités, toutes les horreurs, tous les attentats inséparables de la révolte des sujets. Il voyoit cette Nation à la veille, sous l'heureuse influence de la sagesse & du génie, de remonter à son antique place dans les deux mondes, d'y reparoître avec son premier éclat, de rendre à son commerce tous ses moyens d'activité, de donner à ses ressources tout leur développement, d'assigner à ses richesses un meilleur emploi, & de figurer avec honneur dans cette ligue formée pour partager la libre, l'universelle navigation, & conquérir la paix du continent.

Voilà, N. T. C. F., ce que le Gouvernement Anglais veut empêcher; & pour y parvenir, tous les secours qu'on lui a vu disputer sans pudeur

aux Rois ses alliés, aujourd'hui il les prodigue pour perpétuer la déplorable erreur du peuple qu'il arme & qu'il trompe.

Insensé ! il oublie que le Seigneur a déclaré qu'il confondroit tous les desseins du méchant ; que celui qui sème dans le crime, recueillera le crime ; que celui qui sème dans la tempête, moissonnera la tempête ; & que le dernier résultat des cruels projets de son implacable haine sera la honte de les avoir conçus, & l'ignominie de s'y être abandonné. (*a*)

Oui, N. T. C. F., oui, la bravoure Française, si visiblement protégée du Dieu des armées, la bravoure Française, que l'univers sait ne rencontrer aucun obstacle insurmontable, opérera l'entière délivrance de l'Espagne. Les torches de la guerre civile, qu'elle a reçues des mains du Ministère Anglais, finiront par l'éclairer sur ses vrais intérêts, comme les flammes de l'incendie de Copenhague ont achevé d'éclairer l'Europe.

NAPOLÉON a dit : Je veux rendre à l'Espagne tout le lustre dont elle a joui si long-temps ; je veux assurer le bonheur de la Nation : & en s'exprimant ainsi, l'Empereur nommoit déjà, dans sa pensée, son auguste Frère.

La France, fière de ne faire qu'un avec son Monarque, contribuera de toutes les forces que la Divine Providence lui a départies, à ce que le solemnel engagement de NAPOLÉON soit rempli.

Mais ici, N. T. C. F., qu'il me soit permis de m'adresser à la Nation Anglaise, & de lui dire : Vous qui vous êtes montrée hospitalière, généreuse pour les malheureux que nos troubles civils forçoient, il y a quinze ans, d'aller chercher un asyle sur vos rivages, quelles doivent être vos pensées à la vue de ces mêmes troubles renouvelés en Espagne

(*a*) Osée, ch. 8. v. 7.

par vos Ministres, avec le même acharnement, avec la même fureur qu'ils les avoient appelés, fomentés & soudoyés dans notre patrie ?

Nation Anglaise, ne seroit-ce que de l'indignation que vous éprouveriez, en voyant les mêmes Ministres qui refusent impitoyablement aux Catholiques d'Irlande, vos compatriotes, le simple, l'*imprescriptible* exercice de leurs droits naturels, ordonner à vos soldats d'aller marcher sous les bannières de l'Inquisition ?

Prêtres du Seigneur, c'est ici le moment de justifier le témoignage que plus d'une fois, & dernièrement encore, dans notre visite pastorale à Blois, nous nous plaisions à rendre à l'Empereur, de votre dévouement à sa personne sacrée, de votre empressement, de votre zèle à seconder, de tout l'empire des motifs puisés dans l'Evangile, l'exécution des grandes mesures de bien public.

Tandis que dans une partie de l'Espagne, la Religion, méconnue de quelques-uns de ses Ministres, leur sert de prétexte pour souffler le feu de la rébellion ; tandis que l'ignorance & le fanatisme, qui presque toujours marchent ensemble, prêchent, à l'appui de faux miracles, le massacre & l'incendie, qu'il est glorieux pour le Clergé de l'Eglise Gallicane de venger la doctrine de JÉSUS-CHRIST de ce sanglant outrage, & de prouver, par sa conduite, l'étroite, la sainte alliance de la Religion avec l'autorité légitime !

Prêtres du Seigneur, mes chers Coopérateurs, vous allez donc, au nom du Dieu de Saint Louis & de la Patrie, vous allez donc exciter la jeunesse de vos paroisses à se rendre au poste honorable où l'appellent la voix de son Souverain & la certitude de la victoire. Vous l'enflammerez de la même ardeur que faisoit éclater la jeunesse d'Israël, quand elle demandoit à marcher sous les ordres de Gédéon. Vous l'en-

vironnerez des glorieux exemples de courage & d'intrépidité que lui donnent, depuis tant d'années, ses braves concitoyens, dont les honorables distinctions attestent la valeur, & le magnanime empressement du Souverain à la récompenser.

Vous ne lui laisserez point ignorer que le même Evangile qui a fait des martyrs, ne sauroit approuver des lâches.

Si la tendresse maternelle parloit plus haut que le devoir, vous lui diriez: Il est vrai que de nouveaux sacrifices vous sont imposés. Hélas! NAPOLÉON voudroit vous les épargner tous. Mais quel est le Français qui en trouveroit de trop pénibles, quand il sait que la vie de son Empereur en est un de tous les momens au bien public; quand il sait que la nuit il se dérobe au sommeil pour se consacrer au bonheur de ses sujets, & que le jour ne recommence pour lui que par de nouvelles sollicitudes & de nouveaux travaux?

Vous direz aux chefs de familles, qu'ils ont à choisir entre deux héritages à laisser à leurs enfans; l'imperturbable sécurité attachée à vivre sous les lois d'un Gouvernement équitable, d'un Gouvernement fort, d'un Gouvernement ferme, ou bien toutes les calamités sans cesse renaissantes de l'anarchie, s'il étoit au pouvoir de quelque Puissance d'ébranler jamais dans la France l'état social qu'elle tient du génie de son libérateur.

Enfin vous ne manquerez pas de leur faire observer que, selon la pensée de S. Augustin, la qualité qui annonce, qui distingue le plus les grands, les bons Rois, est une prévoyance paternelle. Alors, de concert avec le peuple que vous devez instruire & guider, vous bénirez notre Empereur d'embrasser, dans la sienne, la génération présente & la génération à venir.

Il est impossible qu'un pareil langage ne parle point au cœur des Français ; & il aura tout son développement à la lecture du dernier Message de l'Empereur au Sénat, Message où respirent si franchement & la dignité du Monarque & la confiance d'un père.

Votre Evêque, mes chers Coopérateurs, ne sauroit vous taire une réflexion qui vient le frapper au moment où il termine l'épanchement de son ame avec vous.

Sans doute, comme Prêtres de JÉSUS-CHRIST, vous & moi nous devons, dans tous les temps, dans toutes les circonstances, nous montrer de dignes ministres de paix : c'est le plus beau de nos titres ; & c'est parce que nous en sommes bien persuadés, bien convaincus, que la conscience nous commande d'élever notre voix avec plus de zèle, de courage & d'énergie contre les infatigables, les éternels artisans de la guerre. Exposer avec un pieux courage toutes les intrigues, toutes les manœuvres, tous les artifices de leur infernale politique, & les peindre sous les traits, avec les couleurs dont se servent les divines Ecritures (*a*) quand elles nous retracent les attentats & tôt ou tard le châtiment des trop fidèles imitateurs de la superbe Tyr, cette Cité qui, dans son fol orgueil, s'appeloit la seule dominatrice des mers, vouloit que les autres Nations ne fussent que ses tributaires, & si elle l'avoit pu, les auroit toutes sacrifiées, à cette ambitieuse, à cette révoltante prétention, voilà la vraie charité, la charité de l'Evangile, qui ne connoît ni les ménagemens de la foiblesse, ni la peur de déplaire, ni les scrupules de l'ignorance.

Il n'appartenoit qu'à la Religion de JÉSUS-CHRIST d'établir un parfait accord entre des vertus qui semblent les plus opposées. Aussi la voit-on placer sur la même ligne & l'obligation de prier, de conjurer le Dieu

(*a*) Ezéchiel, 26 & 28.

bon, le Dieu des miséricordes, de toucher, de changer le cœur des méchans, & l'indispensable devoir de s'armer contre eux pour arrêter enfin le déluge de maux, de dévastations & de sang dont leurs sauvages principes couvrent la terre,

A CES CAUSES, nous maintenons les dispositions prescrites dans notre Circulaire du treize septembre dernier, pour être suivies jusques à la fin de la guerre.

Ordonnons que la présente Lettre, que nous avons publiée nous-même dans la chaire de notre cathédrale le Dimanche dix-huit septembre, & ensuite dans la principale église de Vendôme le Dimanche vingt-cinq du même mois, soit lue aux prônes de toutes les paroisses, succursales & annexes de notre Diocèse le Dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Vendôme, le vingt-six septembre 1808, pendant le cours de nos visites pastorales.

† CLAUDE-LOUIS, Evêque d'Orléans.

Par mandement,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, seul Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

MESSAGE

DE S. M. L'EMPEREUR DES FRANÇAIS,

ROI D'ITALIE, ET PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN,

AU SÉNAT.

SÉNATEURS,

Mon Ministre des relations extérieures mettra sous vos yeux les différens traités relatifs à l'Espagne, & les constitutions acceptées par la Junte Espagnole.

Mon Ministre de la guerre vous fera connoître les besoins & la situation de mes armées dans les différentes parties du monde.

Je suis résolu à pousser les affaires d'Espagne avec la plus grande activité, & à détruire les armées que l'Angleterre a débarquées dans ce pays.

La sécurité future de mes peuples, la prospérité du commerce & la paix maritime sont également attachées à ces importantes opérations.

Mon alliance avec l'Empereur de Russie ne laisse à l'Angleterre aucun espoir dans ses projets.

Je crois à la paix du continent : mais je ne veux ni ne dois dépendre des faux calculs & des erreurs des autres Cours ; & puisque mes voisins augmentent leurs armées, il est de mon devoir d'augmenter les miennes.

L'Empire de Constantinople est en proie aux plus affreux bouleversemens. Le Sultan Sélim, le meilleur Empereur qu'aient eu depuis longtemps les Ottomans, vient de mourir de la main de ses propres neveux. Cette catastrophe m'a été sensible.

J'impose avec confiance de nouveaux sacrifices à mes peuples. Ils sont nécessaires pour leur en épargner de plus considérables, & pour nous conduire au grand résultat de la paix générale, qui doit seul être regardé comme le moment du repos.

Français, je n'ai dans mes projets qu'un but, votre bonheur & la sécurité de vos enfans; & si je vous connois bien, vous vous hâterez de répondre au nouvel appel qu'exige l'intérêt de la Patrie. Vous m'avez dit si souvent que vous m'aimiez! Je reconnoîtrai la vérité de vos sentimens à l'empressement que vous mettrez à seconder des projets si intimement liés à vos plus chers intérêts, à l'honneur de l'Empire & à ma gloire.

Donné en notre palais Impérial de Saint-Cloud, le 4 septembre 1808.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre Secrétaire d'Etat, *Signé* HUGUES-B. MARET.

Pour copie conforme : CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire de l'Evêché d'Orléans.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, seul Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

LETTRE CIRCULAIRE

DE MESSIEURS LES VICAIRES-GÉNÉRAUX

AUX FIDÈLES DU DIOCÈSE D'ORLÉANS.

Il n'est plus éloigné, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, ce jour que nos vœux appellent depuis si long-temps, et nous cesserons bientôt d'être une Eglise veuve et désolée. Que le ministère qui nous a été confié se termine heureusement, en vous annonçant celui qui réparera si avantageusement les fautes qui ont pu nous échapper dans le cours de notre administration !

Vous vous enrichissez de la perte que fait un vaste Diocèse, et vous entendrez la voix de celui qui dès sa jeunesse annonça avec tant d'éclat la parole de Dieu dans les chaires de la capitale et jusque dans le palais des Rois.

Notre respect pour la mémoire de son illustre Prédécesseur, la tristesse que sa mort prématurée a laissée dans nos cœurs, seront pour notre nouveau Pasteur le gage précieux que nous lui offrons de l'attachement religieux, du respect, et, nous le dirons, du tendre dévouement qu'il a droit d'attendre de nous.

Sa Lettre vraiment paternelle et pastorale, dont nous devons vous faire part, vous dira combien votre nouvel Evêque promet à tous d'affection et de tendresse. Il voit déjà en vous ce que vous êtes en effet, une belle et riche portion du troupeau de JÉSUS-CHRIST, un peuple fidèle, qui ne met rien au-dessus de la Religion : il sait que les œuvres de votre charité sont les revenus assurés de tous les pieux établissemens de ce Diocèse. Aussi semble-t-il vous dire, comme autrefois S. Chrysostome à son peuple : « Je ne vous ai pas encore vu, et déjà je vous aime; » je vous aime comme si j'avois été nourri avec vous. » Il se livre au doux espoir de

trouver un Clergé animé d'un bon esprit, et qui n'ayant qu'un cœur et qu'une ame, ne parle qu'un seul et même langage.

Nous nous unirons, N. T. C. F., pour adresser à Dieu ces prières que le père commun réclame avec un si pieux empressement. Et n'est-ce pas prier pour soi-même, que de demander pour le Chef ces graces d'un si grand prix, qui se répandront par lui sur chacun des membres ?

Avec quelle abondance il les recevra, ces bénédictions du Ciel, N. T. C. F., celui qui, avec de si grands talens, n'attend que de Dieu seul les succès de son ministère ! Tels sont entre les mains du Tout-puissant les instrumens des grandes choses. Il pourra tout dans l'ordre du salut, celui qui croit si sincèrement ne pouvoir rien de lui-même. *Cùm infirmor, tunc potens sum.* (2. Cor. 12, v. 10.)

A CES CAUSES, Nous ordonnons que tous les Prêtres qui célébreront les saints Mystères réciteront, jusqu'au jour de l'installation de Monseigneur, la Collecte *pro Episcopo*, avec les Secrète et Postcommunion qui y répondent ; et les Fidèles seront invités à s'unir à eux dans cette intention.

Et sera notre présente Lettre circulaire, ainsi que la Lettre de Monseigneur, ci-jointe, lue et publiée aux prônes de toutes les Messes paroissiales du Diocèse le Dimanche ou Fête qui suivra immédiatement sa réception.

A Orléans, le 16 octobre mil huit cent sept.

Signé BORROS DE GAMANSON, MERAULT, Vicaires-généraux officiels ; DE BLANBISSON, DEMADIERES, MÉTIVIER, BARBAZAN, Vicaires-généraux.

Par Messieurs les Vicaires-généraux,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

LETTRE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE COUTANCES,

NOMMÉ A L'ÉVÊCHÉ D'ORLÉANS,

ADRESSÉE A MM. LES VICAIRES-GÉNÉRAUX.

Paris, 10 octobre 1807.

Je ne vous ai point, Messieurs, laissé ignorer, dans le temps, que j'avois été préconisé dans le consistoire tenu extraordinairement par le Souverain Pontife le 3 août dernier.

Aujourd'hui je jouis d'une vraie satisfaction en vous annonçant l'expédition de mes bulles. Elle seroit complète si leur envoi au ministère des Cultes avoit pu être suivi, sans délai, de ma prise de possession : mais une formalité indispensable, le rapport & l'enregistrement de ces bulles au Conseil d'Etat, actuellement en vacances pour un mois, s'oppose à mon vœu.

C'est donc seulement, Messieurs, dans les premières semaines de novembre qu'il me sera possible de me montrer à la tête de l'Eglise d'Orléans. Ce retard pourroit m'être pénible, & exciter toute ma sollicitude, si l'expérience ne m'avoit point appris dans quelles mains repose le gouvernement de mon nouveau Diocèse. Je me plais, Messieurs, à le

publier ; vous m'avez donné le droit d'être parfaitement tranquille sur ses intérêts spirituels.

Chargé de maintenir dans cette belle portion de l'héritage de JÉSUS-CHRIST la piété des Fidèles & l'excellent esprit du Clergé, je réclame, Messieurs, du fond de mon ame, le secours de vos prières, ne doutant pas que, de votre côté, vous n'invitiez MM. les Curés & Succursaires à solliciter de la Divine Providence les graces dont j'ai besoin, à implorer les lumières de l'Esprit-saint, & à faire descendre les bénédictions du Ciel sur l'Episcopat que je vais remplir. Les cinq années de celui que j'ai exercé dans le premier Diocèse qui m'a été confié, n'ont fait que me fortifier dans la persuasion où j'étois déjà, que c'est uniquement de l'Auteur de tout bien que nous pouvons attendre le zèle & la sagesse, le courage & la prudence, l'onction & la fermeté, enfin toutes les vertus qui font les bons Evêques.

Ainsi les Apôtres, à la veille de commencer leur Apostolat, s'empressoient-ils de réclamer les prières de toute l'Eglise. Lorsque mes Diocésains me verront suivre cet exemple, ils sentiront d'avance tout le prix que j'attache à pouvoir, de concert avec mes Coopérateurs, & particulièrement avec vous, Messieurs, opérer leur salut.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, avec une haute & affectueuse considération,

Votre très-humble & très-dévoué serviteur,

† CLAUDE-LOUIS, Evêque de Coutances,

nommé à l'Evêché d'Orléans.

Pour copie conforme : CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, seul Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

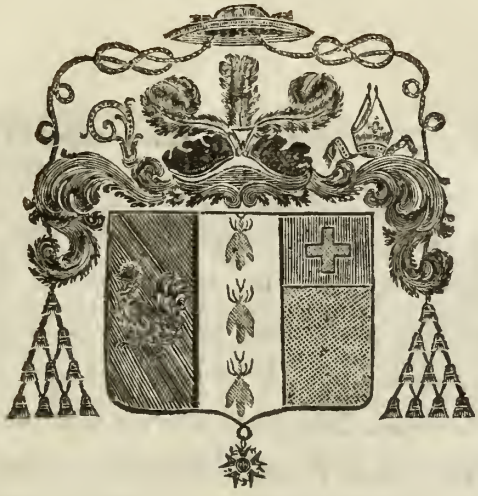

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

QUI ordonne que le TE DEUM *sera chanté dans toutes les églises de son Diocèse, en action de graces des victoires remportées en Espagne par les armées Françaises, et de leur entrée dans la ville de Madrid.*

CLAUDE-LOUIS ROUSSEAU, par la miséricorde Divine & la grace du Saint-Siège Apostolique, Evêque d'Orléans, Baron de l'Empire, & Membre de la Légion d'honneur,

Au Clergé & aux Fidèles de notre Diocèse, Salut & bénédiction en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

CE n'étoit donc pas sans raison, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

qu'au moment où le Cabinet de Saint-James appeloit l'orage qui tout-à-coup est venu fondre sur l'Espagne, nous regrettions de ne pouvoir faire retentir notre voix jusques à ses malheureux habitans, & leur dire : Ah ! repoussez les funestes conseils de vos prétendus défenseurs ; fermez l'oreille à leurs perfides promesses ; rejetez avec indignation l'or assassin qu'ils vous offrent. Ils ne vous le donneroient que pour s'emparer plus sûrement de vos richesses. Désespérés d'avoir sans succès, sans fruit pour eux, semé la division dans le palais de votre ancien Roi, ils viennent porter l'incendie dans vos contrées, pour y allumer tous les flambeaux de la guerre civile.

Croyez à l'expérience. Lorsqu'ils auront rassemblé sur vos têtes tous les genres de calamités que le pouvoir, réuni à la plus monstrueuse, à la plus effroyable politique, peut verser sur une nation ; lorsque dans vos murs ils auront fait tuer le père par le fils, le fils par le père, le frère par le frère, & l'ami par son ami ; en un mot, lorsqu'ils ne vous auront laissé d'autre ressource que d'aller déposer votre tardif repentir aux pieds du vainqueur & implorer sa générosité, on les verra, n'en doutez pas, on les verra se précipiter sur leurs vaisseaux, s'empresser de fuir vos contrées, pour courir aux bords de la Tamise ensevelir leur honte éternelle, & peut-être s'en dédommager en préparant, s'ils le peuvent encore, de nouveaux malheurs au monde.

Nous n'étions donc pas les flatteurs du Trône, nous ne faisions qu'admirer & bénir le Seigneur * dans la riche & libre distribution de ses dons, lorsque, naguères, du haut de la chaire de notre Cathédrale nous annoncions d'avance que bientôt l'on verroit briller dans l'Empereur la majestueuse & touchante alliance de la clémence avec la gloire.

Pouvoit-elle, N. T. C. F., se déployer avec plus d'éclat que Madrid

* *Ex S. Jacobo, c. 1, v. 17.*

ne vient de l'éprouver? Aux tendres sollicitudes de NAPOLÉON, à ses soins infatigables pour sauver à une ville sous la plus cruelle, sous la plus dégradante oppression, toutes les horreurs inévitables d'un siège, ne croiroit-on pas voir, à la place d'un Roi victorieux, le meilleur des pères, veillant à la sûreté de ses enfans? Les coupables auteurs de l'égarement des peuples éprouveront seuls sa trop juste sévérité; & encore sa bonté saura-t-elle la tempérer.

Vous le savez, N. T. C. F., Dieu, c'est ainsi que s'expriment les livres saints, Dieu, depuis long-temps, ne discontinuoit point de nous parler & de nous instruire par les événemens.

Aux yeux de quiconque en a suivi & en étudie la marche, il ne pouvoit être douteux que l'Eternel avoit résolu qu'au sein de l'Espagne soulevée & armée par l'Angleterre, cette île verroit achever de briser le sceptre usurpateur que, dans leur fol orgueil, ses Ministres vouloient éterniser sur le continent, & que ce seroit par la même main qui, dix ans auparavant, a opéré le prodige de la délivrance de la France.

Tel devoit être, N. T. C. F., le magnifique résultat des victoires remportées par la grande Armée aux champs d'*Espinosa*, de *Burgos*, de *Tudela* & de *Somo-Sierra*.

Aujourd'hui, à la voix de son Empereur, la Nation se lève toute entière pour venir, aux pieds des tabernacles, remercier * le Dieu vivant des nombreux, des brillans succès qui ne cessent de couronner toutes les entreprises de NAPOLÉON, & l'invincible valeur de ses intrépides phalanges.

Mais au milieu des transports de notre pieuse, de notre vive reconnoissance, que d'idées, N. T. C. F., saisies toutes dans les divines écritures, viennent en foule assiéger notre esprit, & en quelque sorte nous révéler le secret des conseils du Seigneur, qui chasse bien loin

* *1. Paral. 29.*

devant lui les vains raisonnemens, les fugitives combinaisons des hommes, & les projets insensés de leur délirant espoir !

O profondeur adorable de ses desseins ! ô superbe développement de sa providence ! Il semble que le vol, toujours si rapide, des aigles Françaises, habituées à triompher dans tous les pays, dans tous les climats & sous tous les cieux, soit suspendu quelques instans par une puissance invisible.

Oui, N. T. C. F., elles n'arriveront aux portes de Madrid que le même jour, à la même heure où, d'une extrémité de l'Empire à l'autre, l'on solemnisoit dans nos temples l'anniversaire du sacre & du couronnement de l'Empereur. Tant il entroit dans les immuables décrets du Roi des Rois de sanctionner de nouveau, à la vue des Espagnes, le choix du Souverain que, dans sa sagesse & sa miséricorde, il a donné à la France pour la gouverner, & à l'Europe pour en être l'arbitre !

Voilà, N. T. C. F., ce que le Tout-puissant avoit arrêté dans l'ordre des destinées humaines : voyons ce que, dans l'ordre religieux, il a réglé pour l'édification des peuples.

Ici les faits ont leur langage, & il est bien plus éloquent que ne pourroit l'être celui de votre Evêque. Ils nous investissent de l'irrésistible évidence que le Ciel vouloit faire concourir nos actions de graces avec l'une des plus augustes solemnités de l'Eglise, la Naissance de JÉSUS-CHRIST sur la terre, de JÉSUS-CHRIST, que les Prophètes appellent, que les Prophètes proclament * le *Dieu de la paix*, &, par ce rapprochement inattendu, nous rappeler avec une nouvelle énergie le bienfait le plus signalé que jamais la Nation ait pu recevoir de son libérateur, la liberté d'adorer, sous la protection tutélaire des lois, le Dieu de ses pères, & de professer hautement leur antique croyance.

* *Is. c. 9.*

Le Seigneur, N. T. C. F., ne bornera point là le cours non interrompu de ses paternelles affections pour le Monarque *restaurateur de la Religion*, pour le Monarque qu'il se plaît à conduire, comme par la main, de merveilles en merveilles. Quand il se sera servi de son bras pour bannir à jamais le génie du mal d'un royaume notre allié, quand il aura guidé * sa sagesse pour y rétablir l'ordre sur les débris de l'anarchie & jeter les fondemens de la félicité publique, il le ramenera au milieu de ses sujets, avec de nouveaux droits à leur admiration, à leur amour & à leur reconnoissance.

Heureux & mille fois heureux habitans de la capitale, commandez à votre impatiente ardeur de revoir, de posséder enfin NAPOLÉON. Le Héros sauveur de l'Espagne, devenu, s'il étoit possible, encore plus cher, encore plus précieux à son peuple par tous les dangers qui pouvoient planer sur sa tête, ne sera rendu, s'il nous est permis de croire au bruit public, ne sera rendu à vos vœux, à votre enthousiasme que la veille ou le jour de cette fête qu'il appeloit, il y a trois ans, *la fête de famille.*

Nous nous unissons à vos transports de joie. L'année qui va commencer pouvoit-elle s'ouvrir sous de plus heureux auspices ? Aussi nous la saluons, avec vous, comme le présage & la dépositaire de la paix du monde.

Grand Dieu ! écoutez ce vœu, & daignez l'exaucer dans votre infinie bonté ! C'est le vœu de la Religion, le vœu de la raison, le vœu de l'humanité.

Et vous, N. T. C. F., hâtez-en l'accomplissement par plus de zèle, par plus de ferveur à remplir, dans les principes & l'esprit de l'Evangile, les devoirs inséparables de Chrétiens, d'hommes & de sujets.

A CES CAUSES, pour nous conformer aux pieuses intentions que

* *Ex libro Sap. c. 9, v. 4.*

S. M. L'EMPEREUR ET ROI a daigné nous manifester dans sa lettre du 7 de ce mois, datée de Madrid, au camp Impérial, nous ordonnons, après nous être concertés avec les Autorités de droit, que Dimanche prochain, jour de Noël, il sera chanté dans notre église cathédrale, à l'issue de la grand'Messe, un *Te Deum* en action de graces des victoires énoncées dans la lettre de Sa Majesté, ainsi que le *Domine, salvum fac*, & les Oraisons analogues aux circonstances.

La même cérémonie aura lieu dans toutes les autres églises de notre Diocèse le Dimanche qui suivra immédiatement la réception de notre présent mandement, lequel sera lu & publié aux prônes des Messes paroissiales, ainsi que la lettre de l'Empereur & Roi y annexée.

Enjoignons aux Curés & Desservans desdites églises de convier les Autorités constituées que la loi désigne devoir y assister.

Donné à Orléans, dans notre palais épiscopal, sous notre seing, notre sceau & le contre-seing du Secrétaire de l'Evêché, le vingt-trois décembre mil huit cent huit.

† CLAUDE-LOUIS, Evêque d'Orléans.

Par mandement de Monseigneur,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

LETTRE

DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI.

MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, Les victoires remportées par nos armes aux champs d'Espinosa, de Burgos, de Tudela & de Somo-Sierra, l'entrée de nos troupes dans la ville de Madrid, & le bonheur particulier que nous avons eu de sauver cette ville intacte des mains de brigands insurgés qui en tenoient tous les honnêtes habitans sous l'oppression, nous portent à vous écrire cette lettre.

Nous désirons qu'aussitôt après sa réception vous vous concertiez avec qui de droit, afin d'appeler nos peuples dans les églises, & de faire chanter un *Te Deum*, & telles autres prières que vous voudrez désigner, pour rendre graces à Dieu d'avoir protégé nos armes, & d'avoir confondu les ennemis de notre nation & de la tranquillité du continent, qui réveillant sans cesse l'esprit de faction, cherchent à consolider leur monopole par les désordres publics & par le malheur des peuples. Sur ce, Monsieur l'Evêque, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

A notre camp Impérial de Madrid, le 7 décembre de l'an 1808.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur: *Le Ministre Secrétaire d'Etat. Signé* H. B. MARET.

Pour copie conforme: *Le Ministre des Cultes, Comte de l'Empire.*
Signé BIGOT DE PRÉAMENEU.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, seul Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

AVIS.

MM. les Curés & Desservans sont priés de la part de Monseigneur l'Evêque, de lui faire passer incessamment, s'ils ne l'ont déjà fait, les noms, prénoms, âge & pensions de MM. leurs Vicaires, & des Prêtres non employés, ou attachés à des chapelles domestiques, qui ont leur domicile sur leurs paroisses; d'après un ordre exprès de Son Excellence le Ministre des Cultes, par sa lettre du 21 décembre dernier.

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

Pour le saint Temps de Carême.

CLAUDE-LOUIS ROUSSEAU, par la miséricorde Divine & la grace du Saint-Siège Apostolique, Evêque d'Orléans, Baron de l'Empire, & Membre de la Légion d'honneur,

Au Clergé & aux Fidèles de notre Diocèse, Salut & bénédiction en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

L'ANNÉE dernière, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, aux appro-

ches de la sainte Quarantaine, le Magistrat * chargé des intérêts de cette ville crut devoir réclamer notre autorité pour solliciter & obtenir, en faveur de ses administrés, un adoucissement *considérable* à l'observance de l'antique loi de l'abstinence.

Nous nous empressâmes de donner à ses représentations la plus sérieuse attention; & le résultat de l'examen que nous fîmes, fut *seulement* d'autoriser nos Coopérateurs dans l'exercice du ministère à accorder aux Fidèles de leurs paroisses respectives la permission d'user d'alimens gras, lorsque des causes graves leur paroîtroient légitimer cette indulgence.

Nous nous étions flatté d'arrêter, par cette mesure, le cours des transgressions. Hélas! notre espoir a été trompé : elles sont restées les mêmes, & la conduite à tenir dans les tribunaux de la Pénitence à l'égard des infracteurs n'en est devenue que plus difficile.

C'est, N. T. C. F., lorsque nous étions encore tout entier au souvenir de cette triste expérience, que le même Magistrat nous a renouvelé son ancienne demande, en l'appuyant de nouveaux motifs, pris dans la continuité de la guerre éternisée par l'implacable ennemi du continent, dans la rigueur de la saison, dans la suspension des manufactures qui employoient tant de bras, & enfin dans l'indigence que cette vaste cité voit s'accroître avec une progression effrayante.

De telles considérations ont dû faire une forte impression sur le cœur de votre Evêque, & lui commander impérieusement de chercher, dans la charité de JÉSUS-CHRIST, les moyens d'adoucir le précepte, pour le rendre, dans la pratique, accessible à tous.

A l'exemple de plusieurs de nos Collègues, distingués dans l'Episcopat par leurs lumières autant que par leurs vertus; sur-tout fort de l'auto-

* M. le Maire.

rité de l'illustre Archevêque de Cambrai, FÉNÉLON, qui, dans des circonstances pareilles à celles où nous place la Providence, semble avoir tracé notre marche, nous permettons, *cette année*, l'usage de la viande les jours que nous désignerons à la fin de notre présent mandement.

Vous l'avouerai-je, N. T. C. F. ? Au moment où notre main va signer cette permission, elle est presque arrêtée à la vue de l'affligeant contraste entre nos mœurs présentes & la sainte sévérité de nos pères. C'est principalement dans un diocèse, sur-tout dans une ville où autrefois la piété étoit si vraie, si vive, si générale ; où le père, en mourant, la léguoit à ses enfans comme la partie la plus précieuse de leur héritage, & trouvoit quelque soulagement à la douleur d'une dure séparation en pensant que ses principes lui survivroient dans sa famille ; c'est, dis-je, au sein d'une telle ville que le contraste dont nous venons de parler se fait sentir davantage.

Oui, N. T. C. F., oui, les motifs que l'on nous présente pour nous porter à tempérer la salutaire rigueur de la loi, eussent été pour vos vénérables ancêtres de plus puissantes raisons d'y rester fidèles. Si, dans le silence de leurs tombeaux, ils pouvoient entendre proclamer l'adoucissement auquel nous nous prêtons, croiroient-ils que ce sont leurs enfans qui sollicitent cette indulgence ? Et si tout-à-coup apparoissant dans vos maisons à l'heure des repas, ils voyoient que ce qu'il nous en coûte d'accorder, même au malheur des temps, est devenu pour quelques-uns d'entre vous un nouveau moyen de satisfaire, au mépris de la morale évangélique, toutes les recherches du luxe, tous les goûts de la sensualité, pourroient-ils alors reconnoître leur postérité dans des hommes si étrangement dégénérés ?

La reconnoîtroient-ils davantage, N. T. C. F., s'ils la cherchoient dans nos temples le jour même qui retrace celui que le Seigneur, dans l'ancienne loi, s'étoit consacré pour entendre publier ses bienfaits &

chanter ses louanges ? Hélas ! ils n'y trouveroient presque exclusivement que des mères de familles ; & ce triste tableau se reproduiroit encore à leurs yeux en grande partie au moment où, chaque année, l'Eglise appelle ses enfans à la table sainte.

A cette déchirante vue, l'image trop fidèle de la dégradation des mœurs publiques, ils s'empresseroient de redescendre dans leurs tombeaux, en s'écriant, dans le sens du saint vieillard Mathathias : « Que nous » sommes heureux que Dieu, dans sa miséricorde, ne nous ait pas ré- » servés pour de tels jours ! *Quò ergo nobis adhùc vivere !* * »

N. T. C. F., si la pensée que nous venons de répandre toute entière au milieu de vous, ne vous a point laissés insensibles, au nom de la mémoire de vos pères, mémoire sans doute encore chère à vos cœurs, au nom de votre salut éternel, n'abusez point de l'indulgence que nous vous accordons. Tremblez qu'au tribunal du souverain Juge elle ne devienne un accusateur contre vous, & ne force alors votre Evêque de regretter d'avoir peut-être trop écouté sa charité pastorale. Prenez garde que vous n'avez plus aucun prétexte pour vous soustraire à une étroite observance de ce que nous maintenons du précepte de l'abstinence.

Si, dans notre extrême condescendance, quelque chose peut nous permettre de nous livrer à une idée capable de nous consoler, c'est la pieuse confiance qu'il est encore des Fidèles qui, ne se croyant pas dans le cas de profiter de l'indulgence de l'Eglise, voudront, *sans présomption*, *sans orgueil*, *sans prétendre faire la censure des autres*, comme le dit l'Apôtre, pratiquer dans toute son étendue la salutaire loi du Carême **. Alors nous les féliciterons en JÉSUS-CHRIST d'être plus sévères que leur pre-

* Mach. c. 2, v. 13.

** *Qui manducat, non manducantem non spernat; & qui non manducat, manducantem non judicet.* Rom. c. 14, v. 3.

mier Pasteur. Nous verrons leur édifiant exemple, si propre à exercer un saint empire sur leurs parens, leurs amis & tout ce qui les entoure, comme ces monumens des beaux jours du Christianisme, qui, en nous rappelant le souvenir des siècles antiques, paroissent n'avoir survécu aux ravages du temps que pour être une leçon vivante, bien plus éloquente, bien plus énergique que ne le seroit notre propre voix.

Et vous, N. T. C. F., qui jouirez des adoucissemens accordés, ou plutôt *cédés* à la rigueur des circonstances qui font fléchir la loi, remplacez, par d'autres satisfactions dues à l'inévitable justice Divine, ce que fait pour vous la tendresse maternelle de l'Eglise. Si, dans le moment présent, vous vous trouvez dans l'impossibilité de vous acquitter par une pénitence à l'égal de ce que vos iniquités vous ont rendus coupables devant Dieu, qu'un sincère & vif repentir de l'avoir offensé, qu'une ferme & inébranlable résolution, soutenue de la grace du Sauveur, de ne plus retomber dans les mêmes désordres; qu'une franche & courageuse préparation de tous les momens, par la pratique des maximes imprescriptibles de l'Evangile, à remplir le devoir, indispensable pour tous les Chrétiens, de la Communion pascale; que des aumônes toujours proportionnées à votre fortune, deviennent autant de moyens de compenser la rigueur des mortifications dont vous êtes déchargés *.

Que vous dirai-je, N. T. C. F. ? Faites entrer dans vos œuvres de pénitence des prières plus vives, une fuite plus continue des occasions de commettre le mal, des précautions plus actives contre vous-mêmes, contre la force de vos penchans, contre les inégalités de votre caractère, enfin contre votre profonde indifférence sur les grandes vérités de la Religion. Et pourquoi ne feriez-vous pas entrer aussi dans vos obligations expiatoires les sacrifices, de quelque nature qu'ils puissent être, ceux,

* *Peccata tua eleemosynis redime, iniquitates tuas misericordiis pauperum.* Dan. 4, v. 24.

en particulier ; que commande la défense de l'Etat ; sacrifices que vous ennoblirez encore, que vous rendrez plus dignes des regards du Ciel & d'être offerts à Dieu, en les faisant en vue de lui plaire, & par des motifs puisés dans votre conscience ?

C'est ainsi, N. T. C. F., que l'Eglise, toujours inspirée, toujours dirigée par JÉSUS-CHRIST, son Chef invisible, ne cesse de veiller au maintien de l'esprit de pénitence, lors même que, dans les jours qui lui sont le plus destinés, elle abandonne au zèle & à la prudence des Evêques de suspendre une partie de sa rigueur.

Quelle satisfaction pour nous, quel adoucissement aux sollicitudes, aux peines inséparables de notre ministère, si, à la suite de la sainte carrière qui va s'ouvrir, & de l'auguste solemnité de la Pâque, nos dignes Coopérateurs nous apprenoient que, loin d'avoir vu renouveler dans leurs paroisses les infractions dont ils avoient été les témoins les années précédentes, les Fidèles confiés à leurs soins ont entendu avec sensibilité, avec fruit la voix de leur premier Pasteur, & sans se permettre le moindre abus des ménagemens de sa charité, ont montré une scrupuleuse, une constante fidélité aux articles de la loi qu'il a conservés dans toute leur vigueur ; & que le plus grand nombre, après s'être présenté plusieurs fois au tribunal de la réconciliation, s'est empressé de remplir le devoir pascal !

O mon Dieu ! vous qui lisez au fond des cœurs, vous qui connoissez la pureté de nos intentions, vous qui, avant que nous nous soyons déterminé au parti qu'aujourd'hui nous croyons devoir prendre, nous avez entendu plus d'une fois vous conjurer de nous éclairer, réalisez, ô mon Dieu, le vœu que nous venons d'exprimer ! Faites encore davantage : parlez vous-même à la conscience du peuple dont vous nous avez établi le Pasteur. Qu'à votre voix il reprenne son antique attachement à la Religion de ses pères ; attachement si fécond en vertus

qui font le bon citoyen comme le vrai Chrétien, &, par cette heureuse alliance, produisent le bonheur présent, & assurent celui de l'éternité.

A CES CAUSES, ayant égard aux représentations fortement motivées du premier Magistrat de la Municipalité de cette ville, nous permettons pendant ce Carême l'usage des œufs, à dater du jour des Cendres jusqu'au mardi de la Semaine-sainte inclusivement.

Nous ajoutons, *pour cette année seulement*, & sans tirer à conséquence pour les suivantes, l'usage de la viande les Dimanche, lundi, mardi & jeudi de chaque semaine, jusqu'au jeudi de la semaine de la Passion inclusivement; & cependant *nous maintenons l'obligation du jeûne, même les jours où nous permettons les alimens gras*, pour tous ceux qui ont atteint l'âge prescrit par l'Eglise, & pour qui les infirmités, la vieillesse ou d'autres causes légitimes ne sont point un empêchement insurmontable à l'observance de la susdite loi.

Plein de confiance dans le zèle de nos Coopérateurs, nous ne doutons pas qu'ils ne multiplient leurs instructions pendant le Carême, & qu'ils n'aient soin de les fixer aux heures où les Fidèles ne puissent avoir aucun prétexte pour se dispenser d'y assister.

Si les fruits ne répondent pas toujours à leurs travaux, nous espérons qu'à l'exemple de l'Apôtre, ils ne verront, dans les délais de conversion, que de nouveaux motifs propres à ranimer leur sainte ardeur pour reconquérir à la foi & à la piété, des ames rachetées au prix du sang de JÉSUS-CHRIST. Ils se souviendront que c'est en courant sur les pas de la brebis égarée qu'ils se montreront de véritables Pasteurs, & que c'est en sauvant les Fidèles qui leur sont confiés, qu'ils peuvent assurer leur propre salut.

Sera notre présent mandement publié dans notre église cathédrale,

& aux prônes des églises paroissiales & succursales de notre Diocèse, le Dimanche de la Quinquagésime, ou au plus tard le premier Dimanche de Carême.

Donné à Orléans, en notre palais épiscopal, sous notre seing, notre sceau & le contre-seing du Secrétaire de l'Evêché, le 18 janvier 1809.

† CLAUDE-LOUIS, Evêque d'Orléans.

Par mandement de Monseigneur ;

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

AVIS.

Monseigneur l'Evêque permet à MM. les Curés & Desservans de son Diocèse d'avancer & prolonger le temps de la Pâque suivant qu'ils le jugeront nécessaire pour le bien de leurs paroisses.

Ceux qui sont chargés de la desserte de plusieurs églises sont également autorisés à transférer la Pâque, pour leurs paroisses secondaires, au temps qu'ils croiront le plus convenable, de concert avec MM. les Curés de leurs cantons.

MM. les Curés de cantons sont priés de faire tenir le présent mandement à MM. les Desservans le plus promptement possible.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

LETTRE

DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS

AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE.

QUELQUE magnifique qu'ait été jusques-ici, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, la profusion de vos dons en faveur de notre Séminaire, nous ne pouvons cependant vous dire encore, comme Moïse aux enfans d'Israël : Le peuple offre plus qu'il ne faut pour l'œuvre du Seigneur : *Plus offert populus quàm necessarium est* *.

Non, N. T. C. F., nous ne ferons point encore publier dans vos paroisses, au milieu de la célébration de nos saints Mystères, comme autrefois le législateur dans le camp des Juifs, que ni hommes ni femmes

* *Exod. 36, v. 5.*

n'ont plus rien à donner pour être employé à la demeure de l'Eternel : *Jussit Moyses præconis voce cantari : Nec vir, nec mulier quidquam offerat ultrà in opus sanctuarii* *.

C'est, au contraire, au souvenir de vos dons, offerts avec un si noble empressement, avec tous les témoignages d'une si généreuse sensibilité, que nous croyons entendre la divine Providence nous dire : Ah ! loin de craindre, de la part du peuple que je vous ai confié, le moindre refroidissement dans sa charité, la plus légère suspension dans ses largesses, & par-là de vous voir contraint d'arrêter votre pieuse entreprise, ou de la renfermer dans des bornes trop étroites, qu'elle reçoive de vous toute l'étendue qu'elle peut avoir : ne lui fixez de limites que celles que lui mettroient la raison & d'insurmontables difficultés. *Dilata locum tentorii tui* **. Repoussez toute économie qui auroit l'air d'une injurieuse défiance dans les libéralités des Fidèles. *Ne parcas* ***.

Accueillez sans crainte (c'est toujours le même Prophète qui parle), accueillez tous ces jeunes Samuëls qui se présentent à vous avec toutes les apparences d'un véritable désir de se consacrer au Seigneur, d'acquérir la science, les lumières & les vertus qui, un jour, doivent servir à l'instruction & à l'édification des peuples. Que cette intéressante jeunesse vienne recevoir de votre expérience les conseils de la sagesse ; & veillez à ce que l'appréhension qu'on ne lève sur elle quelque tribut, ne la décourage & ne l'arrête. *Qui non habetis argentum, properate, venite, emite absque argento et absque ulla commutatione vinum & lac* ****.

En effet, N. T. C. F., l'établissement dont nous vous entretenons vous doit tout, après Dieu & notre Empereur. Nous vous l'apprenons avec joie, & sûrement vous partagerez ce sentiment ; nous nous sommes vus obligés de reculer encore les murs du Séminaire, pour y pouvoir contenir la multitude des jeunes élèves du sanctuaire. De plus, nous avons été forcés de prendre, sur les fonds destinés à l'entretenir, le prix des pensions à domicile pour ceux que leur vocation demande encore d'être éprouvée, ou que l'exiguité du local ne permet pas d'admettre.

* *Exod. 36, v. 6.* ** *Isaï. 54.* *** *Idem.* **** *Idem, 55. v. 1.*

Tel est l'état actuel du pieux asile que vous avez fondé par vos dons, & que vous voyez prospérer par leur inépuisable renouvellement. En même temps qu'il adoucit vos chrétiennes inquiétudes sur la désolante pénurie où nous sommes de Pasteurs, & qu'il semble vous permettre d'envisager l'avenir d'un œil consolateur, il sera un monument qui, à jamais subsistant, perpétuera d'âge en âge la magnificence de vos charités, & deviendra la leçon vivante de vos enfans.

Avec quelle effusion de cœur, N. T. C. F., votre Evêque se plaît à vous offrir l'hommage public de sa reconnoissance !

Puissent nos vœux bien sincères, bien paternels, & les ardentes prières que chaque jour nos jeunes Lévites font monter jusques au ciel, appeler sur vos têtes d'abondantes bénédictions !

Il nous est doux de pouvoir vous dire que l'an dernier, à la fin du cours des études, ayant voulu présider aux examens qu'ils sont dans l'usage de subir, nous n'avons eu qu'à applaudir à des succès qui nous garantissent leur zèle pour le travail, & leur ardeur à répondre aux soins infatigables de leurs Professeurs, dont nous ne pouvons trop louer le généreux dévouement.

Nous ne devons point laisser ignorer, sur-tout à nos Coopérateurs, qu'en examinant le compte d'administration qui nous a été soumis, nous avons fait une pénible observation, celle de voir que les engagemens des fabriques, contractés librement comme un acte de justice, & ayant dès-lors le caractère d'une véritable dette, se trouvent cependant réduits à une extrême modicité : d'où nous avons conclu qu'il n'y avoit d'intarissable que la charité faite dans les principes de l'Evangile.

En vous exposant, N. T. C. F., les besoins du Séminaire, nous avons donc l'heureuse certitude de vous ménager la jouissance la plus pure, celle que Dieu daigne attacher à l'exercice des œuvres de miséricorde. Il ne l'a pas réservée pour l'éternité seule ; il veut qu'elle commence dès cette vie même. N'oubliez jamais que moins elles ont pour témoins les regards publics, plus elles sont dignes du Dieu qui les inspire, & de la grace qui les sanctifie.

A CES CAUSES, 1°. Nous chargeons nos Coopérateurs MM. les Curés & Desservans des paroisses de notre Diocèse de faire, le saint jour de Pâques, dans la forme prescrite les années précédentes, la quête pour le Séminaire.

2°. Le produit en sera adressé à nos Vicaires-généraux ou à notre secrétariat.

3°. Nous recommandons à MM. les Curés de surveiller le paiement des souscriptions déjà faites par les fabriques, & à engager à souscrire, celles qui ne l'ont point encore fait.

4°. Nous autorisons nos Archidiacres, ainsi que les avoit autorisés notre Prédécesseur, à déterminer, dans leurs visites, la quotité de la soumission.

Fait à Orléans, en notre palais épiscopal, le 28 février 1809.

† CLAUDE-LOUIS, Evêque d'Orléans.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

Qui ordonne que le TE DEUM *sera chanté dans toutes les églises de son Diocèse, en action de graces des Victoires de* Tann, *d'*Eckmühl *&* *de* Ratisbonne, *remportées par les Armées Françaises & alliées.*

CLAUDE-LOUIS ROUSSEAU, par la miséricorde Divine & la grace du Saint-Siège Apostolique, Evêque d'Orléans, Baron de l'Empire, & Membre de la Légion d'honneur,

Au Clergé & aux Fidèles de notre Diocèse, Salut & bénédiction en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

EST-IL donc vrai, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, que le même

Souverain qui n'a dû, il y a trois ans, qu'à la générosité de NAPOLÉON le maintien de sa couronne & la rentrée dans ses Etats ; que le Souverain que ses propres armées ont vu venir dans le camp du Vainqueur implorer sa clémence & lui jurer une éternelle amitié ; que le Souverain qui a regardé le traité pacificateur de Presbourg comme un acte de magnanimité pour lui & un bienfait pour son peuple ; que le Souverain, enfin, qui, tout le temps qu'il n'a écouté que son amour pour ses sujets, appeloit le premier de ses devoirs l'obligation de guérir les cruelles, les longues plaies des trois dernières campagnes, & d'épargner à sa nation jusques à l'idée même de nouvelles hostilités, veuille réellement rallumer sur le continent le flambeau de la guerre ?

Voilà, N. T. C. F., ce que, d'une extrémité de l'Europe à l'autre, tous les hommes raisonnables se demandoient, même dans l'Angleterre, avant la perfide invasion de la Bavière : & Dieu, qui seul a le droit de donner des leçons aux Rois de la terre, Dieu vient de répondre par les victoires de *Tann*, d'*Eckmühl* & de *Ratisbonne*.

O mon Dieu ! que vos vengeances sont terribles ! Lorsqu'on en est le témoin, il est impossible de n'être point frappé de l'accomplissement des
Sap. c. 6, v. 7. paroles contenues dans vos divines Ecritures : *Potentes potenter tormenta patientur.*

Mais pour quel temps nous avez-vous réservés ! La guerre changée tantôt en incendie, tantôt en assassinat ; des Princes parlant sur le trône le langage & proclamant la doctrine des années les plus affreuses de la révolution ; des Princes essayant de tenter la fidélité des sujets qui leur sont étrangers, dans le moment même où il leur importeroit si fort de ne pas fatiguer celle de leurs peuples ; des Princes cherchant à briser le sceptre dans la main des Rois qu'ils veulent combattre, quand le passé & le présent leur commandent de ne s'occuper qu'à le raffermir dans les leurs par de bonnes lois & un gouvernement paternel !

Détournons les yeux, N. T. C. F., de ce triste & honteux tableau, pour les reposer sur des pensées plus dignes de mon ministère, plus conformes à mon cœur.

Malheureux Autrichiens ! un jour vous apprendrez tout ce qu'a fait NAPOLÉON pour désabuser votre Monarque, pour l'éclairer sur ses vrais intérêts, & le bien pénétrer des vôtres.

Et vous, Français, vous citerez à vos enfans, vous perpétuerez de génération en génération, comme un des plus beaux monumens élevés au grand caractère de notre Empereur, ce magnifique développement d'une ame franche & sublime *, où l'on voit le même Monarque qui, sûr de vaincre toutes les fois qu'on ose l'attaquer, descend, en quelque sorte, du haut de sa gloire, jusqu'à s'exposer à faire croire que dans la conjoncture présente il pourroit craindre la guerre. Et combien ce noble abandon de lui-même s'embellit encore de l'idée qu'il ne s'y livre que pour plaider la cause de l'humanité, & lui sauver une nouvelle effusion de sang !

Ainsi, N. T. C. F., devoit s'exprimer, ainsi devoit agir l'homme plus qu'extraordinaire que le suprême Dominateur & du monde & des événemens a si évidemment choisi pour être l'instrument visible de ses impénétrables desseins.

Tandis que ses ennemis passent de méprises en méprises, d'erreurs en erreurs, se créent des dangers imaginaires, & par cette fatale illusion courent eux-mêmes à une ruine certaine ; lui, calme, tranquille, patient & modéré, tout entier aux soins de son vaste Empire, dont il est l'ame autant que le Souverain, également fidèle à ses engagemens envers ses Alliés & son Peuple, marche à la magnifique exécution des grandes vues

* L'entretien de S. M. avec l'Ambassadeur d'Autriche, à Saint-Cloud, le 15 août 1808, en présence du Corps diplomatique.

Universitas
BIBLIOTHECA
Octaviensis

qu'il tient *d'en-haut*, persuadé qu'aucune puissance humaine ne peut suspendre, moins encore empêcher, ce que Dieu a résolu.

Quel contraste, N. T. C. F.! & qu'il doit être fécond en réflexions! Ici, l'esprit de vertige, soit dans la conception des projets, soit dans la folle assurance de leur succès, soit dans l'impudeur des moyens pris pour les réaliser : aveuglement porté à un tel excès, qu'il semble sortir de l'ordre naturel, & ne pouvoir s'expliquer que par la pensée d'un Dieu qui punit aujourd'hui de grandes iniquités politiques, dont il est possible que les hommes aient perdu la mémoire, mais qu'il a conser-
S. Aug. vées dans le livre de ses vengeances éternelles : *pœnales cæcitates.* Là, une réunion du génie & des lumières, des calculs de la prudence & des sages prévoyances de l'avenir, du noble sentiment de ses forces & de l'heureux secret de le communiquer à toute une armée avec la promptitude de l'éclair.

Voilà, N. T. C. F., ce qui révèle le prodige de nos triomphes, celui de leur incroyable rapidité, de l'éclat sans exemple qui les accompagne, & annonce, ou plutôt raconte les immenses résultats que nécessairement ils doivent avoir.

On n'étoit point encore redescendu dans l'arène qu'à l'insu, presque, de son trop crédule Monarque, le Cabinet de Vienne, sourd à tous les conseils de l'expérience, & repoussant les leçons qu'elle lui avoit données, a eu la coupable démence de rouvrir, que déjà, dans les rêves convulsifs de son délirant espoir, il osoit dire : « Bientôt nous serons en » France ; bientôt nous y porterons le théâtre de la guerre ; bientôt nous » y aurons effacé la honte de nos défaites de *Marengo* & d'*Ulm.* »

Insensé ! il étoit loin de prévoir ce qu'aujourd'hui il est permis de croire, que celui qui règne dans les cieux avoit arrêté qu'une seconde fois NAPOLÉON seroit ramené par la main de la victoire dans les murs de

Vienne, où, trois ans auparavant, il avoit, par égard, par respect pour le malheur, refusé d'entrer; & qu'il y seroit ramené pour prononcer sur les destinées de l'Autriche, préparer & assurer la paix générale, en ne souffrant aucun allié à l'Angleterre, jusqu'à ce que le Cabinet de Saint-James ait solemnellement reconnu la liberté des mers, & abjuré son infernal système de *guerre d'extermination.*

Non, N. T. C. F., non, à la vue de tout ce que Dieu fait pour notre Empereur, & de tout ce qu'il opère par lui, je ne suis point surpris de l'entendre, à l'exemple des *David*, des *Salomon*, des *Josias*, adresser au Ciel d'immortelles actions de graces: je ne suis point surpris de le voir transformer tout-à-coup le champ de bataille en une espèce de temple, où il s'honore de faire hommage au Dieu des armées de ces soudaines & heureuses manœuvres, jugées si savantes & si hardies, l'étonnement & l'effroi des ennemis; de la continuité du brillant héroïsme des Généraux, & de l'intrépide valeur de nos légions.

Ce n'est point assez pour le restaurateur de la Religion & le libérateur de la France, de faire éclater à la tête de son armée sa pieuse reconnoissance; il désire que l'universalité de ses sujets partage avec lui ce beau sentiment: il nous ordonne de les appeler dans nos églises, & là, aux pieds des autels, de célébrer nos triomphes par les saints & sublimes cantiques que chantoit tout Israël lorsqu'il avoit reçu de la Providence quelques bienfaits signalés, ou qu'il revenoit victorieux & chargé des dépouilles des Philistins. *Benedictus Dominus Deus meus, qui docet manus meas ad prælium, & digitos meos ad bellum.* Ps. 143, ℣. 1.

Mais, N. T. C. F., au milieu des transports & des hymnes de l'allégresse publique, vous êtes impatiens de vous écrier avec votre Evêque: Grand Dieu! continuez de veiller sur le Monarque que dans votre misé-

ricorde vous avez daigné nous donner. Ne cessez pas un instant de le couvrir de votre égide, de l'entourer de votre œil paternel. Multipliez, variez pour lui les miracles de votre protection. Faites retentir au fond de son cœur cette vérité, que sa vie ne lui appartient pas, qu'elle est le bien de son peuple; & j'entends l'Europe entiere réclamer les mêmes droits sur NAPOLÉON. Enfin, puisqu'il nous force de le répéter, *défendez-le contre son propre courage.*

Vous le savez, ô mon Dieu! c'est à lui que nous devons, avec le retour des lois & de la prospérité publique, à la suite de nos effroyables calamités, le bonheur de vous adorer dans nos temples, d'y célébrer vos divins mystères, & d'y professer hautement la Religion de nos pères; la Religion, dont les augustes intérêts le suivent jusque dans le tumulte des camps, au milieu des combats & au sein de la victoire.

Officiers & Soldats * qu'un devoir cher à votre loyauté conduit aujourd'hui dans la demeure de l'Eternel, si, au récit de nos derniers triomphes, où notre Empereur a vu les armées des Rois de *Bavière* & de *Wirtemberg* rivaliser de courage & d'intrépidité avec les aigles Françaises, vous avez regretté de n'avoir pu partager, comme vous l'avez fait dans l'Espagne, & les mêmes dangers & les mêmes succès, du moins dans cette pieuse & civique solemnité vous unissez vos sentimens aux nôtres; vous bénissez, ainsi que nous, le Dieu des combats; & fiers, à notre exemple, de pouvoir vous dire maintenant les sujets de NAPOLÉON, vous renouvelez le serment de lui consacrer votre vie, & vous le renouvelez avec un saint orgueil, sous les regards & le sceau de la Religion.

A CES CAUSES, conformément à la lettre que Sa Majesté l'Empereur & Roi a daigné nous adresser de son camp Impérial de Ratisbonne le

* Le 113^e^ Régiment de ligne & le 28^e^ de Chasseurs, présens à la cérémonie.

25 avril dernier, nous ordonnons, après nous être concerté avec les Autorités de droit, que jeudi prochain, jour de l'Ascension de notre Seigneur J. C., il sera chanté dans notre église cathédrale, à l'issue de la Grand'Messe, un *Te Deum* en action de graces des victoires énoncées dans la lettre de Sa Majesté, ainsi que le *Domine, salvum fac*, & les Oraisons analogues aux circonstances.

La même cérémonie aura lieu dans toutes les églises de notre Diocèse le Dimanche qui suivra immédiatement la réception de notre présent mandement, lequel sera lu & publié aux prônes des Messes paroissiales, ainsi que la lettre de l'Empereur & Roi y annexée.

Enjoignons aux Curés & Desservans desdites églises de convier les Autorités constituées que la loi désigne devoir y assister.

Donné à Orléans, dans notre palais épiscopal, sous notre seing, notre sceau & le contre-seing du Secrétaire de l'Evêché, le 7 mai 1809.

† CLAUDE-LOUIS, Evêque d'Orléans.

Par mandement de Monseigneur,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

LETTRE
DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI
A MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, Les victoires qu'il a plu au Dieu des armées de nous accorder sur les champs de bataille de Tann, d'Eckmühl & de Ratisbonne, exigent, de la part de nos peuples, de solemnelles actions de graces. Notre désir est donc qu'au reçu de la présente lettre, vous vous concertiez avec qui de droit, & que vous réunissiez nos peuples dans nos églises pour chanter un *Te Deum*, & faire les prières analogues à la circonstance, nous en rapportant en tout à votre piété & à votre zèle pour nous.

Cette lettre n'étant à autre fin, nous prions Dieu qu'il vous ait, Monsieur l'Evêque, en sa sainte garde.

A notre quartier Impérial de Ratisbonne, le 25 avril 1809.

Signé NAPOLÉON.

Pour copie conforme : *Le Ministre des Cultes, Comte de l'Empire,*
Signé BIGOT DE PRÉAMENEU.

Par le Ministre : *L'Auditeur au Conseil d'État, Secrétaire général, Signé* ZANZÉ.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

Clery . — 27 Juillet 1809. ——— N.° 32

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

Qui ordonne que le Te Deum *sera chanté dans toutes les églises de son Diocèse, en action de graces des Victoires d'*Enzersdorf *&* Wagram, *remportées par les Armées Françaises.*

Claude-Louis Rousseau, par la miséricorde Divine & la grace du Saint-Siège Apostolique, Evêque d'Orléans, Baron de l'Empire, & Membre de la Légion d'honneur;

Au Clergé & aux Fidèles de notre Diocèse, Salut & bénédiction en Jésus-Christ notre Seigneur.

Le voilà donc vérifié de nouveau, Nos très-chers Frères, cet oracle de l'Esprit-saint, dont *Bossuet* s'étoit emparé dans sa *Politique sacrée*, & que, pour l'instruction des Rois, il y développe avec toute

l'autorité de son immense savoir, de ses hautes vertus & tout le poids de son génie ; cet oracle qui prononce, que la fidélité aux traités & la bonne foi sont tellement les devoirs des Souverains, que Dieu en punit, par des châtimens à jamais terribles, l'infraction ou l'oubli.

A quelle époque de l'histoire ancienne & moderne trouver une preuve plus forte de cette vérité, que les deux victoires qu'aujourd'hui, à la voix de la pieuse reconnoissance de l'Empereur, nous venons célébrer aux pieds des autels ?

On diroit que le Ciel, pour les rendre & la leçon & l'effroi des Princes qui, trop souvent assiégés de perfides conseils, seroient tentés d'y céder encore, ait voulu imprimer à ces immortelles journées un caractère particulier.

Il les avoit annoncées en quelque sorte par le prodigieux succès de ces magnifiques travaux *, les mêmes qui, dans les beaux jours de Rome, avoient coûté à Trajan près d'une année, &, sous les yeux de NAPOLÉON, s'exécutent en moins de trois semaines, avec une incroyable rapidité, qui tout à-la-fois enchaîne le Danube & trompe le temps.

Il n'y a pas jusqu'à cette pluie tombant par torrens, & cet effroyable
25e Bulletin. orage, sur-tout cette nuit profonde, semblable à ces ténèbres protectrices dont autrefois le Dieu d'Israël couvrit le passage de son peuple, qui, dans les desseins du Seigneur, ne concourent à dérober aux Autrichiens la marche des aigles Françaises.

Plus, N. T. C. F., on suit tout ce qui a précédé & accompagné les victoires d'*Enzersdorf* & de *Wagram*, au milieu desquelles l'Empereur s'honore d'avouer ** qu'il a été *si visiblement protégé* par le Dieu des combats, plus on se pénètre de la certitude qu'il entroit dans les projets du souve-

---

* Les ponts conçus par le Général Comte Bertrand.

** Lettre de l'Empereur.

rain Arbitre des événemens de montrer au monde entier NAPOLÉON se surpassant encore lui-même, s'il est possible, soit par la justesse & la promptitude de ce coup d'œil qui en un instant saisit, embrasse & juge tous les plans de l'ennemi pour les lui rendre inutiles; soit par l'habileté & la profondeur de ces combinaisons qui ne laissent aux Généraux qu'elles déconcertent, que la liberté de les admirer & d'en être confondus; soit enfin par la hardiesse & la célérité de ces manœuvres inexplicables qui enlèvent au Prince CHARLES tout l'avantage de ses positions les mieux choisies, & le forcent de venir, malgré lui, combattre dans le lieu même où l'attend la destruction presque totale de son armée.

Quel est donc, grand Dieu, l'irrésistible pouvoir de l'homme, quand vous l'avez fait l'instrument de vos desseins! A son gré il verse l'enthousiasme autour de lui, inspire l'orgueil de le servir, & fait trouver du prix à braver la mort à ses côtés.

Telle est, N. T. C. F., telle est l'image que présente le camp Français. Soldats, Officiers, Généraux, & ces deux jeunes Princes *, l'un, les délices de l'Italie, l'autre destiné à perpétuer le bonheur de la Bavière; rivaux de courage, d'intrépidité, & d'héroïque impatience de justifier, au champ d'honneur, & la tendresse & l'estime de NAPOLÉON, tous semblent participer à sa principale pensée, celle *de donner & d'assurer la paix au continent.*

Dans les rangs de nos ennemis, on croit voir le Dieu des armées semer l'épouvante, ou eux-mêmes, étrangers à la cause qu'ils défendent, qui n'est ni celle de la nation, ni celle du Souverain, ni celle du trône, n'avoir plus que la moitié de leur courage: des colonnes entières jettent leurs armes, & cherchent leur salut dans une fuite précipitée.

Oserai-je le dire, N. T. C. F.? A la vue de tant & tant de milliers

---

* Le Prince EUGÈNE, Vice-Roi d'Italie, & le Prince Royal de Bavière.

de victimes de la funeste erreur du malheureux FRANÇOIS II, le champ de bataille de *Wagram* paroît être devenu le trône de l'Eternel, d'où je crois l'entendre dire aux Rois, *qu'il s'est réservé à lui seul d'instruire :* « Soyez toujours vrais, & la confiance que vous inspirerez à vos voi- » sins, à vos alliés, ajoutera encore à votre puissance. Ayez le senti- » ment de vos forces : alors vous n'entreprendrez que ce que vous pou- » vez, que ce que vous devez faire, & vous le ferez d'une manière » digne de votre rang. Ne souffrez jamais que l'on tente de vous gou- » verner & de régner en votre nom : c'est aux Souverains seuls que j'ai » promis de donner les qualités qui font les bons, les grands Rois. »

O vous qui n'avez pas frémi de conseiller une guerre qu'il vous sera si difficile de vous faire pardonner, venez, si vous ne craignez pas de rencontrer l'ombre de MARIE-THÉRÈSE, l'ombre de JOSEPH, venez contempler les cruels résultats de votre désastreuse politique. Voyez vos armées battues par-tout où elles combattent ; six de vos provinces & votre capitale conquises ; toutes les destinées de l'Autriche & de son Monarque entre les mains d'un Vainqueur généreux, *toute l'Allemagne le sait ;* mais on sait aussi qu'il ne laissera point la tranquillité de l'Europe dépendante de l'intrigue des Cours & des passions d'un Ministre en faveur.

Détournons, N. T. C. F., détournons nos regards de ce trop frappant tableau : j'aime bien mieux les appeler sur celui que, dans sa miséricorde, la Divine Providence nous offre tout-à-coup, *le repos de la gloire.*

Aux seules paroles de paix, NAPOLÉON, entouré de triomphes, suspend le cours de ses victoires, qui sembloient perpétuer celle de *Wagram.*

O mon Dieu ! vous qui n'avez pas fait les hommes pour s'entre-détruire, vous graverez dans le livre de vie ce beau sacrifice fait à l'humanité.

Et combien il s'embellit encore des circonstances ! L'Empereur consent à cesser de vaincre au moment même où la Moravie, la Bohême

& le reste de la Hongrie vont devenir la conquête d'une armée qui, toujours électrisée par son *Chef magnanime*, ne voit rien d'impossible.

Ainsi, N. T. C. F., plus de ces pensées pleines d'effroi, le tourment de notre esprit dès que nous savons NAPOLÉON à la tête de ses armées, partageant leurs fatigues & bravant les mêmes dangers ; perpétuelles alarmes qui nous inspirent ces vives, ces ferventes prières renouvelées d'une extrémité de la France à l'autre. Ah ! nous pouvons dire, comme Saint Ambroise à l'Empereur GRATIEN : « Dieu, qui lit au fond des cœurs, » Dieu sait que ce n'est pas seulement le devoir qui les dicte, mais bien le » respect, la reconnoissance & l'amour. » *Scit ipse nostrî Arbiter non solùm officio publico debitas pendere preces, sed etiam amore privato.* *Ex Ambr. ep. ad Gratianum.*

Oui, ce que le saint Archevêque de Milan écrivoit à son Souverain, les Evêques de l'Eglise de France ont droit de le répéter aujourd'hui à notre Monarque. « Eloignés de votre camp Impérial, nos sollicitudes » pour votre auguste personne nous y rendoient présens & le jour & » la nuit. » *Nocte ac die in tuis castris curâ & sensu locatus.* « Nous pré- *Idem.*
» venions votre réveil par l'ardeur de nos vœux adressés au Tout-puis- » sant. » *Orationum excubiis prætendebam.* « Et si nous ne méritions *Idem.*
» pas qu'ils montassent jusques à lui, du moins ils attestoient notre » zèle. » *Et si invalidus merito, sed affectu sedulus.* *Idem.*

Nous n'ignorions pas que demander la conservation d'une vie qui nous est si chère, c'étoit nous montrer les interprètes de notre Patrie ; ce n'est point assez dire, mais de l'Europe entière. *Et hæc quidem cùm pro tua salute deferebamus, pro nobis faciebamus.* *Idem.*

Celui, N. T. C. F., qui règne au plus haut des cieux, qui dispose & des hommes & des choses, auroit-il donc arrêté que dans ce jour d'actions de graces & d'allégresse publique, tous les genres d'intérêts se trouveroient réunis ? Et en effet, que d'objets divers se présentent à-la-fois !

La dette sacrée de la reconnoissance nationale acquittée envers le Dieu qui, quand il l'a résolu, double ou enchaîne le courage, donne ou refuse la victoire, NAPOLÉON veut que la lettre qu'il écrit aux Evêques, soit pour toute la France une nouvelle manifestation de ses pieux sentimens.

Sans doute, N. T. C. F., il n'a point échappé à aucun de vous avec quelle solemnité de respect pour l'Evangile votre Empereur rassemble les belles maximes sorties de la bouche même de JÉSUS-CHRIST, ces maximes gardiennes de l'indépendance des nations & des trônes, de la tranquillité des états & de l'obéissance des sujets. Son esprit est trop éclairé, son âme trop élevée, pour partager l'opinion de ceux qui croient ou feignent de croire la Religion incompatible avec le véritable intérêt des empires.

Il y a dix ans que NAPOLÉON la faisoit rentrer triomphante dans nos temples, & lui rendoit ses Ministres. Aujourd'hui il se plaît à répéter ces paroles à jamais précieuses : « Rien ne nous détournera du grand » but vers lequel nous tendons, & que nous avons déjà en partie heu» reusement atteint, le rétablissement des autels de notre Religion. * »

Religion, N. T. C. F., née sur la croix, transmise jusques à nous sans le moindre mêlange de foiblesse, sans la plus légère altération dans ses dogmes, dans sa doctrine ; Religion sainte, dont les principes, par leur profonde & sublime sagesse, appuyés & fortifiés de l'exemple de son divin Fondateur, s'allient si merveilleusement avec toutes les formes de gouvernement.

L'Empereur achevera donc ce que *lui seul & de lui-même* il a commencé. Il environnera notre apostolat de sa protection tutélaire, protection sans laquelle, peut-être, nous verrions nos travaux frappés d'inutilité, ou n'avoir auprès des peuples qu'une partie de leurs succès.

---

* Lettre de l'Empereur.

Prêtres de JÉSUS-CHRIST, remettez souvent, avec le zèle de Pasteurs & les sentimens de Français, remettez sous les yeux des Fidèles ce libre & magnifique hommage rendu à la Religion de nos pères par le plus puissant Monarque, à la tête de ses nombreuses armées & au sein de la victoire.

Votre Evêque, mes chers Coopérateurs, votre Evêque en est sûr, vous répondrez à son attente.

A CES CAUSES, conformément à la lettre de Sa Majesté l'Empereur & Roi, datée de son camp Impérial de *Znaïm* le 13 de ce mois, nous ordonnons, après nous être concerté avec les Autorités de droit, que Dimanche prochain il sera chanté dans notre église cathédrale, à l'issue de la Grand'Messe, un *Te Deum* en action de graces des victoires énoncées dans la lettre de Sa Majesté, ainsi que le *Domine, salvum fac*, & les Oraisons analogues aux circonstances.

La même cérémonie aura lieu dans toutes les églises de notre Diocèse le Dimanche qui suivra immédiatement la réception de notre présent mandement, lequel sera lu & publié aux prônes des Messes paroissiales, ainsi que la lettre de l'Empereur & Roi y annexée.

Enjoignons aux Curés & Desservans desdites églises de convier les Autorités constituées que la loi désigne devoir y assister.

Donné à Orléans, dans notre palais épiscopal, sous notre seing, notre sceau & le contre-seing du Secrétaire de l'Evêché, le 27 juillet 1809.

† CLAUDE-LOUIS, Evêque d'Orléans.

Par mandement de Monseigneur,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

LETTRE

DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI

A MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, Les victoires d'Enzersdorf & de Wagram, où le Dieu des armées a si visiblement protégé les armes Françaises, doivent exciter la plus vive reconnoissance dans le cœur de nos peuples. Notre intention est donc qu'au reçu de la présente, vous vous concertiez avec qui de droit, pour réunir nos peuples dans les églises, & adresser au Ciel des actions de graces & des prières conformes aux sentimens qui nous animent.

Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST, quoiqu'issu du sang de David, ne voulut aucun règne temporel : il voulut, au contraire, qu'on obéît à César dans le réglement des affaires de la terre : il ne fut animé que du grand objet de la rédemption & du salut des ames. Héritier du pouvoir de César, nous sommes résolu à maintenir l'indépendance de notre trône & l'intégrité de nos droits. Nous persévérerons dans le grand œuvre du rétablissement de la Religion : nous environnerons ses Ministres de la considération que nous seul pouvons leur donner : nous écouterons leur voix dans tout ce qui a rapport au spirituel & au réglement des consciences.

Au milieu des soins des camps, des alarmes & des sollicitudes de la guerre, nous avons été bien aise de vous donner connoissance de ces sentimens, afin de faire tomber dans le mépris ces œuvres de l'igno-

rance & de la foiblesse, de la méchanceté ou de la démence, par lesquelles on voudroit semer le trouble & le désordre dans nos provinces. On ne nous détournera pas du grand but vers lequel nous tendons, & que nous avons déjà en partie heureusement atteint, le rétablissement des autels de notre Religion, en nous portant à croire que ses principes sont incompatibles, comme l'ont prétendu les Grecs, les Anglais, les Protestans & les Calvinistes, avec l'indépendance des trônes & des nations. Dieu nous a assez éclairé pour que nous soyons loin de partager de pareilles erreurs : notre cœur & ceux de nos sujets n'éprouvent point de semblables craintes. Nous savons que ceux qui voudroient faire dépendre de l'intérêt d'un temporel périssable l'intérêt éternel des consciences & des affaires spirituelles, sont hors de la charité, de l'esprit & de la Religion de celui qui a dit : *Mon empire n'eſt pas de ce monde.*

Cette lettre n'étant à d'autres fins, je prie Dieu, Monsieur l'Evêque d'Orléans, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Donné en notre camp impérial de Znaïm en Moravie, le 13 juillet 1809.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur : *Le Ministre Secrétaire d'Etat. Signé* H. B. MARET.

Pour copie conforme : *Le Ministre des Cultes, Comte de l'Empire,*

Signé BIGOT DE PRÉAMENEU.

Par le Ministre : *L'Auditeur au Conseil d'État, Secrétaire général, Signé* ZANZÉ.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

Qui ordonne que le TE DEUM *sera chanté dans toutes les églises de son Diocèse, en action de graces de la Paix entre S. M. l'*EMPEREUR *&* ROI *& l'Empereur d'Autriche, prononcé dans l'église cathédrale le 3 Décembre 1809, jour de l'Anniversaire du Sacre & du Couronnement de* SA MAJESTÉ, *& de la victoire d'Austerlitz.*

CLAUDE-LOUIS ROUSSEAU, par la miséricorde Divine & la grace du Saint-Siège Apostolique, Evêque d'Orléans, Baron de l'Empire, & Membre de la Légion d'honneur;

Au Clergé & aux Fidèles de notre Diocèse, Salut & bénédiction en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

VOUS le savez, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, à la suite non

interrompue de nos brillantes & dernières victoires, présage certain de nouveaux triomphes, le Dieu des armées avoit ordonné au glaive exterminateur qu'il fait marcher devant les bataillons qu'il protège, de suspendre ses coups *.

* *O mucro Domini, . . . ingredere in vaginam tuam, refrigerare & sile.* Jer. 47, v. 6.

Aujourd'hui le souverain Arbitre des événemens ne met plus de bornes à son infinie bonté. Il a, du haut de son trône, exaucé le vœu que si souvent nous avons entendu NAPOLÉON exprimer avec toute la candeur, tout l'héroïsme de la franchise; & il daigne nous donner la paix, nous ne pouvons trop le répéter, la paix, le premier de tous les biens après la vérité.

Voilà donc, N. T. C. F., la voix de votre Evêque rendue à son plus noble exercice. Hélas! étrangère à la politique des cabinets, aux querelles des Rois & aux terribles résultats qu'elles entraînent, elle semble craindre de s'égarer lors même qu'elle est forcée d'en parler. Il n'y a pas jusques à nos plus glorieux succès où, quand nous les célébrons dans nos églises, des pensées douloureuses ne viennent se mêler à la solemnité de nos actions de graces. Eh! qui de nous pourroit oublier ce que l'histoire s'est empressée de recueillir pour le transmettre à l'immortalité, les larmes de notre Empereur sur le champ de bataille, regrettant sa propre gloire, & n'ayant jamais remporté une seule victoire qu'il n'ait offert la paix!

Celle que nous vous annonçons s'embellit encore de l'idée que l'Europe en jouira long-temps.

La toute-puissance de la victoire pouvoit la commander, & en dicter les conditions. NAPOLÉON, à la tête de ses aigles victorieuses, régnant alors à Vienne avec la même autorité qu'il règne dans toutes les parties de son vaste Empire, NAPOLÉON a voulu que le nouveau traité pacificateur portât le magnifique caractère d'une sage modération, &

en même temps de cette haute prévoyance qui, ne laissant rien au hasard & au jeu des passions, de tout ce qu'elle peut leur dérober, enlève à la malveillance, à l'intrigue, quelquefois à la probité trompée, tous les moyens d'agiter encore le monde.

C'est ainsi, N. T. C. F., qu'il appartenoit au Monarque l'instrument des desseins de Dieu, de répondre à ceux pour qui il est plus aisé de calomnier un grand Homme dans ses vues, que de les comprendre & d'en embrasser l'ensemble.

Heureux du moment présent, quel superbe avenir vient encore s'ouvrir à nos regards! Mais, nous l'avouons, N. T. C. F., il nous faudroit, pour le peindre dans tout son éclat, & l'ame & la plume de l'illustre Archevêque de Cambrai. Voyez, vous diroit FÉNÉLON, succéder aux sanglantes conquêtes, qu'il est impossible à l'humanité de séparer de leurs victimes, voyez succéder les paisibles triomphes du génie planant d'une extrémité de la France à l'autre pour y créer encore, ou achever ce qu'il a commencé.

Bientôt, à sa voix, le commerce, l'une des sources les plus fécondes de la prospérité des grands Empires, va reprendre son activité. Déjà on croit voir l'industrie, encouragée dans toutes ses branches & sous tous les rapports, être étonnée de tout ce qu'elle conçoit & produit. Il semble qu'on entend l'agriculture, instruite par l'expérience, révéler au cultivateur le secret d'une amélioration qu'il ne soupçonnoit même pas. Les mers, enrichies de canaux qui les rapprochent les unes des autres, protestent plus que jamais contre la délirante tyrannie qui voudroit usurper sur elles une primatie exclusive. Enfin, depuis les tabernacles où le Dieu vivant habite avec sa loi sainte & ses mystères, jusques au sanctuaire des sciences, * où il applaudit au vrai & modeste savoir, éclaire la raison, l'enhardit dans ses découvertes, lui assigne son

* *Deus scientiarum Dominus est.* I. Reg. c. 2, v. 3.

domaine & fixe ses bornes, toutes les parties de l'administration reçoivent du Souverain qui en est l'ame, une nouvelle vie ; & au milieu de ces immenses résultats de la paix, plus de cinquante millions d'hommes, ne formant tous, en quelque sorte, qu'une même famille, gouvernée par le même Monarque, pourront désormais sans crainte, sans alarmes pour ses jours, bénir le Vainqueur & le Pacificateur du continent. *Sedebit populus meus in pulchritudine pacis, & in tabernaculis fiduciæ, & in requie opulenta.*

Isaï. 32, v. 18.

Généraux, Officiers, Soldats de la grande Armée, que ne vous est-il donné de nous suivre tous aux pieds des autels, comme bientôt nous nous plairons à vous accompagner dans le temple de la Victoire, pour y lire avec vous vos noms gravés à côté de vos nombreux exploits ! Que ne vous est-il donné d'entendre, dans ce jour, retentir la demeure de l'Eternel de nos hymnes d'alégresse & de nos plus beaux cantiques ! Ah ! que l'éclat dont vous êtes couverts, réuni à nos transports de joie, à l'épanchement universel de la sensibilité nationale, feroit répandre de larmes & d'attendrissement & d'admiration !

Déjà, N. T. C. F., ces larmes avoient coulé dans toute l'Allemagne au seul bruit du traité signé par NAPOLÉON Ier & FRANÇOIS II. La Confédération du Rhin s'étoit levée tout entière d'orgueil & de reconnoissance, à la vue des rayons de gloire que tant de triomphes, couronnés par une si belle paix, font rejaillir sur elle.

Et dans quelle circonstance, N. T. C. F., recevons-nous du Ciel cette faveur signalée ! Non, ce n'est pas sans dessein que la Divine Providence a voulu faire concourir la fête de la paix, l'anniversaire de l'immortelle journée d'Austerlitz avec tout ce qui peut, tout ce qui doit montrer le trône Impérial comme le perpétuel foyer d'où sortent & ces grandes pensées du bien public, & ces profondes méditations de la sollicitude paternelle, & ces courageuses résolutions inspirées par le génie,

mûries par la sageſſe, & exécutées sous l'ascendant de l'inébranlable fermeté qu'il n'appartient qu'à la conscience de l'homme supérieur de savoir déployer.

Non, ce n'est pas sans deſſein que celui qui règne dans les cieux & de qui émane toute autorité sur la terre *, semble aujourd'hui sanctionner de nouveau *le retour si désiré du pouvoir suprême dans les mains d'un seul*, par cette suite d'événemens tels, que l'observateur, frappé de leur importance & de leur rapidité, s'arrête, incertain sur quel objet il fixera sa pensée, & se demande à lui-même : Est-ce donc une année ou un siècle que nous sommes à la veille de voir finir ?

* *Omnis potestas à Deo.* Ep. S. Pauli ad Rom. c. 13, v. 1.

Si c'est la guerre qui appelle ses regards, il la remarque évitée, autant qu'il est possible, par le Héros en possession depuis si long-temps d'en accroître sa gloire, & obstinément commencée par le Monarque à qui les sages, les anciens de la nation & ses plus fidèles sujets disoient : *Craignez, craignez qu'elle n'ébranle le trône de* MARIE-THÉRÈSE.

Un plan de campagne où la science qui préside aux combats se surpasse elle-même par de nouvelles combinaisons, résultat de la prudence & de la hardiesse étonnées de se trouver réunies : des victoires qui surprennent le courage qui les remporte, & fatiguent la renommée qui les publie : NAPOLÉON maître de la moitié de l'Autriche en moins de deux mois, &, du haut de son char de triomphe, suspendant ses conquêtes pour entendre des paroles de paix.

Le Cabinet de Saint-James menace-t-il le sol Français ? Une armée de plus de quatre-vingt mille hommes s'élance par une sorte d'enchantement, & va porter sur nos côtes l'impatiente ardeur de se mesurer contre l'ennemi. En un mot, comme s'il étoit arrêté dans les décrets éternels que tout ce qui doit nous venir des bords de la Tamise est destiné

à offrir un contraste frappant avec ce que l'Europe se plaît à contempler dans la France, tandis que l'on voit régner entre les dépositaires de la confiance de NAPOLÉON une union inaltérable, un accord unanime, une seule & même pensée, *l'honneur du Souverain & le bien de l'Etat*, il faut que deux principaux Ministres de l'Angleterre viennent révéler au monde entier la scandaleuse discordance qui, dans les conseils de GEORGE III, dicte les délibérations les plus imposantes.

Si maintenant, à la suite de ce coup d'œil jeté sur ce qui nous environne au-dehors, nous rentrons dans l'intérieur de l'Empire, c'est, N. T. C. F., au bruit du renouvellement de ces antiques décorations de la monarchie, reproduites aujourd'hui avec une nouvelle splendeur, qu'elles reçoivent autant de la main qui les recrée, que du nombre & de la grandeur des services dont elles deviennent l'honorable récompense.

Ainsi, sous le règne de notre Empereur, devoient renaître dans leurs plus belles années Athènes & Rome, sans ceſſe inspirées par l'idée de l'immortalité; Athènes & Rome, qui ont le mieux connu l'art de perpétuer d'âge en âge, de siècles en siècles le souvenir de leurs grands hommes, &, par cette heureuse magie, de leur assurer, de s'assurer à elles-mêmes une postérité digne de porter leurs noms, & avide de les imiter.

Ce n'est encore là, N. T. C. F., qu'une partie du tableau que nous aimons à mettre sous vos yeux. L'instruction publique s'avançant vers la perfection, & cela en rendant un hommage plus éclairé aux vrais, aux anciens principes : les lois de la France adoptées par presque toutes les nations étrangères, qui s'empreſſent de les proclamer l'une des plus belles conceptions que la raison, la sageſſe & l'expérience pouvoient consacrer à la sûreté de l'état civil & à la dignité de l'homme : les premiers Tribunaux de l'Empire obtenant de leur nouvelle organisation toute

la majesté qui commande le respect & appelle la confiance : le Clergé se servant de toute l'influence de son saint ministère pour seconder les bienfaisantes vues du Gouvernement, & attendant sans impatience, mais dans un respectueux espoir, de l'auguste Restaurateur de la Religion, le sort qui doit le placer aussi loin du besoin qui dégrade, que de l'opulence qui peut corrompre : & pour qu'il ne manque rien à ce magnifique ensemble, la paix célébrée du nord au midi, la paix, le plus beau tribut qu'un vainqueur sensible & généreux puisse offrir à l'humanité.

Nous avons le droit de le demander, N. T. C. F. ; quelle nation, quel Monarque, même à leurs époques les plus brillantes, ont jamais donné à l'univers un pareil spectacle ? Et c'est ici que l'on est forcé de reconnoître de nouveau dans notre Empereur l'homme suscité de Dieu pour opérer par lui les merveilles dont nous ne cessons d'être les témoins.

Français, lorsque depuis tant d'années le Ciel se plaît à vous combler de ses immenses bienfaits ; lorsque vos armées, toujours triomphantes, ont conquis par plus de cent victoires la réputation d'invincibles ; lorsque l'Arbitre suprême des Empires, qui à son gré règle les destinées des sujets comme celles de leurs Souverains, vous a fait le premier peuple de l'Europe, sous le règne du plus grand, du plus puissant des Rois, il est impossible que vous n'éprouviez pas le plus noble des sentimens, une vive & pieuse reconnoissance. Ah ! qu'il est beau de pouvoir en réunir l'hymne à celle de la gloire !

Venez donc, N. T. C. F., venez acquitter cette dette sacrée par un solemnel hommage de croyance & de pratique à la Religion de nos pères ; Religion si sublime dans ses dogmes, si touchante dans sa morale, si nécessaire aux états par les vérités qu'elle enseigne, par les devoirs qu'elle impose & les récompenses qu'elle promet.

Qu'elle est auguste à contempler marchant à travers les siècles avec les Athanase, les Chrysostome, les Augustin, les Basile, les Origène, les Jérôme, les Tertullien, & tant de personnages aussi célèbres par leur profond savoir que par l'éclat de leurs vertus, famille vénérable à laquelle viennent se rallier Pascal, Bossuet & Fénélon !

A la vue de cette sainte antiquité, qui ne se sentiroit fier de se montrer Chrétien, si même il n'avoit pas le bonheur de l'être par attrait & par conviction ?

Graces immortelles vous soient rendues, Dieu de Saint Louis, Dieu de Charlemagne ! Il ne suffisoit point à votre bonté paternelle de nous donner la paix, de rendre NAPOLÉON aux vœux de ses sujets empressés de l'entourer, de le faire jouir des témoignages de leur fidélité, de leurs respects, de leur reconnoissance ; vous voulez encore que les Rois, que les Princes ses alliés, qui l'ont vu si terrible, si redoutable dans les combats, viennent l'étudier, l'admirer dans toute la majesté de son repos, environné d'un peuple immense qui le chérit autant qu'il est glorieux de l'avoir pour Souverain.

Resserrez, ô mon Dieu ! resserrez de plus en plus les liens qui les attachent à l'auguste Protecteur de cette puissante, de cette magnifique Confédération, qui doit hâter la pacification universelle, & en perpétuer la durée !

Vous qui tenez entre vos mains le cœur des Rois, & du haut de votre trône en disposez selon qu'il vous plaît, faites qu'il n'y ait plus sur la terre un seul Prince qui, à l'exemple de NAPOLÉON, ne regarde comme le plus saint des devoirs de laisser, après une si longue effusion de sang, respirer enfin les deux mondes !

Vous avez, N. T. C. F., entendu notre Empereur bénir la Divine

Providence de lui avoir permis de tenir la guerre éloignée de ses états; la guerre, qu'il appelle *le premier, le plus grand des fléaux.*

Grand Dieu ! gravez en caractères ineffaçables, dans le livre de vie, ce superbe épanchement d'âme du plus célèbre Capitaine qui ait paru sur la terre.

Et nous, Prêtres du Seigneur, ministres de paix & de miséricorde, répétons dans nos temples ces belles paroles, la leçon des Rois, & l'espoir consolateur des peuples.

A CES CAUSES, conformément à la lettre que Sa Majesté l'Empereur & Roi nous a adressée de son palais impérial de Fontainebleau le huit de ce mois, nous ordonnons, après nous être concertés avec les Autorités de droit, que Dimanche prochain trois décembre il sera chanté dans notre église cathédrale, à l'issue de la Grand'Messe, un *Te Deum* en action de graces de la paix entre S. M. l'Empereur & Roi & l'Empereur d'Autriche, de l'anniversaire du sacre & du couronnement de S. M., & de la victoire d'Austerlitz, ainsi que le *Domine, salvum fac*, & les Oraisons analogues aux circonstances.

La même cérémonie aura lieu dans toutes les églises de la ville d'Orléans le même jour trois décembre après les Vêpres, & dans les autres églises de notre Diocèse le Dimanche qui suivra immédiatement la réception de notre présent mandement, lequel sera lu & publié aux prônes des Messes paroissiales, ainsi que la lettre de Sa Majesté y annexée.

Enjoignons aux Curés & Desservans desdites églises de convier les Autorités constituées que la loi désigne devoir y assister.

Donné à Orléans, dans notre palais épiscopal, sous notre seing, notre

sceau & le contre-seing du Secrétaire de l'Evêché, le vingt novembre mil huit cent neuf.

† CLAUDE-LOUIS, Evêque d'Orléans.

Par mandement de Monseigneur,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

LETTRE DE S. M. L'EMPEREUR ET ROI

A MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, La paix est heureusement conclue entre nous & l'Empereur d'Autriche. Notre intention est qu'aussitôt la présente reçue, vous vous concertiez avec qui de droit, pour réunir nos peuples dans les églises le 3 décembre prochain, y chanter un *Te Deum*, & adresser à Dieu des actions de graces de ce qu'il nous a donné la force & l'inspiration nécessaires pour terminer en peu de mois une guerre qui pouvoit durer plusieurs années, & qui dès les premiers momens avoit porté le ravage chez nos alliés, & sembloit menacer nos propres pays. Si nous avons été souvent touchés des maux qui pesoient sur cette loyale & bonne nation Autrichienne, c'est pour nous un nouveau motif de bénir la Providence, qui nous a permis de tenir éloignée de nos états la guerre, le premier, le plus grand des fléaux.

La présente n'étant à autre fin, nous prions Dieu, Monsieur l'Evêque d'Orléans, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Donné en notre palais impérial de Fontainebleau, le 8 novembre 1809.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur: *Le Ministre Secrétaire d'Etat. Signé* H. B. MARET.

Pour copie conforme: *Le Ministre des Cultes, Comte de l'Empire, Signé* BIGOT DE PRÉAMENEU.

Par le Ministre: *L'Auditeur au Conseil d'État, Secrétaire général, Signé* JANZÉ.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

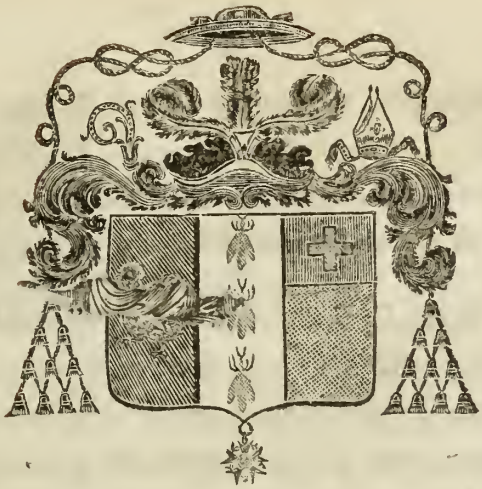

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

Pour le saint Temps de Carême.

CLAUDE-LOUIS ROUSSEAU, par la miséricorde Divine & la grace du Saint-Siège Apostolique, Evêque d'Orléans, Baron de l'Empire, & Membre de la Légion d'honneur;

Au Clergé & aux Fidèles de notre Diocèse, Salut & bénédiction en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

LE Magistrat, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, vigilant dépositaire des intérêts de cette vaste cité, qui, l'an dernier, a cru devoir nous

adresser des représentations tendantes à obtenir de nous un adoucissement à l'antique & salutaire rigueur du précepte de l'abstinence, vient de les réitérer en les appuyant de tous les motifs qui lui avoient dicté sa première démarche, & il les fortifie de raisons plus impérieuses encore.

Nous avons, N. T. C. F., donné à cette demande toute l'attention qu'exigeoit son importance ; nous l'avons pesée au poids du sanctuaire. Ce n'étoit point assez pour éclairer notre détermination. Aussi avons-nous fait davantage : nous avons comparé les graves inconvéniens qui, d'après notre expérience, pourroient résulter du refus d'accueillir de sages observations, avec les avantages attachés à nous y prêter ; &, à l'exemple de plusieurs de nos vénérables Collègues dans l'Episcopat, cet examen nous a conduit à revêtir encore cette année, de notre sanction épiscopale, le vœu qui nous a été soumis.

Nous nous plaisons à le publier à la face des saints autels ; ce qui a le plus influé sur notre résolution, c'est, N. T. C. F., le rapport que nous ont fait ceux de nos dignes Coopérateurs les plus distingués par leurs lumières & par leur zèle pastoral. Ils nous ont assuré qu'un grand nombre de leurs paroissiens, accoutumés à se servir du moindre prétexte pour transgresser publiquement & sans remords, dans sa totalité, le commandement de l'Eglise, ont, l'année dernière, rempli avec une exactitude presque scrupuleuse la partie de la loi que nous avions laissé subsister.

Ainsi, N. T. C. F., quoiqu'il nous en coûte infiniment à ne point en maintenir l'observance dans toute son étendue, nous renouvelons encore cette année les diverses dispositions de notre précédent mandement donné à l'occasion du Carême.

Cependant nous répéterons au peuple confié à nos soins ce qu'alors

il nous a entendu lui dire : « Oui, nous ne pourrons qu'être édifié de » vous voir placer votre conscience entre vous & votre Evêque. Si votre » santé, si vos moyens vous portent à exécuter le précepte dans sa re- » ligieuse sévérité, nous remercierons Dieu d'apprendre que vous l'avez » observé, mais dans l'esprit de l'Evangile, mais sans orgueil, sans re- » tour d'amour-propre sur vous-mêmes, sans vous exposer à troubler » l'union & la paix dans le sein de vos familles. En un mot, vous ne » nous donnerez point lieu de craindre que le motif secret de votre fidélité » soit de substituer votre propre volonté à l'autorité de votre premier » Pasteur, & par-là, d'acquérir le droit de blâmer ceux de vos frères » qui croiront non-seulement pouvoir, mais devoir profiter de notre » indulgence. »

Et vous, N. T. C. F., qui jouirez de la dispense que nous accordons, suppléez par des mortifications particulières & des privations de choix, par des aumônes plus proportionnées à vos facultés, par des prières plus ferventes, par des actes plus vrais & plus multipliés d'amour de Dieu & du prochain, que vous dirai-je ? par un redoublement de fidélité à ne négliger aucune de vos obligations sous le rapport de Chrétiens & de citoyens, suppléez, dis-je, par ces différens moyens à ce que nous diminuons de l'austérité de la pénitence. Que l'on vous voie, plus assidus dans nos temples, y assister aux divins Offices avec plus de recueillement, aux instructions de vos Pasteurs avec plus d'empressement & de respect pour la parole du Seigneur. Procurez-nous la consolation d'apprendre que le repentir de leurs fautes & le désir d'une vraie conversion ont conduit plus de pécheurs aux tribunaux de la Pénitence; que la sainte Table, où, dans son infinie bonté, JÉSUS-CHRIST se plaît à devenir la nourriture des vrais Fidèles, a été plus fréquentée; qu'on y a vu avec attendrissement de nouveaux enfans de Dieu, élus & bien-aimés, ramenés, par sa grace, à la pratique des vertus prescrites dans l'Evangile; qu'enfin la

charité, ce précepte tant recommandé, si chéri de notre divin Rédempteur, & la gloire du Christianisme, règne dans tous les cœurs.

Si nous avons le bonheur d'obtenir cet heureux résultat de notre paternelle condescendance, nous jouirons [illegible] Quarantaine sera terminée, dans toutes les parties de notre immense Diocèse, par l'édifiant tableau d'une entière fidélité au devoir pascal.

Et vous, Prêtres du Seigneur, nos chers Coopérateurs, qui partagez avec nous les augustes fonctions du saint ministère, voilà la belle mission qui va s'ouvrir devant vous; & tout ce que nous avons éprouvé de votre part jusques à présent, nous garantit que vous la remplirez au gré de nos désirs. Rien de ce qui peut préparer & assurer le succès de vos travaux, ce succès que l'Apôtre regardoit comme la plus précieuse récompense de ses veilles infatigables, l'affermissement des ames dans la foi & la conversion du pécheur, n'échappera à votre zèle. Comme Saint Ambroise, vous recevrez avec tous les ménagemens de la bonté la brebis trop long-temps fugitive: comme ce saint Archevêque, vous la couvrirez de vos larmes, & vos paroles, pleines d'une onction toute céleste, l'enfanteront de nouveau à JÉSUS-CHRIST.

A CES CAUSES, ayant égard aux représentations du premier Magistrat de la municipalité de la ville d'Orléans, nous permettons, pendant le Carême prochain, l'usage des œufs, à dater du jour des Cendres jusqu'au mardi de la Semaine-sainte inclusivement.

Nous ajoutons pour cette année seulement, & sans tirer à conséquence pour les suivantes, l'usage de la viande les Dimanche, lundi, mardi & jeudi de chaque semaine, jusqu'au jeudi de la semaine de la Passion inclusivement: & cependant *nous maintenons l'obligation de la loi du jeûne, même les jours où nous permettons les alimens gras*, pour tous

ceux qui ont atteint l'âge prescrit par l'Eglise, & pour qui les infirmités, la vieillesse ou d'autres causes légitimes ne sont point un empêchement insurmontable à l'observance de la susdite loi.

Notre présent mandement publié dans notre église cathédrale & aux prones des églises paroissiales & succursales de notre Diocèse au plus tard le Dimanche de la Quinquagésime.

Donné à Paris, sous notre seing & le contre-seing de notre Secrétaire par *interim*, le 31 janvier 1810.

† CLAUDE-LOUIS, Evêque d'Orléans.

Par mandement de Monseigneur,

FAUVEL, Chanoine & Vicaire-général,
Secrétaire par *interim*.

AVIS.

Monseigneur l'Evêque permet à MM. [illegible] Diocèse d'avancer & prolonger le temps de la Pâque suivant qu'ils le jugeront nécessaire pour le bien de leurs paroisses.

Ceux qui sont chargés de la desserte de plusieurs églises sont également autorisés à transférer la Pâque, pour leurs paroisses secondaires, au temps qu'il croiront le plus convenable, de concert avec MM. les Curés de leurs cantons.

MM. les Curés de cantons sont priés de faire tenir le présent mandement à MM. les Desservans le plus promptement possible.

Pour répondre aux vues bienfaisantes de SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI, *que nous ont fait connoître Leurs Excellences le Ministre des Cultes & celui de l'Intérieur, nous prévenons MM. les Curés & Desservans âgés de soixante ans, qui se trouveroient sans ressources personnelles, d'adresser au secrétariat, s'ils ne l'ont pas encore fait, la note concernant le temps de leurs services, & la nature de leurs infirmités.*

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

MANDEMENT

De Messieurs les VICAIRES-GÉNÉRAUX nommés par le Chapitre de l'Eglise Cathédrale d'Orléans, le siège vacant,

QUI ordonne des Prières pour le repos de l'Ame de Monseigneur CLAUDE-LOUIS ROUSSEAU, *Evêque d'Orléans, Baron de l'Empire & Membre de la Légion d'honneur, décédé à Blois le 7 octobre 1810, âgé de 76 ans; & pour le choix d'un digne Successeur à son siège.*

LES VICAIRES-GÉNÉRAUX nommés par le Chapitre de l'Eglise Cathédrale d'Orléans, le siège vacant,

Au Clergé & aux Fidèles Catholiques de ce Diocèse, Salut en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

NOUS devons, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, vous associer à

l'amertume de nos regrets, & vous adoucirez, s'il est possible, en la
otre profonde & trop juste douleur.

ent désastreux ! Dans le cours de ses visites pastorales,
e de cette fonction de l'épiscopat si salutaire pour les peu-
lieu de sa résidence ordinaire, notre Evêque est arrêté tout-
ns une carrière où l'entraînoit son zèle. Il la parcouroit avec
vité que ne permettoit pas son âge déjà avancé. Tout nous fai-
soit cependant espérer que la Divine Providence prolongeroit ses jours au-delà du terme le plus éloigné de la vie humaine ; mais une indisposition qui s'annonce d'abord comme légère, prend bientôt un caractère effrayant : un frisson mortel glace ses sens : mourant, il ne sent pas ses douleurs ; ses mains défaillantes n'ont pu bénir son peuple, & en peu d'heures ce vaste diocèse est dans le deuil.

Vous aviez demandé à Dieu, N. T. C. F., un premier Pasteur qui vous fût un père, un Onias, aimant ses Coopérateurs comme ses frères, & son peuple comme ses enfans. Qui de nous, à ces traits, ne reconnoît un Prélat vivant avec son Clergé dans une intime & aimable familiarité, se plaisant à l'accueillir, mettant son bonheur à l'aimer ? *Hic est fratrum amator.* Oui, il se renouveloit sans cesse au milieu de nous le touchant spectacle d'un Evêque le premier par sa dignité & son caractère, le premier dans le sanctuaire, & dans sa vie privée, selon le vœu d'un Concile, se montrant le collègue des Prêtres, vivant avec eux comme au sein de sa famille, comme au sein de l'amitié. *Intra domum collegam se Presbyterorum agnoscat.* Comment n'eût-il pas chéri particulièrement ces jeunes Lévites, la joie & l'espérance de l'Eglise ?

2. Mach. 15.

Concil. Carthag. 4.

Dans sa tendre affection pour eux, les regardant comme ses enfans adoptifs, de préférence à son propre sang, il leur a laissé un modique héritage. Un Frère * tendrement aimé, & digne de recueille une succession d'un bien grand prix pour sa belle âme, que des aumônes à distribuer, que des bienfaits à répandre. Lui-même, pieusement prodigue, ajoute encore à ces aumônes, à ces bienfaits.

Notre Evêque, cet ami, ce frère de ses Coopérateurs, qu'étoit-il pour la plus humble brebis du bercail comme pour les citoyens les plus distingués ? Lorsqu'après un long travail & les fatigues d'une immense correspondance, votre premier Pasteur se répandoit dans vos familles, toujours il y étoit un modèle de bonté, d'aménité & de grace. *Hic est fratrum amator & populi.* 2. Mach. 15.

Ses confidens les plus intimes le savent, sa première & principale pensée en se rapprochant de vous étoit d'exercer de plus près l'utile apostolat de la vertu. Et qu'il étoit propre à réconcilier le monde avec la piété celui qui se montroit religieux & bon, vertueux & indulgent ! Sans doute lorsque le Ministre des autels apparoît dans le monde, il ne suffit pas que le monde s'écrie : Que Dieu est saint ! Il n'est pas moins intéressant pour la Religion qu'il puisse dire : Que Dieu est bon, puisqu'à ceux qui ont l'honneur de le représenter sur la terre il inspire une telle bonté ! Quelle plus belle apologie de la Religion, N. T. C. F., que de la faire aimer ! Une grande Princesse vouloit qu'on la lui prouvât

---

* M. Rousseau, Maire du troisième arrondissement de Paris, Chevalier de l'Empire & Membre de la Légion d'honneur.

...s, & qu'on la lui fît aimer davantage. Combien dans un rang ...est aimable ! Elle s'embellit encore de l'éclat des talens ... comment parut notre Evêque dans les premières chaires ... & à la Cour ? Orateur Chrétien, ayant dans le cœur ce ...me des grands talens, l'amour de la Religion, il forçoit ... la respecter, quelquefois à l'aimer, lors même qu'intéressé ...sions ou guidé par l'ignorance, il se refusoit la consolation ...y croire. Nous ne sommes pas sans l'espérance de répandre parmi vous ses éloquens discours. Ils ont un caractère qui leur est propre, celui de présenter sans cesse la Religion comme la plus tendre amie de notre malheureuse humanité. Etoit-il Apôtre des Rois & des Puissans de la terre ? alors il faisoit connoître la Religion comme le plus solide appui des trônes, le supplément nécessaire des lois humaines, le garant le plus assuré de la fidélité des peuples envers leurs Souverains, comme de l'affection des Souverains pour leurs peuples. Apôtre dans nos villes, il montroit la Religion comme le principe des œuvres les plus sublimes, le frein du méchant, la consolation du juste, la richesse du pauvre. Elle compte, ainsi que son divin Auteur, ses pas par ses bienfaits. *Pertransiit benefaciendo.*

Act. Apost. c. 10.

Qu'en ce moment, N. T. C. F., l'heureux effet de la Religion soit d'essuyer nos larmes. Ne nous affligeons pas comme les malheureux mortels qui n'ont pas d'espérance. *Non contristemini sicut & cæteri qui spem non habent.* La Religion embellit tout, & la mort même. Dans le tombeau qui reçoit notre dépouille mortelle, dit Saint Ambroise, elle voit le berceau de l'homme immortel. *Tumulus corporis incunabulum resurgentis.* Et si auprès du meilleur des Maîtres un verre d'eau froide

1. Thess. c. 4.

n'est pas sans récompense, que n'avons-nous [illegible]
Pasteur qui a honoré l'épiscopat par ses talens & s

O noble & vertueux ami de vos Coopérateurs, [illegible]
ah ! votre souvenir vivra sans cesse dans nos cœurs.
nous bornerons pas à de stériles regrets. Si la plus belle vie n'est jamai
sans quelque tache, nous offrirons au Dieu de toute consolation, au Père des miséricordes nos vœux & nos larmes. Hélas ! c'est le seul gage que nous puissions désormais vous donner de notre inviolable attachement.

Il nous reste, N. T. C. F., à vous conjurer de demander à Dieu que cette Eglise confiée aujourd'hui à notre foiblesse ne demeure pas long-temps veuve & désolée; que nous puissions remettre en de meilleures mains ce dépôt sacré ; que Dieu, dans sa miséricorde, nous donne un Pasteur qui autorisant d'un grand exemple de salutaires instructions, opère parmi nous cette heureuse révolution dans les mœurs publiques si désirée de tous les amis de la vertu.

A CES CAUSES, Nous avons ordonné & ordonnons ce qui suit.

I°. Dans toutes les églises du Diocèse il sera célébré le plutôt possible un Service solemnel pour le repos de l'ame de Monseigneur CLAUDE-LOUIS ROUSSEAU, Evêque d'Orléans, Baron de l'Empire & Membre de la Légion d'honneur.

II°. Tout Prêtre dira, dans la semaine qui suivra la réception du présent Mandement, une Messe basse à la même intention; & tous les Fidèles sont exhortés à joindre leurs prières à celles de leurs Pasteurs.

Dimanche qui suivra le jour où aura été fait le Service ci-
Veni creator sera chanté dans toutes les églises avant
, afin d'obtenir de Dieu pour l'Eglise d'Orléans un
n cœur.

IV°. On dira à toutes les Messes, jusqu'à la nomination d'un nouvel Evêque, les Collecte, Secrète & Postcommunion marquées dans le missel *pro eligendo Prælato.*

Et sera notre présent Mandement lu & publié dans toutes les églises de ce Diocèse, aux prônes des Messes paroissiales, le Dimanche qui suivra immédiatement sa réception.

Donné à Orléans, sous le seing des Vicaires-généraux, le sceau du Chapitre, & le contre-seing du Secrétaire de l'Evêché pendant la vacance du siège, le douze octobre mil huit cent dix.

Signé BORROS DE GAMANSON & MERAULT, nommés Vicaires-généraux officiels ;

DE BLANBISSON, DEMADIERES, MÉTIVIER, BARBAZAN, FAUVEL & JOURDAN, nommés Vicaires-généraux.

Par mandement de MM. les Vicaires-généraux du Chapitre, le siège vacant,

CONSTANS, Chanoine Chefcier, Secrétaire.

Nota. M. GALLOIS, résidant à Blois, est également nommé par le Chapitre Vicaire-général.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

MANDEMENT

De Messieurs les VICAIRES-GÉNÉRAUX nommés par le Chapitre de l'Eglise Cathédrale d'Orléans, le siège vacant,

POUR ordonner des Prières au sujet de la Grossesse de l'IMPÉRATRICE-REINE.

LES VICAIRES-GÉNÉRAUX nommés par le Chapitre de l'Eglise Cathédrale d'Orléans, le siège vacant,

Au Clergé & aux Fidèles Catholiques de ce Diocèse, Salut en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

LE Ciel, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, daigne répandre ses bénédictions sur l'auguste alliance de nos Souverains, & notre Empereur,

uroit être heureux sans nous, fait partager à ses peuples sa
gratitude d'un événement qui en effet intéresse tout à-la-
eur & celui de la France entière, l'heureuse grossesse de
esté l'Impératrice.

Quel spectacle touchant, N. T. C. F., de voir NAPOLÉON, devant qui l'Europe se tait, oublier en ce moment ses combats, ses victoires, pour vous demander par notre ministère vos prières, celles même de ses plus humbles sujets, dans la juste confiance d'obtenir par elles sur l'Impératrice & sur l'enfant que Dieu nous fait espérer dans sa miséricorde, la protection de celui qui est notre Dieu dès le sein de notre mère ! *De ventre matris meæ Deus meus es tu.* (Psal. 21, 10.)

Avec quel empressement, N. T. C. F., vous vous conformerez aux religieuses intentions de notre Empereur ! Vous conjurerez le Seigneur de conserver une Princesse qui embellit la Cour de l'éclat des vertus dont elle a reçu les leçons & l'exemple dans cette illustre Maison qui déjà a donné à la France les Anne d'Autriche, & cette pieuse Marie-Thérèse, qui de son oratoire, dit Bossuet, secondoit si bien de ses prières les armées de Louis-le-Grand.

Que le Dieu de paix accorde aux désirs de notre Empereur de jouir au sein de sa famille du doux fruit de ses triomphes, le bonheur du plus grand & du meilleur des peuples. Si dans l'enfant qui nous est promis la divine Providence donne un héritier à ce vaste & florissant Empire, qu'elle lui forme un cœur digne de sa haute destinée, digne de soutenir le poids de la gloire de son auguste père ; & pour renfermer tous nos vœux en un seul, que la tendre humanité sorte avec lui des entrailles maternelles ; qu'elle soit sa compagne dans ce bel âge de l'enfance ; qu'elle prenne avec ses années d'heureux & rapides accroissemens ; & que dans un avenir éloigné il monte sur le trône pour y faire asseoir toutes les vertus, qui en sont l'appui le plus ferme & le plus durable. *Ab infantiâ meâ crevit mecum miseratio, & de utero matris meæ egressa est mecum.* (Job. 31, 18.)

Et vous, N. T. C. F., à l'exemple de votre Souverain, donnez à vos enfans l'Eglise pour seconde mère ; sollicitez pour eux ses prières. Même avant notre naissance l'Arbitre souverain de nos destinées est déjà

notre espérance. *Spes mea ab uberibus.* Et lorsque le Ciel vou
une nombreuse postérité, nourrissez ces heureux enfans du lait
donnez-leur pour guide la véritable sagesse. Elle parle, dan
d'une voix si intelligible & si douce ! C'est ainsi que vous préparerez de loin le bonheur du Prince qu'il nous est permis d'espérer. Qu'il est doux, en effet, qu'il est facile de gouverner un peuple de vrais Chrétiens ! Ah ! dit Isaïe, les foibles mains d'un enfant pourroient tenir les rênes d'un vaste empire, si cet empire se composoit de vrais serviteurs de Dieu. *Puer minabit eos.* N'en doutez pas, la vertu des peuples assure le bonheur des Souverains ; elle décide de la destinée de leurs états, elle en perpétue la tranquillité & la gloire. *In ipsâ gloriosi eritis.* (1. Mac. 2, 64.)

A CES CAUSES, pour nous conformer à la lettre de S. M. l'Empereur & Roi, & attirer sur son auguste Epouse les bénédictions du Ciel, nous ordonnons que du jour de la publication de notre présent mandement jusques à l'accouchement de S. M. l'Impératrice, il sera dit dans toutes les églises de ce Diocèse, aux Messes, tant hautes que basses, qui y seront célébrées, la Collecte, Secrète & Postcommunion *pro Muliere gravidâ*, en y ajoutant *Mariâ Ludovicâ Imperatrice nostrâ & Reginâ.*

Et sera notre présent mandement lu & publié dans toutes les églises de ce Diocèse, aux prônes des Messes paroissiales, le Dimanche qui suivra immédiatement sa réception.

Donné à Orléans, sous le seing des Vicaires-généraux, le sceau du Chapitre, & le contre-seing du Secrétaire de l'Evêché pendant la vacance du siège, le dix-sept novembre mil huit cent dix.

Signé BORROS DE GAMANSON & MERAULT, nommés Vicaires-généraux officiels ;

DE BLANBISSON, DEMADIERES, MÉTIVIER, BARBAZAN, FAUVEL & JOURDAN, nommés Vicaires-généraux.

Par mandement de MM. les Vicaires-généraux du Chapitre, le siège vacant,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

LETTRE DE S. M. L'EMPEREUR ET ROI

A MM. LES VICAIRES-GÉNÉRAUX DU DIOCÈSE D'ORLÉANS.

MESSIEURS LES VICAIRES-GÉNÉRAUX D'ORLÉANS, C'est avec une satisfaction infinie que je puis vous annoncer l'heureuse grossesse de l'Impératrice ma très-chère Épouse & Compagne. Cette preuve de la bénédiction que Dieu répand sur ma famille, & qui importe tant au bonheur de mes peuples, m'engage à vous faire cette lettre, pour vous dire qu'il me sera très-agréable que vous ordonniez des prières particulières pour la conservation de sa personne. Sur ce je prie Dieu, Messieurs les Vicaires-genéraux d'Orléans, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Donné en notre palais impérial de Fontainebleau, le 11 novembre 1810.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur: *Le Ministre Secrétaire d'Etat*, *Signé* H. B. Duc DE BASSANO.

Pour copie conforme : *Le Ministre des Cultes, Comte de l'Empire*, *Signé* BIGOT DE PRÉAMENEU.

Par le Ministre : *L'Auditeur au Conseil d'État, Secrétaire général*, *Signé* JANZÉ.

Pour copie conforme : CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire de l'Evêché d'Orléans.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

LETTRE CIRCULAIRE

DE MESSIEURS LES VICAIRES-GÉNÉRAUX

AUX FIDÈLES DU DIOCÈSE D'ORLÉANS.

Nos larmes couloient encore, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, pour la perte d'un Prélat toujours cher à nos cœurs, lorsque notre auguste Souverain s'est empressé d'adoucir notre juste & profonde douleur, & a nommé à l'Evêché d'Orléans Monsieur JACQUES RAILLON, Chanoine de l'illustre Eglise de Paris. Nous nous empressons également de vous annoncer les pouvoirs qui ont été conférés par le Chapitre à celui que la Divine Providence appelle à gouverner ce vaste Diocèse.

Vous le remarquerez, N. T. C. F., c'est un Orateur célèbre qui succède à l'Orateur des Rois, & la bonté remplacera la bonté. Un sage formé par l'Evangile, dans ce saint repos dont parle Saint Augustin, ouvroit son cœur aux douces impressions de la vérité; il se nourrissoit, dans la retraite, d'idées douces & vertueuses; il faisoit ses plus chères délices de l'étude des saintes Ecritures : il est tout-à-coup enlevé à ce calme religieux, pour être appelé aux nobles mais pénibles travaux du gouvernement des âmes.

« Je n'avois point ambitionné, nous écrit-il (*a*), les honneurs de » l'Episcopat : l'Apôtre & les saints Pères ne m'avoient appris qu'à en

(*a*) Lettre de Monsieur RAILLON au Chapitre de la Cathédrale d'Orléans, du trois novembre mil huit cent dix.

le poids ; & je puis dire avec vérité de cette honorable mission ce qu'un saint Pape disoit en parlant du souverain Pontificat : *Cette » grande charge est venue à moi, je ne suis pas allé à elle.* »

Ainsi revivent les temps anciens. On redoute le dangereux avantage de devenir Pasteur ; mais on ne fuit pas comme Jonas ; on se pénètre du sentiment de sa foiblesse, on attend tout de Dieu, & on se soumet. *Et ex corde debet fugere, & invitus obedire.* (*a*)

Les grands intérêts de la Religion, N. T. C. F., le bien de l'Etat, que la Religion sert si utilement, le besoin des peuples, faisoient désirer depuis long-temps que les Evêques nommés par Sa Majesté, dans une sainte impatience de connoître le troupeau qui devoit leur être confié, n'attendissent pas l'institution canonique pour se rendre dans leurs Diocèses.

Son Excellence le Ministre des Cultes (*b*) écrivoit à Monsieur RAILLON : « Si vous n'êtes pas encore investi de l'autorité spirituelle épiscopale, » vos lumières & vos vertus n'en serviront pas moins d'exemple & de » guide pour les peuples. Les pouvoirs que les Chapitres ont l'autorité » de conférer ont toujours été transmis, en pareil cas, avec empressement. »

Combien, en effet, il étoit dans le cœur de tous les Membres du Chapitre d'investir de ces pouvoirs celui que le choix de Dieu a destiné pour être à la tête de cette Eglise, celui que tous les vœux appellent dans le Diocèse ! Aussi par une délibération unanime Monsieur JACQUES RAILLON a été nommé *Administrateur capitulaire, le siège vacant.*

Il entre donc dans cette succession vénérable, dans cette chaîne qui de siècles en siècles, de Pontifes en Pontifes remonte sans interruption jusqu'à la chaire de Saint Pierre, jusqu'à JÉSUS-CHRIST même. Car

---

(*a*) S. Grégoire, Past.

(*b*) Lettre de Son Excellence, du 21 novembre 1810.

vous ne pouvez ignorer, N. T. C. F., que selon le saint [illegible] de Trente (*a*), les Chapitres des Cathédrales sont dépositaires de tous les pouvoirs de l'Episcopat qui ne sont pas attachés exclusivement à celui de l'Ordre; & ils doivent, le siège vacant, les faire exercer par celui ou ceux à qui ils les confèrent. En effet, les souverains Pontifes sont dans l'usage d'adresser leurs brefs aux Vicaires capitulaires ainsi qu'à Nosseigneurs les Archevêques & Evêques.

Vous vous empresserez donc, N. T. C. F., de reconnoître comme ayant droit à la soumission des Fidèles celui à qui le Chapitre a plus particulièrement transmis tous ses pouvoirs, & qui réunit tant de titres à notre respect, à notre tendre vénération. Quelle brillante réputation le précède ! Déjà il est connu parmi vous par des écrits dictés par l'amour de la vertu, & qui réunissent, ce qui est si rare dans notre siècle, le double charme de la pureté de la morale & de celle du style.

Ce qui nous le rend encore plus cher, c'est l'amour de prédilection qu'il porte à l'épouse spirituelle qui lui est destinée, & qu'il exprime avec cet abandon & cet épanchement de cœur où se reconnoît le langage du sentiment (*b*) : « Je bénis Dieu, qui m'ouvre une nouvelle carrière, » de m'avoir destiné le Diocèse d'Orléans de préférence à tout autre. » Je sais qu'il y règne le meilleur esprit, soit dans les Pasteurs, soit » dans le troupeau. »

Ah ! que celui qui a pris tant de part à une perte qui lui est devenue commune avec nous, partage avec son respectable Prédécesseur la place que celui-ci ne perdra jamais dans nos cœurs. « Personne, nous écrivoit-il (*c*),

---

(*a*) Session 24, chap. 16.

(*b*) Lettre du 3 novembre 1810.

(*c*) Même lettre.

» n[illegible] plus vivement que moi combien Monseigneur votre dernier » [illegible]que étoit digne de vos regrets. A la première nouvelle de sa mort » j'ai mêlé mes larmes aux vôtres, sans songer en aucune manière que » je dusse être appelé à lui succéder. Ce vénérable Prélat m'honoroit depuis » long-temps d'une bienveillance toute particulière, je puis dire aussi de » quelque estime. J'ai perdu en lui un ami, comme vous un père. »

Que le Pasteur & l'Evêque de nos âmes, que JÉSUS-CHRIST daigne accorder au Chef de l'administration diocésaine, au premier ouvrier dans la vigne du Seigneur ces graces de lumière & de force nécessaires pour remplir ses augustes fonctions. Sous peu de jours, d'après l'invitation de Sa Majesté, nos pressantes sollicitations & ses propres désirs, il fixera sa résidence dans la capitale du Diocèse. Puisse la ferveur de vos prières hâter l'heureux moment où en recevant l'onction sainte & la plénitude du sacerdoce il sera consacré Pontife de la Loi nouvelle !

Et sera notre présente lettre circulaire lue & publiée aux prônes de toutes les Messes paroissiales du Diocèse le Dimanche qui suivra immédiatement sa réception.

A Orléans, ce 10 décembre 1810.

Signé BORROS DE GAMANSON & MERAULT, nommés Vicaires-généraux officiels ;

DE BLANBISSON, DEMADIERES, MÉTIVIER, BARBAZAN, FAUVEL & JOURDAN, nommés Vicaires-généraux.

Par mandement de MM. les Vicaires-généraux du Chapitre, le siège vacant,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

8. 12 février 1811.

MANDEMENT

DE M. RAILLON,

NOMMÉ ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

ADMINISTRATEUR CAPITULAIRE, LE SIÈGE VACANT,

BARON DE L'EMPIRE,

Pour le Carême.

JACQUES RAILLON, nommé Evêque d'Orléans, Administrateur capitulaire, le siège vacant, Baron de l'Empire,

Au Clergé & aux Fidèles du Diocèse, Salut en NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

UNE carrière sainte va s'ouvrir devant vous, NOS TRÈS-CHERS

FRÈRES : un temps de propitiation, des jours de salut arrivent (*a*). Telle est la consolante idée que l'Eglise, en annonçant le Carême, se plaît à rappeler à ses enfans. Ce n'est pas que la miséricorde de notre Dieu ne soit, en tout temps, accessible aux pécheurs ; mais, s'il est permis de s'exprimer ainsi, il n'est point d'époque dans l'année où nous en soyons si proches, & où la bonté Divine ait coutume de répandre une si grande abondance de graces.

Gardez-vous donc de vous attrister à l'approche de ce saint temps, en songeant aux privations qu'il impose. Ah ! plutôt livrez-vous à des transports de joie, parfumez vos têtes, pour célébrer dignement ces jours sacrés, dit Saint Ambroise ; ce sont des jours de victoire (*b*).

Oui, N. T. C. F., la porte de la pénitence est la porte des triomphes ; c'est la porte du salut. Entrez pleins d'allégresse dans cette étroite voie, puisqu'elle conduit au ciel : mais n'y entrez pas comme des esclaves, qui n'obéissent qu'à la crainte ; n'y entrez pas comme des Pharisiens, qui s'arrêtent à l'écorce de la loi, & qui s'attachent à la lettre qui tue, au lieu de s'attacher à l'esprit qui vivifie (*c*). La loi évangélique est une loi de liberté & d'amour : c'est la loi de faveur & de grace, qui a succédé à la loi de menace & de crainte. Depuis que le temps est venu d'adorer en esprit & en vérité (*d*), Dieu ne regarde que le cœur. Le cœur seul peut rendre la pénitence & les mortifications de la chair, méritoires. Le jeûne par lui-même est imparfait ; c'est une œuvre com-

---

(*a*) *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.* 2. Cor. 6, 2.

(*b*) *Ungite caput vestrum ..... nemo mœstus triumphat.*

(*c*) *Littera enim occidit, spiritus autem vivificat.* 2. Cor. 3, 6.

(*d*) *Venit hora, & nunc est, quandò veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu & veritate.* Joan. 4, 23.

mencée, non finie : les austérités les plus rigoureuses ne sont rien tant qu'elles sont seules. Quand je livrerois mon corps aux flammes, dit l'Apôtre Saint Paul, qu'y gagnerois-je, si je n'avois pas la charité (*e*) ? Saint Léon tient le même langage : C'est en vain, dit-il, qu'on prive le corps de nourriture, si l'esprit continue à marcher dans les voies de l'iniquité (*f*). N'est-ce pas alors que le Seigneur fait dire par ses Prophètes : Ils jeûneront, & je ne les exaucerai pas ; ils offriront des sacrifices, & je ne les agréerai pas (*g*) ?

Sanctifiez donc le Carême par les bonnes œuvres, par une vigilance plus attentive sur vous-mêmes, par des prières plus assidues, par des actes plus fréquens de charité, en un mot, par une pratique plus marquée de toutes les vertus Chrétiennes. Les passions réprimées, l'orgueil dompté, la concupiscence assujettie, voilà ce qui fait le mérite de l'abstinence & du jeûne.

N'oubliez pas, N. T. C. F., que la charité donne la vie à tout : à mesure que vous deviendrez plus sévères pour vous-mêmes, devenez plus doux, plus indulgens pour vos frères, plus sensibles aux misères du pauvre. Rachetez vos péchés par l'aumône (*h*), & mettez, comme dit l'Ecriture, votre pain sur les eaux qui passent (*i*) ; c'est-à-dire,

---

(*e*) *Et si tradidero corpus meum ità ut ardeam, charitatem autem non habuero, nihil mihi prodest.* 1. Cor. 13, 3.

(*f*) *Non enim fructuosè corpori esca subtrahitur, nisi mens ab iniquitate revocetur.* Serm. 4. de Quadrag.

(*g*) *Cùm jejunaverint, non exaudiam preces eorum ; & si obtulerint holocautomata & victimas, non suscipiam ea.* Jer. 14, 12.

(*h*) *Peccata tua eleemosynis redime.* Dan. 4, 24.

(*i*) *Mitte panem tuum super transeuntes aquas, quia post tempora multa invenies illum.* Eccles. 11, 1.

chargez d'œuvres de miséricorde les flots de cette vie, qui s'écoule si vîte, & qui se précipite, comme un torrent, dans les abîmes de l'éternité. Envoyez, devant vous, d'abondantes provisions dans cette terre éloignée & inconnue que la foi vous montre, & où vous ne pouvez vivre que de ce que vous y aurez fait passer avant que d'y entrer vous-mêmes.

Parmi les diverses œuvres de miséricorde il en est une, N. T. C. F., que nous recommandons plus spécialement à votre piété, celle qui a pour objet le Séminaire. Aidez-nous à soutenir ce précieux établissement. Secondez les vues religieuses du grand Prince qui a déjà tant fait pour tous les Séminaires de son Empire. Que l'exemple donné de si haut vous engage à faire vous-mêmes des sacrifices devenus nécessaires. C'est à vous que nous nous adressons de préférence, pères religieux, & vous pieuses mères de familles : si vous aimez vos enfans, si votre tendresse pour eux s'étend au-delà des bornes de cette vie périssable, si leur salut vous est cher, ne les exposez pas au danger d'être un jour privés des bienfaits de la Religion. Ne laissez pas arriver pour eux ces temps déplorables dont la menace seule glaçoit d'effroi les descendans d'Abraham & de Jacob : Des jours vont venir, dit le Seigneur, où j'enverrai la famine sur la terre ; non la famine du pain qui nourrit le corps, mais la famine de la parole de Dieu, qui est la nourriture de l'ame. Vous irez du nord au midi & du levant au couchant pour chercher quelqu'un qui vous l'annonce, & vous le chercherez en vain (*k*).

(*k*) *Ecce dies veniunt, dicit Dominus, & mittam famem in terram ; non famem panis..., sed audiendi verbum Domini. Et commovebuntur à mari usque ad mare, & ab aquilone usque ad orientem ; circuibunt quærentes verbum Domini, & non invenient.* Amos, 8, 11 & 12.

Nous le disons avec douleur, N. T. C. F., déjà des vides effrayans se font remarquer dans le Diocèse. En arrivant au milieu de vous, où tant de sujets de consolation & de joie nous attendoient, ce triste tableau est venu empoisonner les douces jouissances que nous offroient de toutes parts l'accueil favorable & les empressemens d'un Clergé éclairé & vertueux, & d'un peuple resté inviolablement attaché à la foi de ses pères. Avons-nous besoin de vous rappeler ce que devient une paroisse livrée long-temps à elle-même, sans culte & sans pasteur? Une fatale expérience ne l'a que trop prouvé: les mœurs s'y corrompent, tous les principes s'y altèrent, la foi elle-même s'y éteint, ou ne se nourrit plus que de pratiques superstitieuses, aussi funestes à la Religion que l'impiété elle-même.

La France, toute brillante de splendeur & de gloire, seroit-elle donc destinée à perdre, par notre indifférence, le premier de tous les biens, le flambeau sacré de la foi Chrétienne, qui l'éclaire depuis quatorze siècles?

Notre régénération politique a été l'œuvre de Dieu: des miracles sans nombre l'ont opérée, & chaque jour de nouveaux prodiges l'affermissent. Rappelez-vous ce qu'étoit devenu ce bel Empire: humilié au-dehors, déchiré au-dedans, il sembloit n'avoir à attendre qu'une ruine entière, lorsqu'à la voix d'un seul homme choisi du Ciel, vous l'avez vu s'élever, du sein de l'anarchie, à un degré de force & de grandeur auquel aucun peuple, avant nous, n'avoit osé prétendre. Seriez-vous insensibles à de si grandes faveurs du Ciel? Ne feriez-vous rien pour votre Dieu, qui a tant fait pour vous? Et n'y auroit-il que notre régénération religieuse qui fût impossible? Ici les miracles ne sont pas nécessaires; il suffit du mouvement des cœurs. Encore quelques sacrifices, & vous verrez sortir, des ruines du sanctuaire, de nombreux ouvriers évangéliques, dont le zèle & la piété rendront bientôt à la Religion tout son ancien éclat.

Quel temps plus favorable, N. T. C. F., pouvions-nous choisir pour vous adresser ces pressantes exhortations, que celui où tout vous rappelle la nécessité d'expier vos péchés, & de vous préparer, par toutes sortes de bonnes œuvres, aux saintes solemnités où aboutit le Carême ? La charité est le supplément nécessaire de la pénitence : seule elle peut compenser les adoucissemens que les circonstances nous forcent d'apporter à la loi de l'abstinence.

Nous savons par le tableau que nous en a adressé un Magistrat respectable (*l*), & par les rapports qui nous en ont été faits, qu'en quelques parties du Diocèse les alimens maigres sont rares, & à un prix excessif. Nous avons donc cherché les moyens de concilier, autant qu'il seroit en nous, & le respect qui est dû à une loi aussi ancienne que l'Eglise, & ce que l'esprit même de notre ministère, qui est un esprit de charité & de douceur, nous prescrit de condescendance pour les besoins des peuples.

A CES CAUSES, après en avoir délibéré avec les personnes vénérables qui composent notre Conseil, nous permettons, pendant le Carême prochain, l'usage des œufs depuis le mercredi des Cendres jusqu'au mardi de la Semaine-sainte inclusivement.

Nous autorisons nos respectables Collaborateurs, MM. les Curés & les Desservans des succursales, chacun dans sa paroisse, à accorder les permissions qui pourroient leur être demandées, à raison de la rareté & de la cherté du maigre, de faire usage des alimens gras les dimanches, lundis, mardis & jeudis, jusqu'au jeudi de la semaine de la Passion inclusivement.

(*l*) M. le Maire d'Orléans.

Nous ordonnons que, selon l'usage, il soit fait le jour de Pâques, dans toutes les paroisses, une quête pour le Séminaire.

Et sera le présent mandement lu au prône de chaque paroisse, le Dimanche de la Quinquagésime.

Donné à Orléans, au palais épiscopal, sous notre seing & le contre-seing de notre Secrétaire, le 12 février 1811.

J. RAILLON.

Par mandement,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

Ceux de MM. les Curés & Desservans qui, à la mort de feu M^gr ROUSSEAU, avoient la faculté d'absoudre des Cas réservés, sont autorisés à continuer d'en user jusqu'à ce qu'elle leur soit révoquée.

AVIS
SUR LA VACCINE.

L'UTILITÉ infinie de la Vaccine étant désormais hors de tout doute, il n'y a point d'ame vraiment religieuse qui ne doive la regarder comme une faveur signalée de la Providence ; & dès-lors il est du devoir des

Ecclésiastiques employés dans le saint ministère, de seconder de toute leur influence sur l'esprit des peuples, les mesures paternelles que prend le Gouvernement pour étendre, de plus en plus, le bienfait d'une découverte si précieuse à l'humanité. Le zèle qu'ont mis MM. les Curés & les Desservans à favoriser les vaccinations, a déjà mérité des éloges de la part des principales Autorités des deux Départemens qui composent le Diocèse : c'est pour eux un motif de plus de redoubler d'efforts pour achever de détruire les préjugés qui empêcheroient encore les pères & mères de présenter leurs enfans aux Médecins vaccinateurs.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

MANDEMENT

DE M. RAILLON,

NOMMÉ ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

ADMINISTRATEUR CAPITULAIRE LE SIÈGE VACANT,

BARON DE L'EMPIRE,

Pour le Carême.

JACQUES RAILLON, nommé Evêque d'Orléans, Administrateur capitulaire le siège vacant, Baron de l'Empire,

Au Clergé & aux Fidèles du Diocèse, Salut en NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

VOUS annoncer le Carême, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, c'est vous rappeler la nécessité de la pénitence, qui est l'objet de son institution.

Dès l'entrée de cette sainte carrière l'Eglise vous presse, en mère tendre, de rentrer en vous-mêmes ; & pour vous émouvoir plus efficacement, elle vous adresse les mêmes paroles que le Prophète Joël adressoit, il y a tant de siècles, au premier peuple que Dieu s'étoit choisi.

« Voici ce que dit le Seigneur : Convertissez-vous à moi dans le » jeûne & dans les larmes ; déchirez vos cœurs, & non vos vête- » mens (*a*). » C'est-à-dire, N'imitez pas les hypocrites, qui bornant tous leurs vœux à s'assurer le vain suffrage des hommes, ne prennent que le masque & l'extérieur de la pénitence.

Le Prophète continue : « Faites retentir la trompette dans Sion ; » publiez une assemblée solemnelle ; faites venir tout le peuple : assem- » blez les vieillards ; amenez, pour fléchir le courroux du Ciel, même les » petits enfans, & ceux qui sont encore à la mamelle (*b*). »

Votre devoir vous est ici tracé, Ministres des autels, Pasteurs des ames. Assemblez donc les vieillards & les hommes de tout âge : aidez-les à sonder les plaies invétérées de leur conscience. Que le glaive de la componction pénètre jusqu'à la partie la plus secrète de leur ame : qu'ils gémissent long-temps, qu'ils s'éprouvent eux-mêmes, selon le conseil de l'Apôtre, avant de manger le pain céleste (*c*) ; & qu'ils ne se contentent pas, comme il n'arrive que trop souvent, sur-tout dans les campagnes, de paroître un moment aux pieds des Prêtres pour passer à la table sainte, d'où ne doit approcher rien d'impur.

Amenez les petits enfans : accoutumez-les de bonne heure à porter le joug du Seigneur ; que vos instructions, souvent répétées, gravent dans leurs cœurs encore tendres les vérités de la Religion. C'est à cet âge qu'ils s'ouvriront d'eux-mêmes à la crainte salutaire que l'Ecriture appelle

---

(*a*) *Nunc dicit Dominus : Convertimini ad me.... in jejunio & in fletu ; & scindite corda vestra, & non vestimenta vestra.* Joël, c. 2.

(*b*) *Canite tubâ in Sion,... vocate cœtum, congregate populum :..... coadunate senes, congregate parvulos, & sugentes ubera.* Id. ibid.

(*c*) *Probet autem seipsum homo, & sic de pane illo edat.* 1. Cor. cap. XI, 28.

le commencement de la sagesse (*d*). Rappelez aux pères & mères que l'instruction des enfans, qui est pour vous d'une obligation si rigoureuse, est aussi un de leurs devoirs, ou pour mieux dire, le premier de tous, puisque, selon le langage de Saint Paul, ils ne peuvent le négliger sans renoncer à la Foi, & devenir pires que des infidèles (*e*).

Le Prophète dit encore : « Faites venir tout le peuple, sanctifiez le » jeûne, sanctifiez l'Eglise (*f*) : » car il faut, quand tout a péché, que tout fasse pénitence.

« Les Prêtres pleureront entre le vestibule & l'autel : ils diront, & » le peuple répétera après eux : Pardonnez, Seigneur, pardonnez à » votre peuple, & ne laissez pas tomber votre héritage (*g*) dans l'op- » probre » du vice & du déréglement.

Ouvrez vos cœurs à ces saintes paroles, N. T. C. F., & vous, Ministres du Seigneur, qui devez vous purifier des moindres taches, pour ne lever au ciel que des mains pures, & vous, qui que vous soyiez, Chrétiens, qui avez à expier la violation des engagemens sacrés que vous avez contractés dans votre Baptême. Ne laissez pas s'écouler en vain ce temps propice, ces jours de salut. Le Carême est dans l'ordre de la grace ce que l'été & l'automne sont dans l'ordre de la nature ; c'est le temps de la récolte pour le ciel.

Mais ne croyez pas satisfaire aux obligations du Carême en vous en tenant à l'écorce de la loi. La lettre tue, c'est l'esprit qui vivifie (*h*). Loin donc des vrais disciples de JÉSUS-CHRIST ces pénitences commodes

---

(*d*) *Initium sapientiæ, timor Domini.* Ps. 110, 10.

(*e*) *Si quis suorum, & maximè domesticorum, curam non habet, fidem negavit, & est infideli deterior.* 1. ad Tim. v, 8.

(*f*) *Sanctificate jejunium, congregate populum, sanctificate Ecclesiam.* Joël, cap. 2.

(*g*) *Inter vestibulum & altare plorabunt Sacerdotes ministri Domini, & dicent : Parce, Domine, parce populo tuo, & ne des hæreditatem tuam in opprobrium.* Joël, ibid.

(*h*) *Littera enim occidit, spiritus autem vivificat.* 2. Cor. III, 6.

& ces mensongères abstinences qui se bornent à substituer une nourriture à une autre, & à ne faire, pour ainsi dire, que changer de sensualité & de mollesse. Loin tout ce qui peut encore flatter les sens. Les privations n'ont de mérite devant Dieu qu'autant qu'elles coûtent à la nature. La pénitence est un second baptême, mais un baptême laborieux. Elle est un remède, & le seul qui guérisse la plaie du péché, mais un remède amer. Elle est un don céleste, mais qui ne peut venir que d'en-haut, & qu'il en faut arracher par la violence qu'on se fait à soi-même. Elle est une vertu surnaturelle qui répand les graces avec une abondance sans mesure, mais qui ne peut être que le prix de grands travaux (*i*).

Faire pénitence, c'est venger sur soi-même toute l'offense que le péché a faite à Dieu (*k*); c'est négliger tout ce qui tient au corps; c'est remplir son esprit de pensées tristes & affligeantes; c'est nourrir sa prière de jeûnes, de larmes, de gémissemens; en un mot, c'est tourmenter sa chair par autant de peines qu'elle a goûté de joies dans les délices du siècle (*l*).

Telle est l'idée que les Pères de l'Eglise nous donnent de la pénitence. Car nous nous plaisons, N. T. C. F., à ne vous parler que le langage des Saints. Nous empruntons les paroles de cette vénérable antiquité pour vous montrer que rien n'est nouveau dans notre Religion sainte, si ce n'est, helas! le dépériſſement de la foi & la corruption des mœurs. Il en est ainsi, Chrétiens: les cœurs seuls ont changé, & au milieu de ce changement déplorable la Religion reste la même, pour nous confondre. Elle reste la même, parce qu'elle est l'œuvre de Dieu, & qu'elle participe à son immutabilité.

O qui nous donnera, N. T. C. F., de voir parmi vous au moins une foible image de ces siècles d'or du Christianisme, desquels Dieu a voulu

---

(*i*) *Remedium quod tollit peccatum, donum cœleste, virtus admirabilis, gratia legum cursum superans.* Chrys. hom. 7, de pœnit.

(*k*) *Pœnitere idem est ac pœnam tenere, ut semper homo puniat in se ulciscendo quod commisit peccando.* Aug. tom. 6, append.

(*l*) *Corpus sordibus obscurare, animum mœroribus dejicere; illa quæ peccavit, tristi tractatione mutare; jejuniis preces alere, ingemiscere.* Tertul. de pœnit. cap. 9.

que le souvenir se conservât, pour qu'ils fussent jusqu'à la fin des temps notre invariable modèle ! Notre devoir est de vous les rappeler, & de vous dire avec l'Apôtre : Ayez sans cesse en votre mémoire les anciens jours (*m*), ces jours si glorieux à la Religion, ces jours édifians où tous les adorateurs du Christ n'étoient qu'un cœur & qu'une ame (*n*), & où la vie des Fidèles n'étoit en quelque sorte qu'une longue prière.

Priez donc sans cesse (*o*), N. T. C. F. Ce précepte ne s'est point affoibli ; il subsiste dans toute sa rigueur, comme du temps des Apôtres. Priez pour vous-mêmes, priez pour l'Eglise, priez pour l'Etat. Priez pour le Monarque auguste qui vous a rendu les autels où se réunissoient vos pères ; priez pour le grand Prince dont la valeur a triomphé de tous vos ennemis, dont la sagesse a mis fin à tant & de si sanglans désordres, & dont le vaste & inépuisable génie, embrassant les détails & l'ensemble d'une immense administration, poursuit encore avec une ardeur si infatigable tout ce qu'il croit propre à assurer la gloire & le bonheur des peuples de son Empire.

Priez pour cette auguste Impératrice, plus digne encore de la vénération & de l'amour des peuples par son ineffable bonté & par tant de vertus, que parce qu'elle est assise à côté d'un Héros sur le premier trône du monde.

Priez pour ce royal Enfant dont la conservation est aujourd'hui l'objet de vos vœux les plus ardens, comme l'a été sa naissance. Demandez à Dieu que de nombreux rejetons croissent encore autour de ce trône que vous avez vu sortir d'une manière si miraculeuse du sein de tant de ruines.

Nos prières s'unissent aux vôtres, N. T. C. F. : car, depuis notre arrivée au milieu de vous, nous sommes présent en esprit dans toutes

---

(*m*) *Rememoramini pristinos dies.* Hebr. X, 32.

(*n*) *Multitudinis autem credentium erat cor unum, & anima una.* Act. IV, 32.

(*o*) *Sine intermissione orate.* 1. Thess. V, 17.

les parties de ce vaste Diocèse. Bientôt, nous l'espérons, revêtu de la plénitude du sacerdoce, que nous fait redouter le sentiment de notre foiblesse, mais que nous désirons pour le bien des peuples confiés à nos soins, nous satisferons l'empressement que nous avons de visiter successivement toutes les Paroisses. Là, nous mettrons à de nouvelles épreuves le zèle des Pasteurs, quoique nous en ayons déjà de si sûrs & de si honorables témoignages. C'est sur-tout par les fruits qu'il aura produits que nous en jugerons, selon la règle de l'Evangile (*p*). Oui, N. T. C. F., la pureté de la foi, la fréquentation des Sacremens, la régularité des mœurs dans les hommes faits, la piété & l'instruction dans les enfans, voilà ce qui nous remplira de consolation, & ce que nous chercherons spécialement à connoître.

Vous ne serez pas oubliées, vous qui êtes l'objet habituel de nos plus vives sollicitudes, Paroisses malheureuses que nous sommes forcé de laisser sans Pasteurs. O combien votre sort est déplorable! Combien nous gémissons de vous savoir en proie à cette famine de la parole de Dieu (*q*), dont les Prophètes menaçoient autrefois les enfans d'Israël! Déjà ce Diocèse, jadis si abondamment pourvu de Prêtres pieux & éclairés, ressemble à cette colonne mystérieuse qui n'étoit lumineuse que d'un côté.

Ce triste délaissement d'un grand nombre de Paroisses vous annonce, N. T. C. F., le sort qui les menace toutes, si vous ne nous aidez de tout votre pouvoir à soutenir, à accroître le précieux établissement du Séminaire. Cette maison, vous le savez, renferme toutes les espérances du Diocèse; d'elle seule doit sortir tout ce qui est destiné à réparer nos pertes. Cent vingt élèves de tout âge y sont entretenus, & plusieurs, nous le disons avec un sentiment profond de reconnoissance, doivent à la pieuse munificence du Souverain le bienfait de leur éducation ecclésiastique; mais le très-grand nombre est encore à nos charges. Or comment pourrions-nous nous flatter d'y suffire sans votre concours? Nous devons ici un hommage solemnel au zèle & à la charité de la

---

(*p*) *A fructibus eorum cognoscetis eos.* Matth. VII, 16.

(*q*) *Et mittam in terram, non famem panis, sed audiendi verbum Dei.* Amos, 8.

ville épiscopale ; mais, qu'il nous soit permis de le dire, ce louable empressement n'a pas été le même dans toutes les parties du Diocèse. Cependant l'intérêt est le même pour toutes les Paroisses ; où plutôt il devient plus puissant à mesure que l'on s'éloigne du centre ; car les villes considérables seront toujours moins exposées à manquer de Pasteurs. C'est donc par cet intérêt, qui est celui de votre salut, que nous vous conjurons, N. T. C. F., de faire des sacrifices devenus nécessaires. Le Séminaire prospère sous nos yeux par les soins des hommes recommandables auxquels il fut confié par nos prédécesseurs ; mais combien il s'en faut encore que le nombre des élèves y soit en proportion avec les besoins du Diocèse ! Vous avez des Pasteurs, N. T. C. F. ; mais êtes-vous assurés que vos enfans en auront ? ou pourriez-vous être indifférens sur un objet d'où dépend leur destinée éternelle ? Faites qu'ils vous doivent plus que la naissance, en vous devant leur salut : voilà l'héritage qu'il leur importe le plus que vous leur laissiez. Souffrez donc que nous vous disions, selon la pensée d'un saint Pape : « Donnez pour qu'ils reçoivent, » semez pour qu'ils moissonnent, répandez pour qu'ils recueillent (*r*). » C'est là une de ces œuvres que le même Père dit être pleines de justice & de piété (*s*). Dès-lors c'est aussi une de celles que vous devez regarder comme les plus propres à donner du prix à vos jeûnes & à vos prières, & à servir de compensation aux adoucissemens que les circonstances nous forcent encore, cette année, de mettre à la loi du Carême.

A CES CAUSES, après en avoir délibéré avec les personnes vénérables qui composent notre Conseil, nous permettons, pendant le Carême prochain, l'usage des œufs depuis le mercredi des Cendres jusqu'au mardi de la Semaine-sainte inclusivement.

Nous autorisons MM. les Curés & les Desservans des Succursales, chacun dans sa Paroisse, à accorder les permissions qui pourroient leur être demandées, à raison de la rareté & de la cherté du maigre, de faire usage des alimens gras les Dimanches, lundis, mardis & jeudis, jusqu'au jeudi de la semaine de la Passion inclusivement.

(*r*) *Da quod accipias, sere quod metas, sparge quod colligas.* Leo, serm. 6, de eleem.

(*s*) *Plenum justitiæ atque pietatis.* Id. ibid.

Nous ordonnons que, selon l'usage, il soit fait le jour de Pâques, dans toutes les Paroisses, une quête pour le Séminaire.

Et sera notre présent mandement lu au prône de chaque Paroisse le Dimanche de la Quinquagésime.

Donné à Orléans, au palais épiscopal, sous notre seing & le contre-seing de notre Secrétaire, le 15 janvier 1812.

J. RAILLON.

Par mandement de Monseigneur,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

Ceux de MM. les Curés & Desservans qui ont eu jusqu'à présent la faculté d'absoudre des cas réservés, sont autorisés à continuer d'en user jusqu'à ce qu'elle leur soit révoquée.

AVIS.

IL est expressément recommandé à MM. les Curés & Desservans de tenir un état exact des Baptêmes, Mariages & Sépultures qui auront lieu dans leurs Paroisses. Ces actes devront être consignés, comme par le passé, sur deux registres, l'un desquels sera conservé dans la Paroisse, l'autre sera transmis, dans le courant de janvier, au Secrétariat de l'Evêché. MM. les Desservans pourront le faire remettre au Curé de leur Canton; celui-ci au Curé du chef-lieu de l'Arrondissement, d'où la collection totale des registres des diverses Paroisses dont l'Arrondissement se compoſera sera envoyée, par une occasion sûre & sans frais, à l'Evêché. MM. les Curés & Desservans sont également invités à ouvrir un registre supplémentaire où ils consigneront tout ce qu'ils pourront constater des Baptêmes & Mariages qui auront eu lieu dans leurs Paroisses respectives depuis 1793 jusqu'à l'époque où la liberté du Culte a été rétablie. Copie du résultat qu'ils obtiendront devra être transmise, de la manière indiquée ci-dessus, au Secrétariat de l'Evêché.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché & de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

☞ *On trouve chez le même Imprimeur tous les livres à l'usage du Culte et des Ecoles, ainsi que les* grandes feuilles de Budgets, *et tout ce qui est relatif à l'administration des Fabriques.*

MANDEMENT

DE M. RAILLON,

NOMMÉ ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

ADMINISTRATEUR CAPITULAIRE LE SIÈGE VACANT,

BARON DE L'EMPIRE,

PORTANT que le TE DEUM *sera chanté dans toutes les églises du Diocèse en action de graces des Victoires remportées sur la Russie par* SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI.

JACQUES RAILLON, nommé Evêque d'Orléans, Administrateur capitulaire le siège vacant, Baron de l'Empire,

Au Clergé & aux Fidèles du Diocèse, Salut en NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

LE DIEU que nous adorons, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, ce

Dieu de charité & de paix, est aussi l'arbitre suprême de la guerre, & le seul qui règle à son gré le sort des combats. Ouvrez nos livres saints : de tous les noms qu'il s'abaisse à y prendre pour s'accommoder à notre foiblesse & pour nous donner une légère idée de sa puissance, il n'en est point qu'il mette aussi souvent dans la bouche de ses Prophètes, que le nom formidable de Dieu des armées.

Oui, N. T. C. F., Dieu préside à cette justice terrible que les Rois, dont la majesté souveraine ne peut dépendre que de la sienne, sont autorisés à se faire à eux-mêmes, après que tous les moyens de concilier les intérêts opposés des peuples ont été épuisés. En quelque agitation que soient alors toutes les passions humaines, elles n'enfantent rien qu'il n'ait ou voulu ou permis, & qui n'ait été arrêté d'avance dans les impénétrables conseils de sa miséricorde ou de sa justice.

Laissez donc les faux sages du siècle attribuer tantôt à un sort aveugle, tantôt au seul génie des hommes ces grands événemens qui changent la face de la terre, & dont le bruit retentit encore si long-temps après dans la postérité. *Tout vient de Dieu :* c'est la belle & religieuse parole que nous avons eu le bonheur d'entendre nous-même de la bouche du plus grand Monarque du monde (*a*), au sein de ces étonnantes prospérités qui sembloient exposer la foiblesse humaine à ne voir plus rien au-dessus d'elle, & à tenir le langage impie qu'un Prophète met dans la bouche d'un Prince enivré de sa gloire : « Je me suis fait moi-même ; les fleuves de » la terre sont à moi. » (*b*)

Il étoit digne de NAPOLÉON de renouveler le bel hommage que le

---

(*a*) Réponse de l'Empereur à un discours de feu M. le Cardinal du Belloi dans l'église métropolitaine de Paris.

(*b*) *Meus est fluvius, & ego feci memetipsum.* Ezech. XXIX, 3.

plus grand Roi d'Israël rendoit au Dieu très-haut dans ce divin pseaume : « Béni soit le Seigneur mon Dieu, qui me forma lui-même à l'art des » combats, & qui apprit à mes mains à se servir de l'épée ! (*c*) »

Ainsi la guerre, ce fléau terrible, aussi ancien que le monde, ajoutons, aussi inséparable de l'institution des sociétés humaines que les orages & les tempêtes le sont du cours des saisons, se trouve en quelque sorte consacrée dans sa source (*d*), & n'entre pas moins que l'état de paix le plus parfait dans l'accomplissement des desseins de Dieu sur les enfans des hommes.

Ainsi la charge honorable de défendre son pays, cette noble profession des armes, que notre valeureuse Nation mit toujours avant toutes les autres, est établie de Dieu (*e*), & obtient à juste titre notre admiration & nos hommages. Aussi l'Ecriture remarque-t-elle, comme un sentiment juste & légitime, que tout Israël & Juda aimoient David parce qu'ils le voyoient toujours prêt à marcher à leur tête contre leurs ennemis. (*f*)

Combien donc est vénérable & saint l'usage immémorial où est l'Eglise de célébrer par des cantiques d'action de graces les heureux événemens militaires, & de rapporter à Dieu, comme à leur véritable source, tous les succès des combats !

(*c*) *Benedictus Dominus Deus meus, qui docet manus meas ad prælium, & digitos meos ad bellum !* Ps. 143.

(*d*) *Sanctificate bellum. Consurgite & ascendamus ; . . . . dissipemus domos ejus.* Jerem. VI, 4, 5.

« Dieu s'appelle ordinairement lui-même le Dieu des armées, & les sanctifie en » prenant ce nom. » *Bossuet, Politique de l'Ecriture-sainte, liv. IX.*

(*e*) *De cœlo fortitudo est.* I. Mac. III, 19.

(*f*) *Omnis autem Israël & Juda diligebat David : ipse enim ingrediebatur & egrediebatur ante eos.* I. Reg. XVIII, 16.

Que si, N. T. C. F.; les victoires les plus ordinaires imposent ce devoir à des Chrétiens, quelle reconnoissance n'exigent pas de nous les triomphes qui viennent de signaler nos armes, pour ainsi dire, aux extrémités de la terre ! Car, par une faveur de la Providence dont nous ne pourrons jamais vous faire sentir assez le prix, tout le poids des guerres que nous avons à soutenir depuis douze ans, retombe sur les contrées malheureuses qui les appellent ; & il semble être de la destinée de la France de voir tous ses rivaux se précipiter les uns après les autres dans les abymes creusés de leurs mains (*g*). Pour vous, N. T. C. F., comme le Juste de l'Ecriture, vous en voyez tomber mille à votre gauche & dix mille à votre droite, sans que le péril approche jamais de vous (*h*). Tranquilles au sein de vos foyers, tandis que le reste presque de la terre est embrasé du feu des combats, vous jouissez, sinon de toutes les douceurs, du moins de tout le calme de la paix, & vous n'entendez du bruit de la guerre que le récit de nos victoires. Ainsi dans Israël, lorsque Dieu avoit suscité un Libérateur à son peuple, les braves voloient à sa suite dans les combats, & le reste de la nation goûtoit en assurance, dans l'héritage de ses pères, le fruit de son travail (*i*).

Nous le savons, N. T. C. F., & nous ne le dissimulerons pas, ces guerres toujours renaissantes, suite inévitable des temps malheureux qui ont précédé ce beau règne, vous imposent de grands sacrifices : mais pourriez-vous les compter pour quelque chose auprès de ce qu'il en coûte à vos ennemis ? Voyez-les réduits à cette dure extrémité de dévaster eux-mêmes la terre qui les nourrit, d'embraser de leurs mains leurs

---

(*g*) *Incidit in foveam quam fecit.* Ps. VII, 16.

(*h*) *Cadent à latere tuo mille, & decem millia à dextris tuis ; ad te autem non appropinquabit.* Ps. 90.

(*i*) *Habitabatque Juda & Israël absque timore ullo, unusquisque sub vite suâ & sub ficu suâ.* III. Reg. IV, 25.

propres demeures, & de faire souhaiter à leurs villes, comme des libérateurs, ces généreux soldats Français qu'elles avoient tant redoutés.

Vous faut-il des motifs plus puissans? Songez au grand objet, songez aux suites heureuses de cette dernière guerre, qui sembloit être devenue nécessaire au repos de toute l'Europe aussi-bien qu'à celui de la France. Rappelez-vous quel est l'ennemi que notre invincible Empereur poursuit encore en ce moment, si loin de nos frontières, à sept cents lieues de la capitale. N'est-ce pas ce même peuple que l'on a vu contempler d'un œil sec, & peut-être avec une secrète joie, les longues & accablantes calamités de la France, & qui, depuis qu'elle a commencé à respirer de ses maux, s'est toujours trouvé mêlé à ses ennemis?

Pourrions-nous ignorer encore le dessein que cachoit une conduite si peu généreuse? Ce peuple, qui a vu se lever si tard le soleil de la civilisation, dont il a été plutôt ébloui qu'éclairé, comme un homme enseveli dans les ténèbres à qui l'on montre brusquement une trop vive lumière, s'est lassé enfin, dès qu'il a connu ses forces, de rester comme enchaîné par les glaces & les frimas dans les tristes contrées qu'il habite, & tous ses regards se sont tournés vers les doux climats du midi de l'Europe, si favorisés du Ciel. C'est à s'en approcher sans cesse, qu'a toujours tendu, dans ces derniers temps, toute la politique de ses Souverains.

Depuis près d'un siècle, tandis que des esprits superficiels saluoient avec transport ces premiers rayons de lumière qu'ils voyoient partir du trône des Czars, tandis qu'ils sollicitoient pour eux & avec tant d'empressement nos hommages, un petit nombre de sages s'attachoient à tourner du côté de ces froides régions toutes les inquiétudes des Souverains, & à leur faire craindre pour leurs Etats ces débordemens du Nord qui désolèrent, il y a seize siècles, les deux tiers de la terre.

Mais les sages avoient cessé d'être écoutés ; Dieu ne laissoit plus souffler librement auprès des trônes que cet esprit de vertige qui prépare la ruine des peuples & la chute des Empires. La main d'un grand homme va enfin élever une digue contre ce torrent, & réduire à l'impuissance de nuire cette inquiète & ambitieuse nation qui s'avançoit à pas de géant vers le centre de l'Europe.

Venez donc, N. T. C. F., comme vous y invite votre auguste Empereur du sein même de son triomphe, dans ce premier moment de la victoire qui cause tant d'ivresse aux hommes ordinaires, mais qui trouve calmes & rappelle à Dieu ces ames fortes que rien ne trouble ni n'éblouit; venez unir vos voix à celles de vos Pasteurs, & faire retentir jusqu'au ciel des cantiques de louanges & d'action de graces. Venez célébrer des triomphes remportés en des lieux jusque-là inconnus aux armées Françaises, les victoires de Mohilow, de Polotsk, d'Ostrowno, de Smolensk & de la Moskwa ; noms à demi barbares, que nos oreilles n'étoient pas accoutumées à entendre, ni nos bouches à prononcer, mais que la Providence destinoit à briller d'un si grand éclat dans nos annales.

A CES CAUSES, pour nous conformer aux religieuses intentions de SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI, consignées dans la lettre qu'il a daigné nous adresser de son quartier-général de Mojaïsk le 10 septembre dernier, Nous ordonnons, après nous être concerté avec les Autorités de droit, que demain Dimanche 4 octobre, à midi précis, il sera chanté dans l'église cathédrale le *Te Deum*, la Prière pour l'Empereur, les Versets & les Oraisons d'usage en pareilles circonstances.

Les mêmes Actions de graces auront lieu dans toutes les églises du Diocèse le Dimanche qui suivra immédiatement la réception de notre présent mandement.

Donné à Orléans, au palais épiscopal, sous notre seing & le contre-seing de notre Secrétaire, le trois octobre mil huit cent douze.

RAILLON.

Par mandement,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

LETTRE DE S. M. L'EMPEREUR ET ROI

A MONSIEUR L'ÉVÊQUE-NOMMÉ D'ORLÉANS.

MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, Le passage du Niémen, de la Dwina, du Borysthène, les combats de Mohilow, de la Drissa, de Polostsk, d'Ostrowno, de Smolensk, enfin la bataille de la Moskwa, sont autant de motifs pour adresser des actions de graces au Dieu des armées. Notre intention est donc qu'à la réception de la présente, vous vous concertiez avec qui de droit. Réunissez mon peuple dans les églises pour chanter des prières, conformément à l'usage & aux règles de l'Eglise en pareilles circonstances. Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

De notre quartier impérial de Mojaïsk, le 10 septembre 1812.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur : *Le Ministre Secrétaire d'État, Signé* le Comte DARU.

Pour copie conforme : *Le Ministre des Cultes, Comte de l'Empire, Signé* BIGOT DE PRÉAMENEU.

Par le Ministre : *L'Auditeur au Conseil d'État, Secrétaire général, Signé* JANZÉ.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de la Mairie, de l'Evêché, du Bureau de bienfaisance & de la Société de la Charité maternelle, rue royale, n° 11.

MANDEMENT

DE M. RAILLON,

NOMMÉ ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

ADMINISTRATEUR CAPITULAIRE LE SIÈGE VACANT,

BARON DE L'EMPIRE,

Qui ordonne que le TE DEUM *sera chanté dans toutes les églises du Diocèse en action de graces pour le nouveau Concordat signé à Fontainebleau le 25 Janvier 1813, entre S. M. L'EMPEREUR ET ROI et Sa Sainteté N. S. P. le Pape PIE VII.*

JACQUES RAILLON, nommé Evêque d'Orléans, Administrateur capitulaire le siège vacant, Baron de l'Empire,

Au Clergé & aux Fidèles du Diocèse, Salut en NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

OUVREZ vos cœurs à la joie, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES;

nous le répéterons avec l'Apôtre, réjouissez-vous dans le Seigneur (*a*). Cette paix que vous demandiez avec tant d'instance au Ciel, cette paix que vous désiriez avant toutes les autres, la paix de l'Eglise, la paix des consciences, ce premier des biens, ce repos de l'ame, comme l'appelle un saint Docteur, ce lien de charité & d'amour, ce trésor que l'on ne peut ni garder avec trop de soin lorsqu'on a le bonheur d'en jouir, ni chercher avec trop d'empressement lorsqu'on a eu le malheur de le perdre (*b*); cette paix est accordée à vos vœux, & les Anges chantent encore une fois leur divin cantique : Gloire à Dieu dans le ciel, & paix sur la terre aux hommes de bonne volonté (*c*).

Oui, N. T. C. F., un jour pur & serein se lève, après tant de jours de deuil & d'affliction, sur l'héritage de JÉSUS-CHRIST. Fontainebleau en a vu briller la première aurore : ville heureuse, ton antique palais, qui donne encore dans sa vétusté une si haute idée de la grandeur de nos Monarques, n'attestera pas moins à l'avenir la noble simplicité de leur foi, & ce glorieux privilège du premier Trône du monde, de n'avoir jamais montré à l'Eglise que des Princes avoués d'elle, & des Rois très-Chrétiens (*d*).

Mais dans les transports d'admiration & de joie que nous cause ce merveilleux événement, gardons-nous d'attribuer aux hommes ce qui a si visiblement été l'œuvre de Dieu. Non, cette paix n'étoit pas de celles

---

(*a*) *Gaudete in Domino ; itcrùm dico gaudete.* Philip. IV, 4.

(*b*) *Pax... tranquillitas animi... vinculum amoris, consortium caritatis.... Hanc qui acceperit teneat, qui perdiderit repetat.* August. de verbis Dom. cap 158.

(*c*) *Gloria in altissimis Deo, & in terra pax hominibus bonæ voluntatis.* Luc. II, 14.

(*d*) Seule Nation de l'univers, dit Bossuet, en parlant de la Nation Française, qui, depuis douze siècles presque accomplis que ses Rois ont embrassé le Christianisme, n'a jamais vu sur le trône que des Princes enfans de l'Eglise. *Oraison funèbre de la Reine d'Angleterre.*

que le monde peut donner (*e*) ; c'étoit, selon le langage de l'Apôtre, la paix de Dieu, qui est au-dessus du sens humain (*f*), & une si longue attente ne nous a fait que trop sentir que les hommes n'y pouvoient rien.

Ne semble-t-il pas en effet, N. T. C. F., que Dieu ait voulu pousser à bout & laisser épuiser l'une après l'autre toutes les foibles ressources de la sagesse humaine, pour donner plus d'éclat à l'ouvrage de ses miséricordes, & pour forcer l'incrédulité même à s'écrier avec ce Roi d'Egypte : Le doigt de Dieu est ici : *Digitus Dei est hìc* (*g*).

En vain on délibère, en vain on négocie, en vain même on recourt à ce grand & puissant remède qui a si souvent fermé les plaies de l'Eglise, la réunion des Evêques d'un vaste Empire : rien ne sert, parce que l'instant marqué dans les décrets du Ciel n'est pas arrivé.

Ainsi, jusque dans les intérêts les plus chers de son Eglise, JÉSUS-CHRIST dit encore quelquefois à sa famille terrestre : Votre temps est toujours prêt, mais mon heure n'est pas venue (*h*).

Laissez-la arriver cette heure tant souhaitée, & tout s'applanira, & les obstacles mêmes se changeront en moyens.

C'est ici, N. T. C. F., que se montre dans tout son jour la vérité de cette maxime de l'Ecriture, que Dieu tient en ses mains le cœur des puissans du monde (*i*), & que c'est du haut de ce trône des lu-

---

(*e*) *Pacem meam do vobis ; non quomodò mundus dat.* Joann. XIV, 27.

(*f*) *Pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum.* Philip. IV, 7.

(*g*) Exod. VIII, 19.

(*h*) *Tempus meum nondùm advenit ; tempus autem vestrum semper est paratum.* Joan. VII, 6.

(*i*) *Cor Regis in manu Domini ; quocumque voluerit, inclinabit illum.* Prov. XXI, 1.

mières, intarissable source de dons parfaits (*k*), que descendent dans leurs ames, & ces grandes pensées qui frappent d'étonnement toute la terre, & cette sagesse plus qu'humaine, qui voyant de haut & au loin, découvre encore des ressources & la garantie du succès où le reste des hommes n'avoit vu qu'embarras & qu'obstacles.

Un Prince que son génie, encore plus que sa puissance, a placé si haut que l'on ne voit rien parmi les mortels qui l'égale, prend de lui-même & dans son amour pour ses peuples la généreuse résolution d'aller trouver un saint Pape. Mystérieux voyage, dont la seule nouvelle a fait battre d'espérance & de joie tous les cœurs, tant on avoit d'assurance qu'une démarche si magnanime ne pouvoit être sans effet.

Qu'il faut peu de temps à deux grandes ames pour se pénétrer l'une l'autre ! & que les plus insurmontables difficultés sont promptes à s'évanouir, quand des deux côtés on est également pressé d'arriver au bien ! Ce puissant Monarque, ce pieux Pontife se voient ; c'est assez, ils s'entendent. L'Esprit de justice les guide, l'Esprit de vérité les éclaire, l'Esprit de paix descend du ciel pour rétablir par leurs mains une sainte & inviolable harmonie entre le Sacerdoce & l'Empire.

Loin de nous, N. T. C. F., la téméraire pensée de chercher à pénétrer avant le temps les conditions de ce précieux accord. Révérons en silence le secret des Maîtres de la terre, que l'Ecriture nous représente comme un abyme d'eaux profondes (*l*) qu'il est difficile de sonder. C'est assez d'avoir l'assurance que tout ce qui a été fait, de quelque nature qu'il puisse être, a été bon, a été sage, a été juste, & n'a pu porter aucune atteinte ni aux droits sacrés du Sacerdoce & à la portion

(*k*) *Omne datum optimum & omne donum perfectum desursùm est, descendens à patre luminum.* Jacob. 1, 17.

(*l*) *Sicut aqua profunda, sic consilium in corde viri.* Prov. xx, 5.

d'autorité que JÉSUS-CHRIST a voulu assurer à son Eglise, ni aux prérogatives & à la dignité de cette belle Couronne de France, que les publicistes ont appelée une Couronne de liberté & de gloire (*m*).

Qui pourra donc te bénir assez, journée heureuse, journée mémorable, où sous l'influence si marquée du Dieu protecteur de l'Eglise, du Dieu protecteur de la France, le Successeur de Saint Pierre & le Successeur de Saint Louis, travaillant de concert pour le bonheur du monde, ont mis fin en si peu d'instans aux longues & douloureuses afflictions des consciences, & dissipé pour jamais ces sombres & épais nuages qui ne nous laissoient plus appercevoir l'Eglise de JÉSUS-CHRIST que comme à travers un crêpe lugubre ?

Ces temps malheureux ne sont plus. C'est le moment, N. T. C. F., de rendre à votre sage piété un authentique & glorieux témoignage, non pour vous en faire honneur devant les hommes, mais pour les porter à en bénir avec nous le Dieu de charité & de paix. Nous le proclamons donc hautement, avec une consolation qui pénètre le fond de notre ame : tant que ces jours de peine & d'inquiétude ont duré, l'antique & vénérable Eglise d'Orléans a pu être proposée pour modèle à toutes les Eglises. Qui a vu ce religieux Clergé, qui a vu ces pieux Fidèles, se laissant aller indécis à tout vent de doctrine (*n*), oublier un seul instant que même au milieu des discussions les plus orageuses, l'impérissable vérité est une, & que JÉSUS-CHRIST ne peut être divisé (*o*) ? Enfans soumis de l'Eglise, pleins de vénération & d'amour pour son Chef visible & pour le centre révéré de l'unité Catholique, mais en

---

(*m*) C'est ainsi que l'appelle le célèbre jurisconsulte Charles Dumoulin.

(*n*) *Ut non simus parvuli fluctuantes, et circumferamur omni vento doctrinæ.* Eph. IV, 14.

(*o*) *Divisus est Christus ?* I. Cor. I, 13.

même temps fidèles & tout dévoués sujets d'un grand Prince, vous n'avez pas cru qu'il pût y avoir rien d'incompatible dans vos devoirs envers deux Autorités également établies de Dieu, & vous eussiez dit anathème même à un Ange du ciel qui vous eût apporté une autre doctrine (*p*).

Ah ! sans doute pendant ces tristes divisions vous avez gémi pour l'Eglise, vous avez gémi pour l'Etat, & le glaive de la douleur a percé jusqu'au fond vos ames chrétiennes ; mais ni les droits de Dieu ni les droits de César n'en ont souffert. Non, depuis plus de deux ans que toute notre sollicitude, que toutes nos pensées sont fixées sur ce grand Diocèse, nos yeux n'ont rien vu, nos oreilles n'ont rien entendu qui s'éloignât tant soit peu de l'esprit de soumission, de charité & de paix qui nous animoit nous-même. La gloire en soit à Dieu, père des lumières & des miséricordes ! La gloire en soit, après lui, aux Agnan, aux Euverte, aux Floscule, aux Thierri, & à cette longue suite de saints Evêques dont l'esprit vit encore parmi ce peuple religieux qu'ils enfantèrent à JÉSUS-CHRIST !

Avec quel empressement viendrez-vous donc, N. T. C. F., unir vos voix au concert de toutes les voix de l'Eglise, puisqu'au milieu de ces générales & solemnelles actions de graces, vous avez à en rendre à Dieu de si particulières !

A CES CAUSES, sur l'autorisation qui nous en a été donnée, & après en avoir délibéré avec les personnes respectables qui composent notre Conseil, Nous avons ordonné & ordonnons ce qui suit :

I°. De solemnelles actions de graces seront rendues à Dieu dans

---

(*p*) *Sed licèt nos aut Angelus de cœlo evangelizet vobis præterquàm quod evangelizavimus vobis, anathema sit.* Galat. 1, 8.

toutes les églises du Diocèse pour le nouveau Concordat qui rétablit la paix de l'Eglise.

II°. Les prières seront réglées de la manière suivante : Le Ps. *Exaudiat te Dominus ;* le ℣. & l'Oraison d'usage pour S. M. l'Empereur & Roi ; le *Te Deum ;* l'Oraison *Deus cujus misericordiæ non est numerus*, & l'Oraison pour N. S. P. le Pape, *Deus omnium Fidelium pastor & rector.*

III°. Ces prières seront chantées dans l'église cathédrale demain 31 janvier, immédiatement après les Vêpres, & dans les autres églises le Dimanche qui suivra la réception du présent mandement, lequel sera lu & publié au prône de chaque église paroissiale.

Donné à Orléans, au palais épiscopal, sous notre seing & le contre-seing de notre Secrétaire, le 30 janvier 1813.

J. RAILLON.

Par mandement,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché, &c., Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

13 février 1813.
Clergé.

MANDEMENT

DE M. RAILLON,

NOMMÉ ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

ADMINISTRATEUR CAPITULAIRE LE SIÈGE VACANT,

BARON DE L'EMPIRE,

Pour le Carême.

JACQUES RAILLON, nommé Evêque d'Orléans, Administrateur capitulaire le siège vacant, Baron de l'Empire,

Au Clergé & aux Fidèles du Diocèse, Salut en NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

AVEC quels sentimens de regret, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, en vous annonçant le Carême, nos pensées se reportent vers les temps

encore peu éloignés de nous, où cette sainte Quarantaine étoit marquée par un si grand nombre de conversions ! Qu'est devenu ce feu sacré de la pénitence, dont l'ardeur embrasoit les ames pendant ces jours de propitiation, & qui se répandant au-dehors par de saints exemples, forçoit les plus superbes esprits à rendre hommage au pouvoir de la grace, & à glorifier le Dieu qui en est la source ? Ces temps si honorables à la Religion, si consolans pour ses Ministres, ne sont plus : la tiédeur, devenue presque générale, a pris la place du zèle ; & la foi elle-même, ce don de Dieu, toute impérissable qu'elle est de sa nature, semble avoir subi le sort des choses humaines, dont la destinée est de s'affoiblir & de s'éteindre après avoir pris un certain degré d'accroissement.

Que nous sert, N. T. C. F., de voir revenir chaque année l'époque solennelle de la pénitence, si nous n'en retirons aucun fruit ? Où sont ceux de nous que le dernier Carême a rendus meilleurs ? Qui a-t-il rappelé de l'égarement des passions & des voies profanes du siècle à une vie plus régulière, plus grave, plus mortifiée, en un mot plus chrétienne ? Abstenons-nous de scruter la conduite de nos frères, & n'entreprenons pas sur les droits de Dieu, qui s'est réservé le jugement aussi-bien que la vengeance (*a*). Mais il nous est permis de nous juger nous-mêmes, ou plutôt c'est un de nos premiers devoirs. Que chacun de nous descende donc dans le secret de sa conscience, & que là, en présence du souverain Juge à qui nous rendrons compte un jour du bon usage ou de l'abus que nous aurons fait de ses graces, il se demande, dans la sincérité de son cœur, si ses inclinations, si ses goûts, si ses habitudes ont changé ; si ce qui faisoit autrefois sa joie n'est plus pour lui qu'un sujet de tristesse ; s'il dédaigne ce qu'il aimoit, s'il fuit ce qu'il avoit cou-

(*a*) *Mea est ultio, & ego retribuam in tempore.* Deuter. XXXII, 35.

tume de rechercher (*b*); enfin si le monde, si les plaisirs, si tous les genres de convoitise ont cessé de le séduire, & si après avoir porté l'amour de lui-même jusqu'à l'oubli de Dieu, il porte aujourd'hui l'amour de Dieu jusqu'à l'oubli de lui-même (*c*) : car c'est à ces caractères seuls que les maîtres de la vie spirituelle reconnoissent une véritable conversion, & des progrès certains dans les voies du salut.

Dieu connoît, N. T. C. F., ceux qui peuvent se rendre ce témoignage : mais qu'ils sont en petit nombre, & que le nombre est grand de ceux dont la conscience ne leur rendra qu'une réponse de mort (*d*), selon le langage de l'Apôtre, & les forcera d'avouer que leur seconde situation, comme celle de cet infortuné qui nous est représenté dans l'Evangile, est devenue pire que la premiere (*e*) !

Ainsi les moyens les plus efficaces de sanctification, devenus impuissans, au grand malheur & à la honte d'un siècle dégénéré de la foi de ses pères, ne font, pour ainsi dire, que glisser sur la surface des ames, sans y laisser plus de traces que n'en laissent les rosées du ciel sur ces terres malheureuses que la main du Créateur frappa d'une éternelle stérilité.

Grand Dieu ! sommes-nous donc arrivés à ces jours mauvais (*f*) dont parle votre Apôtre, & devons-nous achever de jeter le découragement

---

(*b*) *Hoc nempe est salvationis nostræ principium, cùm incipimus respuere quod diligebamus, dolere undè lætabamur, amplecti quod timebamus, sequi quod fugiebamus, optare quod contemnebamus.* S. Bern. sermo 2, de Circumcisione.

(*c*) *Amor suî usque ad contemptum Dei, amor Dei usque ad contemptum suî.* S. Aug. de Civ. Dei, lib. 14, cap. 28.

(*d*) *Ipsi in nobismetipsis responsum mortis habuimus* II. Cor. I, 9.

(*e*) *Et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus.* Luc. XI, 26.

(*f*) *Dies mali sunt.* Ephes. V, 16.

dans les cœurs en proclamant du haut des chaires, comme autrefois le Roi-prophète, qu'il n'y a plus personne qui fasse le bien (*g*) ?

Ah ! plutôt, N. T. C. F., nous voudrions vous ramener par la confiance dans les voies qu'ont suivies vos pères. Nous voudrions vous inspirer le même respect qu'ils eurent pour les lois de l'Eglise, & vous pénétrer de l'idée qu'il n'en est pas de ces lois saintes comme des lois des hommes, contre lesquelles on prescrit par l'usage. Non, JÉSUS-CHRIST n'est pas le Législateur d'un jour. Lui-même nous en avertit : Le ciel & la terre passeront, mais la vérité demeure, & la parole de JÉSUS-CHRIST, qui est toute vérité, ne passe point (*h*).

Quel que soit donc le relâchement de ces derniers temps, l'obligation de faire pénitence, celui de tous nos devoirs qui nous est rappelé le plus souvent dans l'Evangile, reste invariablement la même, & nous n'avons d'alternative que de prendre ce remède amer ou de périr (*i*).

Que les Rois de la terre & du temps hésitent à punir quand la justice leur a montré un trop grand nombre de coupables, l'éternel Roi du ciel ne fait alors que précipiter le châtiment. Ouvrez les livres saints : la multitude des coupables arrêta-t-elle son bras dans ces premiers âges du monde où toute chair avoit corrompu sa voie (*k*) ? Toute chair fut ensevelie sous les eaux du déluge. Ah ! ce ne sont pas les coupables que Dieu compte lorsqu'il veut pardonner, il ne compte que les justes ; & les cinq villes criminelles que consuma le feu du ciel, n'auroient pas

---

(*g*) *Non est qui faciat bonum.* Psal. XIII, 2.

(*h*) *Cœlum & terra transibunt, verba autem mea non præteribunt.* Matth. XXIV, 35.

(*i*) *Nisi pœnitentiam habueritis, omnes similiter peribitis.* Luc. XIII, 3.

(*k*) *Omnis quippe caro corruperat viam suam super terram.* Genes. VI.

péri, si elles eussent eu à lui offrir seulement dix ames innocentes pour désarmer sa colère (*l*).

Nous en avons la confiance, N. T. C. F., & nous ne rétracterons point les éloges publics que nous donnions, il y a peu de jours, à votre foi, tout ce que les Agnan & les Euverte ont semé de bon grain dans le champ du père de famille, n'a pas été étouffé par l'ivraie. Il reste encore, dans leur ancien bercail, de ces ames justes qui achèvent de se purifier par le feu de la pénitence. Ah ! sans doute il en reste, puisque Dieu ne nous a pas entièrement ôté son royaume pour le transporter à des nations étrangères qui en retireroient plus de fruit (*m*), & qu'il vient en quelque sorte de l'affermir parmi nous en rendant la paix à son Eglise. Mais nous voudrions en vain nous le dissimuler, le nombre de ces ames véritablement chrétiennes, qu'il seroit si consolant pour nous de voir s'accroître, diminue tous les jours. Une effrayante indifférence pour le salut gagne de proche en proche, & semble menacer d'envahir tout l'héritage de JÉSUS-CHRIST. La cause du mal n'est pas toute entière dans la corruption des mœurs, à quelque excès qu'elle soit portée : les uns périssent pour avoir méprisé la loi, les autres pour avoir négligé de la connoître ; & l'ignorance où l'on est tombé des vérités les plus nécessaires au salut, est peut-être, de toutes les plaies de l'Eglise, la plus douloureuse.

Que les temps sont changés, N. T. C. F. ! nous le répétons avec douleur. Il y a à peine un siècle, l'étude de la Religion, la seule qui soit nécessaire à l'homme, & la plus digne de lui, étoit, pour les hommes du monde comme pour le solitaire, l'étude de toute la vie. Les livres inspirés de Dieu, les pieux & savans écrits des saints Docteurs qui

---

(*l*) *Quid si inventi fuerint ibi decem (justi)? Et dixit : Non delebo propter decem.* Gen. XVIII, 32.

(*m*) *Auferetur à vobis regnum Dei, & dabitur genti facienti fructus ejus.* Matth. XXI, 43.

illustrèrent les beaux jours du Christianisme, tels étoient les ouvrages que les simples Fidèles même avoient jour & nuit dans les mains. Quelle horreur on avoit alors pour les ténébreuses productions de ces génies pervers qui, détournant de leur véritable usage les talens qu'ils ont reçus du ciel, les prostituent à la licence ou à l'irréligion; & avec quel soin on préservoit le jeune âge du malheur de jeter les yeux sur ces livres meurtriers, devenus depuis si communs, où tout est plein de ces choses dont l'Apôtre S. Paul vouloit que les Chrétiens de son temps ne sussent pas même le nom (*n*) ! Le devoir des parens est le même aujourd'hui.

Mères chrétiennes, retenez le salutaire avertissement qu'un saint Prêtre donnoit, sur l'éducation de sa fille, à une illustre Dame Romaine. Qu'elle n'entende, disoit-il, qu'elle ne voie que ce qui peut lui inspirer la crainte de Dieu : qu'elle ignore jusqu'au sens que les mondains attachent à leurs paroles. Loin de ses oreilles les chants licencieux du siècle ; que sa langue encore tendre se délie dans le chant si doux des psaumes, & que l'Evangile ne sorte point de ses mains (*o*). C'est ainsi, ajoute-t-il, qu'il convient d'élever une ame destinée à être le temple de JÉSUS-CHRIST (*p*).

Ecartez donc des mains de vos enfans, éloignez de leurs yeux ces livres empoisonnés, le plus dangereux de tous les pièges que la corruption du siècle puisse tendre à leur innocence. Apprenez-leur à goûter les plaisirs purs que Dieu daigne attacher à la lecture des livres saints. Que Tobie, que Joseph leur fassent verser de douces larmes, & qu'avec ces tendres

---

(*n*) *Omnis immunditia.... nec nominetur in vobis.* Ephes. V, 3.

(*o*) *Nihil aliud discat audire, nihil loqui, nisi quod ad timorem Dei pertinet. Turpia verba non intelligat ; cantica mundi ignoret. Adhuc tenera lingua psalmis dulcibus imbuatur.... Ad Evangelia transeat, nunquàm ea positura de manibus....* S. Hier. epist. 15, ad Lætam.

(*p*) *Sic erudienda est anima quæ futura est templum Dei.* Id. ibid.

émotions la crainte de Dieu, le respect envers leurs parens, l'amour de leurs frères, la compassion pour les malheureux se gravent pour jamais dans leurs ames. Que pendant tout le saint temps du Carême ils passent continuellement, avec vous, de la prière aux bonnes lectures, & des bonnes lectures à la prière, afin, comme disoit autrefois un grand Evêque de ce Diocèse, que de si saintes occupations ne laissent aucune prise à l'ennemi de leur salut (*q*). C'est ainsi que vous assurerez le bonheur de vos enfans, ou plutôt c'est ainsi que vous assurerez le vôtre. Ah ! s'il est une image du ciel & une félicité pure sur la terre, ne la cherchez que dans ces religieuses familles dont tous les membres ont appris de bonne heure à connoître le don de Dieu, & à goûter combien le Seigneur est doux (*r*).

A ce sage emploi du temps joignez, N. T. C. F., pour consommer votre sanctification durant ces saints jours, tous les genres de bonnes œuvres. Les Sacremens vont verser la grace avec plus d'abondance; qu'un jeûne assidu vous y prépare, & soit en même temps le gage de votre obéissance envers l'Eglise. Mais c'est peu de jeûner, si la charité ne donne la vie au jeûne. Que le pauvre reçoive donc de vous la nourriture que vous vous refusez. Des indigens gémissent à votre porte; c'est JÉSUS-CHRIST qui se présente à vous sous des haillons : recevez-le avec le même empressement, avec la même vénération que s'il vous apparoissoit dans toute sa gloire, environné de ses Anges.

Un autre genre de charité s'offre à vous, qui ne sera ni moins utile, ni moins méritoire. L'Epouse de JÉSUS-CHRIST, l'Eglise, est elle-même au nombre des pauvres. Voyez encore en quelques lieux ses temples sans

---

(*q*) *Antiquus hostis quem à lectione sive ab oratione vacantem invenerit, facilè ad vitia rapit.* Theodulph. epist. ad Presbyteros, cap 3.

(*r*) *Si scires donum Dei.* Joann. IV, 10. *Suavis Dominus universis.* Psal. 144.

honneur, ses autels à peine couverts des lambeaux de la misère, & ce qui est plus déplorable, voyez-les sans Ministres. Voyez cette famine de la parole de Dieu qui commence à se faire sentir, & les peuples obligés d'aller du nord au midi & du couchant au levant, demander la nourriture de leurs ames (*s*). Ne laissez pas éteindre la mèche qui fume encore : soutenez par vos libéralités cette précieuse maison du Séminaire, la seule, dans ce grand Diocèse, qui puisse donner des bouches à l'Evangile. Déjà vous commencez à recueillir le fruit de vos charités ; le Seigneur bénit nos soins & ceux de l'homme cher à tous les gens de bien, qui dirige avec tant de zèle & de succès ce saint établissement : seize nouveaux Prêtres ont été donnés dans le cours d'une seule année au Diocèse. Mais quel vide affreux reste encore ! Ministres du Seigneur employés dans le saint ministère, vénérables Curés, vénérables Desservans, vous nous représentez tous les jours les besoins de tant d'Eglises paroissiales condamnées à un triste veuvage : c'est à votre zèle à leur préparer des Pasteurs. Pressez, sollicitez auprès des Fidèles confiés à vos soins, des secours devenus nécessaires. Le Séminaire s'est agrandi, de nombreux sujets se présentent ; comment les conduire, sans secours, des premières études jusqu'au sacerdoce ? C'est aux ames religieuses, c'est à tous ceux qui ont conservé la foi, qu'est désormais réservé le mérite de la perpétuer dans le Diocèse. Qui ne s'empressera de concourir au maintien de la Religion de ses pères, & d'en assurer les consolations à ses enfans, qui ne peuvent les avoir sans Pasteurs ?

Embrassez, N. T. C. F., comme ce saint temps vous y invite, tous les genres d'œuvres méritoires que nous venons de vous indiquer : par-là vous sanctifierez le Carême ; par-là vous nous justifierez devant les

---

(*s*) *Et commovebuntur à mari usque ad mare, & ab aquilone usque ad orientem ; circuibunt quærentes verbum Dei, & non invenient.* Amos, VIII, 12.

hommes & devant Dieu, des adoucissemens que les circonstances nous forcent encore de mettre cette année aux lois de l'Eglise.

A CES CAUSES, après en avoir délibéré avec les personnes vénérables qui composent notre Conseil, nous permettons, pendant le Carême prochain, l'usage des œufs depuis le mercredi des Cendres jusqu'au mardi de la Semaine-sainte inclusivement.

Nous autorisons MM. les Curés & Desservans, chacun dans sa Paroisse, à accorder les permissions qui pourroient leur être demandées, à raison de la rareté & de la cherté du maigre, de faire usage des alimens gras les Dimanches, lundis, mardis & jeudis, jusqu'au jeudi de la semaine de la Passion inclusivement.

Nous ordonnons que, selon l'usage, il soit fait le jour de Pâques, dans toutes les Paroisses, une quête pour le Séminaire.

Et sera notre présent mandement lu au prône de chaque Paroisse le Dimanche de la Quinquagésime.

Donné à Orléans, au palais épiscopal, sous notre seing & le contre-seing de notre Secrétaire, le 13 février 1813.

J. RAILLON.

Par mandement,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

AVIS.

MM. les Curés et Desservans dans les Paroisses desquels il se trouveroit des Chapelles quelconques non encore autorisées par SA MAJESTÉ, sont priés d'en

donner sans délai connoissance au secrétariat de l'Evêché. Cet avis regarde non-seulement les Chapelles domestiques, mais encore les Oratoires de tout établissement public ou particulier, tel que les hospices, les prisons, les collèges, les communautés religieuses, les pensions de l'un ou de l'autre sexe, les ateliers et manufactures, etc. Les renseignemens que l'on demande n'ont pas pour objet de faire supprimer les Chapelles et Oratoires dont il s'agit, mais plutôt d'en assurer la conservation, en les faisant reconnoître et autoriser par le Gouvernement.

MM. les Curés et Desservans sont également priés de veiller à ce que MM. les Fabriciens de leurs Eglises respectives envoient exactement, au plus tard dans les premiers jours d'avril, leurs Budgets pour l'année suivante, de manière que chaque Budget soit de retour à la fin d'avril, pour être mis, s'il y a lieu, sous les yeux du Conseil municipal dans les premiers jours de mai.

Les Budgets des Fabriques doivent être rédigés sur les modèles imprimés qui se vendent à Orléans, chez l'Imprimeur de l'Evêché, M. Rouzeau-Montaut. Il doit être fait mention dans chaque Budget si la Paroisse a ou n'a pas un presbytère.

Les Budgets seront envoyés à double expédition, pour qu'il en reste un duplicata à l'Evêché. Cet envoi doit être franc de port, sans quoi il ne seroit point reçu au secrétariat.

Ceux de MM. les Curés & Desservans qui ont eu jusqu'à présent la faculté d'absoudre des cas réservés, sont autorisés à continuer d'en user jusqu'à ce qu'elle leur soit révoquée.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché, &c., Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

☞ *On trouve chez le même Imprimeur tous les livres à l'usage du Culte & des Ecoles, ainsi que tout ce qui est relatif à l'administration des Fabriques.*

MANDEMENT

DE M. RAILLON,

NOMMÉ ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

ADMINISTRATEUR CAPITULAIRE LE SIÈGE VACANT,

BARON DE L'EMPIRE, MEMBRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR,

PORTANT que le TE DEUM *sera chanté solennellement dans l'église cathédrale & dans toutes les églises du Diocèse, en action de graces pour la Victoire remportée à Lutzen le 2 mai 1813, sur les Russes et les Prussiens, par l'Armée Française sous le commandement immédiat de S. M. L'EMPEREUR ET ROI.*

JACQUES RAILLON, nommé Evêque d'Orléans, Administrateur capitulaire le siège vacant, Baron de l'Empire, Membre de la Légion-d'honneur,

Au Clergé & aux Fidèles du Diocèse, Salut en NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

QUE les desseins de Dieu sont impénétrables, NOS TRÈS-CHERS

FRÈRES, & qu'il est au-dessus de notre foible intelligence d'en sonder la profondeur ! Qui de nous eût pensé il y a cinq mois, quand nous gémissions d'une calamité jusque-là sans exemple dans notre histoire, que si peu de temps après ces accablans revers, toute la terre dût encore retentir du bruit de nos triomphes ? Adorons cette main puissante & miséricordieuse qui abat & qui relève ; cette main Divine toujours favorable à la France, & qui, en la soumettant à une si rude épreuve, semble n'avoir voulu que lui faire connoître toute l'étendue de ses forces, & apprendre au reste du monde, par un mémorable exemple, que cette valeureuse Nation, comme le peuple le plus célèbre de l'antiquité, ne montre pas moins de courage à souffrir, qu'à faire de grandes choses (*a*), & que tout lui est possible, excepté de se laisser vaincre.

Quel avantage immense ce triomphe des élémens n'eût-il pas donné à nos ennemis contre tout autre peuple ! Vous savez aussi jusqu'où il avoit élevé leurs espérances. A peine s'attendoient-ils à trouver encore des obstacles, lorsque, pleins de confiance, comme autrefois ces ennemis du peuple d'Israël, dans la multitude de leurs chars & de leurs chevaux (*b*), ils s'avançoient sur les terres de nos Alliés, & menaçoient de loin ces belles contrées du midi de l'Europe, qu'une protection si marquée du Ciel a toujours préservées, dans ces derniers temps, du malheur d'être le théâtre la guerre. Comme si Dieu eût voulu que tout contribuât à accroître encore l'illusion qui les flattoit, il a permis qu'à l'aspect d'une puissance en apparence si formidable, les peuples & les Rois, séduits ou épouvantés, cherchassent un honteux refuge dans la protection de ces mêmes armées dont l'approche ne leur étoit annoncée que par des ravages.

(*a*) *Et facere & pati fortia Romanum est.* Tit. Liv. lib. 2, 12.

(*b*) *Hi in curribus & hi in equis, nos autem in nomine Domini Dei nostri invocabimus.* Ps. 19, 8.

Vous avez vu cette Prusse, toujours si variable dans sa foible politique, s'associer par un pacte monstrueux à ses ennemis naturels, & se détacher de l'alliance du Prince magnanime à qui seul elle avoit dû, il y a peu d'années, de rester encore au nombre des nations & de conserver un trône.

De quelle joie cruelle les menaces de tant d'ennemis réunis contre nous ne transportoient pas cette île fatale d'où furent lancés sur le continent les premiers brandons qui allumèrent ce vaste incendie ! Déjà elle morceloit en idée cet antique Empire des Gaules, dont la destinée fut toujours de ne dépendre, après Dieu, que de lui-même : déjà elle en proposoit les plus belles provinces comme le prix de la défection des Souverains. On eût dit, à entendre les calculs de sa haine & ses relations mensongères, que la France n'étoit plus qu'un grand arbre déjà coupé dans ses racines, qui alloit tomber avec fracas, & dont tout le voisinage étoit appelé à se partager les branches.

Quand l'orgueil des hommes est monté à son comble, c'est alors que l'Arbitre suprême qui régit l'univers, tonne du plus haut des cieux (*c*), & fait évanouir comme un songe les fausses idées de grandeur qui les abusoient. On diroit qu'une voix secrète avertit le Héros de la France que le moment est venu de s'arracher, non pas aux douceurs du repos, sa grande ame les connoît-elle ? mais aux soins laborieux de l'intérieur de son Empire, pour aller se mettre à la tête de ses braves. Il part : la rapidité de l'aigle lui fut donnée, aussi-bien que la force du lion ; & seize jours après qu'il a quitté sa capitale, le triomphe de Lutzen met fin à nos anxiétés, & aux rêves ambitieux de nos ennemis.

Mémorable journée ! Qui pourroit en calculer les suites heureuses ?

(*c*) *Intonuit de cœlo Dominus.* Eccli. 46, 20.

Nos derniers neveux en recueilleront encore les fruits. Mais pourquoi nous borner à la France ? C'est du sort de l'Europe qu'il s'agissoit à Lutzen.

Goûtez donc, N. T. C. F., les doux fruits des sacrifices que vous avez faits avec tant de zèle pour la Patrie, & un dévouement si tendre pour le Monarque auguste qui fait votre sûreté aussi-bien que votre gloire. Ne songeons plus à des pertes qui ont appris à nos ennemis que pour un Empire si fécond en ressources, & pour un Peuple d'un si grand caractère, il n'en est point d'irréparables.

Aurons-nous jamais de plus beau sujet d'actions de graces ? Venez, N. T. C. F. ; que vos chants & vos prières fassent retentir les voûtes de nos temples ; l'auguste Régente vous y invite elle-même. Qu'il est consolant pour les ames vraiment chrétiennes, qui sont en si grand nombre dans ce Diocèse, de lui voir commencer l'usage de l'autorité souveraine par l'acte solennel d'une piété si tendre ! Comme toutes les vertus de cet Ange de paix se peignent dans cette lettre que nous avons reçue avec des respects si profonds ! Quel tendre intérêt elle y montre pour ce Peuple Français, qui est devenu son Peuple ! Quelle vive & touchante piété ! Quels vœux ardens pour la conservation du Héros dont elle fait le bonheur comme il fait sa gloire ! *Que Dieu le préserve de tout danger* (*d*) ! s'écrie-t-elle avec une émotion qui a pénétré toutes les ames. Princesse auguste, ce cri de foi, de piété & d'amour sera répété d'une extrémité de l'Empire à l'autre : de toutes les bouches, ou plutôt de tous les cœurs, il va s'élever vers le trône de celui qui tient dans ses mains les destinées des Héros, & qui leur donne la victoire.

Grand Dieu, toute la France est en ce moment prosternée devant vous. Exaucez les prières de ce Peuple qui vous fut toujours cher, &

(*d*) Lettre de Sa Majesté l'Impératrice-Reine & Régente.

qui vous demande avec larmes, bien plus vivement encore que de nouveaux triomphes, la conservation du grand Prince que vous avez protégé jusqu'ici d'une manière si visible dans les combats. Maintenez cette force & cette vigueur que vous avez pris plaisir à proportionner à l'ardeur de son génie, & que semblent accroître encore les fatigues de la guerre. Faites plus, Seigneur ; mettez fin aux dangers où s'expose depuis si long-temps une tête si précieuse. Accordez la paix à nos vœux : elle est le premier besoin du monde. Donnez-nous paix sur paix, comme parlent vos Prophètes (*e*), afin que n'ayant plus rien à craindre des ennemis du dehors, il ne nous reste à combattre que ces ennemis de notre salut que nous portons en nous-mêmes, & avec lesquels nous ne pouvons jamais espérer d'avoir ici-bas une paix entière.

A CES CAUSES, pour nous conformer aux religieuses intentions de SA MAJESTÉ L'IMPÉRATRICE-REINE ET RÉGENTE, & après en avoir délibéré avec les personnes vénérables qui composent notre Conseil, Nous avons ordonné & ordonnons ce qui suit :

I°. En action de graces de la victoire remportée à Lutzen le 2 mai, sur les Russes & les Prussiens, par l'Armée Française sous le commandement immédiat de SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI, le *Te Deum* sera chanté solennellement Dimanche prochain 23 du même mois, dans l'église cathédrale. On y joindra comme Prière spéciale pour demander à Dieu la conservation de SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI, le Pseaume *Exaudiat*, le Verset *Fiat manus tua*, le Verset *Domine, salvum fac, &c.*, l'Oraison *pro gratiarum actione*, & l'Oraison *pro Imperatore*.

II°. Les mêmes actions de graces seront célébrées dans toutes les

(*e*) *Servabis pacem, pacem, quia in te speravimus.* Isaï. cap. 26, 3.

églises du Diocèse le Dimanche qui suivra immédiatement la réception du présent mandement, lequel sera lu au prône de la Messe paroissiale.

Donné à Orléans, au palais épiscopal, sous notre seing & le contre-seing de notre Secrétaire, le 20 mai 1813.

J. RAILLON.

Par mandement,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

LETTRE DE S. M. L'IMPÉRATRICE-REINE ET RÉGENTE à Monsieur l'Evêque d'Orléans.

AU NOM DE L'EMPEREUR, L'IMPÉRATRICE-REINE ET RÉGENTE A MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, La victoire remportée aux champs de Lutzen par S. M. L'EMPEREUR ET ROI notre très-cher Epoux & Souverain, ne doit être considérée que comme un acte spécial de la protection Divine. Nous désirons qu'au reçu de la pré-

sente vous vous concertiez avec qui de droit pour faire chanter un *Te Deum* & adresser des actions de graces au Dieu des armées, & que vous y ajoutiez les prières que vous jugerez le plus convenables pour attirer la protection Divine sur nos armes, & sur-tout pour la conservation de la personne sacrée de S. M. L'EMPEREUR ET ROI notre très-cher Epoux & Souverain. Que Dieu le préserve de tout danger ! Sa conservation est aussi nécessaire au bonheur de l'Empire qu'au bien de l'Europe & à la Religion, qu'il a relevée, & qu'il est appelé à raffermir : il en est le plus sincère & le plus vrai protecteur. Cette lettre n'étant à autre fin, nous prions Dieu qu'il vous ait, Monsieur l'Evêque, en sa sainte garde.

Donné en notre palais Impérial de Saint-Cloud, le 11 mai 1813.

Signé MARIE-LOUISE.

Par l'Impératrice-Régente, *Le Ministre d'Etat Secrétaire de la Régence*, *Signé* DUC DE CADORE.

Pour copie conforme : *Le Ministre des Cultes, Comte de l'Empire*, *Signé* BIGOT DE PRÉAMENEU.

Par le Ministre : *L'Auditeur au Conseil d'État Secrétaire général*, *Signé* JANZÉ.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché, &c., Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

☞ *On trouve chez le même Imprimeur tous les livres à l'usage du Culte & des Ecoles, ainsi que tout ce qui est relatif à l'administration des Fabriques.*

MANDEMENT

DE M. RAILLON,

NOMMÉ ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

ADMINISTRATEUR CAPITULAIRE LE SIÈGE VACANT,

BARON DE L'EMPIRE, MEMBRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR,

PORTANT que le TE DEUM *sera chanté solennellement dans l'église cathédrale & dans toutes les églises du Diocèse, en action de graces pour la Victoire remportée à Wurtchen, sur les Russes et les Prussiens, par l'Armée Française sous le commandement immédiat de S. M.* L'EMPEREUR ET ROI.

JACQUES RAILLON, nommé Evêque d'Orléans, Administrateur capitulaire le siège vacant, Baron de l'Empire, Membre de la Légion-d'honneur,

Au Clergé & aux Fidèles du Diocèse, Salut en NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

DIEU, qui a permis la guerre ce grand fléau, a voulu, NOS

TRÈS-CHERS FRÈRES, qu'elle fût soumise à des lois, & que dans ses affreux ravages elle eût encore quelque chose à respecter. Par le même conseil de sa sagesse qu'il assigna des rivages à la mer (*a*), il a prescrit des bornes à cette redoutable justice du glaive, dont les écarts auroient menacé le monde d'autant de maux que la confusion des élémens. Il a mis en avant de l'union sociale, comme une digue où devoient se briser les flots les plus impétueux des intérêts & des passions, ces principes sacrés du droit primitif, qui, lors même que tout est en proie à la violence des armes, éloignent du corps politique un fléau plus terrible encore que la guerre, l'anarchie, & assurent un appui à la foiblesse, en entretenant dans les cœurs quelques restes de ce sentiment inné de bienveillance générale auquel est attachée la conservation du genre humain.

Malheur donc au Peuple qui se croit tout permis par cela seul qu'il a une fois tiré l'épée, & qui ajoutant le mal au mal, comme dit un Prophète (*b*), & de nouvelles rigueurs à la vengeance déjà si terrible des Nations, attaque en ennemi l'homme paisible qu'il devoit protéger, ou provoque à la rébellion le citoyen soumis aux lois, qui ne demandoit qu'à persévérer dans l'obéissance !

Nous n'aurions jamais pensé, N. T. C. F., que dans le siècle le plus éclairé qui fut jamais sur les vrais principes des institutions sociales, il pût être du devoir de vos Pasteurs de rappeler au respect des Peuples ces règles immuables qu'on ne sauroit enfreindre sans ébranler, comme s'expriment nos Livres saints, les fondemens mêmes de la terre (*c*). Mais Dieu a permis que nos ennemis les violassent. On diroit qu'il a voulu

---

(*a*) *Quis conclusit ostiis mare?.... Circumdedi illud terminis meis, & posui vectem & ostia.* Job. 38, 8 & 10.

(*b*) *De malo ad malum egressi sunt.* Jerem. 9, 3.

(*c*) *Nescierunt, neque intellexerunt;... movebuntur omnia fundamenta terræ.* Ps. 81, 5.

intéresser tous les Peuples de l'univers à la lutte sanglante qui s'est renouvelée dans les contrées du Nord, & faire de la cause particulière de notre Nation la cause de l'humanité entière.

S'il est vrai qu'un Peuple juste & bon soit le seul qui puisse faire la guerre avec miséricorde, selon la belle & touchante expression d'un saint Docteur (*d*), quel nouveau titre de gloire pour la France, N. T. C. F., au milieu d'une guerre où les principes les plus saints ont été violés, d'être constamment restée dans les limites de ce droit des Nations dont la source ne se trouve qu'en Dieu même ! Toute la terre a vu jusqu'où est allée, au sein même de la victoire, la modération de notre auguste Empereur. « *J'aurois pu*, a dit ce grand Prince, l'histoire recueillera ces belles paroles ; » *j'aurois pu armer la plus grande partie de la* » *population de la Russie contre elle-même, en proclamant la liberté des* » *esclaves..... Je me suis refusé à cette mesure, qui auroit voué à la mort* » *& aux plus horribles supplices bien des familles* (*e*). »

Tel est, N. T. C. F., le caractère que devroient avoir toutes les guerres depuis qu'un Dieu sauveur est venu apporter l'Evangile au monde : loi de grace, de miséricorde & d'amour, qui a tout adouci, & l'empire de la force, & la rigueur du commandement, & l'indocilité de l'obéissance : loi paternelle, qui a mis le frein de l'autorité dans le cœur même des Rois, où elle les avertit sans cesse qu'ils ne sont au-dessus des autres hommes que pour leur faire du bien, & que si tout leur est assujetti, ils sont soumis eux-mêmes à cette justice éternelle dont l'œil vigilant ne se ferme jamais : loi protectrice de l'ordre & de la paix des sociétés, qui en nous faisant révérer l'image de Dieu dans

---

(*d*) *Misericorditer, si fieri posset, etiam bella gererentur à bonis.* August. epist. 5, ad Marcellin.

(*e*) Réponse de l'Empereur au Sénat, le 20 décembre 1812.

les maîtres du monde, & dans leur majesté un écoulement de la sienne, nous apprend qu'il ne suffit pas de servir à l'œil, comme parle l'Apôtre (*f*), & de céder à la crainte, mais que la soumission doit avoir sa source dans la conscience, & que résister, ne fût-ce que d'intention, à l'autorité une fois établie, c'est résister à Dieu même, parce que toute autorité vient de Dieu (*g*).

Nous ne craindrons pas de le dire, N. T. C. F.; on devoit s'attendre que Dieu béniroit les armes d'un Prince qui a montré tant de respect pour ces saintes maximes, & qui a fait voir par son exemple où s'arrêtoit le droit de l'épée. Qu'ont servi, dans les champs de Wurtchen, à deux Nations pleines de confiance en leurs forces, & animées encore par la présence de leurs Souverains; que leur ont servi & ces épais bataillons qui obscurcissoient les airs, & cette innombrable cavalerie, & cette forte position, dont l'avantage étoit encore accru par tout ce que les ressources de l'art & d'immenses travaux avoient pu ajouter à la nature? Rien ne devoit tenir contre le courage d'un Peuple que Dieu sembloit avoir choisi pour venger l'injure commune de tous les Peuples. Il falloit que ce religieux Roi de Saxe, si fidèle à notre alliance, fût rendu à l'amour de ses sujets, & rétabli sur le trône qu'honoreront à jamais ses vertus. Il falloit que tout le nord de l'Allemagne fût délivré de la présence désastreuse des armées ennemies, & que les nombreux Etats de cette belle Confédération du Rhin, trop foibles isolément, quoique les peuples en soient si valeureux, pour conserver par eux-mêmes leur indépendance au milieu des grandes Puissances qui les environnent, resserrassent encore par de plus intimes liens,

---

(*f*) *Obedite per omnia dominis carnalibus, non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed in simplicitate cordis, timentes Deum.* Coloss. 3, 22.

(*g*) *Non est enim potestas nisi à Deo..... Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit.* Rom. 13, 1 & 2.

sous la protection d'un puissant Monarque, l'invincible faisceau de leur union, & que raffermis par la France dans leur existence politique, ils continuassent à être pour elle comme un rempart d'airain qui écarte à jamais de ses frontières les ennemis qu'elle auroit encore à redouter. Vaste & profonde conception, digne d'un grand Prince, d'avoir si étroitement uni par une même vue de sa politique, & le bonheur de ses voisins, & la tranquillité de son immense Empire.

Tels sont, N. T. C. F., les grands événemens qui nous demandent de nouvelles actions de graces. Et avec quelle confiance ne les adresserons-nous pas au Dieu qui protège la France, puisque ces nouveaux triomphes, remportés au moment même où prosternés au pied de ses autels, nous le bénissions d'avoir signalé par une grande faveur l'ouverture de cette campagne, semblent nous garantir que nos prières & nos vœux se sont élevés, comme un encens d'agréable odeur (*h*), vers le trône de ses miséricordes ! Que nous reste-t-il donc à lui demander, N. T. C. F., sinon d'achever son ouvrage, en accordant à nos vœux une paix équitable, solide, glorieuse, la seule qui soit digne d'une Nation aussi sensible à l'honneur qu'elle fut toujours triomphante ? Déjà nous entrevoyons l'aurore de ce beau jour : le sang a cessé de couler, & ce premier rapprochement des esprits semble nous promettre que tous les maux dont cette guerre afflige l'humanité, touchent enfin à leur terme.

A CES CAUSES, pour nous conformer aux religieuses intentions de SA MAJESTÉ L'IMPÉRATRICE-REINE ET RÉGENTE, & après en avoir délibéré avec les personnes vénérables qui composent notre Conseil, Nous avons ordonné & ordonnons ce qui suit :

I°. En action de graces de la victoire remportée à Wurtchen,

(*h*) *Oratio mea sicut incensum in conspectu tuo.* Ps. 140, 2.

sur les Russes & les Prussiens, par l'Armée Française sous le commandement immédiat de SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI, le *Te Deum* sera chanté solennellement Dimanche prochain 13 juin, dans l'église cathédrale. On y joindra comme Prière spéciale pour demander à Dieu la conservation de SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI, le Psaume *Exaudiat*, le Verset *Fiat manus tua*, le Verset *Domine, salvum fac*, &c., l'Oraison *pro gratiarum actione*, & l'Oraison *pro Imperatore.*

IIº. Les mêmes actions de graces seront célébrées dans toutes les églises du Diocèse le Dimanche qui suivra immédiatement la réception du présent mandement, lequel sera lu au prône de la Messe paroissiale.

Donné à Orléans, au palais épiscopal, sous notre seing & le contre-seing de notre Secrétaire, le 12 juin 1813.

J. RAILLON.

Par mandement,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

LETTRE DE S. M. L'IMPÉRATRICE-REINE ET RÉGENTE à Monsieur l'Evêque d'Orléans.

AU NOM DE L'EMPEREUR, L'IMPÉRATRICE-REINE ET RÉGENTE à Monsieur l'Evêque d'Orléans.

MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, La victoire de Wurtchen en Lusace, où SA MAJESTÉ L'EMPEREUR notre très-cher & bien-aimé Epoux, commandant en personne ses armées, a battu les armées

Russe & Prussienne, commandées par leurs Souverains, & malgré les retranchemens dont elles s'étoient couvertes ; le bonheur qu'il a eu de rétablir dans sa capitale son Allié le Roi de Saxe, & de délivrer tout son royaume ; les actions de graces que l'Allemagne rend au Dieu des armées pour l'avoir délivrée, par l'assistance qu'il a donnée à son auguste Protecteur, de l'esprit de révolte & d'anarchie dont l'ennemi avoit embrassé la cause, esprit si contraire à l'esprit de notre Religion & aux préceptes de Dieu, me portent à vous écrire cette lettre, afin qu'aussitôt que vous l'aurez reçue vous ayiez à vous concerter avec qui de droit, pour appeler nos peuples dans les églises, & adresser à Dieu les prières que vous jugerez les plus convenables dans ces grandes circonstances. Cette lettre n'étant à autre fin, nous prions Dieu qu'il vous ait, Monsieur l'Evêque, en sa sainte garde.

Donné en notre palais Impérial de Saint-Cloud, le 30 mai 1813.

Signé MARIE-LOUISE.

Par l'Impératrice-Régente, *Le Ministre d'Etat Secrétaire de la Régence*,

Signé DUC DE CADORE.

Pour expédition conforme : *Le Ministre des Cultes*,

Le Comte BIGOT DE PRÉAMENEU.

Par le Ministre : *L'Auditeur au Conseil d'État Secrétaire général*, *Signé* JANZÉ.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché, &c., Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

A [illegible] de Propagande de Rennes [illegible] Imprimerie de "L'Ouest", Cie, Librairie [illegible] n° 11.

45. 28 janvier 1814. Clery

37

MANDEMENT

DE M. RAILLON,

NOMMÉ ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

ADMINISTRATEUR CAPITULAIRE LE SIÈGE VACANT,

BARON DE L'EMPIRE, MEMBRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR,

Qui ordonne que des Prières publiques auront lieu dans toutes les églises du Diocèse, pour demander à Dieu de bénir les armes de SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI.

JACQUES RAILLON, nommé Evêque d'Orléans, Administrateur capitulaire le siège vacant, Baron de l'Empire, Membre de la Légion-d'honneur,

Au Clergé & aux Fidèles du Diocèse, Salut en NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

ACCOUREZ dans les temples, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES; que

tout ce qui a conservé des principes de foi, lève vers le Ciel des mains suppliantes. La guerre, ce fléau dont nous n'avons ceſſé de déplorer les ravages même au milieu de nos plus beaux triomphes ; la guerre, que toutes les chances de la fortune sembloient devoir tenir éloignée de nous, quelques mois ont suffi pour la ramener du fond des contrées du nord sur les anciennes limites de nos Gaules. Exemple mémorable à ajouter à tant d'autres que Dieu s'est plu à donner au monde, de l'instabilité des prospérités les plus étonnantes.

Oui, N. T. C. F., cet Empire si constamment protégé du Ciel, cette France naguère encore si redoutée, & qui sans doute n'a pas entièrement cessé de l'être, réduite aujourd'hui à combattre non plus seulement pour les intérêts de sa gloire, mais pour son indépendance, entend de toutes parts l'insulte & la menace de l'ennemi qui frémit à ses portes. Les peuples qu'elle a protégés s'unissent contre elle aux peuples qu'elle a vaincus : du nord au midi & du couchant à l'aurore, dans sa vaste étendue ils l'entourent, ils la serrent comme une effroyable ceinture de maux, & déjà la dévastation est entrée avec eux sur quelques points de son territoire.

Ah ! sans doute il falloit qu'il fût dans les deſſeins de Dieu de nous mettre à cette rude épreuve, puisque ni le génie si fécond en reſſources d'un grand Monarque, ni la valeur toujours indomptable de nos Légions, n'ont pu retenir plus long-temps cette horrible calamité loin de nos provinces.

C'est dans ces graves circonstances, N. T. C. F., que la Religion & la Patrie se réunissent pour imposer les mêmes devoirs. Quel cœur demeureroit fermé, quand le cri de la foi, quand le cri de l'honneur, quand le cri de l'intérêt propre de chaque citoyen se fait entendre ?

Que notre première pensée, N. T. C. F., & c'est le vœu religieux

qu'exprime notre auguste EMPEREUR (*a*) en nous annonçant son départ pour aller se mettre à la tête de ses braves ; que notre première pensée soit de recourir à la protection de ce Dieu puissant qui tient dans ses mains le sort des Peuples & des Empires. Mais en levant les yeux vers la montagne sainte d'où les ames fidelles attendent leur secours (*b*), pénétrons-nous de cette idée, que nos prières ne peuvent être exaucées ni agréables à Dieu qu'autant que nous ferons nous-mêmes pour la Patrie tout ce que les dangers qui la preſſent la mettent en droit d'exiger de ses enfans, & que nous nous prêterons non-seulement sans résistance & sans murmure, mais avec résignation & avec zèle, à tous les sacrifices que les besoins de l'Etat auront rendus nécessaires. Eh ! quels sacrifices pourroient paroître pénibles à un Peuple qui combat pour ses propres foyers, & à qui tous les nobles sentimens qui ont action sur le cœur de l'homme, font un besoin comme un devoir d'éloigner l'ennemi de ses demeures ?

Suivons, N. T. C. F., l'exemple de dévouement qui nous est donné du haut du trône. Ce grand Prince, que nous avons vu aussi ferme dans les revers qu'il a toujours paru calme & sans orgueil dans les triomphes, s'élance de ses palais, tout ému des gémissemens de nos provinces envahies qui l'implorent. Il part ; il va exposer pour nous à de nouveaux dangers cette tête auguste, & cette vie précieuse qu'il semble ne compter pour rien dès qu'il s'agit du salut de ses Peuples.

Enflammons-nous du même zèle, N. T. C. F. ; ayons pour la Patrie, menacée de tant de périls, les sentimens qui conviennent à des Chrétiens, qui conviennent à des Français. Loin d'une si grande Nation l'abattement qui accroît les maux parce qu'il trouble la sagesse même, &

(*a*) Voyez, ci-après, la lettre de SA MAJESTÉ.

(*b*) *Levavi oculos meos in montes unde venict auxilium mihi.* Ps. 120, ℣. 1.

qu'en obscurcissant les lumières il empêche d'appercevoir les ressources. Si l'esprit du Christianisme est un esprit de résignation & de paix, il est aussi un esprit de confiance & de force. Ouvrez les livres saints, ouvrez les fastes de l'Eglise; vous y verrez que le découragement n'entra jamais dans une ame vraiment Chrétienne.

Mettons Dieu dans nos intérêts, N. T. C. F.; voilà ce qui importe au salut de l'Etat, aussi-bien qu'au salut de nos ames. En quelque nombre que soient nos ennemis, que peut-il nous rester à craindre, si nous avons pour nous celui qui commande aux vents & aux tempêtes (*c*), & qui n'a besoin que d'un souffle pour briser les cèdres du Liban (*d*)?

Quel motif de sécurité pour nous, N. T. C. F., de songer que ce Dieu de bonté n'a point cessé de regarder d'un œil favorable les heureuses contrées que nous habitons! Car à quelle autre cause pourrions-nous attribuer le calme dont nous jouissons encore? Continuons à nous reposer du soin de notre tranquillité intérieure sur sa protection sainte, & après elle, sur le zèle des sages Magistrats à qui sa Providence a confié le bonheur des provinces qui composent ce Diocèse.

Nous en avons l'espérance, N. T. C. F.; si la paix, dont nous croyons entrevoir l'aurore même à travers le feu des combats, étoit refusée aux vœux du monde entier qui l'attend, qui la veut, qui l'appelle, le retour des anciennes faveurs du Ciel, qui ont si long-temps illustré nos armes, en accélèreroit pour la France le moment souhaité.

C'est dans cette ferme confiance, c'est dans ces sentimens de piété

(*c*) *Venti & mare obediunt ei.* Matth. c. 8, ℣. 27.

(*d*) *Vox Domini confringentis cedros.* Ps. 28, ℣. 5.

& de foi que nos prières & nos cœurs vont s'élever vers le trône du Tout-puissant, d'où dépendent également & la paix & la guerre.

A CES CAUSES, pour nous conformer aux religieuses intentions de SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI, & après en avoir délibéré avec les personnes vénérables qui composent notre Conseil, nous avons ordonné & ordonnons ce qui suit :

I°. Dimanche prochain 30 janvier, à l'issue de la Grand'Messe, le *Miserere* sera chanté dans l'église cathédrale, sous l'Antienne *Parce, Domine*, avec l'Oraison *pro tempore belli.* On y ajoutera le ℣. *Domine, salvum fac*, & l'Oraison *pro Imperatore.*

II°. Il y aura dans la même église exposition du Saint-Sacrement pendant trois jours consécutifs, à commencer lundi 31 du mois. On dira au Salut les Prières *Ave, verum ; Domine, non secundùm ;* le *Miserere*, & l'Antienne *Parce, Domine ;* le *Sub tuum ;* l'Antienne pour la paix ; la Prière pour l'Empereur ; les Oraisons, 1° du Saint-Sacrement, 2° *Deus cujus proprium est misereri*, 3° *pro Pace*, 4° *Deus qui salutis æternæ*, 5° *pro Imperatore.*

III°. Les mêmes Prières des Quarante-Heures se feront successivement dans les autres églises paroissiales de l'intérieur de la ville, selon l'ordre qu'elles ont coutume d'observer entre elles.

IV°. Elles auront lieu de la même manière dans les églises des villes chefs-lieux d'arrondissemens, & dans celles dont la population est de plus de 3000 ames.

V°. Dans les autres églises du Diocèse elles se feront pendant trois Dimanches consécutifs immédiatement après la réception du présent mandement.

VI°. A toutes les Messes on dira la Collecte, la Secrète & la Postcommunion *pro tempore belli*, jusqu'à la paix.

Et sera notre présent mandement lu & publié le Dimanche qui suivra immédiatement sa réception.

Donné à Orléans, au palais épiscopal, sous notre seing & le contre-seing de notre Secrétaire, le 28 janvier 1814.

J. RAILLON.

Par mandement,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

LETTRE DE S. M. L'EMPEREUR ET ROI

A MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, Au moment où nous allons nous mettre à la tête de nos armées pour repousser l'invasion des ennemis de la France & en délivrer notre territoire, notre première pensée est de recourir à la protection de Dieu, pour qu'il daigne bénir nos armes, & l'énergie de l'honneur Français dans la défense de la Patrie. Nous désirons donc qu'à la réception de la présente, vous réunissiez les Fidèles dans les temples de votre diocèse, pour adresser au Ciel les prières consacrées par l'Eglise, & que vous leur retraciez, avec les sentimens que la Religion inspire, les devoirs qu'elle impose dans ces circonstances à tout citoyen Français. La présente n'étant à autre fin, nous prions Dieu, Monsieur l'Evêque d'Orléans, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Donné en notre palais Impérial des Tuileries, le 24 janvier 1814.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur, *Le Miniſtre Secrétaire d'Etat*, *Signé* Le Duc DE BASSANO.

Pour expédition conforme : *Le Ministre des Cultes*,
Signé Le Comte BIGOT DE PRÉAMENEU.

Par le Ministre : *L'Auditeur au Conseil d'État Secrétaire général*, *Signé* JANZÉ.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché, &c., Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

MANDEMENT

DE M. RAILLON,

NOMMÉ ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

ADMINISTRATEUR CAPITULAIRE LE SIÉGE VACANT,

BARON DE L'EMPIRE,

MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR,

POUR LE CARÊME.

JACQUES RAILLON, nommé Evêque d'Orléans, Administrateur capitulaire le siège vacant, Baron de l'Empire, membre de la Légion d'honneur,

Au Clergé et aux Fidèles du Diocèse, Salut en NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

S'IL est vrai, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, comme l'enseignent les maîtres de la vie spirituelle, que la voie des tribulations est la plus sûre de toutes pour revenir à Dieu, et que l'ame trouve dans les souffrances, de quelque nature qu'elles soient, comme un feu qui la purifie (*a*), et une source inépuisable d'instructions (*b*), qui la guident et l'éclairent; en quelles circonstances plus favorables à votre sanctification pouvaient vous trouver ces jours de pénitence, que l'Église, après l'Apôtre, appelle des jours de salut (*c*), et qu'elle sépare avec tant de soin du reste de l'année, pour les consacrer tout entiers à confirmer les justes dans le bien, et à ramener les pécheurs de la voie de leurs égaremens ? C'est au milieu d'une calamité générale que cette sainte carriere va s'ouvrir. C'est à des peuples accablés

(*a*) *Ignis tribulatio. august. super.* Psalm. 60.
(*b*) *Flagella et doctrina.* Id.
(*c*) *Dies salutis.* II. Cor. VI, 2.

de maux, et pour qui la terre semble être devenue de fer (*d*), comme parle l'Esprit-Saint, que les ministres de la religion vont montrer le ciel adouci et la miséricorde de Dieu prête à prendre la place de sa justice. Quels momens de votre vie, N. T. C. F., vous flatterez-vous d'employer utilement à votre salut, si vous laissez s'écouler sans fruit ce temps propice, où il semble qu'il n'y ait plus d'efforts à faire pour s'affranchir de tout ce ce qui vous éloignait de Dieu ? Jetez les yeux sur cette mer orageuse du monde, qu'y verrez-vous encore qui soit capable de vous séduire et de vous attacher ? Une plaie horrible consume le genre humain. Ce n'est plus à une seule ville, comme autrefois à la criminelle Jésusalem ; c'est à toutes les contrées de la terre, c'est à toutes les nations que s'adresse aujourd'hui du haut des cieux cette accablante parole d'un Dieu en courroux : De quel coup me reste-t-il encore à vous frapper (*e*)? D'une extrémité à l'autre de cette Europe que nos premières années ont vue si calme et si florissante, tout souffre, tout gémit, tout est courbé sous le joug sanglant de la guerre. Mais pourquoi nous borner à l'Europe ? Cette fureur meurtrière a franchi les mers : l'un et l'autre hémisphères sont embrâsés du feu des combats, et le monde entier est devenu cet homme de douleur (*f*), en qui il ne reste plus de partie saine (*g*). Grand Dieu ! sommes-nous donc arrivés à ces jours de désolation dont nous menace l'Évangile, où les peuples doivent se lever contre les peuples, les nations s'armer contre les nations, et les empires s'arracher de leurs fondemens pour se précipiter les uns sur les autres (*h*)?

Où trouver, N. T. C. F., la cause de tant de maux ? Les attribuerons-nous au hasard et à ce fantôme vain que les hommes ont appelé la Fortune ? Mais vous frémiriez à l'idée de ne faire de Dieu que le témoin oisif de tout ce qui arrive dans l'univers. Abandonnons donc ce blasphême à la fureur avengle de l'impie. Laissons aussi se perdre dans leurs pensées (*i*), comme dit saint Paul, les politiques et les sages du siècle qui ne voient dans ces

---

(*d*) *Terra quam calcas, ferrea est.* Deut. XXVIII, 23.

(*e*) *Super quo percutiam vos ultra.* Isaï. I.

(*f*) *Virum dolorum et scientem infirmitatem.* Id. LIII, 3.

(*g*) *A plantâ pedis usque ad verticem non est in eo sanitas.* Id. I, 6.

(*h*) *Surget gens contrà gentem et regnum adversùs regnum.* Luc. XXI, 10.

(*i*) *Evanuerunt in cogitationibus suis.* Rom. I, 21.

grandes maladies des états que la suite naturelle de l'inquiétude des peuples et des passions des souverains. L'Esprit Saint nous en révèle une cause plus directe et plus certaine : Jérusalem a péché (*k*), s'écrie avec amertume le prophète Jérémie, et voilà qu'elle chancelle comme un homme ivre qui n'a plus la force de se tenir debout et de marcher.

Oui, N. T. C. F., le péché, qui a introduit la mort dans le monde (*l*), est encore la source funeste d'où découlent tous les maux dont gémit l'humanité. De là, de cet abîme de corruption que la chûte du premier homme a ouvert sous nos pas, s'exhalent sans cesse je ne sais quelles noires vapeurs qui, couvrant peu à peu de ténèbres la justice et la vérité, les dérobent enfin entièrement à la vue des peuples. C'est alors que, selon l'expression de l'Écriture, une nation toute entière s'assied dans l'ombre de la mort (*m*). Nuit profonde, où tout ce qui était uni se divise, se heurte, se confond. Et quel ordre, quelle paix, peuvent encore subsister quand il ne reste plus, ni frein pour retenir les cœurs, ni règle pour diriger les esprits ? Du choc des passions et des intérêts opposés, naissent bientôt le trouble et la discorde, qui causent dans un état les mêmes désastres qu'occasionnerait dans la nature la confusion des élémens. Voilà, N. T. C. F., lorsqu'un peuple a lassé la patience de Dieu, de quelle manière effroyable le mal s'enchaîne au mal pour en devenir le châtiment. Ouvrez les Annales des nations, cet immense dépôt des erreurs et des malheurs des hommes; voyez si jamais ces grandes révolutions qui changent toute la face du globe, ont pris naissance chez un peuple soumis à Dieu et fidèle à observer ses lois. Ah ! partout vous trouverez qu'une corruption invétérée en a offert long-temps à l'avance l'effrayant symptôme, et qu'elles n'ont été que la tardive vengeance du ciel. Triste vérité que l'histoire de notre siècle ne confirmera que trop aux générations qui viendront après nous.

Rappelez-vous, N. T. C. F., dans quel relâchement de tous les principes conservateurs de la société, dans quel abandon et quel dédain de toutes les règles des mœurs, dans quel éloignement de Dieu, quel mépris de sa doctrine sainte et quel oubli des devoirs, nous ont surpris, il y a plus de

---

(*k*) *Peccatum peccavit Jerusalem, propterea instabilis facta est.* Jérem. I, 8.

(*l*) *Per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, et per peccatum mors.* Rom. V, 12.

(*m*) *Habitantibus in regione umbræ mortis.* Isaï. IX, 2.

vingt ans, les premières secousses de ce grand ébranlement qui depuis s'est fait sentir jusqu'aux extrémités de la terre. En faut-il davantage pour nous y faire reconnaître les coups de cette toute puissante justice d'en haut, dont l'œil attentif ne se ferme jamais long-temps sur les grands désordres de l'univers. Dieu devait à sa gloire offensée ; il devait à sa religion méconnue, à son culte avili, de tonner au plus haut des cieux (*n*), pour réveiller le monde de ce funeste assoupissement. Toute chair avait corrompu sa voie (*o*) ; il fallait que toute chair fût punie, et qu'un nouveau déluge, grand Dieu! vous avez permis que ce fut un déluge de sang, vînt inonder la terre pour la purifier encore une fois de ses souillures. Vous êtes juste, Seigneur ! s'écrie le grand saint Augustin, vous avez voulu que le désordre portât sa peine avec lui, et que le pécheur trouvât dans son péché même le commencement de son supplice (*p*).

Ne ressemblons pas, N. T. C. F., à ces aveugles Israélites qui méconnurent si souvent la main de Dieu (*q*), tantôt dans les biens qu'ils recevaient de sa miséricorde, tantôt dans les châtimens que leur infligeait sa colère. Faisons l'humble aveu que nous avons péché ; confessons hautement à la face du ciel et de la terre que nous n'avons rien gagné à nous éloigner de notre Dieu, et qu'il n'y a qu'amertume et douleur hors des voies de sa justice (*r*). Non, Baal et le monde promettent en vain le bonheur, ils ne le donnent pas ; ils n'en ont que l'apparence qui nous séduit. Sous cette surface éblouissante se cachent la peine, les dégoûts, l'inquiétude, les tourmens, et le pécheur y trouve un joug cent fois plus lourd à porter que n'eût été le joug de J.-C. Malheur donc à ces ames insensées qui, selon la forte expression de saint Grégoire, pape, s'abandonnent elles-mêmes (*s*) pour courir après le fantôme qui les abuse. Le plaisir passe, dit un autre Père, le péché reste ; ce qui flattait les sens s'évanouit comme un songe, et ce qui doit déchirer éternellement, demeure (*t*).

(*n*) *Intonuit de cœlo Dominus.* Eccli. XLVI, 20.

(*o*) *Omnis caro corruperat viam suam.* Genes. VI, 12.

(*p*) *Jussisti et sic est ut pœna sua sibi sit omnis inordinatus animus.* August. Confess. lib. I. cap. 12.

(*q*) *Nescierunt neque intellexerunt.* Isaï. XLIV, 18.

(*r*) *Scito et vide, quia malum et amarum est reliquisse te Dominum Deum tuum.* Jérem. II, 19.

(*s*) *Arreptis rebus, se ipsum dereliquit.* Grég. homil. XL. in Evang.

(*t*) *Voluptas transit, peccatum manet ; præteriit quod delectabat, remansit quod*

Une pensée consolante nous reste, N. T. C. F., au milieu des maux sans nombre que nos iniquités ont attirés sur la France; c'est que Dieu ne châtie ici bas qu'en père, et qu'il ne punit que pour pardonner. Mais en vain nous gémirons sous le poids des fléaux dont il nous accable, si nous ne faisons rien pour en arrêter le cours. Un cri de paix est parti de toutes les bouches; il était l'expression de tous les cœurs. C'est de nos œuvres, c'est de nos consciences réconciliées avec Dieu qu'il faut que ce cri s'élève pour être exaucé. Vainement, tant que les cœurs demeureront endurcis, dirons nous comme Israël oppressé de l'ennemi : la paix, la paix (*u*); une voix de tonnerre se fera entendre du ciel, il n'y a point de paix pour l'impie (*v*). Revenons donc à Dieu dans la sincérité de nos cœurs, revenons à sa religion sainte. Elle fit le bonheur de nos pères; elle fera le nôtre. Vous l'avez vu, N. T. C. F., il semble être de la destinée de cette antique monarchie de ne pouvoir subsister sans elle, puisque la corruption des mœurs n'y a jamais porté d'atteinte qui n'ait mis en péril tout l'état. Mais comment s'en étonner? n'est-ce pas à la foi de J.-C. que la France a dû son premier lustre? n'est-ce pas à sa douce lumière que ces Francs, alors si barbares, qui inondèrent nos Gaules, il y a plus de quatorze siècles, ont dû de devenir le peuple le plus poli et le plus civilisé de la terre? Sainte et salutaire doctrine! quelle voix suffirait à raconter le bien qu'elle a fait aux hommes! en quelle contrée sauvage n'a-t-on pas vu arriver à sa suite tout ce qui fait le bonheur des peuples et la prospérité des états, les bonnes mœurs, les sages lois, les saines maximes de gouvernement, la civilisation et les arts? Et c'est là cette religion auguste que l'ingrate Europe presque entière semble avoir bannie de son sein. C'est ce soleil de justice et de charité que la corruption de la morale publique et les sophismes de l'impiété menacent d'éteindre. C'est cette source inépuisable de biens que l'esprit d'inovation a voulu fermer. C'est cette fontaine jaillissante de la vie éternelle que tant d'ames malheureuses ont abandonnée pour des citernes arides et sans eaux (*x*), comme s'exprime un prophète qui semble avoir voulu frapper d'un anathême anticipé ces doctrines monstrueuses que nous avons vu substituer à la doctrine

---

pungat. August. tract in Joan. XL.

(*u*) *Pax, pax.* Jérem. VI, 14.

(*v*) *Non est pax impiis.* Isaï. XLVIII, 22.

(*x*) *Me dereliquerunt fontem aquæ vivæ, et foderunt sibi cisternas, cisternas dissipatas quæ continere non valent aquas.* Jérem. II, 12.

descendue du ciel ! O siècle insensé, qui a donné le nom de sagesse à ces rêves cruels si funestes à l'humanité ! Ah ! fermez, N. T. C. F., fermez vos oreilles et vos cœurs à cette fausse et superbe sagesse, si pleine d'elle-même, qui dédaigne, qui insulte, qui outrage J.-C. crucifié (*y*), comme si en blasphémant ce qu'elle ignore, elle pouvait faire mourir une seconde fois celui qui une fois ressuscité ne meurt plus (*z*). Quel ravage cependant, N. T. C. F., cette dépravation des principes de la morale a fait parmi nous! De quelque côté que nous jetions les yeux, l'ivraie a couvert le champ de J.-C. O France ! ô terre sanctifiée par le sang de tant de martyrs, par les prières de tant de justes, et ce qui n'a pas moins de prix aux yeux d'un Dieu qui pardonne, par les larmes de tant de saints pénitens, qu'est devenue cette époque de ta gloire dans la religion où tu te distinguais entre tous les peuples par le titre de *Très-Chrétienne !* Le déréglement des esprits et des cœurs semble hâter pour toi le moment funeste où le Fils de l'Homme, descendant sur la terre, ne doit plus y trouver de foi (*aa*).

Nous savons, N. T. C. F., que la religion ne peut périr, puisqu'elle est vérité, et que la vérité demeure à jamais (*bb*). Mais toute impérissable qu'elle est de sa nature, elle peut passer d'un peuple qui la dédaigne à un autre qui en retirera plus de fruit. Trop d'exemples l'ont prouvé quand la menace terrible n'en serait pas sortie de la bouche même de J.-C. (*cc*). La foi n'est pas un don de la nature qui soit inhérent à tel ou tel climat; elle est un don de Dieu, qui en favorise qui il lui plaît. Cette plante céleste peut prendre racine dans toutes les contrées, mais elle ne peut ni venir d'elle-même, ni se conserver sans culture nulle part. Non, le royaume des cieux ne périt point pour être ôté à un peuple qui s'en est rendu indigne; sa pure lumière va éclairer une autre région. C'est le soleil qui ne se couche dans une contrée de la terre que pour se lever sur une autre.

A Dieu ne plaise, N. T. C. F., que nous voulions achever de vous abattre par cet effrayant tableau ; nous ne cherchons qu'à vous faire sentir le prix de la religion, et à ranimer dans vos cœurs les étincelles de foi que la bonté

(*y*) *O sapientia superba irridens Christum crucifixum !* August. tract. II, in Joan.

(*z*) *Christus resurgens ex mortuis, jam non moritur.* Rom. VI, 9.

(*aa*) *Filius hominis veniens, putas, inveniet fidem in terrâ.* Luc. XVIII, 10.

(*bb*) *Veritas domini manet in æternum.* Psalm. CXVI, 2.

(*cc*) *Auferetur a vobis regnum Dei, et dabitur genti facienti fructus ejus.* Matt. XXI, 43.

de Dieu s'est plue à y conserver. C'est notre consolation de penser qu'au milieu du naufrage qui a ravi tant d'enfans à l'Église, ce diocèse renferme encore un grand nombre d'ames fidèles, qui n'ont pas secoué le joug de J.-C. Ames religieuses, ames justes, c'est pour vous surtout que le saint temps qui s'approchesera un temps favorable, comme s'exprime l'Apôtre (*dd*); priez, redoublez d'ardeur, que vos mains, chargées de bonnes œuvres, soient toujours levées vers le ciel pour en désarmer le courroux. Sanctifiez le jeûne par la prière, et la prière par le jeûne et la mortification des sens. Et vous, qui avez tant à expier, vous, dont la religion a déploré la perte, ames à demi-mortes à la foi, sortez comme Lazare du tombeau où vous êtes ensevelies. Ces jours de salut sont des jours de miracles et de toute puissance; ils peuvent rendre la vie aux morts. Ah! c'est spécialement pour vous qu'ils sont accordés. Voyez jusqu'où l'Église a porté son amour, et quel adoucissement elle met chaque année à la rigueur de ses lois? Justifiez du moins son indulgence en vous soumettant à ce peu qu'elle exige encore. La voix de la patrie s'unit à celle de la religion pour vous presser d'appaiser par vos larmes la justice du ciel. Toutes deux ont des pertes à déplorer, et jamais leurs intérêts ne furent plus unis. Toutes deux dans l'affliction qui les presse, semblent vous dire comme Noémi: Ne m'appelez plus belle, nommez-moi veuve et désolée (*ee*). Ah! ne laissez pas ces tendres mères sans consolation, et que leurs gémissemens ne se perdent pas inutilement dans les airs comme les plaintes de Rachel (*ff*). Soyez enfans de l'une et de l'autre, et faites pour elles tout ce qu'elles ont droit de vous demander comme Chrétiens, comme Français. Vous, pères, vous, mères, de cette valeureuse jeunesse, qui brave en ce moment le danger des combats, voulez-vous que Dieu veille sur ces enfans si chers? Ah! que votre foi se ranime, que vos prières, que vos œuvres saintes leur servent de bouclier. A tant de sacrifices que vous avez faits, joignez-en de nouveaux, mais pour les pauvres de J.-C. Donnez à l'indigent cette nourriture que la pénitence va vous refuser; par-là vous doublerez le prix des privations, qui n'ont de mérite devant Dieu qu'autant qu'elles sont animées par la charité. A la tête des pauvres, N. T. C. F., voyez l'Église delaissée qui vous prie, qui vous

---

(*dd*) *Tempus accceptabile.* II. Cor. VI, 2.

(*ee*) *Ne vocetis me Noemi, id est pulcram; sed vocate me mara, id est, amaram, quia amaritudine valdè me replevit omnipotens.* Ruth. I, 20.

(*ff*) *Rachel plorans filiòs suos et noluit consolari quia non sunt.* Matt. II, 18.

sollicite en faveur de tant de paroisses sans pasteur, et qui vous montre cette sainte maison du séminaire où s'élève avec tant de soin l'espérance du diocèse, mais qui a un besoin si pressant d'être secourue par les charités des ames fidèles. Quelle œuvre de miséricorde peut être préférable à celle qui a pour objet de donner des ministres à J.-C. C'est à ce genre de charités qu'est attachée la conservation de la religion dans ce diocèse, où elle ne saurait subsister sans prêtres, et vous voyez avec quelle effrayante rapidité le nombre des Églises vacantes s'accroît tous les jours. Qui que vous soyez, N. T. C. F., il y va de vos intérêts les plus chers, puisqu'il s'agit pour vous, pour vos enfans, de votre bonheur ici bas et de votre salut éternel.

A CES CAUSES, après en avoir délibéré avec les personnes vénérables qui composent notre Conseil, nous permettons, pendant le Carême prochain, l'usage des œufs depuis le mercredi des Cendres jusqu'au mardi de la Semaine-Sainte inclusivement.

Nous autorisons MM. les Curés et Desservans, chacun dans sa Paroisse, à accorder les permissions qui pourraient leur être demandées, à raison de la rareté et de la cherté du maigre, de faire usage des alimens gras les Dimanches, lundis, mardis et jeudis, jusqu'au jeudi de la semaine de la Passion inclusivement.

Nous ordonnons que, selon l'usage, il soit fait le jour de Pâques, dans toutes les Paroisses, une quête pour le Séminaire.

Et sera notre présent Mandement lu au prône de chaque Paroisse le Dimanche de la Quinquagésime.

Donné à Orléans, au palais épiscopal, sous notre seing et le contre-seing de notre Secrétaire, le 8 février 1814.

J. RAILLON.

Par Mandement,

CONSTANT, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

CEUX de MM. les Curés et Desservans qui ont eu jusqu'à présent la faculté d'absoudre des cas réservés, sont aussi à continuer d'en user jusqu'à ce qu'elle leur soit révoquée.

A ORLEANS, de l'Imprim. de H. PERDOUX, Imprim.-Libraire, rue Royale, N° 4.

MANDEMENT

DE M. RAILLON,

VICAIRE-GÉNÉRAL CAPITULAIRE DU DIOCÈSE D'ORLÉANS, LE SIÈGE VACANT,

PORTANT que le TE DEUM *sera chanté solennellement dans toutes les églises du Diocèse, en action de graces pour l'heureuse arrivée de* SA MAJESTÉ LE ROI *LOUIS XVIII dans la capitale de ses Etats.*

JACQUES RAILLON, Vicaire-général Capitulaire du Diocèse d'Orléans, le siège vacant ;

Au Clergé & aux Fidèles du Diocèse, Salut en NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

IL falloit, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, pour que la foi ne fût pas sans mérite, que la profondeur des desseins de Dieu étonnât notre orgueil (*a*), & que nous fussions presque toujours réduits à les adorer

(*a*) *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei!* Rom. 11, 33.

sans les comprendre. Mais si dans le cours ordinaire de sa Providence il semble s'attacher à couvrir de ténèbres mystérieuses la main sage & puissante qui régit l'univers, il se plaît aussi quelquefois à la montrer au grand jour, et à confondre d'une manière digne de lui, c'est-à-dire par des prodiges, & les blasphèmes de l'impiété, & les murmures presque aussi condamnables de la foiblesse. A-t-il paru pendant un temps avoir livré le monde au hasard & aux passions des hommes ? le moment arrive enfin où par des coups inattendus il réveille dans tous les esprits l'idée de sa puissance, et rappelle à la terre entière qu'il n'est patient que parce qu'il est éternel (*b*).

C'est le grand spectacle ou plutôt le mémorable enseignement qu'il a voulu donner au monde, lorsqu'après avoir abandonné la France à de si longues & si sanglantes agitations, se souvenant enfin de ses miséricordes, il a commandé aux tempêtes qui la rouloient d'abyme en abyme, de s'appaiser, & aux astres du salut de se lever sur nos têtes.

Quel art des conjectures, N. T. C. F., quelle sagesse humaine nous eût révélé, il y a cinquante jours, que les sombres & épais nuages qui s'étoient amoncelés de toutes parts sur l'horizon de cette antique Monarchie, lui apportoient la sérénité & la paix, & qu'aux angoisses de la crainte & au saisissement des alarmes alloient succéder les acclamations de la joie & les transports de la reconnoissance ? Foibles mortels que nous sommes, savons-nous jamais au juste ce que nous avons à espérer ou ce que nous avons à craindre ? & dans les biens comme dans les maux, ne semble-t-il pas que les événemens se font un jeu de tromper les vains calculs de notre prévoyance ?

Que la Royauté parut grande, qu'elle parut vénérable & sainte dans ce jour solennel où les magnanimes Souverains alliés, réprimant tout d'un coup l'orgueil de la victoire, & éteignant la foudre encore prête à éclater, nous montrèrent, comme parle l'Ecriture, la douceur où étoit la force (*c*), & ne demandèrent pour prix de leurs nobles efforts que le bonheur d'une grande Nation & la paix du monde !

Mais ne soyons pas ingrats envers le Ciel, N. T. C. F ; n'attribuons pas aux hommes ce qui a si visiblement été l'ouvrage d'une main plus puissante. Elevons-nous donc, notre auguste Monarque nous en donne

---

(*b*) *Patiens quia æternus.* August.

(*c*) *De forti egressa est dulcedo.* Judic. 14, 14.

l'exemple (*d*) dans cette religieuse lettre que nous avons reçue avec un respect si profond ; élevons-nous à la véritable source de ces merveilleux événemens. Ce n'est pas à la fortune, qui n'est qu'un nom ; ce n'est pas à la force ou à la sagesse humaine, dont l'une est toujours foible et l'autre toujours sujette à l'erreur, que le miracle de notre résurrection politique est dû : il n'est dû qu'à Dieu, à ce Dieu de puissance, de justice & de miséricorde, qui tenant dans ses mains, comme dit le Prophète, les cœurs des peuples & des Rois (*e*), les dirige, souvent même à leur insu & par des voies connues de lui seul, vers le but déterminé où il veut qu'ils arrivent. Non, les hommes n'ont été ici que ses instrumens ; seul il a sauvé encore une fois ce beau Royaume, & la France est sortie de l'abyme à la même voix qui appela Lazare hors du tombeau (*f*).

C'est l'aveu qu'exigent de nous des événemens d'un ordre si supérieur à la foiblesse de notre nature ; c'est l'hommage que nous devons à notre Dieu, & le juste sujet des actions de graces qui s'élèvent en ce moment de toutes les parties de la France vers le trône de sa toute-puissance & de ses miséricordes.

Que de miracles, N. T. C. F., vont suivre ce premier miracle ! Que de choses le présent promet à l'avenir ! Que d'espérances à concevoir ! que de bonheur à attendre ! Plus de guerre, plus de sang ; il n'en a été que trop versé, & le monde, dans une première réconciliation, a vu briller l'aurore de la paix générale. Plus d'incertitudes, plus d'agitations ; nos destins sont à jamais fixés. Plus de deuil, plus de larmes ; il n'en coulera désormais de nos yeux que de joie.

Il est au milieu de nous, il est au sein de sa capitale & dans le palais de ses pères, cet héritier de tant de Rois, ce Monarque libérateur qu'appeloient tous les vœux ; Prince magnanime qui brillera sur le trône d'un éclat que le trône ne peut donner, celui que répand toujours sur un grand caractère une longue infortune soutenue avec le calme de l'héroïsme & de la dignité. Il est au milieu de nous, & ses sujets vont recueillir les fruits d'une sagesse éprouvée par le malheur, & d'une méditation de trente ans sur les devoirs des Rois & le bonheur des peuples.

(*d*) « Nous rapportons un tel & si heureux changement à celui qui tient dans » ses mains les destinées des Rois & des peuples. » *Lettre de Sa Majesté.*

(*e*) *Cor Regis in manu Domini ; quocumquè voluerit, inclinabit illud.* Prov. 21, 1.

(*f*) *Lazare, veni foràs.* Joan. 11, 43.

S'il est vrai, N. T. C. F., qu'un bon Roi soit le plus beau présent que le Ciel puisse faire à une Nation, pourrons-nous jamais le bénir assez d'avoir enfin rendu à notre amour ce fils de Saint Louis & de tant de Rois Très-Chrétiens, qui vient mettre un terme aux longues douleurs de l'Eglise, & faire reprendre parmi nous à la Religion de nos pères son ancien éclat; ce Roi juste, ce Roi religieux qui ne veut régner que pour que Dieu & les lois règnent, & qui, à peine rentré dans ses Etats, fait entendre cette belle maxime, que la justice est le premier besoin des peuples (*g*); ce Roi réparateur qui vient rendre le calme à nos cités, la culture à nos campagnes, le bonheur à nos familles, l'essor à notre industrie, l'activité à notre commerce & la liberté aux mers; ce Roi si sensible à l'honneur, si Français par ses sentimens, qui du sein même des terres étrangères où nos tempêtes politiques l'avoient jeté, n'a pu se défendre de prendre part à la gloire des armées Françaises (*h*); ce Roi si confiant dans le dévouement & le courage de ses troupes valeureuses, qu'il ne veut, après Dieu, que leurs bras pour appui de sa personne sacrée & de son trône; & qui, tout en faisant le vœu si digne d'un bon Prince, de n'avoir pas besoin de leur épée, s'engage à se mettre à leur tête, si jamais, ce que Dieu ne veuille, répétons sa belle parole, le moment venoit encore de s'en servir?

Vous faut-il, N. T. C. F., de nouveaux gages de la félicité publique? Voyez ces Princes magnanimes qui entourent le trône héréditaire où leurs vertus les rendroient tous dignes de monter. Voyez cette fille des Rois, qu'on ne peut nommer sans réveiller dans les cœurs tant de sentimens divers d'attendrissement, de respect & d'amour; ange consolateur d'un grand Prince dans ses revers; ange de réconciliation & de paix entre un Dieu qui pardonne & une Nation revenue pour jamais des illusions cruelles qui l'ont si long-temps égarée (*i*); Princesse au-dessus de tous les hommages de la terre par sa piété; plus grande par ses vertus que par l'éclat qu'elle reçoit du trône, & plus touchante encore par sa bonté céleste que par ses douleurs & le souvenir de ces augustes victimes à qui l'Eglise élèvera peut-être un jour des autels.

(*g*) Réponse de Sa Majesté à la Cour Royale d'Amiens.

(*h*) Paroles de Sa Majesté aux Maréchaux de France.

(*i*) Lettre du 13 mai, de S. E. le Ministre provisoire de l'Intérieur & des Cultes.

Famille révérée & chérie, noble sang de ces Rois qui furent en même temps & les pères de leurs sujets & les amis des autres peuples, qui pourra s'étonner que les acclamations de l'univers se soient mêlées à nos transports pour célébrer le triomphe de votre retour, & que les rivages d'une terre hospitalière aient semblé vous suivre jusqu'à la terre heureuse qui s'inclinoit de respect & s'avançoit d'impatience au-devant de vous ?

Nous avons eu, N. T. C. F., à envier le bonheur de leur présence aux lieux qu'ils ont à jamais illustrés par leur passage : mais nos cœurs & nos vœux les y ont suivis. Nous devons au Diocèse cet honorable témoignage, qu'en nulle autre contrée du Royaume les peuples ne se sont ralliés avec plus d'ardeur à ce mystérieux emblème d'un gouvernement paternel, à ces lis majestueux que vingt-cinq ans de tempêtes semblent n'avoir rendus que plus éblouissans & plus purs. Avec quels sentimens de piété, avec quel élan de reconnoissance cette religieuse ville d'Orléans, toujours si fidèle à ses maîtres, a célébré par le cantique d'action de graces la triomphante entrée de son bon Roi dans la capitale ! Quel recueillement, quel calme religieux dans le sanctuaire du Dieu vivant, & au-dehors quelles acclamations, quels transports, quelle ivresse de joie, & quel contraste avec la morne & accablante tristesse où à peine un mois auparavant étoient tombés tous les esprits à la fatale nouvelle que tout le poids d'une guerre si désastreuse alloit se porter sur les belles contrées que la Loire arrose ! Tendres mères, épouses désolées, quelles furent vos alarmes, quelles furent vos douleurs à la vue de ces préparatifs de défense qui sembloient vous annoncer que l'enceinte paisible de nos murs alloit devenir l'arène sanglante des combats ! Bénissez le Ciel ; l'olivier de la paix est uni dans la même main au sceptre de Saint Louis.

Le Ciel n'est pas libéral à demi, N. T. C. F. Si nous lui devons tant comme Français, que ne lui devons-nous pas encore comme Chrétiens, comme enfans de cette Eglise qui unit par les liens de la charité toute la terre ! L'Épouse de JÉSUS-CHRIST n'est plus veuve & désolée ; le Père commun des Fidèles lui est rendu. L'ange du Seigneur est descendu une seconde fois dans la prison de Pierre ; une seconde fois il l'a miraculeusement délivré de ses fers. Ames trop promptes à vous alarmer, qui avez tremblé pour l'Arche sainte, reprochez-vous votre peu de foi. Il est de sa destinée d'être sans cesse agitée sur cette orageuse mer des

passions humaines : mais que peuvent contre elle les tempêtes, puisqu'elle a pour gouvernail la croix, pour pilote JÉSUS-CHRIST, & pour la conduire au port le souffle de l'Esprit-saint (*k*) ? Ne semble-t-il pas, N. T. C. F., qu'entre cette antique Monarchie des Francs & le centre de l'unité Catholique, auquel notre auguste Maison Royale fut toujours si intimement unie, les joies & les douleurs doivent être à jamais communes ? Qui n'a pas remarqué avec admiration, qu'au moment où la capitale de la France s'élançoit tout entière au-devant, dirons-nous de son Roi ou de son père ; la capitale du monde Chrétien, la ville sainte tressailloit de la même allégresse en voyant s'approcher de ses collines ce Pontife d'une foi si vive, d'une résignation si héroïque, d'un zèle si pur, si désintéressé, si saint, & dont la longue & glorieuse captivité brillera de plus d'éclat dans les fastes de l'Eglise que le règne le plus actif de ses saints prédécesseurs ? O double triomphe ! ô double miracle ! Le trône de Pierre & le trône de Clovis, trop long-temps battus des mêmes tempêtes, vont donc reprendre en même temps leur ancienne paix & leur ancienne splendeur : la Religion refleurira à l'ombre de ces lis auxquels elle semble avoir donné quelque chose de sa céleste origine aussi-bien que de sa pureté & de sa candeur. Qu'elle paroît sainte cette Religion, N. T. C. F., & que Dieu paroît grand, quand ces têtes augustes que nous contemplons de loin avec tant de respect, quand ces puissans du monde & ces dieux de la terre, comme parle l'Esprit-saint (*l*), quand ces secondes Majestés, comme s'exprime un Père de l'Eglise (*m*), viennent s'humilier devant la Majesté première, & reconnoître, en abaissant leur front jusqu'au pavé de ses temples, que toutes les grandeurs humaines s'évanouissent & que tous les rangs s'effacent, se perdent, se confondent en présence de cette souveraine Grandeur qui voit du même œil & les Monarques & les sujets, parce qu'elle doit les juger tous sur la même loi !

Ce grand spectacle, ces saints exemples que Paris donnera désormais au reste de la France ne seront pas perdus pour vous, N. T. C. F. : ils vous attacheront de plus en plus à la Religion de vos pères ; ils vous rendront tous les jours plus chère comme plus vénérable cette

---

(*k*) *Habemus pro mari mundum, pro navi Ecclesiam, pro velo pœnitentiam, pro gubernaculo crucem, pro nautâ Christum, pro vento Spiritum sanctum.* Ephrem. lib. 1.

(*l*) *Dii estis, & filii Excelsi.* Psal. 81, 6.

(*m*) *Secunda post Deum Majestas.* Tertull.

pieuse Dynastie qui se distingue depuis si long-temps entre toutes les Maisons Royales par le titre de Très-Chrétienne.

Quels sacrifices pour le bien de l'Etat pourroient vous paroître pénibles sous des Princes si bons, si justes, si religieux ? Des sacrifices, après tous ceux que vous avez faits depuis vingt ans ! Oui, N. T. C. F., il en reste encore à faire. Un Roi sage, un Roi économe vous en donnera l'exemple, quoiqu'il soit si étranger aux causes qui les ont rendus nécessaires (*n*). Vous les supporterez sans murmure, parce que le salut public les commande, & que Dieu lui-même vous en fait un devoir. Vous les supporterez avec joie, parce que vous avez la certitude qu'ils seront utiles, & que bientôt la sagesse d'un Gouvernement paternel y mettra un terme. Quelque grands qu'aient été les désastres qui ont précédé ces jours de bénédiction & de paix, la trace en sera bientôt effacée. C'est ce que nous promettent & les inépuisables ressources que la Providence a réservées à ce beau Royaume, & la tendresse sage & éclairée du bon Roi à qui elle en a confié le bonheur.

A CES CAUSES, & pour nous conformer aux religieuses intentions de SA MAJESTÉ, & après en avoir délibéré avec les personnes vénérables qui composent avec nous le Conseil de l'administration diocésaine, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Le *TE DEUM* sera chanté solennellement dans toutes les églises du Diocèse, pour rendre graces à Dieu de l'heureuse arrivée de SA MAJESTÉ LE ROI LOUIS XVIII dans la capitale de ses Etats.

On y joindra le Pseaume *Exaudiat*, le Verset *Fiat manus tua*, le Verset *Domine, salvum fac Regem*, l'Oraison *pro gratiarum actione*, & l'Oraison *pro Rege.*

Ces actions de graces auront lieu dans chaque église le Dimanche qui suivra immédiatement la réception du présent mandement, lequel sera lu au Prône de la Messe paroissiale.

Donné au palais épiscopal d'Orléans, le 20 mai 1814, sous notre seing & le contre-seing de notre Secrétaire.

J. RAILLON.

Par mandement,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

(*n*) Lettre de S. E. le Ministre provisoire de l'Intérieur & des Cultes.

LETTRE DE SA MAJESTÉ

A MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

MONS. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, La Divine Providence a permis notre retour dans la capitale de nos Etats, où elle nous avoit ménagé les plus douces consolations. Nous y avons trouvé nos sujets disposés à rentrer dans les principes de respect de la Religion, d'obéissance aux lois & de fidélité au Roi qui ont pendant des siècles signalé leurs pères. Nous rapportons un tel & si heureux changement à celui qui tient dans ses mains les destinées des Rois & des peuples, & nous voulons qu'il lui en soit rendu de solennelles actions de graces. Je vous fais donc cette lettre pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez reçue vous fassiez chanter un *Te Deum* en action de graces dans toutes les églises de votre Diocèse; que vous ayiez à y convier les Corps & Compagnies qui ont droit d'assister aux cérémonies publiques. Cette lettre n'étant à autres fins, je prie Dieu, Mons. l'Evêque d'Orléans, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Fait à Paris, le treize mai mil huit cent quatorze.

Signé LOUIS.

Et plus bas :

Le Baron DE VITROLLES.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur de l'Evêché, &c., Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

MONSIEUR LE CURÉ, Vous avez peut-être déjà appris que le 21 de ce mois il a été célébré dans l'église cathédrale un Service solennel pour Leurs Majestés le Roi LOUIS XVI, le Roi LOUIS XVII, la Reine MARIE-ANTOINETTE, & Son Altesse Royale Madame ELISABETH. Ce Service doit avoir lieu dans toutes les églises du Diocèse : la reconnoissance & la Religion nous en font un devoir envers ces augustes victimes de la cruelle révolution à laquelle la miséricorde de Dieu vient enfin de mettre un terme pour jamais. Je connois, Monsieur le Curé, les sentimens qui vous attachent à nos légitimes & bien-aimés Souverains ; c'en est assez pour être assuré que vous vous empresserez de faire faire ce Service dans votre église le plutôt possible. Je me borne à vous engager à en faire l'annonce au prône, pour que vos paroissiens puissent s'y trouver en plus grand nombre.

Recevez, Monsieur le Curé, la nouvelle assurance de ma considération distinguée & de mon entier dévouement.

RAILLON,

Vicaire-général Capitulaire du Diocèse d'Orléans, le siège vacant.

AVIS.

MM. les Curés sont prévenus que les mandats délivrés sur des ordonnances des Ministres antérieures au 5 avril dernier, ont été annullés par le Gouvernement. Les porteurs de ces mandats sont invités à les faire remettre au bureau de la comptabilité de la Préfecture : ils y seront enregistrés, ce qui tiendra lieu de récépissé. De nouveaux mandats seront délivrés en échange, quand les fonds seront faits pour le paiement des traitemens ecclésiastiques : une lettre du 13 de ce mois, de Son Excellence le Ministre provisoire de l'Intérieur & des Cultes fait espérer que cette époque n'est pas éloignée.

Quoique cet avis de l'annullation des mandats n'ait été donné jusqu'ici que par Monsieur le Préfet du Loiret, la mesure est générale, & doit aussi intéresser MM. les Ecclésiastiques du Département de Loir & Cher.

MONSIEUR LE CURÉ, Les papiers publics ont annoncé l'heureux retour de Notre Saint Père le Pape PIE VII dans ses Etats. Si sa longue & douloureuse captivité a été pour toute la terre le sujet d'une profonde affliction, elle n'a pas été un moindre sujet d'édification, par la résignation sublime avec laquelle ce saint & magnanime Pontife a supporté tant de maux. Sa délivrance miraculeuse a rempli d'allégresse tous les vrais Chrétiens, & spécialement le Clergé. Mais ce n'est pas assez de se livrer aux transports d'une joie stérile : nous avons pensé à l'unanimité dans le Conseil, qu'il étoit juste d'en rendre graces à l'Auteur de tout bien, par une Messe solennelle (*pro gratiarum actione*, avec l'Oraison *pro summo Pontifice*), qui sera célébrée dans toutes les églises du Diocèse. Vous voudrez bien, Monsieur le Curé, l'annoncer au prône, & en fixer le jour, en donnant à vos paroissiens lecture de cette lettre.

Recevez, Monsieur le Curé, la nouvelle assurance de ma considération distinguée & de mon entier dévouement.

RAILLON,

Vicaire-général Capitulaire du Diocèse d'Orléans, le siège vacant.

MANDEMENT

DE M. RAILLON,

VICAIRE-GÉNÉRAL CAPITULAIRE DU DIOCÈSE D'ORLÉANS, LE SIÈGE VACANT,

Qui ordonne que le TE DEUM *sera chanté dans toutes les églises du Diocèse, en action de graces pour la Paix conclue à Paris le 30 mai 1814, entre Sa Majesté le Roi* LOUIS XVIII *et les Souverains coalisés.*

JACQUES RAILLON, Vicaire-général Capitulaire du Diocèse d'Orléans, le siège vacant ;

Au Clergé & aux Fidèles du Diocèse, Salut en NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

VOUS vous étiez attendus, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, que les premières pensées de notre bon Roi, en montant sur le trône de ses ancêtres, seroient des pensées de paix (*a*), comme dit l'Ecriture, & que

(*a*) *Cogitationes pacis, & non afflictionis.* Jerem. 29, 11.

le premier de ses soins tendroit à nous rendre le calme après lequel nous soupirions depuis si long-temps. Réjouissez-vous dans le Seigneur : le Ciel a béni un si généreux dessein ; la justice & la paix se sont embrassées (*b*) au pied de ce trône miraculeusement rétabli. Dieu a voulu que le début d'un règne qu'il destinoit à notre insu à réparer les longs malheurs de la France, fût un bienfait pour le monde entier, & qu'il fît époque dans les annales des peuples, en mettant fin à cette grande calamité qui a successivement inondé de sang toutes les contrées de l'Europe. Guerre affreuse ! Jamais l'esprit de discorde, qui fut homicide dès le commencement (*c*), n'avoit excité de tempête si violente, ni si générale. Quelle contrée n'en a été troublée ? quelle nation n'en a souffert ? Jetez les yeux, N. T. C. F., sur tant de peuples que vous avez vu entrer, les uns plus tôt, les autres plus tard, dans cette sanglante arène. Où sont ceux qui n'en sortent avec des plaies si profondes qu'un demi-siècle suffira à peine pour les fermer ? O perte qui atteint l'avenir ! La force a été dévorée, comme dit le Prophète (*d*) : l'année entière a été ravagée dans le printemps ; des générations sans nombre ont été frappées dans une seule génération. Encore quelques mois de ce fléau, N. T. C. F., & les dernières espérances des peuples périssoient ; & cette Europe, naguère encore si fière de sa prospérité, de sa civilisation, de ses arts, retombant dans la barbarie, n'offroit plus qu'un immense désert, & des ruines ensanglantées.

Ah ! s'il est digne d'une Nation Chrétienne de rapporter à Dieu les moindres événemens qui tendent à adoucir ses destinées, si c'est pour elle un devoir de les regarder comme une émanation de ce trône des lumières & des miséricordes d'où descendent, selon l'expression d'un Apôtre, tous les dons parfaits (*e*), à qui pourroit s'adresser notre reconnoissance pour ce grand bienfait d'une paix qui tarit la source de tant de maux, sinon à ce suprême Auteur de tout bien, dont la main secourable n'a jamais entièrement abandonné la France ? Malheur à nous,

---

(*b*) *Justitia & pax osculatæ sunt.* Psalm. 84, ℣. 11.

(*c*) *Ille homicida erat ab initio.* Joan. 8, 44.

(*d*) *Devoratum est robur eorum.* Jerem. 51, 30.

(*e*) *Omne donum perfectum desursùm est descendens à Patre luminum.* Jac. 1, 17.

N. T. C. F., si nous méconnoissions cette main miséricordieuse où elle est si visiblement tracée ! Mais comment la méconnoître ? comment se défendre de mêler l'admiration à la joie, lorsqu'on songe qu'au milieu du choc des plus violentes passions, & quand les courages étoient encore tout échauffés de l'ardeur des combats, les intérêts de tant de peuples, de si grands intérêts, des intérêts en apparence si opposés, ont été conciliés en moins de temps qu'il n'en eût fallu pour terminer les discussions d'une seule famille ? Qui a mis tout d'un coup tant de modération dans les cœurs, tant d'accord dans les esprits ? Qui a fait succéder en si peu d'instans le calme à la tempête ? Quelle voix puissante a commandé aux flots émus de s'appaiser, & aux vents déchaînés de retenir leur souffle ? Cette voix, N. T. C. F., qui éclate avec magnificence (*f*), comme parle le Psalmiste ; cette voix qui dit, & tout est fait (*g*) ; cette voix qui prescrivit d'un mot des limites à la mer, & qui, pour la contraindre à briser contre des grains de sable ses ondes menaçantes, n'eut qu'à dire : « Tu ne passeras pas outre (*h*). »

La reconnoissance que nous devons à notre Dieu, nous fait un devoir de le publier ; nous marchons depuis trois mois de miracles en miracles. Car une paix si promptement conclue, malgré tant d'obstacles qui sembloient la mettre, comme cette paix céleste dont parle l'Apôtre, au-dessus du sens humain (*i*), n'est pas un prodige moins étonnant que les premières merveilles dont nous avons tout récemment encore rendu graces au Ciel.

Quel présage pour la France, N. T. C. F. ! Que ne pas se promettre d'un règne si heureusement commencé ! Que ne pas attendre d'un Roi qui sait associer le courage à la modération, la fermeté à la douceur, la force à la bonté ; qui à peine assis sur le trône illustré par ses aïeux, se souvient que cette belle couronne de France fut toujours une couronne de liberté & de gloire (*k*) ; qui aime la paix, & qui la veut avant

---

(*f*) *Vox Domini in magnificentiâ.* Psalm. 28, ℣. 4.
(*g*) *Dixit, & facta sunt.* Ps. 148, ℣. 5.
(*h*) *Usque hùc venies, & non procedes amplius.* Job, 38, 11.
(*i*) *Pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum.* Philip. 4, 7.
(*k*) Dumoulin.

tout, pourvu qu'elle soit digne de lui & d'un grand peuple; mais qui auroit su braver la guerre, s'il eût fallu choisir entre une paix déshonorante & de nouveaux dangers !

N'en doutons pas, N. T. C. F., c'est, après Dieu, à cet heureux mélange de force & de sagesse qui forme le caractère de notre grand Roi, c'est à la juste confiance qu'il inspire à des Souverains dignes de lui, que la France a dû de pouvoir enfin, après tant d'orages, se reposer, selon la naïve expression des livres saints, dans la beauté de la paix (*l*). Paix durable, puisqu'elle n'est pas moins fondée sur les besoins réciproques des peuples que sur la loyauté & le noble caractère des Souverains qui l'ont conclue. Paix glorieuse, puisqu'aucune portion de cette grande Monarchie, qui s'est toujours suffi à elle-même, & qui n'avoit fait que perdre à s'étendre hors de ses limites naturelles, n'est détachée du sceptre auguste de ses Rois. Paix féconde, paix abondante, comme parlent les Prophètes (*m*), puisque ranimant tout au-dedans, & renouant au-dehors nos anciennes relations avec le reste de la terre, en même temps qu'elle donne à l'industrie de notre Nation un libre essor sur ces vastes plaines des mers que la Providence destina à rapprocher par l'échange des services tous les peuples, elle rouvre à-la-fois pour nous tous les canaux de la prospérité publique.

Nous pouvons donc vous dire, N. T. C. F., comme autrefois l'éloquent Saint Jean Chrysostome au peuple d'Antioche : Détournez vos yeux du passé ; ne regardez pas ce que le présent a encore de triste & de pénible ; regardez ce qu'il y a d'agréable & d'heureux dans l'avenir. Regardez, non les maux qui pèsent encore sur vous, mais les biens qui vous attendent, & qui vont vous arriver en foule (*n*). Voyez s'accomplir en votre faveur les promesses que le Seigneur fit autrefois à son peuple, de briser l'arc des guerriers, de consumer les flèches & les boucliers par le feu (*o*), de changer le casque & l'épée en instrumens de

---

(*l*) *Sedebit populus in pulchritudine pacis.* Is. 32, 18.

(*m*) *Orietur abundantia pacis.* Ps. 71, ℣. 7.

(*n*) *Noli ea quæ præsentia sunt acerba spectare, sed quæ jucunda futura; non quæ in manibus mala, sed quæ in spe bona; non ærumnas, sed præmia.* Homil. in SS. Martyres, 1.

(*o*) *Arcum conteret & confringet arma, & scuta comburet igni.* Ps. 45, ℣. 10.

labourage (*p*), d'éteindre les guerres d'une extrémité de la terre à l'autre (*q*), & de faire paître sans crainte la timide brebis à côté du lion (*r*). Voyez nos villes redevenues calmes & florissantes, nos campagnes cultivées, & leurs paisibles habitans désormais sans crainte de se voir ravir le prix de leurs sueurs. Voyez cette loi meurtrière de la conscription abolie, les alarmes de la tendresse dissipées, les mères n'ayant plus à redouter l'année fatale pour un fils, ni le vieillard à craindre de ne pas avoir à ses derniers momens une main chérie pour lui fermer les yeux.

Voilà, N. T. C. F., ce que vous promet cette paix que nous vous annonçons avec d'inexprimables sentimens de joie. Mais pourquoi nous borner à ce qu'elle promet? Ne commencez-vous pas à en recueillir les fruits? Au seul nom de la paix les dispersions d'Israël se rassemblent de toutes les parties de la terre. Dieu semble avoir commandé au Nord & au Midi de vous rendre vos enfans (*s*). De toutes parts ils arrivent : déjà ils ont touché la terre natale, & salué avec transport ce doux soleil de la Patrie, qu'ils croyoient ne devoir plus luire pour eux.

Que de sujets d'actions de graces réunis dans un seul! Venez, N. T. C. F., vous vous rassembler autour de vos Pasteurs pour remercier Dieu de ses dons. Mais en le bénissant de cette paix si douce, quoiqu'elle soit temporelle & périssable comme tout ce qui tient à la terre, n'oublions pas que la cessation des mauvaises œuvres est la véritable paix des Chrétiens (*t*). Que nous serviroit d'être exempts de trouble & d'inquiétude au-dehors, si nous continuions à porter la guerre en nous-mêmes? Affranchissons-nous, N. T. C. F., de la guerre du péché. Il est temps que la morale évangélique reprenne sur nous son salutaire empire; il est temps que ce Royaume redevienne ce qu'il fut

---

(*p*) *Conflabunt gladios suos in vomeres, & lanceas suas in falces.* Is. 12, 4.

(*q*) *Auferens bella usque ad finem terræ.* Ps. 45, ℣. 9.

(*r*) *Leo & ovis simul morabuntur.* Is. 11, 6.

(*s*) *Dicam Aquiloni, Da; & Austro, Noli prohibere : affer filios meos de longinquo.* Is. 43, 6.

(*t*) *Sabbatum nostrum, vacatio à malis operibus.* August. super psalm. 91.

dans les beaux jours de sa gloire, un Royaume très-Chrétien. Hélas ! combien n'a-t-il pas dégénéré de la piété florissante qui lui mérita ce glorieux titre ! En vain nous voudrions nous le dissimuler ; la Religion & les mœurs ont encore plus souffert que l'Etat des cruelles tempêtes qui nous ont agités si long-temps. Cette grande calamité de la guerre, qui naquit du désordre, car les jours d'innocence ne l'ont point connue, enfante le désordre à son tour. Une fatale expérience ne nous l'a que trop appris ; tout s'altère & se corrompt dans le trouble ; & le retour de l'ordre trouve presque toujours les esprits sans règle & les cœurs sans frein. Ayons-en la confiance, N. T. C. F., Dieu ne laissera pas son ouvrage imparfait. Après nous avoir ramenés au véritable esprit des sociétés & aux saines maximes du Gouvernement qui convient à notre Nation, il achevera de nous ramener à cette Religion sainte sans laquelle il semble qu'il ne puisse y avoir en France ni société ni Gouvernement. Déjà sa protection éclate miraculeusement sur son Eglise. La voix du Père commun des Pasteurs & des Fidèles ne trouvera plus d'obstacles qui l'empêchent d'arriver à ses enfans. Du haut de ce trône de Pierre, qui peut être en butte aux tempêtes du monde, mais que l'enfer même ne sauroit ébranler, il instruira librement la terre, après l'avoir édifiée par le grand spectacle de son héroïque résignation dans le malheur.

A CES CAUSES, pour nous conformer aux religieuses intentions de SA MAJESTÉ, & après en avoir délibéré avec les personnes vénérables qui composent avec nous le Conseil de l'Administration diocésaine, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Le *TE DEUM* sera chanté solennellement dans toutes les églises du Diocèse, en action de graces pour la paix conclue à Paris le 30 mai dernier.

On y joindra le Verset *Fiat pax in virtute tua*, l'Oraison *pro Pace*, le Verset *Domine, salvum fac Regem*, & l'Oraison *pro Rege.*

Ces actions de graces auront lieu dans chaque Eglise le Dimanche qui suivra immédiatement la réception du présent Mandement, lequel sera lu au Prône de la Messe paroissiale.

Donné au palais épiscopal d'Orléans, le 5 juillet 1814, sous notre seing & le contre-seing de notre Secrétaire.

J. RAILLON.

Par mandement,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

LETTRE DE SA MAJESTÉ à Monsieur le Vicaire-général Capitulaire d'Orléans.

MONS. LE VICAIRE-GÉNÉRAL CAPITULAIRE D'ORLÉANS, A peine arrivé dans la capitale de nos Etats, nous avons, avec l'aide de Dieu, entrepris & conduit à leur fin les négociations de la paix, dont notre Royaume éprouvoit depuis si long-temps le besoin. C'est sur-tout à celui qui dirige les volontés & les cœurs, que nous devons le succès de cette grande entreprise, & nous voulons qu'il lui en soit rendu de solennelles actions de graces. Je vous fais donc cette lettre pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous fassiez chanter un *TE DEUM* dans toutes les églises de votre Diocèse, & les autres prières que vous jugerez convenables; que vous ayiez à y convier les Corps & Compagnies qui ont droit d'assister aux cérémonies publiques. Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu, Mons. le Vicaire-général Capitulaire d'Orléans, qu'il vous ait en sa sainte garde. Fait à Paris, le 23 juin 1814.

Signé LOUIS.

De par le Roi,

Signé L'Abbé DE MONTESQUIOU.

PREMIER AVIS.

L'Office de l'Assomption se fera dans chaque Paroisse comme il est indiqué dans le Bréviaire et le Missel : on y ajoutera seulement la Procession et les Prières ordonnées pour le vœu de Louis XIII. MM. les Curés consulteront à ce sujet les Missels, les Antiphoniers et les Processionnaux dont on se sert dans leurs Paroisses respectives. L'indication de cette Fête dans l'*Ordo* de cette année est comme non avenue, ainsi que celle relative au deuxième Dimanche de l'Avent, 4 décembre. On se bornera, pour l'Office de ce Dimanche, à ce qui est indiqué dans le Bréviaire et le Missel.

Quant aux Fêtes patronales et autres Fêtes ou supprimées ou renvoyées au Dimanche, on continuera de se conformer, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, aux dispositions de l'Indult de S. E. le Cardinal Légat du 9 avril 1802, et du Mandement de feu M. Bernier du 30 mars 1803. C'est l'avis unanime du Conseil de l'Administration diocèsaine.

SECOND AVIS.

MM. les Curés et Desservans qui desservent une autre Paroisse avec la leur, sont priés d'en donner avis au secrétariat, où il en sera tenu note, pour leur procurer l'augmentation de traitement qui leur est promise. Il sera nécessaire de faire savoir s'ils *binent* ou non dans cette autre Paroisse.

TROISIÈME AVIS.

L'intention de notre auguste et religieux Monarque étant d'améliorer autant qu'il sera possible le sort des Paroisses et des Fabriques, Son Excellence Monseigneur le Ministre-Secrétaire-d'Etat de l'Intérieur désire de connoître avec exactitude leurs ressources respectives. MM. les Curés sont, en conséquence, invités à transmettre dans le plus bref délai les renseignemens suivans : 1°. Biens ruraux ou maisons dépendant de la Paroisse ou de la Fabrique, avec indication de la valeur capitale de ces objets, et de leur produit annuel : 2°. Rentes restituées : 3°. Rentes par legs ou donations : 4°. Rentes de fondations, avec indication des charges de chaque fondation et de ce qu'il reste de revenu net : 5°. Faire savoir par la même lettre si la Paroisse a un presbytère.

Nota. MM. les Curés sont priés de faire parvenir ces renseignemens au secrétariat francs de port.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de Rouzeau-Montaut, Imprimeur de l'Evêché, &c., Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

MANDEMENT

DE MM. LES VICAIRES-GÉNÉRAUX DU DIOCÈSE D'ORLÉANS, LE SIÈGE VACANT, POUR LE CARÊME.

LES VICAIRES-GÉNÉRAUX du Diocèse d'Orléans, le siège vacant,

Au Clergé & aux Fidèles du Diocèse, Salut en NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

LE moment est venu, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, de vous annoncer ces jours de pénitence & de recueillement dont nos pères retiroient tant de fruits, hélas ! & que nous avons vus cesser d'être un temps propice & des jours de salut (*a*). La douleur étouffe notre voix, quand nous songeons en quel oubli est tombée cette sainte & salutaire institution, qui date d'aussi loin que le Christianisme. Car il faut le dire à la

(*a*) *Tempus acceptabile, dies salutis.* 2. Cor. 6. 2.

honte d'un siècle irréligieux, le Carême n'est plus qu'un nom que l'Eglise, pour nous confondre, place encore chaque année dans ses fastes. A peine osons-nous vous en rappeler les devoirs, ou vous faire ressouvenir des graces qui y sont attachées. Et quelle espérance de succès soutiendroit notre zèle ? Quand l'indifférence pour tout ce qui tient au salut est devenue la maladie générale d'une nation, comment se flatter de faire goûter encore le don de Dieu (*b*), de remettre en honneur son culte presque aboli, & de ramener les cœurs à la pratique de ses commandemens & à l'observance des lois saintes de son Eglise ? Non, à moins d'un miracle de la grace, le langage de la foi n'a point de prise sur des ames qui se sont accoutumées à n'entendre que celui de la chair & du sang.

Il est trop vrai, N. T. C. F., dans cet abandon presque général où notre siècle en est venu des maximes les plus communes de la Religion, les Ministres de la nouvelle alliance, moins favorisés encore que ne le furent les Prophètes de l'ancienne loi au milieu des plus énormes prévarications d'Israël, semblent être envoyés de Dieu à des peuples d'une langue inconnue (*c*). Tout accès est fermé à la parole sainte ; l'ignorance & la corruption forment autour des cœurs comme un rempart d'airain qui lui en défend l'entrée.

Combien peu de temps il a fallu à la nation naguère encore la plus Chrétienne de la terre, pour dégénérer à ce point dans la foi ! Avec quelle effrayante rapidité les pertes ont succédé aux pertes & le relâchement au relâchement ! Remontez par la pensée, N. T. C. F., aux temps de votre enfance ; remontez aux beaux jours de la génération qui s'éteint : quel contraste aussi humiliant pour nous qu'il est affligeant pour la Religion ! A cette époque encore la France étoit Chrétienne ; le jeûne & l'abstinence n'étoient pas de vains noms, & le Carême ne se bornoit pas à ces foibles restes qu'en ont conservés nos temples. Oui, à cette époque encore les autels parés de deuil, l'accent de la douleur mêlé aux prières & aux chants de l'Eglise, & cette teinte générale de tristesse imprimée à toutes ses cérémonies saintes, étoient de fidelles représentations des sentimens qui pénétroient les ames. Quelque grand que fût

---

(*b*) *Joan.* 4, 10.

(*c*) *Non enim ad populum profundi sermonis & ignotæ linguæ tu mitteris.* Ezech. 3, 5.

déjà le nombre des prévaricateurs, l'Eglise, durant ces saints jours, avoit encore la consolation de voir ses lois généralement respectées, les invitations de sa tendresse écoutées, ses temples remplis, ses Sacremens fréquentés, les tribunaux de la réconciliation à toute heure entourés. La piété, ou du moins le sentiment de la décence, suspendoit tous les plaisirs: plus de ces réunions si souvent funestes à l'innocence, plus de divertissemens publics. Une fête bruyante eût paru un scandale. L'aspect entier de la société changeoit; l'intérêt même sembloit perdre son activité; toutes les affaires languissoient auprès de la grande affaire du salut. Que d'âmes saintes redoubloient de ferveur pour se sanctifier encore (*d*)! Que d'âmes mondaines & dissipées se vouoient à la retraite & au recueillement! Que d'âmes malheureuses que la tempête des passions avoit entièrement jetées hors des voies du salut, revenoient, comme le Prodigue, des terres lointaines & écartées (*e*), & méritoient comme lui, à force de repentir, de confiance & d'amour, d'être encore admises au baiser du Père de famille, & de participer à son festin!

Voilà, N. T. C. F., ce qu'étoit encore le Carême il y a à peine un demi-siècle. Interrogez les vieillards d'Israël; interrogez ces hommes vénérables, il en reste encore, qui ont vu tout s'altérer & se corrompre autour d'eux sans que la contagion générale ait pu les atteindre; *Interroga patrem* (*f*): demandez-leur l'histoire des anciens jours, ce qu'ils ont vu, ce qu'ils ont pratiqué eux-mêmes; *Interroga de diebus antiquis* (*g*). S'ils refusent de répondre, l'exemple édifiant de leur vie répondra pour eux. C'est sous les glaces de leur caducité que vous trouverez encore le respect & la soumission que l'on doit aux lois de l'Eglise. Ni l'âge ni les infirmités ne les détourneront de ces austérités de la pénitence qui effraient tant notre sensualité & notre mollesse: c'est à leur chair innocente qu'ils feront expier, autant qu'il sera en eux, les iniquités de leur siècle. Ah! ce n'est pas sans un dessein marqué de Dieu que ce foible reste de Chrétiens fervens a été conservé au-delà du terme ordinaire de la vie humaine. Ainsi que les Prophètes des anciens temps, ils sont

---

(*d*) *Apoc.* 22, 11.

(*e*) *Abiit in regionem longinquam.* Luc. 19, 12.

(*f*) *Deut.* 33, 7.

(*g*) *Deut.* 4, 32.

donnés en signe & en prodige (*h*) à une génération presque entièrement égarée. Ils ne subsistent encore que pour nous faire rougir de ce que nous sommes, en nous montrant ce que nous devrions être. Ainsi dans ces contrées jadis si fameux théâtre de la puissance, de la civilisation & des arts, aujourd'hui barbares, incultes & désolées, les tristes débris des antiques monumens semblent reprocher à des peuples avilis de quel haut degré de splendeur ils sont descendus. Encore un peu de temps, & nous chercherons en vain ces derniers témoins de la piété de la France. Mais qui peut songer sans effroi au compte que Dieu nous demandera un jour des saints exemples dont ils entourèrent notre berceau ? Par eux notre enfance fut accoutumée à porter le joug du Seigneur (*i*). A peine nos lèvres commencèrent-elles à s'ouvrir à la parole, qu'ils nous apprirent à le bénir. Ils firent de leurs demeures comme autant de temples domestiques élevés en son honneur. Le vénérable sacerdoce du chef de famille qu'ils y exerçoient, devoit passer de génération en génération, du père aux enfans. Il a cessé, & voilà que le sacerdoce même de Jésus-Christ semble s'éteindre. Hélas ! après quelle fausse sagesse avons-nous donc couru, pour renoncer à la sagesse descendue du ciel !

Le siècle qui vient de finir les a vu paroître ces faux sages, amateurs d'eux-mêmes (*k*), qu'annonçoit l'Apôtre. Nous étions avertis, dans la personne de Timothée, de les éviter avec horreur (*l*) ; & ils ont obtenu de nous un culte d'admiration & de respect ! & c'est à ces impures idoles que nous avons prostitué l'encens qui ne devoit brûler que sur les autels du Seigneur notre Dieu ! Ah ! la gloire du Très-haut a été vengée, puisque les funestes clartés dont nous nous sommes laissé éblouir, ne nous ont jetés que sur des écueils. Là, avec la foi d'Abraham tout le reste a péri, & nous pouvons dire avec le Prophète, que l'ennemi a mis sa main sur tout ce que nous avions de désirable (*m*). Jetez les yeux autour de vous, N. T. C. F. : où sont les antiques vertus, les

---

(*h*) *Ecce ego & pueri mei quos dedit Dominus in signum & portentum Israël.* Isaï. 8, 18.

(*i*) *Thren.* 1, 14.

(*k*) *Erunt homines se ipsos amantes.* 2. Tim. 3, 2.

(*l*) *Et hos devita.* Ibid.

(*m*) *Manum suam misit hostis ad omnia desiderabilia.* Thren. 1, 10.

anciennes mœurs ? La simplicité patriarcale dans laquelle les générations qui nous ont précédés avoient vécu, a été sans attrait pour nous. La miséricorde s'associoit à l'économie pour fonder les maisons ; c'est en partageant leur pain avec le pauvre que nos pères amassoient des trésors ; & nous, à mesure que nos entrailles se sont resserrées, & que nos cœurs se sont endurcis sur les misères de nos frères, nous nous sommes appauvris : l'intérêt, père des crimes, a été insuffisant pour remplir le vide affreux que le luxe faisoit dans les familles.

Et quelles espérances reste-t-il pour l'avenir, lorsqu'on songe que l'air contagieux du siècle va corrompre les générations jusque dans leur source, & que la candeur de l'enfance, regardée comme sacrée par les païens mêmes (*n*), n'a presque par-tout que l'exemple du mal sous les yeux ? Le murmure, les imprécations, le blasphême, voilà ce qu'elle trouve sous la cabane du pauvre. D'autres genres de scandale l'attendent dans les maisons des riches. Ni ses oreilles ni ses yeux ne sont respectés. Des livres irréligieux, ou remplis de ces choses que l'Apôtre nous défend de nommer (*o*), sont les premiers que l'on voie dans ses mains. Familles malheureuses, c'est sur vous que s'accomplira cette menace de l'Ecriture : « Vous avez semé l'iniquité autour de vous, vous ne moissonnerez que » des maux. » (*p*) Ces enfans que vous accoutumez à vivre sans Dieu & sans frein, laissez-les croître ; ils insulteront à vos cheveux blancs, & abreuveront d'amertume & d'opprobre les tristes jours de votre vieillesse.

Quand le mal en est venu à ce point, que feront vos Pasteurs pour y remédier ? Quelles exhortations emploieront-ils ? Où aboutiront leurs efforts ? Ah ! lorsqu'en descendant de la montagne sainte on voit tout Israël livré à l'idolâtrie & dansant autour du veau d'or, il semble qu'il ne reste plus qu'à briser, comme Moïse, les tables de la loi, toutes écrites qu'elles sont de la main de Dieu (*q*). Et qu'importe qu'elle demeure encore gravée sur la pierre, quand elle a cessé de l'être dans les cœurs ?

(*n*) *Maxima debetur puero reverentia.* Juv. sat. 14.

(*o*) *Omnis immunditia nec nominetur in vobis.* Eph. 5, 3.

(*p*) *Qui seminat iniquitatem, metet mala.* Prov. 22, 8.

(*q*) Exod. 34, 1.

Nous l'avouerons cependant, N. T. C. F., l'impiété ne lève plus avec la même audace son front d'airain. Mais si elle répand avec moins de publicité ses sarcasmes & ses dérisions, si les cercles du monde sont moins fréquemment le théâtre des outrages du Très-haut & de son Christ, si on ne cherche plus une honteuse gloire dans cette profession ouverte d'irréligion, est-ce à la foi, est-ce au respect pour la doctrine sainte qu'il faut en faire hommage ? Osons le dire, c'est à son humiliation même, & aux progrès que les nouveautés les plus révoltantes ont faits de nos jours. L'impiété ne flatte l'orgueil que lorsqu'elle sépare de la foule : elle cesse d'être une singularité & un titre de distinction quand elle a atteint la multitude même, & qu'elle est devenue comme un code à l'usage de tous. Aujourd'hui, fière de ses triomphes passés, elle se repose comme un vainqueur après le combat : dans son dédain superbe à peine jette-t-elle encore un regard sur la croix, qu'elle se flatte d'avoir terrassée & abattue. Mais disons-nous vrai ? N'est-ce pas la honte encore plus que l'orgueil, qui empêche l'impiété de se produire au-dehors avec la même ostentation, & la force de se borner à régner dans le secret des cœurs ? Un opprobre ineffaçable a été imprimé sur son front : elle est enfin réduite à rougir d'avoir tant osé, d'avoir pu, d'avoir fait de si horribles ravages. Et comment se dissimuleroit-elle que les mêmes mains qui portèrent de nos jours l'abomination de la désolation dans le lieu saint, qui abattirent par la hache ou consumèrent par le feu les autels du Dieu vivant, qui introduisirent dans son sanctuaire une idolâtrie si monstrueuse que le paganisme même en auroit eu horreur, sont aussi celles qui promenèrent la dévastation & la mort d'une extrémité à l'autre de ce bel Empire des Gaules, & menacèrent de le changer en un désert où l'on n'eût plus trouvé que le silence des tombeaux, & des ruines ensanglantées ?

Il semble, N. T. C. F., que le souvenir seul de ce que nous avons souffert dans ces affreuses tempêtes excitées de nos jours par l'esprit d'irréligion, auroit dû suffire pour nous ramener au culte doux & pacificateur de notre Dieu ; & à la suite de ces horribles convulsions, comme des malades qu'une fièvre ardente a tourmentés & jetés dans un long délire, nous retombons dans une langueur & un engourdissement qui ressemblent au sommeil de la mort ! Qui se seroit attendu qu'à tant d'agitations & de fureurs succéderoit le calme d'une indifférence plus funeste que la tempête elle-même, puisque c'est la tiédeur que Dieu vomit de son

sein (r) ? L'impiété n'entraîne plus, mais la foi importune encore : on cesse d'être à Bélial sans être à Jésus-Christ. Ah ! la Religion avoit peut-être moins de larmes à répandre quand elle étoit en butte aux tourmens de la persécution. Du moins la ferveur de quelques âmes privilégiées consoloit sa douleur. Mais parmi ces âmes choisies elles-mêmes, qui connurent tout le prix de la piété quand la piété étoit devenue un crime aux yeux des ennemis de la foi, combien se sont laissé affoiblir ! combien ont négligé le don de Dieu & perdu le goût des choses saintes à mesure qu'il a cessé d'être nécessaire de se roidir contre les dangers, & de se cacher pour être Chrétien ! Comme les eaux de ces fleuves qui coulent avec rapidité à travers mille obstacles, & qui deviennent immobiles & stagnantes dès qu'elles arrivent dans une plaine spacieuse & unie, leur piété s'endort dans une honteuse indolence depuis qu'il lui est permis de se montrer au grand jour. On diroit que le soleil de la foi a perdu de sa force dans les affreux nuages où nous l'avons vu se cacher, & que ses rayons affoiblis ne suffisent plus pour échauffer les cœurs.

Elles étoient donc prophétiques les paroles de ce grand Evêque, lorsqu'il annonçoit, il y a plus d'un siècle, qu'un jour les apôtres de l'impiété perdroient de leur influence & de leur crédit, non par l'horreur qu'on auroit de leurs maximes & de leurs sentimens, mais parce qu'on tiendroit tout dans l'indifférence, excepté les affaires & les plaisirs (s).

Par quels miracles de la grace, N. T. C. F, sortirons-nous de cette funeste léthargie où notre seconde situation, comme celle de cet infortuné dont parle l'Evangile, devient toujours pire que celle qui l'a précédée (t) ? Des miracles ! Dieu n'en a-t-il pas fait d'assez éclatans pour nous attirer à lui ? & ne peut-il pas nous dire, comme autrefois à l'infidelle Jérusalem : « Qu'ai-je dû faire pour cette terre ingrate, » que je n'aie fait (v) ? » Toute la race humaine l'a vu avec admiration, il a épuisé sur nous la coupe des miséricordes, comme il sembloit

---

(r) *Quia tepidus es, incipiam te evomere ex ore meo.* Apoc. 3, 16.

(s) Bossuet. Voyez son Histoire par M. de Bausset, ancien Evêque d'Alais, tome 1, p. 152.

(t) *Fiunt novissima hominis illius pejora prioribus.* Luc. 11, 26.

(v) *Quid est quod debui ultrà facere vineæ meæ, & non feci ei ?* Isaï. cap. 5, 4.

avoir épuisé la coupe des châtimens. *Quel état, & quel état* (*x*) ! Quel songe horrible & funeste, & quel réveil plein de paix & de douceur ! Nos cœurs sont-ils donc insensibles à tout ? Comme ces enfans auxquels le Sauveur du monde comparoit les Juifs de son temps, ne comprendrons-nous ni le langage de la joie, ni celui de la douleur (*y*) ? Voyez si la clarté inattendue qui s'est levée sur nos têtes a été de ces fausses lueurs qui ne brillent un moment que pour faire place à des ténèbres plus épaisses. L'œuvre de Dieu s'est affermie, elle se consolide de jour en jour. A voir toutes les tempêtes calmées, un peuple immense soumis, non plus par la crainte, mais par la reconnoissance & l'amour, un Roi honoré & béni, la marche active, régulière, assurée de tout son gouvernement, on diroit que ce bonheur général, dont la date est encore si récente, remonte à plusieurs siècles, ou plutôt, que le gouvernement paternel de nos Souverains légitimes n'a jamais été interrompu : tant ce règne auguste de la sagesse & de la bonté nous remet dans notre état naturel ! tant il s'accorde avec l'esprit & le caractère de notre Nation !

C'est de nous, N. T C. F., de nous seuls qu'il dépend désormais de rendre ce bonheur durable. Car il ne faut pas nous le dissimuler, le bonheur d'un peuple est toujours dans ses mains. Un Roi bon & religieux peut suffire pour attirer sur toute une nation les bénédictions du Ciel ; mais il ne sauroit seul les y fixer. Le règne du saint Roi Josias fut agréable à Dieu ; l'Esprit-saint lui rend ce glorieux témoignage, que jamais meilleur Prince ne s'assit sur le trône de David (*z*) : cependant tout le zèle de ce pieux Monarque ne retarda que de quelques années l'affreux esclavage que Dieu réservoit à ses sujets. Ecoutez en tremblant ce qu'en dit l'historien sacré : « Cependant le Seigneur persista dans toute » sa colère qui s'étoit allumée sur Juda (*a*). » Comme c'est ordinairement

---

(*x*) Bossuet, Sermon pour la Profession de Madame de la Vallière.

(*y*) *Cantavimus vobis tibiis, & non saltastis ; lamentavimus, & non plorastis.* Luc. 7, 32.

(*z*) *Similis illi non fuit ante eum Rex, qui reverteretur ad Dominum in omni corde suo ; neque post eum surrexit similis illi.* 4. Reg. 23, 25.

(*a*) *Veruntamen non est aversus Dominus ab ira furoris sui magni, quo iratus est furor ejus contra Judam.* Id. 26.

la

la multitude qui enflamme le courroux du Ciel, c'est à elle seule qu'il est presque toujours réservé de l'appaiser. Efforçons-nous donc, N. T. C. F., d'en détourner les traits. Ne méritons pas le reproche que le Psalmiste fait à des peuples ingrats ; n'oublions pas le Dieu qui nous a sauvés (*b*) : tournons nos regards vers cet arbre rédempteur, vers cette Croix qui s'élève encore sur la France, comme autrefois le serpent d'airain sur Israël. Que l'oracle sorti de la bouche de l'Homme-Dieu qui y fut attaché, s'accomplisse pour nous ; que cette Croix sainte attire tout à elle (*c*). Laissons le libertin & l'impie l'insulter : leurs outrages n'ôtent rien à sa gloire, puisque nous la voyons triomphante sur le front sacré d'un Roi religieux (*d*). Que des furieux dédaignent, qu'ils repoussent avec horreur le remède qui pourroit les guérir (*e*) : où ils trouvent à placer le mépris & l'insulte, l'âme fidelle est assurée de trouver son salut (*f*). O bois adorable, ô source de toutes les bénédictions, ô cause première de toutes les grâces (*g*), Croix sainte ! loin de rougir de vous, c'est sur nos fronts que nous voulons vous porter (*h*).

Telles sont, N. T. C. F., les saintes dispositions que nous devons apporter à la célébration du Carême pour en retirer de dignes fruits. Que ces pieux sentimens nous animent ; & les rigueurs de la pénitence n'auront plus rien qui nous effraie. La peine & la souffrance, dit un saint Docteur, cessent de se faire sentir où sont l'espérance & l'amour. Mais voyez, N. T. C. F., ce que fait chaque année la tendresse de l'Eglise

---

(*b*) *Obliti sunt Deum qui salvavit eos.* Ps. 105.

(*c*) *Et ego si exaltatus fuero à terra, omnia traham ad me ipsum.* Joan. 12, 32.

(*d*) *Insultet paganus Christo crucifixo ; videam ego in frontibus Regum crucem Christi.* Aug. in ps. 141.

(*e*) *Nihil est superbius ægroto qui deridet medicamentum suum. Si non derideret, acciperet & ipse, & sanaretur.* Id. ibid.

(*f*) *Quod irridet, ibi salvor.* Id. ibid.

(*g*) *Crux tua, omnium fons benedictionum, omnium est ca sa gratiarum.* Leo, serm. 8, de passione Domini.

(*h*) *Usque adeò de cruce non erubesco, ut non in occulto loco habeam crucem Christi, sed in fronte portem.* Aug. loc. cit.

pour se proportionner à notre foiblesse. A force d'adoucissemens successifs qu'elle a mis au Carême, il n'a presque rien conservé de ce qu'il fut pour les premiers Chrétiens. Sans doute la discipline de l'Eglise peut changer, mais son esprit ne change point. Moins nous pratiquerons de mortifications extérieures, plus nous serons obligés à nous mortifier au-dedans. C'est au cœur, c'est à l'âme qu'est réservée cette portion de la pénitence que ne peut supporter une chair rebelle & amollie. Si donc les pécheurs ne se couvrent plus de sacs & de cendres, s'ils ne sont plus foulés aux pieds à la porte de nos temples, qu'ils se déchirent par les pointes du cilice spirituel, qu'ils portent empreinte dans leurs cœurs cette circoncision qui n'est plus sur leur chair coupable. La douleur de l'âme suppléera à la douleur du corps, la volonté au sacrifice, & la vivacité de la componction à la durée de la pénitence. Alors ces âmes criminelles, purifiées par le baptême de leurs larmes, & renouvelées dans la vie de la grâce, seront encore invitées par l'Eglise à prendre part à la joie de la résurrection de Jésus-Christ, qui ayant une fois triomphé de la mort, ne meurt plus (*i*).

A CES CAUSES, nous permettons, pendant le Carême prochain, l'usage des œufs depuis le mercredi des Cendres jusqu'au mardi de la Semaine-sainte inclusivement.

Nous autorisons MM. les Curés & Desservans, chacun dans sa paroisse, à accorder la permission d'user d'alimens gras aux personnes qui seroient dans le cas d'en avoir besoin pour raisons de santé ou autres causes légitimes.

Nous ordonnons que, selon l'usage, il soit fait, le jour de Pâques, dans toutes les paroisses une quête pour le Séminaire. Le zèle avec lequel les Fidèles ont soutenu jusqu'ici & dans les temps les plus désastreux ce précieux établissement, ne nous permet pas de douter qu'un règne si favorable à la Religion ne donne un nouvel essor à leur charité.

Et sera notre présent Mandement lu au prône de chaque paroisse le Dimanche de la Quinquagésime.

(*i*) *Christus resurgens ex mortuis, jàm non moritur.* Rom. 6, 9.

Donné à Orléans, le vingt-trois janvier mil huit cent quinze, sous notre seing & le contre-seing du Secrétaire de l'Evêché.

Signé RAILLON, MERAULT, DEMADIERES, METIVIER, BARBAZAN, JOURDAN, Vicaires-généraux.

Par mandement,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

Ceux de MM. les Curés & Desservans qui ont eu jusqu'à présent la faculté d'absoudre des cas réservés, sont autorisés à continuer d'en user jusqu'à ce qu'elle leur soit révoquée.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur du Roi, de l'Evêché, de la Mairie, &c., Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

MANDEMENT

DE MM. LES VICAIRES-GÉNÉRAUX

DU DIOCÈSE D'ORLÉANS, LE SIÈGE VACANT,

Qui ordonne que des Prières publiques auront lieu dans toutes les Eglises du Diocèse, pour demander à Dieu de préserver la France de nouveaux malheurs, & de conserver la Personne sacrée du ROI.

LES VICAIRES-GÉNÉRAUX du Diocèse d'Orléans, le siège vacant,

Au Clergé & aux Fidèles du Diocèse, Salut en NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

LA FRANCE respiroit enfin après tant de maux, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, elle commençoit à les oublier dans les douceurs d'un Gouvernement qui unit à la bonté tous les ménagemens de la sagesse, quand tout-à-coup de nouvelles alarmes & la crainte du plus horrible des

fléaux, la guerre civile, ont menacé de nous ravir cette paix que nous avoit apportée le meilleur des Rois, & qui nous sembloit devoir être éternelle. Grand Dieu ! ne peut-il donc y avoir rien de stable sur ce théâtre du monde, dont votre Apôtre nous avertit que la figure passe sans cesse ? Et cette malheureuse génération est-elle destinée à voir s'écouler dans des secousses toujours renaissantes le petit nombre de jours que vous lui avez comptés ?

Ne nous aveuglons pas, N. T. C. F. ; c'est le triste fruit de notre ingratitude envers le Ciel. A peine échappés aux affreuses calamités qui ont pesé si long-temps sur la France, nous avons oublié, comme ces coupables enfans d'Israël, le Dieu qui nous a sauvés. Ah ! sans doute, puisqu'il nous a trouvés insensibles à sa miséricorde, il devoit à sa justice de faire de nouveau gronder ses foudres sur nos têtes. Ainsi un père tendre emploie la menace & les châtimens, quand sa bonté n'a pu suffire pour ramener au devoir des enfans rebelles.

Nous le savons, N. T. C. F., la Nation de la terre la plus sensible à l'honneur ne se manquera pas à elle-même : la foi de ce serment prêté avec tant d'enthousiasme d'une extrémité du Royaume à l'autre, sera sacrée ; & tant de protestations de zèle & de dévouement pour le sang de nos Maîtres, pour un Roi si digne de notre amour, ne demeureront pas sans effet, comme ces paroles vaines que le vent emporte. Déjà l'élan est donné : de toutes parts des braves éprouvés dans les combats, & de fidèles sujets de toutes les classes, s'arment & se réunissent pour voler à la défense du Trône & de la Patrie.

Mais ce n'est pas assez du bras des hommes ; c'est le courroux du Ciel qu'il faut vaincre, & on ne peut en triompher que par la prière. Venez donc, N. T. C. F., venez désarmer sa vengeance. Les larmes, les gémissemens, la prière de l'humiliation & du repentir, voilà ce qui détournera de dessus nos têtes ce nouvel orage.

A CES CAUSES, nous avons ordonné & ordonnons ce qui suit :

I°. Jeudi prochain 16 mars commenceront dans l'Eglise cathédrale les prières des Quarante-Heures, savoir, l'Exposition du Saint-Sacrement, la Grand'Messe à dix heures un quart, laquelle sera terminée par le Pseaume *Exaudiat*, dont le dernier Verset sera répété trois fois avant le *Gloria Patri*, & l'Oraison pour le Roi.

Après midi, Complies à cinq heures un quart, l'*Ave, verum ; Domine, non secundùm ;* le Pseaume *Miserere*, avec l'Antienne *Parce, Domine ;* le *Sub tuum*, le Pseaume *Exaudiat*, comme à la Messe ; les Oraisons analogues, & la Bénédiction du Saint-Sacrement.

II°. Les mêmes Prières auront lieu dans les autres Eglises d'Orléans le Dimanche des Rameaux, le Lundi & le Mardi saints ; & dans les Paroisses des autres villes du Diocèse les trois premiers jours libres qui suivront la réception du présent Mandement.

III°. Dans toutes les Eglises du Diocèse jusqu'au premier mai inclusivement on chantera à toutes les Grand'Messes & à la fin des Vêpres l'*Exaudiat* de la manière indiquée ci-dessus, avec l'Oraison pour le Roi. Jusqu'à la même époque on dira à toutes les Messes l'Oraison pour le Roi & celle pour la Paix.

Et sera notre présent Mandement lu au prône de chaque paroisse le Dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Orléans, le 14 mars 1815.

Signé RAILLON, MERAULT, DEMADIERES, METIVIER, BARBAZAN, JOURDAN.

Par mandement,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur du Roi, de l'Evêché, de la Mairie, &c., Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

52

MANDEMENT

DE MESSIEURS

LES VICAIRES-GÉNÉRAUX CAPITULAIRES DU DIOCÈSE D'ORLÉANS, LE SIÈGE VACANT,

POUR LE CARÊME.

LES VICAIRES-GÉNÉRAUX CAPITULAIRES du Diocèse d'Orléans, le siège vacant,

Au Clergé & aux Fidèles du Diocèse, Salut en NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

IL est de foi, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, que rien de souillé n'entrera dans le royaume des cieux. Dieu, qui est la sainteté par essence, nous a fait à nous-mêmes un devoir d'être saints (*a*) : voilà notre vocation ; c'est à ce haut degré de perfection que nous devons tendre ; l'Evangile ne nous trace aucune autre voie de salut. Quand JÉSUS-CHRIST appelle heureuses les ames pures, la raison qu'il en

(*a*) *Sancti estote, quia ego sanctus sum.* Levitic. 11, 44.

donne, c'est qu'à elles seules est réservé le bonheur de voir Dieu au sein de sa gloire, & d'y régner éternellement avec lui (*b*). Mais que d'efforts il en doit coûter à l'ame pour s'élever à cette pureté si nécessaire! Qu'il lui est difficile, N. T. C. F., de ne pas contracter sans cesse de nouvelles souillures dans cette maison de boue, dans ce corps de mort qui lui fut donné ici-bas pour demeure! L'Esprit-saint a pris soin de nous en avertir, l'homme est enclin au mal dès son enfance (*c*); il a été vendu au péché (*d*) : nous portons dans nos membres, comme dit encore l'Apôtre, une loi de chair qui résiste continuellement dans nos cœurs à la loi de l'esprit, c'est-à-dire à la loi de Dieu. Le juste lui-même est assujetti à cette loi fatale : à chaque instant il se sent entraîné comme par une force étrangère qui le subjugue, qui l'empêche de faire le bien qu'il voudroit, qui lui fait faire le mal qu'il ne voudroit pas (*e*).

Que conclure de ces maximes presque opposées de notre foi, dont les unes nous rappellent ce que nous sommes par la nature, & les autres nous montrent ce que nous pouvons devenir par la grace? qu'en conclure, N. T. C. F., sinon qu'entre des penchants si déréglés & des devoirs si saints, la vie de l'homme sur la terre doit être un combat continuel? C'est le jugement qu'en a porté Job dans ses douleurs (*f*); c'est la dure expérience qu'en ont faite tous les Saints. Rappelez-vous ce que le salut a coûté à un Saint Jérôme, à un Saint Augustin, à une Sainte Marie Égyptienne; & s'il vous faut un exemple plus illustre encore, rappelez-vous ce qu'il a coûté à un Saint Paul. Entendez se plaindre, entendez gémir ce prodige de sainteté, cet homme ravi jusqu'au troisième ciel, & admis dès cette vie à puiser à leur source di-

---

(*b*) *Beati mundo corde, quoniam Deum videbunt.* Matth. 5, 8.

(*c*) *Sensus enim & cogitatio humani cordis in malum prona sunt ab adolescentiâ suâ.* Gen. 8, 21.

(*d*) *Venundatus sub peccato.* Rom. 7, 14.

(*e*) *Video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ, & captivantem me sub lege peccati.* Rom. 7, 23. *Non enim quod volo bonum, hoc facio; sed quod nolo malum, hoc ago.* 7, 19.

(*f*) *Militia est vita hominis super terram.* Job. 7, 1.

vine de si grands mystères, qu'il n'étoit permis ni aux oreilles mortelles de les entendre, ni à lui de les révéler (*g*). Quels combats, quelle lutte terrible il a à soutenir pour réduire en servitude ce corps rebelle ! Entendez-le demander en gémissant quelle main secourable viendra briser ses liens (*h*). A peine il se rassure sur le secours de la grace qui lui est promis ; & ce triomphateur de la foi, après avoir enchaîné au char de l'Evangile tant d'ames de toute langue, de toute nation, tremble encore d'avoir le malheur de perdre la sienne (*i*). C'est à ce prix qu'il accomplit sur sa chair, comme il s'exprime lui-même, ce qui manquera toujours en ce monde, & pour chacun de nous, aux souffrances de JÉSUS-CHRIST.

Disons-le donc, N. T. C. F. ; si nous étions pénétrés, comme nous devrions l'être, du véritable esprit du Christianisme, toute notre vie ne seroit que prière, qu'austérités, que mortification des sens, que pénitence. Ce fut la vie des premiers Chrétiens, que l'Eglise, après dix-huit siècles, nous propose encore aujourd'hui pour modèles. Ouvrez l'historien sacré qui nous en a tracé l'édifiant tableau : qu'y verrez-vous ? Des hommes, ou plutôt des anges, élevés par la vivacité de leur foi au-dessus de tout ce qui périt, ne tenant, pour ainsi dire, plus à la terre, se déchargeant de leurs biens comme d'un fardeau incommode dont le poids les gênoit dans les voies du salut, ne possédant rien qu'en commun, n'ayant tous ensemble qu'un cœur, qu'une ame, qu'une volonté, en un mot usant de ce monde comme n'en usant pas (*k*), &, dans leur impatience d'en être séparés à jamais, demandant à Dieu avec David les ailes de la colombe pour s'élever au séjour du bienheureux repos (*l*). Mais où sont, de nos jours, les Chrétiens qui aient conservé

(*g*) *Raptus est in paradisum, & audivit arcana verba, quæ non licet homini loqui.* 1. Cor. 9, 27.

(*h*) *Infelix ego homo ! quis me liberabit de corpore mortis hujus ?* Rom. 7, 24.

(*i*) *Castigo corpus meum, & in servitutem redigo, ne fortè, cùm aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar.* 1. Cor. 9, 27.

(*k*) *Qui utuntur hoc mundo tanquam non utantur.* 1. Cor. 7, 31.

(*l*) *Quis dabit mihi pennas columbæ ? & volabo, & requiescam.* Ps. 54, 7.

du moins quelques restes de cette antique ferveur, quelques foibles étincelles de ce feu sacré ? Où sont-ils ? Occupés de ce siècle, dont il nous est recommandé de ne pas suivre l'esprit (*m*), livrés presque tout entiers aux vanités du monde, à ses intérêts qui sont si frivoles, à ses plaisirs qui sont si vains, à ses joies qui sont si fausses, à peine nous reste-t-il quelques courts instans pour la seule affaire qui nous intéresse réellement ici-bas, la seule qui soit digne de nous occuper, l'affaire de notre salut éternel.

Combien donc étoit nécessaire, combien étoit digne de la sagesse de l'Eglise cette sainte & salutaire pratique aussi ancienne que le Christianisme, de consacrer un certain nombre de jours à l'expiation des crimes, des erreurs, du relâchement de toute l'année ! Ce temps de réparation approche, N. T. C. F. ; ils arrivent ces jours propices où, comme dit un Père, l'homme extérieur doit être lavé de l'eau de ses larmes, l'homme intérieur changé, toute la créature renouvelée, les vases de colère transformés en des vases de miséricorde, & la chair du péché redevenir le temple de l'Esprit-saint (*n*).

O pénitence ! ô vertu souveraine ! s'écrie un autre saint Docteur ; quels éloges nouveaux pourrons-nous vous donner ? Vous affranchissez ce qui étoit dans les liens ; vous rendez à la lumière ce qui languissoit dans les ombres de la mort ; vous appaisez toutes les douleurs ; vous guérissez toutes les blessures ; vous ramenez l'ordre & le calme où étoient le trouble & la confusion ; à votre voix l'espérance & ses douceurs reviennent habiter où régnoit le désespoir (*o*).

Voilà, N. T. C. F., les miracles qu'enfante la pénitence. Comme la

---

(*m*) *Nolite conformari huic sæculo.* Rom. 12, 2.

(*n*) *Homo exterior abluitur, mutatur interior, & fit nova creatura ex veteri : vasa iræ in vasa misericordiæ transferuntur, & in corpus Christi convertitur caro peccati.* S. Prosper. epist ad Demetriad.

(*o*) *O pœnitentia ! quid de te novi referam ? Omnia ligata tu solvis, omnia clausa tu reseras, omnia adversa tu mitigas, omnia contrita tu sanas, omnia confusa tu lucidas, omnia desperata tu animas.* S. Cyprian. de laud. pœnitent.

parole

parole du Sauveur, elle rappelle à la vie, elle fait sortir les Lazares de leurs tombeaux. Mais quelle sincérité, quelle ardeur de repentir n'est pas nécessaire pour opérer ce prodige ! C'est peu de s'abandonner à un stérile regret, quelque vif qu'il puisse être ; c'est peu de mettre un frein à ses penchans & d'éviter de nouveaux crimes. Un débiteur, dit Saint Grégoire Pape, ne s'acquitte pas de ses dettes par cela seul qu'il s'abstient d'en contracter d'autres (*p*). Il faut que les crimes passés s'expient ; il faut que le pécheur prenne en quelque sorte contre lui-même la place du souverain juge, & qu'il se fasse le ministre de sa justice, disons avec Tertullien, le ministre de son indignation & de sa colère (*q*).

C'est à ces caractères seuls que les maîtres de la vie spirituelle reconnoissent la vraie pénitence ; & dès-lors qu'elle est rare ! & qu'il est à craindre que ce qu'on prend si souvent pour elle ne soit qu'illusion ! Aussi le grand Saint Ambroise avoue-t-il que dans le cours d'un long épiscopat il a trouvé plus d'ames restées pures après le baptême, que d'ames entièrement renouvelées par la pénitence (*r*).

Ces vérités sont terribles, N. T. C. F., nous l'avouons ; elles nous glacent nous-mêmes d'effroi au moment où nous vous les annonçons. Que ne dépend-il de nous de les adoucir, pour les proportionner à votre foiblesse ! Mais malheur aux Ministres de l'Evangile qui vous annonceroient une autre doctrine que la doctrine de J. C., ou qui braveroient l'anathème prononcé dans les livres saints contre ces lâches & faux docteurs qui retiennent la vérité de Dieu dans l'injustice (*s*) ! Ah ! la parole du salut n'a été que trop long-temps enchaînée ; trop long-temps il a fallu se borner à confier en secret à l'oreille ce qui devoit être publié sur

---

(*p*) *Nec debitor absolutus est, qui alia non multiplicat, nisi & illa quæ ligaverit solvat.* Pastor. part. 3.

(*q*) *Pro Dei indignatione fungitur.* Tert. de pœnit.

(*r*) *Facilius inveni qui innocentiam servaverint, quàm qui congruè egerint pœnitentiam.* Ambros. lib. de pœnit.

(*s*) *Revelatur enim ira de cœlo super impietatem & injustitiam hominum eorum qui veritatem Dei in injustitiâ detinent.* Rom. 1, 18.

les toits. Le moment est venu de mettre ces grandes vérités dans tout leur jour, d'exciter encore le zèle des ames ferventes, de tirer de l'assoupissement les ames tièdes, de porter le trouble & l'effroi dans la conscience presque éteinte des pécheurs. Hé quoi ! N. T. C. F., nous craindrions de vous faire entendre dans toute sa sévérité le langage de la pénitence, quand il est porté jusqu'au pied du trône sans palliatifs & sans ménagemens, quand les chaires des chapelles de nos Rois, restées veuves si long-temps, commencent de nouveau à retentir de ces voix évangéliques qu'elles ne connoissoient plus (*t*) ! Ah ! c'est en des temps comme ceux où nous vivons, que les Prophètes d'Israël élevèrent la voix, & qu'ils firent trembler toute chair sous la crainte des jugemens du Seigneur. Ninive étoit moins coupable que nous, quand Jonas y fut conduit par l'Esprit-saint. Hélas ! à quelle époque de notre vie, N. T. C. F., avons-nous vu la pénitence plus nécessaire ? Quel trésor de colère n'a pas dû amasser sur nos têtes l'année qui vient de s'écouler ! Année funeste, qui nous donnera assez de larmes pour t'effacer du souvenir de Dieu & des hommes ? Où est l'ame chrétienne qui ne soit saisie de crainte en songeant à quel déluge de nouveaux crimes ont donné naissance les fléaux vengeurs que le Ciel n'avoit répandus sur nous que pour nous faire expier nos crimes passés ? Car il faut le reconnoître avec notre religieux Monarque, les maux affreux qui ont pesé, & dont une partie pèse encore sur la France, ont été le juste châtiment du Ciel. Hé quoi ! une feuille d'arbre n'oseroit tomber à terre, ni le moindre oiseau descendre des airs sans l'ordre de Dieu (*u*), & nous regarderions comme un jeu du hasard ces violentes tempêtes qui agitent tout un peuple, & qui ébranlent la terre jusque dans ses fondemens ! O enfans des hommes, jusqu'à quand serez-vous appesantis par la corruption de vos cœurs, & vous montrerez-vous insensibles aux avertissemens du Ciel (*x*) ? Hâtons-nous, N. T. C. F., hâtons-nous de fléchir par nos larmes le juste juge

---

(*t*) Expression de Bossuet.

(*u*) *Domine, sine cujus motu nec folium arboris defluit, nec unus passerum ad terram cadit....* Hier. epist. lib. 3.

(*x*) *Filii hominum, usquequò gravi corde ?* Ps. 4, 3.

que nous avons irrité. La hache de sa colère est encore à la racine de l'arbre (*y*) ; efforçons-nous d'en détourner les coups. Prions, conjurons, jeûnons, gémissons. Pleurons & nos fautes personnelles & les crimes qui nous sont étrangers. Pleurons ces grands crimes publics qui ont armé une dernière fois toute l'Europe, & indigné le reste de la terre. Effaçons par nos larmes ces jours funestes où l'impiété fut érigée en maximes, l'imposture & le mensonge mis à la place de la vérité, toutes les passions humaines déchaînées & lancées au milieu d'un grand peuple comme des lions furieux & affamés. Ah ! si les crimes d'un seul coupable suffisent quelquefois pour attirer sur toute une nation le courroux du Ciel, si Israël tout entier fut livré sans défense au glaive de l'ennemi parce qu'il s'y trouvoit un seul anathème (*z*), que n'a-t-on pas à craindre quand la multitude même a péché, & que la contagion est devenue presque générale ! N'est-ce pas alors que la nation entière doit se couvrir de cendres & de cilices, & qu'il faut condamner au jeûne & aux privations tout ce qui respire (*a*) ?

Telles sont, N. T. C. F., les dispositions où nous devrions être à l'approche de ces jours d'expiation & de pénitence. Nous en avons l'espérance, ce temps favorable, comme l'Eglise l'appelle avec l'Apôtre, ne s'écoulera pas, cette année, entièrement sans fruit pour vous. Graces immortelles en soient rendues au Dieu des miséricordes, un premier bienfait du Ciel a précédé dans le diocèse la carrière sainte qui va s'ouvrir. A peine ils ont quitté nos contrées pour aller porter en d'autres lieux & leurs touchantes exhortations & leurs saints exemples, ces hommes animés du zèle des Apôtres, qui pendant six semaines ont semé la parole de Dieu dans la ville épiscopale : semence précieuse, qui est devenue un grand arbre dont les branches ont couvert au loin la campagne (*b*).

(*y*) *Jàm enim securis ad radicem arborum posita est.* Matth. 3, 10.

(*z*) *Anathema in medio tuî est, Israël : non poteris stare coram hostibus tuis, donec deleatur ex te qui hoc contaminatus est scelère.* Josue. 7, 13.

(*a*) *Homines & jumenta & boves & pecora non gustent quidquam, nec pascantur, & aquam non bibant.* Jon. 3, 7.

(*b*) *Quod minimum quidem est omnibus seminibus : cùm autem creverit, majus est omnibus oleribus, & fit arbor, ità ut volucres cœli veniant, & habitent in ramis ejus.* Matth. 13, 32.

Nous devons nous plaire à le publier, puisque c'est le triomphe de la foi; tout respire encore, dans la religieuse ville d'Orléans & dans les paroisses rurales qui l'entourent, la bonne odeur de Jésus-Christ que ces pieux Missionnaires y ont répandue. Oui, la sainte ardeur de leur zèle, & les graces qu'il a plu à Dieu d'y attacher, ont renouvelé sous nos yeux les prodiges des premiers temps : l'Evangile a été annoncé aux pauvres; les esprits prévenus des erreurs du siècle ont ouvert les yeux à la lumière de la vérité; les ames incertaines entre Jésus-Christ & Baal ont appris à marcher avec plus d'assurance dans les voies du salut; & pour comble de bénédictions, des pécheurs endurcis dans une longue impénitence, des hommes morts à la grace & ensevelis dans le péché sont sortis du tombeau de leur corruption, & le miracle de leur résurrection est encore la joie de notre antique Eglise. Mais pourquoi faut-il qu'il nous reste des regrets? Pourquoi le don de Dieu n'a-t-il pas également touché tous les cœurs? Pourquoi, N. T. C. F.? C'est, pouvons-nous vous répondre avec Saint Ambroise, que l'oreille superbe des mondains a trop de peine à goûter la sainte hardiesse de ces hommes apostoliques qui attaquent le vice sans égards & sans ménagemens, & qui n'ayant en vue que les intérêts de la Religion, ne demandant pour prix de leurs sueurs que le salut des ames, ne regardent ni à droite ni à gauche en s'avançant vers le but où Dieu les envoie (*c*). Mais qui pourroit déplorer assez le sort de ces ames malheureuses qui, entraînées par l'ardeur des passions, ou dominées par cet esprit de vertige & d'impiété qui est devenu comme le caractère propre de ce siècle, semblent avoir perdu tout souvenir de leur salut & d'elles-mêmes? Ah! c'est ici qu'il faut vous dire avec Saint Jean-Chrysostome : Ne pleurez pas les morts; réservez vos larmes pour ces cœurs endurcis que rien ne touche, & qui s'obstinent à vieillir dans le crime (*d*). Grand Dieu! le mépris que ces pécheurs invétérés ont fait de vos dernières graces, ne laisse-t-il donc plus d'espérance pour leur salut? Ne reste-t-il désormais aux Ministres de votre

---

(*c*) *Liberè enim & sine adulatione veritatem prædicantes, & gesta pravæ vitæ arguentes, gratiam non habent apud homines.* Ambros. super illud, 1 Cor. 4 : *Vos nobiles, nos autem ignobiles.*

(*d*) Hom. 5, ad Antioch.

parole

parole sainte qu'à secouer contre eux la poussière de leurs pieds, & à fulminer l'anathème terrible que vous mettez dans la bouche d'un Prophète : Que ce qui veut aller à la mort aille à la mort ; que ce qui se détache de soi-même de l'arbre antique & vénérable du salut en soit pour toujours détaché (*e*).

Ah ! loin, N. T. C. F., loin de vos Pasteurs d'oublier jamais que leur ministère est un ministère de bénédiction & de charité ! Loin d'eux la pensée de vouloir hâter, même pour les pécheurs les plus obstinés, le moment des vengeances du Ciel ! Sans doute la grace ne descend pas en vain de ce trône des lumières d'où découlent tous les dons parfaits ; sans doute la parole sainte ne retourne pas vide au Dieu qui l'envoie (*f*). Elle accable lorsqu'elle ne relève pas ; elle devient, selon l'expression des Prophètes, comme un nouveau fardeau qui achève d'épuiser ce qui restoit encore de forces au pécheur. Mais gardons-nous de désespérer jamais du salut de nos frères, ou de mettre un terme aux miséricordes d'un Dieu qui nous apprend lui-même qu'elles n'en ont point (*g*). Il n'y a que l'enfer d'où toute espérance de salut soit à jamais bannie.

Ministres du Seigneur, c'est donc à nous de redoubler de zèle. N'entendons-nous pas la voix de l'Apôtre qui nous crie comme à Timothée, de prier, d'exhorter, de presser, de reprendre à temps & à contre-temps (*h*) ? N'est-ce pas à nous que s'adressent les exemples du divin Pasteur, qui en daignant se proposer pour récompense, a daigné aussi se proposer pour modèle ? Comme lui, n'est-ce pas aux malades, plutôt qu'à ceux qui sont sains, que nous sommes envoyés (*i*) ? Allons, à son exemple, allons rechercher jusque sur les montagnes les brebis qui ont péri de la maison d'Israël (*k*). Peut-être dans ce triste éloignement

---

(*e*) *Quod moritur moriatur, & quod succiditur succidatur.* Zach. 11, 9.

(*f*) *Verbum meum quod egredietur de ore meo, non revertetur ad me vacuum.* Isaï. 55, 11.

(*g*) *In æternum misericordia ejus.* Ps. 99, 6.

(*h*) *Insta opportunè, importunè ; argue, obsecra, increpa.* 2. Timoth. 4, 2.

(*i*) *Non egent qui sani sunt medico, sed qui malè habent.* Luc. 5, 31.

(*k*) *Potiùs ite ad oves quæ perierunt domûs Israël.* Matth. 10, 6.

où la tempête des passions les a jetées, n'attendent-elles pour venir d'elles-mêmes se rejoindre au troupeau, qu'une voix qui les appelle, qu'un guide qui leur montre le chemin.

Disons-le sans figures, N. T. C. F.; la plupart des ennemis de la Religion ne la haïssent ou ne la dédaignent que faute de la connoître. Ils blasphèment ce qu'ils ignorent, & nous pouvons leur appliquer ce que Saint Paul a dit des Juifs, qu'ils n'auroient jamais crucifié le Roi de gloire s'ils l'avoient connu (*l*). Oui, N. T. C. F, l'indigne oubli où la science des vraies maximes de notre foi est tombée depuis un siècle, voilà ce qui a multiplié de nos jours les incrédules & les impies. Leur malheur est autant à déplorer que leur crime. S'étonne-t-on que des aveugles refusent de croire à la beauté du soleil ? Qu'il est beau cependant cet astre qui vivifie toute la nature ! Comme il s'avance avec pompe & majesté ! Il échauffe, il éclaire. C'est l'image de la Religion. Quelle voix humaine suffiroit à raconter tout le bien que cette fille du ciel fait à la terre ? De quelle pure lumière elle éclaire l'esprit ! De quelle chaleur féconde elle échauffe le cœur ! Comme elle y développe le germe heureux de toutes les vertus ! Non, ne cherchez qu'où elle habite, les pères tendres, les fils respectueux, les époux fidèles, les amis sûrs. C'est par ces doux liens qu'elle unit entre eux tous les hommes. Le genre humain tout entier n'est à ses yeux qu'un peuple immense de frères, & chaque société, quelques lois qui la régissent, qu'une grande famille. Elle seule nous apprend quel immense respect est dû à la majesté des Souverains, quel amour à leur personne, quelle fidélité à leur service, quelle prompte & entière obéissance à leurs lois. Elle seule, pour nous les rendre plus vénérables & plus saints, a pu trouver ces grands noms qu'elle leur donne, d'enfans du Très-haut, de dieux de la terre, d'images vivantes du Dieu du ciel, & de seconde majesté après la sienne (*m*). Mais en même temps qu'elle place, en quelque sorte, dans la conscience des sujets le trône des Rois, elle met dans le cœur des Rois le frein de

---

(*l*) *Si enim cognovissent, nunquàm Dominum gloriæ crucifixissent.* 1. Cor. 2, 8.

(*m*) *Dii estis & filii Excelsi.* Ps. 81, 6.
Secunda post Deum majestas. Tert.

l'autorité & la sauve-garde des sujets. Jusque dans ce haut rang où tout le reste est si fort au-dessous d'eux, elle va les avertir que toute leur puissance vient d'en-haut, & qu'il est dans les cieux un Roi éternel par qui seul tous les Rois règnent.

Ce n'est là, N. T. C. F., qu'un court abrégé des immenses bienfaits de la Religion, & une esquisse rapide de la salutaire influence que sa doctrine céleste peut avoir sur le bonheur même temporel des hommes.

Ah ! bénissons le Ciel d'avoir rendu à nos vœux un Roi qui se plaît à ouvrir son cœur aux leçons de cette Religion sainte, un Roi qui met sa gloire à les pratiquer, un Roi qui ne veut régner que pour que Dieu & ses douces & saintes lois règnent. Non, ce n'est pas sans un dessein marqué de ses miséricordes qu'il a réservé à nos jours un Prince digne de ces beaux temps de la monarchie où la France fut la plus heureuse & la plus florissante nation de la terre, parce qu'elle en étoit la plus chrétienne. Et quel autre qu'un Prince de ce caractère pouvoit remédier à tant de maux, relever tant de ruines, mettre un frein à tant de funestes doctrines & un terme à tant de déplorables erreurs ? O siècle malheureux ! en quels abymes t'ont précipité les fausses & perfides lueurs dont tu t'es laissé éblouir ! Comme nos premiers pères, tu as voulu toucher à l'arbre de la science du bien & du mal ; comme eux, en croyant devenir habile, tu n'as fait que cesser d'être heureux, parce que tu cessois d'être bon. Tu as tout connu, excepté ce qu'il falloit connoître, Dieu & l'obéissance à ses commandemens. Pour la science qui enfle & qui égare, tu as abandonné la science qui sauve & qui édifie (*n*).

Enfans de Lévi, ah ! que du moins cette fatale ivresse n'atteigne pas la tribu sainte ! L'impiété n'est déjà que trop fière de ses succès : ne lui réservons pas ce dernier triomphe, de pouvoir dire que l'or même du sanctuaire a pâli, que la science du salut a cessé de se trouver sur les lèvres du Prêtre (*o*), & qu'il n'y a plus de voyans en Israël. Instruisons,

---

(*n*) *Scientia inflat, caritas verò ædificat.* 1. Cor. 8, 1.

(*o*) *Labia enim sacerdotis custodient scientiam, & legem requirent ex ore ejus.* Malach. 2, 7.

instruisons ; c'est notre premier devoir, notre devoir de toutes les heures. Instruisons par nos discours, & que l'exemple habituel de notre vie soit encore une leçon pour les peuples. C'est alors, dit un saint Pape, c'est quand la semence des bonnes œuvres aura précédé la semence des bonnes instructions, qu'il nous sera permis d'en espérer du succès, & que Dieu se plaira à nous en faire recueillir des fruits abondans (*p*).

Associez-vous à cette partie de notre ministère, vous, N. T. C. F., que la dernière Mission a affermis dans la foi, ou qu'elle y a ramenés : prenez part avec nous à l'œuvre de Dieu. C'est dans l'intérieur de vos familles que se renfermera votre apostolat : mais qu'il sera glorieux, qu'il sera méritoire, si vous nous donnez la consolation de pouvoir dire avec l'Apôtre : Le mari qui avoit perdu la foi a été sanctifié par la femme fidèle, & la femme infidèle sanctifiée par le mari qui avoit conservé la foi (*q*) ! Heureuse, dit Saint Césaire, heureuse & bénie de Dieu est l'ame qui concourt au salut d'autrui ; qui à force d'humilité confond l'orgueil, à force de patience désarme la colère, à force de ferveur & de zèle fait rougir l'inertie & la tiédeur (*r*). Et quel cœur ne sera touché de la pratique habituelle de tant de vertus ? Qui résistera à cette voix secrète, mais puissante, qui s'élève d'une vie toute pleine de sagesse, de modestie, de douceur, de charité ? Non, il n'est pas au pouvoir de l'homme de rester entièrement insensible à ce spectacle de tous les jours d'une piété qui ne se dément point. Mêlez, N. T. C. F., à cette salutaire leçon des bons exemples, mêlez-y de sages, de pieuses, de touchantes exhortations ; mêlez-y les prières, mêlez-y les larmes. Les larmes de Monique ne commencèrent-elles pas par ébranler Augustin ? Combien d'ames qui règnent aujourd'hui glorieuses dans le ciel, ont dû leur salut aux douces répréhensions, aux sages conseils, aux soins assidus d'un père, d'une mère, d'une épouse, d'un ami !

(*p*) *Ille uberes fructus prædicationis colligit, qui semina bonæ operationis præmittit.* Greg. past.

(*q*) *Sanctificatus est enim vir infidelis per mulierem fidelem, & sanctificata est mulier infidelis per virum fidelem.* 1 Cor. 7, 14.

(*r*) *Benedicta à Deo illa anima, cujus humilitas confundit superbiam, cujus patientia proximi extinguit iracundiam, cujus fervor inertiam alieni corporis increpat.* Cæsar. in adm. 2.

Quels

Quels succès n'avons-nous donc pas à attendre de l'édifiante Association que voit en ce moment se former dans son sein la ville d'Orléans (*s*) ? Puisse-t-elle prospérer ! Puisse-t-elle être imitée dans les autres parties du diocèse !

Qu'il est beau, N. T. C. F., en concourant au salut des ames, d'unir les efforts de son zèle aux travaux de l'Homme-Dieu, & de participer en quelque sorte à ce glorieux titre de Sauveur, que son immense charité lui a fait acheter au prix de tout son sang ! Entrez donc avec une sainte ardeur dans cette généreuse entreprise ; & pour que Dieu se plaise à bénir vos efforts, ne négligez aucune des bonnes œuvres qui doivent sanctifier le Carême. Compensez par un jeûne plus rigoureux, par des prières plus ferventes & plus assidues, par des aumônes plus abondantes, les adoucissemens que les circonstances nous forcent de mettre encore cette année à la discipline de l'Eglise. Cette discipline peut se prêter à la rigueur des temps ; mais vous le savez, N. T. C. F., l'esprit de l'Eglise ne change point. L'obligation de la pénitence reste toute entière : ce n'est donc qu'en l'accomplissant dans toute sa rigueur, que vous entrerez dans l'esprit de l'Eglise, & que le Carême pourra devenir pour vous, comme il doit l'être, une utile & sainte préparation aux grandes solennités où il aboutit.

A CES CAUSES, nous permettons, pendant le Carême prochain, l'usage des œufs depuis le mercredi des Cendres jusqu'au mardi de la Semaine-sainte inclusivement.

Nous autorisons MM. les Curés & Desservans, chacun dans sa paroisse, à accorder la permission d'user d'alimens gras aux personnes qui seroient dans le cas d'en avoir besoin pour raison de santé ou autres causes légitimes.

Nous ordonnons que, selon l'usage, il soit fait, le jour de Pâques, dans toutes les paroisses une quête pour le Séminaire. Le zèle avec lequel

---

(*s*) L'Association dite de la Providence, formée à l'issue de la Mission.

les Fidèles ont soutenu jusqu'ici & dans les temps les plus désastreux ce précieux établissement, ne nous permet pas de douter qu'un règne si favorable à la Religion ne donne un nouvel essor à leur charité.

Et sera notre présent Mandement lu au prône de chaque paroisse le Dimanche de la Quinquagésime.

Donné à Orléans, le dix février mil huit cent seize, sous notre seing & le contre-seing du Secrétaire de l'Evêché.

Signé RAILLON, MERAULT, DEMADIERES, METIVIER, BARBAZAN, JOURDAN, Vicaires-généraux Capitulaires.

Par mandement,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

Ceux de MM. les Curés & Desservans qui ont eu jusqu'à présent la faculté d'absoudre des cas réservés, sont autorisés à continuer d'en user jusqu'à ce qu'elle leur soit révoquée.

AVIS.

LA conservation des registres de Baptêmes &c. dans chaque paroisse étant d'une grande importance pour les Fidèles, MM. les Curés de cantons sont priés, lorsqu'il vaque une succursale dans leur canton, de veiller d'une manière spéciale à ce que ces registres ne s'égarent point. Dans la vacance d'une cure de canton c'est le Vicaire de la paroisse ou le Curé de canton le plus proche qui doit se charger de ce soin,

MM. les Curés & Desservans sont priés de rappeler à leurs Paroissiens combien l'Eglise a toujours eu d'éloignement pour les mariages entre parens ; qu'elle ne les autorise qu'à regret & que pour de graves motifs ; enfin que lorsque l'exposé de ces motifs n'est pas exactement vrai, la dispense est nulle devant Dieu. Comme il faut une enquête pour constater ces motifs, MM. les Curés & Desservans sont, par le présent Avis, autorisés à la faire sans demander d'autorisation *ad hoc*. Pour se régler dans ce travail il leur sera utile de se procurer copie des instructions qui ont été adressées à ce sujet à MM. les Curés de cantons.

D'après un Indult que Sa Sainteté a daigné accorder pour six mois, & qui expire le 12 avril, mais qu'on espère qu'elle daignera renouveler, les dispenses s'accordent *in tertio gradu consanguinitatis & affinitatis simplici, & quarto simplici & mixto*. Sa Sainteté s'est réservé les degrés supérieurs de consanguinité & d'affinité, ainsi que l'affinité spirituelle.

Dans les paroisses où il seroit nécessaire, pour le besoin des Fidèles, d'avancer l'ouverture du temps pascal ou de le prolonger, MM. les Curés & Desservans sont autorisés à le faire. Sont également autorisés ceux de MM. les Ecclésiastiques qui se trouvent chargés de deux ou de plusieurs paroisses, à faire faire les Pâques des paroisses secondaires au temps qui leur paroîtra le plus propre & le plus convenable. Il seroit à désirer qu'ils se concertassent à cet égard avec MM. les Curés des cantons respectifs.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur du Roi, de l'Evêché, de la Mairie, Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

LETTRE CIRCULAIRE

DE MESSIEURS

LES VICAIRES-GÉNÉRAUX CAPITULAIRES

DU DIOCÈSE D'ORLÉANS, LE SIÈGE VACANT.

Orléans, le 22 avril 1816.

MONSIEUR LE CURÉ, Vous lirez avec autant d'édification que de respect la lettre de SA MAJESTÉ, que nous nous empressons de vous communiquer. Comme nous, vous bénirez Dieu d'inspirer sans cesse à ce Roi selon son cœur tout ce qui est propre à ranimer les sentimens de Religion dans l'esprit de ses peuples.

Nous regrettons vivement que la brièveté du temps ne nous permette pas d'adresser aux Fidèles du Diocèse une instruction relative au double objet que présente cette lettre, précieux monument de la piété d'un Roi très-Chrétien, & de son amour paternel pour ses sujets : c'est avec une entière confiance, Monsieur le Curé, que nous nous en rapportons, pour y suppléer, au bon esprit qui vous anime. Vous saisirez avec empressement cette nouvelle occasion de faire sentir à vos Paroissiens combien ils doivent bénir Dieu de leur avoir rendu ce grand & religieux Monarque, dont l'absence a été pour eux, dans ces derniers

temps, la source de si épouvantables calamités. Qu'à votre voix tous les cœurs se réunissent dans votre paroisse pour célébrer avec le sentiment de la reconnoissance & de la piété la plus vive, l'heureuse époque de son entrée dans ses Etats, & pour demander au Dieu des miséricordes de répandre ses bénédictions les plus abondantes sur l'alliance qui se prépare entre un Prince & une Princesse qu'unissent déjà & le sang & les vertus de Saint Louis ; alliance fortunée pour la France, puisqu'en perpétuant l'auguste postérité de ce saint Roi, elle ne peut que perpétuer le bonheur des peuples.

Pour entrer dans les pieuses intentions de SA MAJESTÉ, nous avons ordonné que le Dimanche 5 mai prochain, il seroit chanté dans toutes les églises du Diocèse une Messe solennelle du Saint-Esprit, avec l'Oraison *pro Rege & ejus Familiâ ;* & qu'à la suite de cette Messe on chanteroit solennellement le *Te Deum*, avec les Versets & Oraisons *pro gratiarum actione* & *pro Rege.*

Dans le cas où cette lettre ne vous parviendroit pas avant le jour indiqué, la solennité dont il s'agit auroit lieu le Dimanche le plus proche.

La lettre de SA MAJESTÉ doit être lue au prône, ainsi que celle par laquelle nous vous en annonçons l'envoi.

Agréez, Monsieur le Curé, l'assurance de notre considération distinguée & de notre entier dévouement.

Signé RAILLON, MERAULT, DEMADIERES, METIVIER, JOURDAN, Vicaires-généraux Capitulaires.

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

LETTRE DU ROI

A MM. LES VICAIRES-GÉNÉRAUX D'ORLÉANS.

MESSIEURS LES VICAIRES-GÉNÉRAUX D'ORLÉANS, Nous n'avons pu voir approcher l'anniversaire de l'époque mémorable de notre entrée dans nos États, sans éprouver le besoin de rendre à Dieu de nouvelles actions de graces pour tant d'événemens miraculeux par lesquels il lui a plu de signaler sa protection sur Nous & sur notre Maison.

Nous aimons à reconnoître encore l'intervention spéciale de la divine Providence, dans l'heureuse alliance qui doit unir bientôt deux branches de notre Famille, & qui promet à la France des Princes héritiers de notre amour pour nos peuples.

Nous attendons de l'affection dont ils nous donnent chaque jour de si touchans témoignages, que, dans cette circonstance, ils se joindront à Nous pour porter aux pieds des autels les hommages de leur reconnoissance, & l'humble tribut de leurs prières.

Rendre à la Religion son pouvoir & son éclat, à l'Eglise Gallicane sa dignité, aux bonnes mœurs leur empire, à toutes les saines doctrines leur influence salutaire ; éteindre toutes les haines, réunir tous les cœurs, assurer le repos au-dedans, maintenir la paix au-dehors : tel est l'objet constant de notre sollicitude paternelle ; telles sont les graces que nous devons solliciter de celui de qui relèvent tous les Empires.

A CES CAUSES, Notre intention, Messieurs les Vicaires-généraux d'Orléans, est qu'aussitôt la présente reçue, vous ordonniez que des prières publiques soient adressées au Ciel, dans toutes les Eglises de

votre diocèse, le premier Dimanche qui suivra le 3 mai, jour de notre entrée à Paris : & la présente n'étant à autres fins, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.

Fait en notre château des Tuileries, le dix-neuf avril de l'an de grace mil huit cent seize, & de notre règne le vingt-unième.

Signé LOUIS.

Et plus bas, *Signé* VAUBLANC.

Pour copie conforme : *Signé* CONSTANS, Secrétaire de l'Evêché.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur du ROI & de l'Evêché.

25 Juillet 1816

MANDEMENT

DE MM. LES VICAIRES-GÉNÉRAUX

DU CHAPITRE DE L'EGLISE CATHÉDRALE ET DU DIOCÈSE D'ORLÉANS, LE SIÈGE VACANT,

Qui ordonne des Prières publiques pour l'heureuse disposition du temps et les autres besoins du Diocèse.

LES VICAIRES-GÉNÉRAUX du Chapitre de l'Eglise cathédrale & du Diocèse d'Orléans, le siège vacant,

Au Clergé & aux Fidèles Catholiques de ce Diocèse, Salut en JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

COMBIEN vous serez touchés, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, de la Lettre que notre religieux Monarque nous a fait l'honneur de nous

écrire ! Qu'elle est digne d'être lue solennellement du haut de nos chaires sacrées !

Notre auguste Souverain nous rappelle ce jour si cher à son cœur, où, au milieu des vœux & des acclamations du Peuple qui se pressoit autour de lui, il est venu offrir à Dieu l'hommage de sa vive reconnoissance. Il demande que nous unissions nos sentimens aux siens ; que comme lui & avec lui nous bénissions la Divine Providence pour la protection spéciale dont elle daigne nous favoriser. Mais ce que le meilleur des Rois ne nous dit pas, & ce qui est dans tous les cœurs, sur toutes les lèvres, ce qui se répète de toutes parts, dans nos provinces, dans nos villes, dans nos moindres hameaux, s'ils sont religieux, c'est que LOUIS-LE-DÉSIRÉ est lui-même le plus riche don que le Ciel ait pu nous faire. Oui, la faveur la plus signalée que Dieu puisse accorder aux Nations, c'est de leur donner un Roi selon son cœur, un nouveau Josias, dont le nom, dit l'Ecriture, est comme le miel dans notre bouche ; un digne héritier de Saint Louis, le plus sage comme le plus saint de nos Rois ; Saint Louis, dont l'incrédule a dit (& qui ne le dira du Prince qui nous gouverne ?) : « Sa piété ne lui » ôta aucune vertu de Roi : en lui les grandes qualités que le monde » admire furent héroïques, & ne furent point séparées de ces vertus » douces qui gagnent le cœur. »

Vous ne lirez pas sans attendrissement, N. T. C. F., les éloges que notre bon Roi donne à son Peuple avec une si douce consolation, comme un père loue ses enfans, & son cœur en tressaille de joie. Mais, il ne vous le laisse pas ignorer, la satisfaction la plus chère à son cœur a été de voir l'amour de la Religion se conserver parmi nous comme l'amour pour notre Souverain. Oui, N. T. C. F., DIEU ET LE ROI, c'est désormais le cri de ralliement de tous les bons Français. Si,

selon le Disciple bien-aimé, on se flatte en vain d'aimer Dieu qu'on ne voit pas, si l'on n'aime pas son frère que l'on voit, nous le dirons, nous le proclamerons hautement parmi vous, il n'aime pas son Dieu, celui qui n'aime pas son Roi: déserteur de la Religion par le cœur, indigne du nom Français, ce malheureux ne sait donc pas aimer.

Notre Roi vous félicite, N. T. C. F., du calme & de l'union qui renaissent : nous les devons, après Dieu, à la sagesse de son gouvernement. On n'a donc plus à redouter les orages des partis, plus dangereux encore que ceux qui troublent la sérénité de l'air. Du moment qu'on n'entend plus de blasphèmes contre la Majesté Divine, la seconde Majesté, celle de la terre, n'a plus à attendre que des bénédictions d'un Peuple de Chrétiens digne d'un si beau nom.

Mais bientôt le père de l'Etat, le père de son Peuple annonce de vives alarmes. S'il nous montre nos plaines florissantes couvertes de riches moissons, dans la crainte que ces richesses ne nous échappent, il veut que nous vous invitions à vous rendre en foule, à vous presser dans nos temples pour implorer avec une nouvelle ardeur le souverain Arbitre des saisons. Venez donc, selon le vœu du Roi de la terre, venez répandre devant le Roi du ciel ces gémissemens qui en obtiennent des miracles. *Ascendunt suspiria, descendunt miracula.* (S. Aug.) Venez tous; vous y avez tous un si grand intérêt ! Rentrons en nous-mêmes, levons les obstacles que la dureté de nos cœurs oppose à la bonté de Dieu, & les bienfaits de sa miséricorde se répandront sur nous comme un fleuve, comme un torrent.

Quel consolant spectacle, N. T. C. F., lorsque tous, Roi, Princes & Peuple, riches & pauvres, la France entière s'unissant à son Souverain, nous ferons au Ciel une violence qui lui plaît; lorsque notre père qui règne sur la terre demandera avec nous à notre Père céleste ce qui

doit être notre pain de tous les jours ! Nous en avons la confiance ; selon la consolante promesse du Seigneur, il daignera nous accorder des jours sereins, et cette chaleur vivifiante qui mûrisse tout en son temps : nos greniers seront remplis de blés, nos pressoirs regorgeront de vin, & nos prières se changeront en cantiques d'actions de graces.

Après être entrés dans les pieuses intentions de SA MAJESTÉ, émus jusqu'au fond du cœur, de sa tendre sollicitude pour son Peuple, tous d'une même voix comme d'un même cœur nous nous écrierons : Seigneur, Dieu de bonté, sauvez le Roi ! *Domine, salvum fac Regem !* Dieu de Charlemagne, Dieu de Saint Louis, sauvez le Roi ! Ne permettez pas que son règne finisse avant que, selon le désir & le besoin de son cœur paternel, il ait essuyé toutes nos larmes & fermé toutes nos plaies ! Race auguste qui depuis tant de siècles gouvernez avec tant de gloire & de bonté une Nation aimable, mais qui se montra si différente d'elle-même lorsqu'elle eut le malheur, si vivement senti, de vous voir vous éloigner de nous, la perpétuité de votre règne peut seule assurer le bonheur de notre patrie !

A CES CAUSES, nous ordonnons que dans toutes les villes du Diocèse on fera les Prières dites des Quarante-heures, pour demander à Dieu l'heureuse disposition du temps, & les autres bienfaits de sa Providence dont nous avons besoin.

I°. Ces Prières commenceront à Orléans, à la Cathédrale, le vendredi 26 juillet & les deux jours suivans ;

A Saint-Paul, Saint-Aignan, Recouvrance & Saint-Marceau, lundi, mardi & mercredi ;

A Saint-Paterne, Saint-Donatien, Saint-Laurent & aux Aides, le jeudi, vendredi & samedi.

II°. Dans les autres villes, on fera ces Prières le plutôt possible après la réception du présent Mandement. Dans celles où il y a plusieurs Paroisses, Messieurs les Curés se concerteront pour les faire successivement.

III°. Dans les Paroisses de campagne, il sera dit des Saluts trois Dimanches consécutifs, à commencer de celui qui suivra la réception de notre Mandement.

IV°. On dira à toutes les Messes, jusqu'à l'Assomption, la Collecte, Secrète & Postcommunion *pro aëris serenitate.*

V°. On chantera aux Saluts l'*Ave, verum*, une Antienne à la Sainte-Vierge, le *Domine, non secundùm*, le Pseaume 50, *Miserere*, l'Antienne pour les fruits de la terre, la Prière pour le Roi, avec les Versets & Oraisons analogues.

Donné à Orléans, le 25 juillet mil huit cent seize, sous notre seing & le contre-seing du Secrétaire de l'Evêché.

Signé MERAULT, DEMADIERES, METIVIER, JOURDAN,
Vicaires-généraux.

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

LETTRE DU ROI

A MM. LES VICAIRES-GÉNÉRAUX D'ORLÉANS.

MESSIEURS LES VICAIRES-GÉNÉRAUX D'ORLÉANS, Nous avons éprouvé une satisfaction bien douce pour notre cœur en portant aux pieds des autels nos vœux & nos actions de graces : nous avons vu que l'amour de la Religion s'étoit conservé chez nos peuples, comme l'amour pour leur Souverain. Ces sentimens ont éclaté de la manière la plus vive & la plus unanime ; toute la France a joint ses prières aux nôtres avec cet empressement qui appelle les bénédictions du Ciel sur les Rois & les Empires. Notre Royaume jouit de toutes les faveurs que la Divine Providence se plaît à répandre sur les Etats qu'elle affectionne. Le calme & l'union renaissent ; encore quelques jours, & l'abondance va réparer nos pertes & nos privations. La terre est couverte de grains & de fruits, qui n'attendent que quelques rayons de chaleur pour répondre à nos travaux & à nos espérances. C'est le moment d'implorer avec une nouvelle ardeur l'intervention de la Divine Providence. Que toute la France s'unisse encore pour demander au souverain Arbitre des saisons de nous conserver les biens de la terre, de faire cesser les orages qui pourroient leur nuire, & de nous accorder des jours sereins qui les fassent mûrir en leur temps.

A ces causes, notre intention est qu'aussitôt la présente reçue, vous ordonniez que des Prières publiques soient adressées au Ciel dans toutes

les églises de votre Diocèse ; & la présente n'étant à autres fins, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.

Fait en notre château des Tuileries, le dix-neuf juillet de l'an de grace mil huit cent seize, & de notre règne le vingt-deuxième.

Signé LOUIS.

Et plus bas, *Signé* LAINÉ.

AVIS.

Son Excellence Monseigneur le Ministre de l'Intérieur, pour assurer aux fabriques & aux autres établissemens ecclésiastiques les dons ou legs qui leur ont été faits ou qui le seroient à l'avenir, nous prie de recommander d'être exact à remplir pour tous les actes déjà consommés qui n'auroient pas reçu l'autorisation par ordonnance Royale, & pour tous ceux qui auroient lieu à l'avenir, les formalités prescrites par l'article 69 du réglement du 30 décembre 1809, afin que nous puissions les adresser à Son Excellence avec notre déclaration sur l'acceptation.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur du Roi, de l'Evêché, de la Mairie, &c., Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

1° 56 9 Janvier 1817. Clery.

LETTRE CIRCULAIRE

DE MESSIEURS

LES VICAIRES-GÉNÉRAUX CAPITULAIRES

DU DIOCÈSE D'ORLÉANS, LE SIÈGE VACANT,

Au sujet du Service solemnel qui doit être célébré dans toutes les Eglises du Diocèse le vingt-un Janvier, jour anniversaire de la mort du Roi Louis XVI. *

MONSIEUR LE CURÉ,

Son Excellence Monseigneur le Ministre de l'Intérieur nous félicite d'avoir su prévenir, avec tous les Français, les pieuses intentions de SA MAJESTÉ, en faisant célébrer un Service solemnel dans toutes les

* Loi du 19 janvier 1816, insérée au bulletin des lois, septième série, n° 63, qui porte que conformément aux ordres donnés en 1815, un Service solemnel sera célébré à toujours, chaque année, dans toutes les Eglises de France le 21 janvier, jour anniversaire de la mort du Roi LOUIS XVI.

Eglises du Diocèse le 21 janvier, jour anniversaire de la mort d'un Roi qu'un si grand Pape, Pie VI, a appelé LE ROI MARTYR.

Mais SA MAJESTÉ a chargé son Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur de nous rappeler que *l'on doit s'abstenir de prononcer aucun discours, & se borner à la lecture du Testament de Louis XVI.* Quel talent, en effet, ne seroit pas effacé par la simplicité sublime de ce touchant écrit, le plus beau, nous ne craignons pas de le dire, qui soit encore sorti de la main des Rois ? Il est dicté par un cœur qui sut si bien aimer son Dieu, son peuple & ses devoirs !

Nous vous adressons, Monsieur le Curé, un exemplaire de ce Testament du Prince que la mort a couronné de tant de gloire : notre intention est que vous le conserviez avec un soin religieux, comme des enfans conservent ce qui leur rappelle le souvenir d'un père tendre.

Nous ne nous refuserons pas à une dernière pensée, qui sans doute est déjà dans votre cœur. Intéressons les pauvres à cette pieuse cérémonie, qui doit réunir toutes les classes de la société. Nous vous invitons donc, à vous entendre avec les plus riches propriétaires de votre paroisse pour faire une distribution de pain à ces familles indigentes qui, à votre voix, se seront empressées d'assister à ce Sacrifice d'expiation, que vous célébrerez avec la pompe la plus imposante.

Il nous semble intéressant de voir dans tout ce Diocèse, en un même jour, le riche se rapprocher du pauvre pour le nourrir, & au seul souvenir d'un bon Prince, rassembler tous ses sujets comme à une table commune. On sait que le bon Henri IV avoit formé vainement un vœu à peu près semblable, & digne de sa belle ame. Louis XVI le remplira par vous, Monsieur, & par les aumônes des riches. En un jour d'un si grand deuil vous jouirez encore du bonheur d'avoir consolé & nourri de pauvres familles : des larmes de joie se confondront avec celles du repentir ; & dans nos moindres hameaux le peuple, au sortir de nos

temples, dira avec attendrissement : Le bon Roi ! comme il nous fait encore du bien même après sa mort !

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de notre considération distinguée & de notre entier dévouement.

Les Vicaires-généraux Capitulaires d'Orléans, le siège vacant,

Signé MERAULT, DEMADIERES, METIVIER, JOURDAN.

Orléans, le 9 janvier 1817.

COPIE du Testament de LOUIS *XVI, qui doit être lu chaque année le vingt-un Janvier, jour anniversaire de sa mort.*

Au nom de la très-sainte Trinité, du Père, du Fils & du Saint-Esprit. Aujourd'hui vingt-cinquième jour de décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, moi Louis XVI^e^ du nom, Roi de France, étant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma famille dans la tour du Temple à Paris, par ceux qui étoient mes sujets, & privé de toute communication quelconque, même, depuis le onze du courant, avec ma famille; de plus impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue, à cause des passions des hommes, & dont on ne trouve aucuns prétextes ni moyens dans aucunes lois existantes; n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées & auquel je puisse m'adresser, je déclare ici en sa présence mes dernières volontés & mes sentimens.

Je laisse mon ame à Dieu mon créateur : je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de notre Seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert en sacrifice à Dieu son père pour nous autres hommes, quelque indignes que nous en fussions, & moi le premier.

Je meurs dans l'union de notre sainte mère l'Eglise catholique, apostolique & romaine, qui tient ses pouvoirs, par une succession non interrompue, de saint Pierre, auquel Jésus-Christ les avoit confiés. Je crois fermement & je confesse tout ce qui est contenu dans le symbole & les commandemens de Dieu & de l'Eglise, les Sacremens & les

mystères, tels que l'Eglise catholique les enseigne & les a toujours enseignés.

Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Eglise de Jésus-Christ, mais je m'en suis rapporté & rapporterai toujours, si Dieu m'accorde vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques unis à la sainte Eglise catholique donnent & donneront, conformément à la discipline de l'Eglise, suivie depuis Jésus-Christ. Je plains de toute mon ame nos frères qui peuvent être dans l'erreur; mais je ne prétends pas les juger, & je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne. Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés. J'ai cherché à les connoître scrupuleusement, à les détester, & à m'humilier en sa présence. Ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite, & sur-tout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom, quoique cela fût contre ma volonté, à des actes qui peuvent être contraires à la discipline de l'Eglise catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde vie, de me servir, aussitôt que je le pourrai, du ministère d'un prêtre catholique pour m'accuser de tous mes péchés & recevoir le sacrement de pénitence.

Je prie tous ceux que je pourrai avoir offensés par inadvertance (car je ne me rappelle pas d'avoir fait aucune offense à personne), ou ceux à qui j'aurai pu avoir donné de mauvais exemples ou du scandale, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait.

Je prie tous ceux qui ont de la charité, d'unir leurs prières aux miennes pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis sans que je leur en aie donné aucun sujet, & je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui par un faux zèle ou par un zèle mal entendu m'ont fait beaucoup de mal.

Je recommande à Dieu ma femme, mes enfans, ma sœur, mes tantes, mes frères, & tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang, ou par quelque autre manière que ce puisse être. Je prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfans & ma sœur, qui souffrent depuis long-temps avec moi; de les soutenir par sa grace s'ils viennent à me perdre, & tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

Je recommande mes enfans à ma femme : je n'ai jamais douté de sa tendresse pour eux. Je lui recommande sur-tout d'en faire de bons chrétiens & d'honnêtes hommes, de leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci (s'ils sont condamnés à les éprouver) comme des biens dangereux & périssables; de tourner leurs regards vers la seule gloire solide & durable de l'éternité. Je prie ma sœur de vouloir bien continuer sa tendresse pour mes enfans, & de leur tenir lieu de mère, s'ils avoient le malheur de perdre la leur.

Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, & les chagrins que je pourrois lui avoir donnés dans le cours de notre union, comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyoit avoir quelque chose à se reprocher.

Je recommande bien vivement à mes enfans, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis & obéissans à leur mère, & reconnoissans de tous les soins & les peines qu'elle se donne pour eux; & en mémoire de moi, je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère. Je recommande à mon fils, s'il avoit le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de tous ses concitoyens; qu'il doit oublier toute haine & ressentiment, & nommément tout ce qui a rapport aux malheurs & aux chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur du peuple qu'en régnant suivant les lois; mais en même temps, qu'un roi ne les peut faire respecter & faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant

qu'il a l'autorité nécessaire ; & qu'autrement, étant lié dans ses opérations & n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étoient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés ; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfans ou les parens de ceux qui ont péri pour moi & ont été malheureux pour moi. Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'étoient attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devoient, & qui ont même montré de l'ingratitude ; mais je leur pardonne (souvent dans les momens de trouble & d'effervescence on n'est pas le maître de soi), & je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leurs malheurs.

Je voudrois pouvoir témoigner ici ma reconnoissance à ceux qui m'ont montré un attachement véritable & désintéressé. D'un côté, si j'étois sensiblement touché de l'ingratitude & de la déloyauté de gens à qui je n'avois jamais témoigné que des bontés, à eux ou à leurs parens ou amis, de l'autre j'ai eu de la consolation à voir l'attachement & l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montrés : je les prie d'en recevoir tous mes remerciemens. Dans la situation où sont encore les choses, je craindrois de les compromettre si je parlois explicitement ; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnoître.

Je croirois calomnier cependant les sentimens de la nation si je ne recommandois ouvertement à mon fils messieurs de Chamilly & Hue, que leur véritable attachement pour moi avoit portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, & qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi.

Comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie messieurs de la commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma

montre & ma bourse, & les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la commune.

Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardoient à vue, les mauvais traitemens & les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques ames sensibles & compatissantes ; que celles-là jouissent dans leurs cœurs de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

Je prie messieurs Malesherbes, Tronchet & de Seze de recevoir ici tous mes remerciemens & l'expression de ma sensibilité pour tous les soins & les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

Je finis en déclarant devant Dieu, & prêt à paroître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

Signé LOUIS.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de Rouzeau-Montaut, Imprimeur du Roi, de l'Evêché, de la Mairie, &c., Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

MANDEMENT

DE MESSIEURS

LES VICAIRES-GÉNÉRAUX CAPITULAIRES DU DIOCÈSE D'ORLÉANS, LE SIÈGE VACANT,

POUR LE CARÊME.

LES VICAIRES-GÉNÉRAUX CAPITULAIRES du Diocèse d'Orléans, le siège vacant,

Au Clergé & aux Fidèles du Diocèse, Salut en NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

A L'OUVERTURE de cette sainte Quarantaine, que la tiédeur des derniers temps n'envisage qu'avec tristesse, mais que la ferveur des pre-

Le bonheur ! Il est uniquement dans la pratique des vertus chrétiennes, & dans la fuite des vices qui sont l'opprobre & le tourment de notre vie : il est dans ces larmes de la pénitence, plus douces, dit Saint Augustin, que les joies des théâtres (*e*).

Et c'est ce que reconnut un pénitent dont on raconte qu'il dit à Dieu dans sa simplicité naïve : *Seigneur, vous m'avez trompé.* J'étois convaincu de la nécessité de me donner à vous ; mais c'étoit pour moi un devoir ; je ne pouvois croire que ce fût un bonheur. Je savois que vous nous prépariez un bonheur éternel, mais dans une autre vie, & pour nous consoler de n'avoir eu sur la terre qu'une destinée triste & malheureuse. Vous m'avez trompé, & le travail ou la difficulté de vos préceptes est une fiction, a dit S. Bernard. *Fictus in præcepto labor.*

Oui, N. T. C. F., telle est la bonté de Dieu, de ne pas permettre qu'on puisse être heureux sans lui ; & par-tout où l'on voudra se reposer ailleurs que dans le sein de Dieu, on ne se reposera que sur des épines. Voilà donc cette conversion que l'on diffère, & dont on s'effraie ! Ah ! se convertir, c'est, comme l'enfant prodigue, s'éloigner de ce maître si odieux & si insensible, pour retrouver un père tendre, & partager avec lui & les apprêts d'un festin & les concerts & toutes les richesses & toutes les douceurs de sa maison. Se convertir, c'est haïr ces meurtriers des ames, ces vices, figurés par les voleurs qui sur le chemin de Jéricho dépouillèrent ce malheureux voyageur qu'ils avoient mortellement blessé, & aimer celui qui, plus charitable que le Samaritain, nous a fait de son sang un bain salutaire pour nous guérir de nos blessures. En un mot, se convertir, c'est haïr ses maladies, & aimer le médecin tout-puissant à qui nulle langueur n'est irrémédiable.

Mais n'est-il donc pas des rigueurs inséparables de la vraie pénitence ? Ne faut-il pas qu'elle soit pleine & entière ? Oui ; & ce n'est pas l'intérêt seul de votre salut qui l'exige : car le calme ne renaît qu'après

---

(*e*) *Dulciores lacrymæ pœnitentium quàm gaudia theatrorum.*

la victoire sur toutes les passions ; & si un seul Jonas dort en paix au fond du vaisseau, en vain on a tout jeté à la mer, la tempête ne s'appaise pas. Il faut des renoncemens, oui ; c'est-à-dire, renoncer à tout ce qui nous avilit, à tout ce qui nous dégrade. Il faut des sacrifices, sans doute ; mais Dieu, qui nous a aimés jusqu'à sacrifier pour nous son propre Fils, ne nous demande que le sacrifice de nos ennemis, celui de ces Amalécites ou de ces vices dont en effet aucun ne doit être épargné : & assurément notre bonheur même temporel nous en feroit la loi, lors même que Dieu ne nous l'eût pas commandé.

C'est donc une pénitence purement extérieure, c'est le masque de la pénitence qui pèse, & non la pénitence elle-même.

Quel a été, en effet, le bonheur des vrais pénitens ! Entendez-les tous s'écrier : Qu'ils sont doux, qu'ils sont purs les plaisirs de la vertu ! Le vice en connut-il jamais de semblables ? En se donnant à Dieu par une sincère conversion, on ne renonce pas aux plaisirs, on ne fait qu'en changer (*f*). Croyez, disoit S. Bernard, à l'heureuse expérience que nous en faisons chaque jour dans une vie dont la nature s'effraie ; croyez que l'onction de la grace adoucit tout, & qu'au service de Dieu les amertumes mêmes sont délicieuses (*g*). O douleur de la pénitence, disoit Saint Augustin, ô douleur plus douce que tous les plaisirs du siècle ! voilà que vous essuyez vous-même les larmes des pénitens. O mon Dieu ! elles coulent avec plus d'abondance, & elles sont pour eux un torrent de délices inexprimables (*h*).

Que ceux qui l'ont éprouvé le disent, que les autres le croient ; *experti loquantur, inexperti credant :* mais que les Cananéens, les Amorrhéens ne prononcent pas sur le goût de la manne, dont ils ne furent jamais nourris. Pour moi, continue S. Augustin, j'ai eu la consolation

---

(*f*) *Non substrahuntur deliciæ, sed mutantur.* Aug.

(*g*) *Crux inuncta, &, ut ità dicam, amaritudo dulcissima.* S. Bernard.

(*h*) *Ecce tu facilis tergens lacrymas ; & magis plorant, & gaudent in fletibus.* S. Aug.

de répandre de ces larmes délicieuses qui faisoient mon bonheur : *& multùm flebam, & benè mihi erat.*

De quel prix doit donc être à nos yeux la vie chrétienne, où les regrets de la pénitence ont leurs plaisirs, où ses gémissemens portent avec eux leur consolation, (*Ubi & fletus sine gaudio non est.* Aug. in psal. 145.) & où la mort même, perdant ce qu'elle a de hideux, devient un gain ! (*Mori lucrum.* Philip. 1, 21.)

Mais on entend dire, & trop souvent sans doute : Ne nous sommes-nous donc jamais approchés du tribunal de la pénitence ? Nous n'avons pas cependant encore goûté ce bonheur que vous nous promettez.

Il faut donc convenir que pour plusieurs le Sacrement de Pénitence est encore une peine & un tourment : mais la cause en est-elle en nous-mêmes, ou dans l'auguste Sacrement ? J. C. l'a établi comme une source de vie, de paix & de bonheur. Vous n'y avez pas rencontré le bonheur : n'est-ce pas parce que vous n'y avez pas trouvé la vie ? Vous n'y avez pas rencontré la paix : n'est-ce pas parce que vous n'y avez pas recouvré la justice ? Car la justice & la paix sont sœurs & compagnes inséparables ; elles se tiennent étroitement embrassées (*i*) ; & si dans le Sacrement on ne recouvre pas la justice, c'est qu'en effet on ne se refuse à rien de ce qui est pénible, & qu'on néglige ce qui adouciroit tout.

On ne peut sans doute qu'applaudir à toutes les démarches que l'on fait pour obtenir le bienfait de la réconciliation : mais pourquoi n'omettre que ce qu'il y a de plus important, ce qui facilite tout, ce qui suppléroit à tout, & ce que rien ne supplée ?

Pénétré d'une crainte salutaire des jugemens de Dieu, on s'examine encore, on se met dans la dépendance d'un guide éclairé & fidèle, on fait le triste & humiliant aveu de ses fautes, on embrasse quelques pratiques de pénitence, on se soumet aux jeûnes prescrits par l'Eglise. C'est-

(*i*) *Justitia & pax osculatæ sunt.* Ps. 84, v. 11.

à-dire ; on sait craindre, s'avouer coupable ; se punir ; mais une seule chose nous manque, & c'est ce qu'il y a de plus essentiel : on croit avoir tout fait, & on n'a pas commencé d'aimer Dieu comme source de toute justice, selon que l'exige le saint Concile de Trente. De là, comme ce jeune homme de l'Evangile à qui il ne manquoit qu'une seule chose, *Unum tibi deest*, on se retire la tristesse dans l'ame, parce que l'iniquité est demeurée dans le cœur, parce que cette charité qui adoucit tout n'y est pas entrée. *Abiit tristis.*

Comprenons-le bien ; ce sera toujours l'imparfait accomplissement de nos devoirs qui en fera toute la sévérité. De là, ce que nous retranchons ou dans les aveux ou dans les dispositions que nous devons apporter aux Sacremens, ce sont des rigueurs de surcroît que nous ajoutons au précepte qui nous ordonne d'en approcher.

S'il y a, en effet, quelque chose de pénible dans le Sacrement de Pénitence, il semble que ce soit l'aveu de ses fautes. Mais, dit S. François de Sales, ce guide si éclairé dans la voie de Dieu, vous ne voyez donc pas que tandis que ces fautes sont dans nos ames, ce sont des épines qui les déchirent ? & quand elles en sortent par une accusation humble & volontaire, elles se convertissent en roses & en parfums. Lorsque la langue se tait, dit S. Augustin, le cœur jette des cris affreux (*k*).

Jugeons par ce seul exemple, des autres parties du Sacrement. Nous aurons une nouvelle preuve du bonheur attaché à la vraie conversion, si chacun de nous se reporte à ces temps heureux de son enfance, au jour à jamais mémorable d'une première Communion ; ou même vers des temps plus réculés, lorsque vous vous êtes approchés du tribunal de la Pénitence avec un repentir sincère & un vrai désir d'être guéris. Ah ! alors, à ce moment où le Prêtre touché lui-même quelquefois jusqu'aux larmes des dispositions de votre cœur, a prononcé sur vous avec un saint respect les paroles de l'absolution, dites-nous quel sentiment d'une douce paix,

---

(*k*) *Lingua tacet, cor clamat.*

inconnue jusqu'alors, vient ranimer le cœur d'un vrai pénitent, ce cœur flétri depuis si long-temps. Ne vous sembloit-il pas qu'une main bienfaisante eût arraché cette racine amère qui ne produisoit pour vous que des fruits de mort, & écrasé ce ver rongeur qui s'attache à un cœur coupable ? Dieu appaisé, l'enfer fermé, le ciel ouvert, nos ennemis confondus, précipités comme les Egyptiens dans la mer rouge, on passe tout-à-coup de la nuit du mensonge au grand jour de la vérité, de l'agitation du vice au calme de la vertu, de la servitude d'Egypte à la liberté des enfans de Dieu.

Il en est d'autres parmi vous qui ont passé par ces alternatives de vie & de mort, tantôt s'écartant du vice pour embrasser la vertu, & bientôt abjurant la vertu & retournant à leur vomissement. Demandons-leur avec confiance : En quel temps avez-vous donc été heureux ? quels ont été vos plus beaux jours, les jours où vous avez plus goûté cette paix que le monde ne sauroit donner ? Hésiterez-vous à nous le dire ? ne sont-ce pas ceux où vous avez servi le Seigneur, ceux où vous avez nourri votre piété dans de saintes lectures qui pénétroient votre ame & qui la consoloient, ceux où vous avez approché des Sacremens avec un cœur véritablement brisé de douleur ? Et pourquoi donc vous êtes-vous lassés d'être heureux ? Ah ! le même bonheur vous attend encore ; mais, dit le grand Bossuet, ne cherchez pas votre contrition dans vos livres ; cherchez-la dans la prière, au pied de la croix, dans le souvenir de la passion de J. C., dans la foi d'un Dieu venu pour tous & pour chacun de nous en particulier.

Il nous reste un dernier moyen de vous porter à recourir avec un saint empressement au Sacrement de Pénitence, celui de vous mettre devant les yeux les exemples de ces belles ames constamment fidèles aux pratiques de la Religion, & pour qui la fréquentation des Sacremens n'est pas seulement un devoir, puisqu'elles y trouvent la plus douce consolation de leur vie.

O vous, l'édification de l'Eglise & la couronne de vos Pasteurs,

nous ne craignons pas de vous appeler au secours de notre ministère. C'est à vous à réconcilier, s'il est possible, le monde avec nos divins Sacremens. Faites naître le désir d'entrer dans cette terre promise, en montrant les beaux fruits qui naissent dans cette contrée heureuse. Lorsqu'au sortir de ce tribunal où vous avez reçu le pardon de ces fautes qui ont pu surprendre votre vigilance & triompher de votre foiblesse, tous trouveront en vous cette indulgence dont Dieu même a usé à votre égard ; lorsque vous croirez vous acquitter envers Dieu en montrant envers tous une bonté compatissante, lorsqu'en approchant de l'autel vous en remporterez la douceur de l'Agneau qui se sera donné à vous, vous paroîtrez dans le monde comme un prodige dans l'ordre de la nature, dans celui même de la grace, sans humeur, sans volonté, sans autre désir que celui de complaire à tous & en toutes choses.

N'en doutez pas, l'homme le moins religieux, s'il voit régner par vous dans sa maison la paix du ciel même, ah ! il se dira avec étonnement : Non, la nature, cette nature si vantée, ne produisit jamais rien de semblable : l'homme n'est pas ainsi par lui-même, & quelque chose de plus qu'humain règne ici. Et si vous portez le joug du Seigneur avec cette sainte *joyeuseté* dont parle S. François de Sales, si au sortir de vos pieux exercices votre visage rayonne de joie, pour ainsi dire comme celui de Moïse au sortir de ses entretiens avec Dieu, ah ! qu'alors tous croiront que pour être heureux il faut vous ressembler ! Tous rendront hommage à ces belles maximes, si honorables à la piété : Le charme de la vie, la vraie félicité, même ici-bas, c'est d'exceller en vertus. La vraie pénitence, qui seule fait des saints, fait seule aussi des heureux.

Ainsi, ô ames vraiment pieuses, vous ferez des conquêtes à la Religion, vous serez nos coopératrices : nous ferons de vos exemples nos leçons, & par vous une paroisse entière sera renouvelée.

Nous n'avons encore paru jusqu'ici, N. T. C. F., occupés que de vous seuls & de votre bonheur : négligerons-nous de vous exhorter à répandre pour ainsi dire votre ame dans l'ame des malheureux ? C'est le

jeûne que j'ai choisi, dit le Seigneur, celui que les aumônes font monter jusqu'à ma présence. C'est l'aumône qui donne à nos prières la force de s'élever jusqu'au trône de la grace, pour en faire descendre sur nous cette même miséricorde que nous aurons exercée envers les pauvres.

Et ce bel établissement qui est votre œuvre, que vous avez fondé, le Séminaire, vous savez qu'il n'est pas doté; & s'il prospère, c'est, comme le lis des champs, par les tendres soins de la Providence & les vôtres. Loin de nous effrayer des besoins extraordinaires qu'il éprouve cette année, & que personne de vous n'ignore, nous vous déclarons avec confiance qu'il n'a rien, & qu'il ne manquera de rien, parce que dans votre charité vraiment inépuisable il trouvera des ressources toujours assurées.

A CES CAUSES, nous permettons, pendant le Carême prochain, l'usage des œufs depuis le mercredi des Cendres jusqu'au mardi de la Semaine-sainte inclusivement.

Nous autorisons MM. les Curés & Desservans, chacun dans sa paroisse, à accorder la permission d'user d'alimens gras aux personnes qui seroient dans le cas d'en avoir besoin pour raison de santé ou autres causes légitimes.

Nous ordonnons que, selon l'usage, il soit fait, le jour de Pâques, dans toutes les paroisses une quête pour le Séminaire. Le zèle avec lequel les Fidèles ont soutenu jusqu'ici & dans les temps les plus désastreux ce précieux établissement, ne nous permet pas de douter qu'un règne si favorable à la Religion ne donne un nouvel essor à leur charité.

Et sera notre présent Mandement lu au prône de chaque paroisse le Dimanche de la Quinquagésime.

Donné à Orléans, sous notre seing & le contre-seing du Secrétaire de l'Evêché, le vingt-trois janvier mil huit cent dix-sept.

Les Vicaires-généraux Capitulaires d'Orléans, le siège vacant,

Signé MERAULT, DEMADIERES, METIVIER, JOURDAN.

Par mandement,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

Ceux de MM. les Curés & Desservans qui ont eu jusqu'à présent la faculté d'absoudre des cas réservés, sont autorisés à continuer d'en user jusqu'à ce qu'elle leur soit révoquée.

AVIS.

MM. les Vicaires-généraux prient MM. les Curés de leur faire connoître,

I°. L'époque précise où ils ont commencé ou fini de biner dans la succursale vacante qu'ils desservent avec la leur, pour diriger M. le Secrétaire de l'Evêché dans le tableau du binage qu'il doit présenter annuellement à la Préfecture :

II°. Les autres succursales confiées à leur sollicitude faute de Desservans :

III°. S'il y a ou s'il n'y a pas de presbytère dans leur paroisse ou

dans les succursales vacantes qui leur sont confiées; l'état, l'étendue, les dépendances de ces presbytères, ou l'indemnité accordée pour le logement du Curé, & la caisse qui la fournit :

IV°. Les ressources qu'offrent à un Desservant les cures vacantes ou remplies :

V°. Si les églises sont suffisamment pourvues de vases sacrés, d'ornemens, linges, livres & autres choses nécessaires au culte :

VI°. S'il y a un maître & une maîtresse d'école ;

VII°. S'il y a un nombre suffisant de chantres; & vu le petit nombre auquel ils sont réduits, on invite MM. les Curés à apprendre le plain-chant à quelques enfans de leurs paroisses qui montreront du goût & du talent pour se livrer à cette étude.

VIII°. Pour simplifier la correspondance, on prie MM. les Curés de transmettre ces observations à MM. les Curés de cantons, qui en dresseront un tableau qu'ils feront passer ou immédiatement au secrétariat, ou par le canal de M. le Doyen rural.

IX°. Enfin MM. les Vicaires-généraux prient MM. les Curés de prévenir leurs paroissiens que dans les fréquentes lettres qu'ils reçoivent de Rome il en est une où on leur dit que les Tribunaux de la daterie & de la pénitencerie, scandalisés du grand nombre de mariages entre parens qui se font en France, sur-tout dans les campagnes, ont averti de se rendre désormais plus difficile pour accorder les dispenses nécessaires pour contracter ces sortes de mariages, sur-tout lorsqu'on n'alléguera point de raisons canoniques, ou qu'on n'aura point la volonté ou le pouvoir de compenser par de bonnes œuvres la plaie que causent à la discipline ecclésiastique ces sortes de dispenses.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de Rouzeau-Montaut, Imprimeur du Roi, de l'Evêché, de la Mairie, &c., Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

LETTRE CIRCULAIRE

DE MESSIEURS

LES VICAIRES-GÉNÉRAUX CAPITULAIRES

DU DIOCÈSE D'ORLÉANS, LE SIÈGE VACANT,

Au sujet du Service solennel qui doit être célébré dans toutes les Eglises du Diocèse le seize Octobre, jour anniversaire de la mort de la feue Reine MARIE-ANTOINETTE.

MONSIEUR LE CURÉ,

VOTRE attachement sans bornes à cette Famille auguste qui depuis plus de huit cents ans a fait le bonheur de la France, nous assure de votre zèle à vous conformer dans tous les points aux pieuses intentions de notre bien-aimé Monarque. SA MAJESTÉ nous les a fait connaître dans la Lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous adresser, & que nous nous empressons de vous communiquer.

Il faudrait cesser d'être Français pour ne pas conserver *d'éternels regrets* de l'évènement désastreux du 16 octobre.

La fille des Césars avait été appelée à partager un trône avec l'héritier de plus de soixante Rois, & elle n'a partagé que ses longues infortunes, luttant chaque jour contre le malheur & la révolte, & ne cherchant point de vengeurs. Si on la laisse survivre au Roi martyr, ce n'est que pour prolonger ses douleurs. On arrache ses enfans à sa tendresse ; sa vie n'est qu'un long supplice ; & au sein de tant d'adversités elle a développé ce grand caractère que l'Europe a admiré, & qui n'a pas étonné ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher de plus près.

Cette ame si élevée, laissant si loin d'elle tant de héros, se montre tout entière dans cette lettre également touchante & sublime *trouvée comme par miracle* pour l'instruction de notre siècle. Que seroient auprès d'elle les discours les plus magnifiques ? C'est quelques heures avant sa mort qu'une grande Princesse épanche son cœur, & exprime avec simplicité tous les sentimens que peut inspirer la Religion à une Reine très-chrétienne & à la plus tendre des mères.

On n'a pu oublier, Monsieur le Curé, qu'au jour anniversaire de Louis XVI vous avez consolé & nourri le pauvre : aujourd'hui, que la prière succède à l'aumône, mais sans l'exclure. Nous vous invitons à célébrer, le 16 octobre, le Service solennel demandé par Sa Majesté, & le soir du même jour, un Salut de Pénitence. Dans les campagnes le Service aura lieu le jour qui suivra la réception de notre Lettre, après en avoir conféré avec les Autorités locales, & le Salut sera remis au Dimanche suivant.

Nous nous représentons tous les Français réunis au même instant aux pieds des saints autels. Puissent les uns y abjurer à jamais ces principes révolutionnaires qui ont rendu cette belle Eglise Gallicane veuve & désolée, renversé un trône, menacé toutes les couronnes, & bouleversé l'état ! & que les autres entrent dans les sentimens de notre auguste

Reine, qui, au 6 octobre, dit avec autant de noblesse que de christianisme : *J'ai tout vu, tout entendu, & tout oublié.*

Et sera la présente Lettre lue aux prônes des Messes de paroisse.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de notre considération distinguée & de notre entier dévouement.

Les Vicaires-généraux Capitulaires d'Orléans, le siège vacant,

Signé MERAULT, DEMADIERES, METIVIER, JOURDAN.

Orléans, ce 11 octobre 1817.

LETTRE DU ROI
A MM. LES VICAIRES-GÉNÉRAUX D'ORLÉANS.

MESSIEURS LES VICAIRES-GÉNÉRAUX D'ORLÉANS, L'empressement de nos peuples à se réunir aux pieds des autels pour exprimer leurs éternels regrets à l'occasion de l'Anniversaire douloureux du seize octobre, a vivement ému notre ame.

Leur amour constant pour notre famille les y ramènera encore dans ce jour de deuil, pour entendre avec le même recueillement la lecture des dernières volontés de la feue Reine MARIE-ANTOINETTE.

A ces causes, notre intention est qu'il soit célébré un Service solennel dans toutes les églises du Royaume le seize de ce mois. Vous aurez à inviter toutes les Autorités civiles & militaires. Nous voulons qu'il ne soit prononcé aucun discours, ni oraison funèbre, mais qu'on se borne à lire en chaire la Lettre touchante & sublime qui a été trouvée comme par miracle, & où cette Princesse, quelques heures avant sa mort, a exprimé tous les sentimens que peut inspirer la Religion à une Reine très-chrétienne & à la plus tendre des mères.

La présente n'étant à autre fin, nous prions Dieu, Messieurs les Vicaires-généraux, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.

Donné au château des Tuileries, le neuvième jour d'octobre de l'an de grace mil huit cent dix-sept, & de notre règne le vingt-troisième.

Signé LOUIS.

Et plus bas, *Signé* LAINÉ.

LETTRE de Sa Majesté MARIE-ANTOINETTE D'AUTRICHE, Reine de France,

Ecrite, quelques heures avant sa mort, à Son Altesse Royale Madame ELISABETH, Sœur de LOUIS XVI.

Ce 16 octobre, à 4 heures du matin.

C'EST à vous, ma Sœur, que j'écris pour la dernière fois.

Je viens d'être condamnée, non pas à une mort honteuse (elle ne l'est que pour les criminels), mais à rejoindre votre frère. Comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ses derniers momens. Je suis calme comme on l'est quand la conscience ne reproche rien.

J'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfans. Vous savez que je n'existais que pour eux & vous, ma bonne & tendre sœur, vous qui avez, par votre amitié, tout sacrifié pour être avec nous. Dans quelle position je vous laisse !

J'ai appris dans le plaidoyer même du procès, que ma fille était séparée de vous. Hélas ! la pauvre enfant ! je n'ose pas lui écrire : elle ne recevrait pas ma lettre : je ne sais pas même si celle-ci vous parviendra.

Recevez pour eux deux ici ma bénédiction. J'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands, ils pourront se réunir à vous, & jouir en entier de vos tendres soins.

Qu'ils pensent tous deux à ce que je n'ai cessé de leur inspirer, que les principes & l'exécution exacte de ses devoirs sont les premiers biens de la vie, que leur amitié & leur confiance mutuelle en feront le bonheur.

Que ma fille sente qu'à l'âge qu'elle a elle doit toujours aider son frère par les conseils que l'expérience qu'elle a de plus que lui & son amitié pourront lui inspirer.

Que mon fils, à son tour, rende à sa sœur tous les soins, tous les services que l'amitié peut inspirer.

Qu'ils sentent que dans quelque position qu'ils puissent se trouver, ils ne seront vraiment heureux que par leur union.

Qu'ils prennent exemple de nous. Combien, dans nos malheurs, votre amitié nous a donné de consolations! Et dans le bonheur on jouit doublement quand on le partage avec un ami : & où en trouver de plus tendres que dans sa propre famille ?

Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père, que je lui répète expressément : *Qu'il ne cherche jamais à venger notre mort.*

J'ai à vous parler d'une chose bien pénible à mon cœur. Je sais combien cet enfant doit vous avoir fait de peine. Pardonnez-lui, ma chère sœur. Pensez à l'âge qu'il a, & combien il est facile de faire dire à un enfant ce qu'on veut, & même ce qu'il ne comprend pas.

Un jour viendra où il n'en connoîtra que mieux tout le prix de votre bonté & de votre tendresse pour tous deux.

Il me reste à vous confier ma dernière pensée. J'aurais voulu vous écrire dès le commencement du procès; mais outre qu'on ne me laissait pas écrire, la marche en a été si rapide, que je n'en aurais réellement pas eu le temps.

Je meurs dans la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée, & que j'ai toujours professée.

N'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il

existe encore ici des prêtres de cette Religion, & même le lieu où je suis les exposant trop s'ils y entraient une fois, je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe. J'espère que dans sa bonté il voudra bien recevoir mes derniers vœux, ainsi que ceux que j'ai faits depuis long-temps pour qu'il veuille bien recevoir mon ame dans sa miséricorde & sa bonté.

Je demande pardon à tous ceux que je connais, & à vous, ma sœur, en particulier, de toutes les peines que, sans le vouloir, j'aurais pu vous causer.

Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait.

Je dis ici adieu à mes tantes & à tous mes frères & sœurs. J'avais des amis : l'idée d'en être séparée pour jamais, & leurs peines, sont un des plus grands regrets que j'emporte en mourant.

Qu'ils sachent du moins que jusqu'à mon dernier moment j'ai toujours pensé à eux.

Adieu, ma bonne & tendre sœur. Puissé-je mériter vos regrets ! Pensez toujours à moi. Je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que ces bons & chers enfans. Mon Dieu ! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours !

Adieu ! adieu ! Je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels. Comme je ne suis pas libre dans mes actions, on m'amènera peut-être un prêtre ; mais je proteste ici que je ne lui dirai pas un mot, & que je le regarderai comme un être absolument étranger.

Signé MARIE-ANTOINETTE.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de Rouzeau-Montaut, Imprimeur du Roi, de l'Evêché, de la Mairie, &c., Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

MANDEMENT

DE MESSIEURS

LES VICAIRES-GÉNÉRAUX CAPITULAIRES

DU DIOCÈSE D'ORLÉANS, LE SIÈGE VACANT,

Pour le saint Temps du Carême.

LES VICAIRES-GÉNÉRAUX CAPITULAIRES du Diocèse d'Orléans, le siège vacant,

Au Clergé & aux Fidèles du Diocèse, Salut en NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

C'EST encore notre foible voix que vous entendrez, NOS TRÈS-CHERS FRERES, quoique vous ayiez un premier Pasteur, & c'est pour nous la plus

douce satisfaction de vous l'annoncer : mais avant de répandre au milieu de vous ses instructions, il vous demande avec un religieux empressement le secours de vos prières. C'est vous dire tout ce que vous avez à attendre de sa piété. Il continue ses travaux dans l'heureuse paroisse qu'il a gouvernée avec autant de zèle que de succès.

A l'égard de la partie du diocèse que formoit le département de Blois, lorsqu'elle se félicitoit d'être devenue un Evêché particulier, une mort inopinée lui a enlevé un homme bien précieux au diocèse & à sa paroisse par ses lumières & sa longue expérience, par l'antique sévérité de ses mœurs, & son attachement à l'Eglise, à son unité, & à son Chef de si sainte & si glorieuse mémoire (*a*).

Après avoir rendu ce triste & dernier hommage à sa mémoire, nous reporterons toutes vos pensées vers les deux hommes vénérables en qui les deux diocèses trouveront le supplément de tout ce qui nous manque : & avec quelle joie sensible nous leur remettrons une administration dont ils auront les fautes à réparer !

Nous n'oublierons pas cependant de vous offrir le dernier tribut que nous vous devons, & vous ne commencerez pas cette sainte Quarantaine sans nous entendre vous dire avec l'Apôtre : Nous vous exhortons, c'est le vœu le plus ardent de notre cœur, nous vous conjurons de ne pas recevoir en vain la grace de Dieu (*b*). Puissent ces jours de pénitence être pour nous des jours favorables, des jours de salut (*c*) ! Puissent-ils servir à la réformation des mœurs, nous rendre & meilleurs & plus heureux !

(*a*) M. Mathurin Gallois, Vicaire-général capitulaire du Diocèse à la résidence de Blois, & Curé de Saint-Louis de la même ville, âgé de 76 ans.

(*b*) *Exhortamur ne in vacuum gratiam Dei recipiatis.* 2. Cor. 6, v. 1.

(*c*) *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.* Id. v. 2.

L'Eglise, mère tendre & désolée de la perte de ses enfans, leur ouvre son sein & ses entrailles, afin qu'ils y retrouvent la vie, la véritable vie, la vie de la grace sanctifiante, & avec elle la justice & la paix sa compagne inséparable (*d*), la sainteté & le bonheur, la réconciliation avec Dieu, les dons de l'Esprit-saint, & ces vertus chrétiennes qui seules peuvent nous rendre agréables à Dieu & aux hommes, selon le bel éloge que l'Ecriture fait du jeune Samuel : *Dilectus Deo & hominibus.*

Entendez avec un tendre intérêt un Missionnaire vous dire dans son éloquente naïveté : Si un Confesseur distribuoit de l'or & des couronnes, quelle foule l'environneroit ! Il ajoute : On n'est pas Chrétien..... (à cette parole qui ne seroit saisi d'effroi ?) On n'est pas Chrétien si l'on ne croit fermement que les graces conférées par les Sacremens valent infiniment mieux que tout l'or de la terre (*e*).

Nous avons dû rechercher quelle étoit la principale cause du peu d'effet de ces graces qui coulent sur vous si abondamment & par tant de canaux : nous nous en sommes entretenus avec vos respectables Pasteurs, si continuellement occupés de votre salut. Il ne leur a pas été difficile de nous l'indiquer dans le peu de soin que l'on apporte, dans le cours de l'année, à sanctifier le jour du Seigneur. De là le peu de fruit du saint temps du Carême lui-même. Le Prophète nous l'avoit déjà dit. Le milan connoît dans le ciel quand son temps est venu, les oiseaux savent discerner la saison du passage, mais mon peuple ne connoît point les temps du Seigneur (*f*).

(*d*) *Justitia & pax osculatæ sunt.* Ps. 84, v. 11.

(*e*) Le Père Lejeune, de l'Oratoire.

(*f*) *Milvus in cœlo cognovit tempus suum, turtur & hirundo & ciconia custodierunt tempus adventûs sui, populus autem meus non cognovit judicium Domini.* Jerem. c. 8, v. 7.

Nous nous permettrons donc, N. T. C. F., un tendre reproche; & il n'aura d'amertume que pour nous, par la douleur que nous ressentons d'être obligés de le faire : le jour du Seigneur n'est pas sanctifié.

Ce précepte divin est aussi ancien que le monde, & a pour objet la gloire de Dieu & la sanctification de l'homme. Le Seigneur nous commande d'en conserver le souvenir : *Memento ut diem sabbati sanctifices :* & c'est ce précepte qui est méconnu, oublié, éludé en mille manières. Voilà, n'en doutez pas, la principale source de nos erreurs, de nos illusions & de nos égaremens.

Le jour du Seigneur n'est pas sanctifié : dès-là on n'entend plus dans nos temples les leçons de la piété; on néglige également, en ce saint jour, de se livrer à de pieuses lectures : on ne connoît donc plus la Religion belle & grande comme elle est; on n'en prend que l'écorce ou dure ou amère; on n'arrive point au fruit, qui est si doux.

Le jour du Seigneur n'est pas sanctifié; & parce que l'instruction ne précède pas la réception des Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie, ces augustes Sacremens sont ou abandonnés, ou, ce que l'on n'oseroit penser, ils sont profanés. Excepté quelques ames déterminément mauvaises, on ne néglige pas absolument le devoir de la prière; mais parce qu'on s'éloigne de nos assemblées, ces prières isolées expirent pour ainsi dire sur nos lèvres; elles ne sont point soutenues par leur union avec celles des ames pures qui les feroient monter vers le ciel. Ah ! N. T. C. F., si vous êtes forts, nous avons besoin de vous dans nos assemblées; & si vous êtes foibles, le secours de la ferveur vous est nécessaire : ainsi dans une armée les braves entraînent les lâches, & la victoire est pour tous.

Le jour du Seigneur n'est pas sanctifié, lorsque dans cette sainte solemnité, où, libre des œuvres serviles, on devroit ne vaquer qu'à celles

de la Religion, surchargés du poids du temps, fatigués de leur oisiveté, des Chrétiens aiment mieux couler ces jours dans l'engourdissement de l'ennui ou la frivolité des plaisirs, le jeu ou les spectacles profanes, que de les sanctifier par la prière, de saintes lectures, la pratique des bonnes œuvres, l'assistance aux Offices divins, & aux instructions qui les accompagnent.

Mais, N. T. C. F., nous avons la confiance que ce devoir de la sanctification du Dimanche, devoir essentiel, fondamental, n'est négligé, comme tous les autres de la vie chrétienne, que parce qu'on s'en fait des idées fausses, parce qu'on n'en connoît ni le prix, ni les consolations, ni les avantages.

Et d'abord, est-ce donc le Seigneur qui a besoin de nos louanges? et n'avons-nous pas seuls l'intérêt le plus pressant de le louer? Nos hommages n'ajoutent rien à sa gloire; nous ne travaillons que pour notre bonheur. *Non laudibus creſcit, sed nos.* (Saint Augustin.) Est-ce à la source, est-ce au voyageur que profite cette eau vive où celui-ci se désaltère?

Vous entrevoyez déjà que le précepte de la sanctification du Dimanche, où Dieu trouve sa gloire, est en même temps pour vous un remède également simple & fécond, & d'une application facile à toutes les maladies de l'ame, bien plus dangereuses que celles qui affligent le corps.

Qu'est-ce, en effet, que la vie de l'homme sur la terre? un pélerinage plus ou moins long, comme s'exprimoient les saints Patriarches. Chaque jour nous rapproche du ciel, notre véritable patrie: mais le voyage a ses dangers. Des ennemis nous menacent à chaque pas. Ici nous rencontrons un serpent, là un lion rugissant; plus loin des voleurs nous dépouillent, quelques-uns nous bleſſent mortellement. Au défaut d'ennemis, nos forces s'épuisent, les alimens nous manquent; & voilà que Dieu, dans sa bonté, nous prépare de distance en distance des lieux de repos & de rafraîchissement, des hôtelleries.

A leur porte se trouvent des anges de paix : comme Abraham, à l'entrée de sa tente, ils nous pressent d'entrer ; ils se précipiteroient volontiers à nos genoux pour nous faire une sainte violence. Ils nous disent avec une tendre affection : Ne nous privez pas du bonheur de vous servir. *Ne transeas servum tuum.* Ils nous annoncent un festin qui nous attend, un festin comme celui des noces. O vous qui êtes altérés, si vous avez faim & soif de la justice, venez, puisez avec joie dans les sources du salut. *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris.* Venez, accourez dans nos temples. *Properate.* Achetez ; mais sans argent, le lait & le miel. *Emite absque argento lac & mel.* Enivrez-vous, mes chers amis, d'un vin délicieux. *Inebriamini, carissimi.* Et vous, mortellement blessés sur le chemin de Jéricho, vous trouverez ici & le baume & la charité du Samaritain. Une lèpre hideuse couvre votre visage : nous avons une eau plus efficace que celle du Jourdain, &, nouveaux Naamans, vous serez guéris.

Comment répondons-nous à ces douces, à ces pressantes invitations ? Fatigués, affamés, sans vivres, sans provisions, blessés en mille manières, nous passons outre, & c'est pour tomber de lassitude à quelques pas de là, pour mourir de faim & de misère.

Vous ferez vous-mêmes, N. T. C. F., l'application de cette parabole au saint jour du Dimanche. En ce jour, qui est celui du Seigneur, l'Eglise, du haut des chaires sacrées, répand la parole de Dieu, plus douce à nos cœurs que le miel ne l'est à notre bouche : elle nous environne d'ames charitables empressées de nous plonger dans une piscine dont celle de Siloé n'étoit qu'une foible figure : elle retrempe nos armes ; elle nous en donne de nouvelles pour triompher de nos ennemis ; elle dresse la table sainte où est immolé l'Agneau sans tache devenu notre nourriture.

Est-ce assez de biens ? est-ce assez de prodigalités ? Et nous nous

excusons sur notre négoce, sur notre maison des champs : ou si nous entrons dans l'hôtellerie, c'est pour n'y prendre part à rien, pour éviter avec un soin extrême de toucher aux mets délicieux qui s'y distribuent, la parole de Dieu ou la divine Eucharistie ; c'est pour assister au sacrifice, le même que celui du Calvaire, comme le peuple Juif, spectateurs indifférens. *Stabat populus spectans.*

Ah ! s'écrie Jérémie, & il égaloit ses lamentations à nos malheurs, mon peuple a fait deux maux. Il m'a abandonné, moi qui suis une source d'eau vive, & c'est pour se creuser des citernes qui ne peuvent même contenir l'eau bourbeuse que l'on peut seule y puiser (*g*). Il quitte mes autels pour ceux de Baal : il me fait l'injure de croire que l'on ne peut être heureux qu'au service du monde mon ennemi : il imite l'idolâtrie de ce peuple ingrat distrait de la loi sainte qu'il venoit d'entendre publier, & dansant autour du veau d'or.

Souvenez-vous donc, N. T. C. F., que vous devez sanctifier le septième jour, c'est-à-dire, interrompre les œuvres serviles, pour élever vos pensées vers le ciel. Cessez de porter le poids du jour & de la chaleur, faites trève avec votre travail, pour vous réjouir saintement dans le Seigneur, lui offrir & l'encens de la prière, qui lui est d'une si agréable odeur, & dans la divine Eucharistie l'holocauste qui l'appaise. Souvenez-vous de remplir le devoir le plus consolant & le plus précieux pour un Chrétien qui a de la foi. Vous avez été six jours de la semaine toujours agités comme la roue d'un char qui s'use chaque jour en roulant dans la boue (*h*) : il est donc temps de vous reposer ; il est temps de penser à vous, à vous, dit S. Ambroise, & non à vos richesses, qui

---

(*g*) *Me dereliquerunt fontem aquæ vivæ, & foderunt sibi cisternas, cisternas dissipatas, quæ continere non valent aquas.* Jerem. 2, 13.

(*h*) *Pone illos ut rotam.* Ps. 82, v. 14.

sont à vous, mais qui ne sont pas vous ; à vous & non à votre corps, qui n'est qu'un vêtement ; à vous, à votre ame, cette image de Dieu, ce trésor que vous portez dans votre sein avec tant d'insensibilité (*i*). Venez vous réunir pour ces prières communes qui tirent leur force de leur union, & font à Dieu une violence qui lui plaît : venez vous nourrir des principes de la foi & des maximes de la piété, & vous purifier par l'humble aveu de vos fautes. Souvenez-vous de sanctifier le jour du Seigneur, ce jour plein de lumière & de grace, plein de mérites & de bénédictions.

Croyez que de la seule violation de ce précepte naissent des maux sans nombre, & les déréglemens de notre vie, effets funestes de l'ignorance où l'on est de Dieu, & de l'inévitable oubli des vérités du salut.

Ne dites plus seulement : Par la transgression du précepte je me suis rendu coupable, ennemi de Dieu. Dites encore : J'ai été un insensé, cruel ennemi de moi-même.

Croyez également que la fidélité avec laquelle vous observerez le jour que Dieu s'est lui-même consacré, ramènera sur la terre les beaux temps & l'âge d'or du Christianisme. Tous les fidèles se rendoient aux saintes assemblées avec un vif empressement, & quelquefois malgré le glaive des bourreaux, & la mort qui les y attendoit (*k*).

Nous en avons une preuve bien éclatante, sans parler des premiers siècles de l'Eglise. Transportez-vous dans ces contrées de l'Amérique où après avoir donné des mœurs aux nations civilisées, l'Evangile civilisa ces nations barbares. Dans ces peuplades nombreuses du Paraguai, composées d'Indiens naturellement portés à toute sorte de vices, on vit régner une si grande innocence, que l'on ne croyoit pas que dans toute une

---

(*i*) *Attende tibi, tibi, inquam, non possessionibus tuis ; tibi, hoc est animæ tuæ.* (S. Ambroise.)

(*k*) Histoire ecclésiastique de Fleury, liv. 16, art. 33.

année il s'y commît un seul péché mortel. Ces sauvages devenus Chrétiens jouissoient d'un bonheur qui n'avoit point eu d'exemple sur la terre. La justice & les tendres vertus, dit Muratori, découloient de leur cœur à la parole de la Religion, comme les oliviers laissent tomber leurs fruits mûrs au plus léger souffle des vents.

Nous cherchons la cause de tant d'innocence & de bonheur, & nous la trouvons, avec Fénélon (*l*), dans la sainte impatience avec laquelle, dans ces heureuses contrées, on attendoit pendant toute la semaine le jour du Seigneur, où tous les frères, dans un saint repos, se donnoient tendrement le baiser de paix, ne faisant tous ensemble qu'un cœur & qu'une ame. Là on soupiroit après la joie des assemblées, après les chants des louanges de Dieu, après le sacré festin de l'Agneau.

Hé quoi ! notre Europe savante & policée n'offrira-t-elle jamais un semblable spectacle ? Ah ! que c'est donc peu de chose d'être éclairé & de savoir, si l'on n'a un cœur chrétien !

A CES CAUSES, nous permettons, pendant le Carême prochain, l'usage des œufs depuis le mercredi des Cendres jusqu'au mardi de la Semaine-sainte inclusivement.

Nous autorisons MM. les Curés & Desservans, chacun dans sa paroisse, à accorder la permission d'user d'alimens gras aux personnes qui seroient dans le cas d'en avoir besoin pour raison de santé ou autres causes légitimes.

Nous invitons Messieurs les Ecclésiastiques & généralement toutes les personnes pieuses du diocèse de faire des prières particulières pour attirer les bénédictions de Dieu sur le saint ministère que notre nouvel Evêque doit exercer.

(*l*) Discours pour le jour de l'Epiphanie.

Nous ordonnons que, selon l'usage, il soit fait, le jour de Pâques, dans toutes les paroisses une quête pour le Séminaire ; & dans les paroisses qui, à notre grand regret, sont destituées de Pasteurs, MM. les Curés ou Desservans voisins sont priés d'en faire faire une de la manière qu'ils jugeront la plus utile.

Vous apprendrez avec intérêt, N. T. C. F., que ce précieux établissement, qui est votre œuvre, s'est enrichi cette année des vertus & des talens de douze sujets qui nous sont venus d'autres diocèses, & auxquels nous ne pouvons ni ne devons appliquer les bourses, qui appartiennent toutes de droit aux élèves des deux départemens d'Orléans & de Blois. On prévient sans nulle crainte les effets de votre charité : elle défend de consulter les vains calculs d'une prudence humaine ; & cette confiance entière dans les tendres soins de la Providence & les vôtres n'est jamais trompée. Vous continuerez donc d'être, par vos bienfaits, les cultivateurs de cette pépinière de jeunes Lévites qui croît sous vos yeux.

Et sera le présent Mandement lu au prône de chaque paroisse le Dimanche de la Quinquagésime.

Donné à Orléans, sous notre seing & le contre-seing du Secrétaire de l'Evêché, le dix-neuf janvier mil huit cent dix-huit.

Les Vicaires-généraux Capitulaires d'Orléans, le siège vacant,

Signé MERAULT, DEMADIERES, METIVIER, JOURDAN.

Par mandement,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

AVIS.

I°. On prévient MM. les Curés & Desservans du diocèse d'Orléans que Sa Sainteté, par un bref du 24 janvier 1817, a accordé pour sept ans, à l'Ordinaire, la faculté d'accorder une Indulgence plénière dans chaque église paroissiale du diocèse, à un Dimanche de chaque mois, désigné par l'Ordinaire chaque année, *designanda singulis annis*, en faveur des Fidèles de l'un & de l'autre sexe qui, contrits, confessés & admis à la table sainte, prieront pendant quelque temps, ledit jour de Dimanche, en présence du Saint-Sacrement exposé sur l'autel, pour la concorde entre les Princes Chrétiens, l'extirpation des hérésies & l'exaltation de la sainte Eglise Catholique. En conséquence nous déclarons que nous continuons pour cette année, & jusqu'au Carême de 1819, les désignations que nous avons accordées pendant le cours de l'année dernière, pour les Dimanches auxquels sont attachées lesdites Indulgences plénières.

II°. MM. les Vicaires-généraux prient MM. les Curés & Desservans de prévenir leurs paroissiens que dans les fréquentes lettres qu'ils reçoivent de Rome on leur fait savoir que les Tribunaux de la Daterie & de la Pénitencerie, scandalisés du grand nombre de mariages entre parens qui se font en France, sur-tout dans les campagnes, ont averti que depuis la conclusion du Concordat ils se rendront plus difficiles pour accorder ces sortes de dispenses qu'on ne l'a été jusqu'à présent, sur-tout lorsqu'on n'alléguera point de raisons canoniques, & que l'on n'aura point la volonté ou le pouvoir de compenser par de bonnes œuvres la plaie que causent à la discipline ecclésiastique ces sortes de dispenses.

L'on ne nous a même pas encore prorogé le pouvoir de dispenser *in tertio & quarto gradu*, qu'on nous avoit accordé jusqu'au premier janvier 1818, quoique nous l'ayons demandé depuis plusieurs mois.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur du Roi, de l'Evêché, de la Mairie, &c., Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 11.

59 24 Janvier 1819. Clergé.

MANDEMENT

DE MESSIEURS

LES VICAIRES-GÉNÉRAUX CAPITULAIRES

DU DIOCÈSE D'ORLÉANS, LE SIÈGE VACANT,

Pour le saint Temps du CARÊME *de l'année 1819.*

LES VICAIRES-GÉNÉRAUX CAPITULAIRES du Diocèse d'Orléans, le siège vacant,

Au Clergé & aux Fidèles du Diocèse, Salut en NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

TANDIS, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, que le Chrétien tiède & impénitent ne voit dans le saint temps du Carême que de tristes

jours de jeûne & de privations, le Chrétien fervent, connoissant le mérite & les avantages de cette sainte Quarantaine, n'y voit que des jours de fête & d'alegresse (1). C'est le temps, disoit Saint Augustin à son peuple, auquel nous devons avertir votre charité de donner enfin des soins particuliers à cette ame immortelle, à ce trésor que nous portons dans le vase fragile de notre corps (2). C'est sur-tout le temps propre à nous réconcilier avec Dieu, & à retourner à lui dans toute la sincérité de notre cœur.

Eh ! qui ne seroit pénétré de ces sentimens & de ceux de la plus vive reconnoissance, en se rappelant les bienfaits qu'il a plu à la divine Providence de répandre sur nous cette année ?

Lorsque vous pensez le moins à Dieu, dit un Missionnaire, lors même que vous l'offensez, il pense à vous, il agit pour vous, il vous destine le travail de toutes ses créatures, il fait lui-même les apprêts de votre table (3).

Mais, N. T. C. F., la terre & ses abondantes récoltes & tout ce qu'elle contient sont la moindre chose que Dieu ait faite pour l'homme : combien il se montre plus grand & plus libéral comme auteur de la Religion, ce chef-d'œuvre de sa bonté, le plus beau présent que Dieu ait fait aux hommes !

Quel est, en effet, le magnifique abrégé de l'enseignement de cette Religion divine ? quel est l'abrégé de tous les saints livres & de toute la doctrine chrétienne ? Bossuet répond avec sa sublimité ordinaire : Sortez, Parole éternelle, Fils unique du Dieu vivant, sortez du bienheureux sein de votre Père, & venez annoncer aux hommes les secrets que vous y voyez. Il l'a fait, & durant trois ans il n'a cessé de nous dire les secrets des conseils de Dieu. Mais tout ce qu'il en a dit est renfermé

---

(1) *Jejunium .... erit in gaudium & lætitiam, & in solemnitates præclaras.* Zach. 8. 19.

(2) *Solemne tempus advenit quandò de animâ attentiùs cogitandâ vestram commonemus caritatem.* S. Aug. serm. 29.

(3) Le Père Lejeune.

dans ce seul mot de son Evangile : Dieu a tant aimé le monde, qu'il lui a donné son Fils unique. Ne demandez plus ce qui a uni en Jésus-Christ le ciel & la terre, & la croix avec les grandeurs : Dieu a tant aimé le monde (4) !

Nous croyons, dit Saint Jean, & nous confessons l'amour que Dieu a eu pour nous. C'est là toute la foi des Chrétiens ; c'est la source & l'abrégé de tout le symbole (5).

Aussi, N. T. C. F., cet aigle des Evangélistes, celui qui s'étoit élevé jusque dans le sein de Dieu le père pour y découvrir la génération éternelle du Verbe, celui qui à la cène s'étoit reposé sur le sein du Fils de Dieu pour y puiser à la source de toutes les lumières, le théologien par excellence, le Disciple bien-aimé, Saint Jean, veut-il nous faire connoître le Dieu de gloire & de majesté que nous adorons, il s'arrête à cette parole abrégée & profonde : *Dieu est charité :* voilà son essence : *Deus caritas est.* Ignorait-il donc, ce saint Apôtre, que Dieu est tout-puissant, qu'il est juste ? N'avions-nous pas appris de David que Dieu est grand, & au-dessus de toute louange ? d'Isaïe, que Dieu est le Dieu trois fois saint ? de Moïse, enfin, que Dieu est celui qui est ? Mais Saint Jean semble oublier tous ces attributs de grandeur & de majesté, pour nous dire : Dieu est charité ; c'est sa nature : *Deus caritas est.* Dieu est tout-puissant ; mais il est père, & sa puissance est tributaire de sa bonté. Il a compassion de tous, dit l'Ecriture, parce qu'il peut tout. *Misereris omnium, quia omnia potes.* Dieu est juste ; il ne voit pas d'un œil égal le vice & la vertu. La justice, dit le Prophète, est son vêtement ; *cingulum lumborum ejus ;* mais il a des entrailles de miséricorde, *viscera misericordiæ.* Il n'est juste qu'à cause de nous, dit Tertullien ; la bonté est sa nature : *De nostro justus, de suo optimus.* Dieu est adorable dans sa gloire, où il habite dans la splendeur des Saints. Mais si le Dieu de majesté, dit Saint Bernard, commande nos adorations & nos cantiques de louanges, un Dieu enfant ravit notre amour. *Magnus Dominus, & lau-*

---

(4) Bossuet, Oraison funèbre d'Anne de Gonzague.

(5) *Et nos credimus caritati quam habet Deus in nobis.*

dabilis nimis ; parvulus Dominus , & amabilis nimis. Un Dieu trois fois saint hait le péché d'une haine nécessaire & invincible ; & parce qu'il est riche en miséricorde , il aime le pécheur jusqu'à livrer pour lui son Fils unique. Dieu est celui qui est : parole sublime , admirée même des païens : & les Ministres de l'Evangile s'annoncent au nom d'un Dieu anéanti par l'excès de son amour pour nous. Disons donc avec Saint Jean , & que toutes les pensées de notre esprit , toutes les affections de notre cœur se reposent sur cette douce & consolante idée : *Dieu est charité.* La charité brille en Dieu au-dessus de toutes ses perfections ; la charité triomphe en Dieu de Dieu même : *Amor triumphat de Deo.*

Mais loin de pouvoir dire également que cette divine charité triomphe en nous & de nous , ne faut-il pas plutôt avouer que plusieurs vivent encore dans l'ignorance de Dieu , comme Saint Paul le reprochoit aux premiers Chrétiens ? *Ignorantiam Dei quidam habent* (6). Il n'est que trop vrai de dire que la Religion n'est pas toujours étudiée dans ce qu'elle a de plus essentiel , & ce qui est le plus important se trouve être souvent ce qu'il y a de moins connu , ou du moins ce dont on se distrait sans cesse , quoique ce soient les vérités les plus propres à toucher nos cœurs.

Cependant quelle étoit toute la science du Docteur des nations , de celui qui a entraîné toute la terre après lui à la foi de Jésus-Christ ? Qui ne sait que Saint Paul faisoit profession de ne savoir que Jésus-Christ, & Jésus-Christ crucifié ? *Je vis* , disoit-il encore , *dans la foi du Fils de Dieu , qui m'a aimé , & qui s'est livré à la mort pour moi* (7).

Le grand Apôtre ne s'en tient pas à des généralités : il croyoit en Jésus-Christ venu pour tous , & pour chacun de nous en particulier ; Jésus-Christ le bon pasteur , qui connoît *toutes* ses brebis , & les connoît *toutes* par leur nom ; Jésus-Christ, qui , comme le véritable Joseph , embrasse ses frères , & verse non des larmes , mais son sang sur chacun d'eux ; Jésus-Christ , en un mot , qui , comme la Providence , a soin de *tous* comme d'un seul , & d'un seul comme de *tous*. Le soleil , dit Saint François de

---

(6) 1. Cor. 15. 39.

(7) *In fide vivo Filii Dei , qui dilexit me , & tradidit semetipsum pro me.* Galat. 2. 20.

Sales, ne jette pas moins ses rayons sur une fleur confondue avec mille autres, que s'il ne s'étoit levé que pour elle seule.

Si, touchés enfin de cette charité où il y a véritablement de l'excès, dit Saint Paul, *propter nimiam caritatem*, de cette charité gratuite & surabondante, charité universelle & particulière, vous nous dites avec un Prophète, Qu'offrirons-nous donc au Seigneur qui soit digne de lui ? quelle sera la louange & l'action de graces que Dieu demande de nous pour l'immensité de ses dons ? le même Prophète nous répond : Je vous apprendrai, ô hommes, ce qui vous est souverainement utile ; car c'est là ce que le Seigneur demande de vous ; que vous agissiez selon la justice, & que vous aimiez la miséricorde. Nous vous dirons avec Saint Jean : Aimons Dieu, parce qu'il nous a aimés le premier ; & aimons le prochain comme Dieu nous a aimés. Voilà la loi & les Prophètes : car le décalogue a aussi, comme le symbole, son magnifique abrégé dans le double amour de Dieu & du prochain (8).

On rapporte que lorsqu'on eut instruit les peuples du Japon de ces augustes & consolans mystères de la Religion, un Dieu naissant, un Dieu mourant pour l'homme, ils se disoient les uns aux autres, les yeux baignés de larmes : O qu'il est digne d'être aimé le Dieu des Chrétiens ! Et lorsqu'en passant du dogme à la morale, on ajoutoit qu'il y avoit un commandement exprès d'aimer Dieu : Hé quoi ! s'écrioient-ils, un précepte d'aimer Dieu, un Dieu qui nous a tant aimés ! Mais lorsqu'on leur dit qu'il y avoit des Chrétiens qui offensoient un Dieu si bon, alors, dans le mouvement d'une sainte indignation, ils s'écrioient : Dans quelle terre maudite habitent donc des hommes capables d'une telle ingratitude ?

Avons-nous rien à ajouter, N. T. C. F., à de telles leçons ? Mais en vain on se flatte d'aimer Dieu qu'on ne voit pas, si l'on n'aime pas son frère que l'on voit ; & le second commandement est semblable au premier.

---

(8) *Nos ergo diligamus Deum, quoniam ipse prior dilexit nos.* 1. Joann. 4. 19.

Carissimi, si sic Deus dilexit nos, & nos debemus pro fratribus animas ponere. 1. Joan. 3. 16.

Oui, ce que Dieu demande de nous avant tout, par-dessus tout, préférablement à tout, comme la preuve la plus consolante que l'amour de Dieu règne dans notre cœur, c'est que nous ayons les uns pour les autres une charité mutuelle & de tous les jours, de tous les instans de notre vie (9). Ce que la Religion demande de nous essentiellement, c'est que nous soyons bons, humains & charitables. La Religion est douce, elle est bienfaisante, ennemie de tous les vices, & particulièrement de l'esprit persécuteur. La Religion demande des sacrifices, oui, & principalement celui de nos ressentimens, de nos humeurs, & généralement de toutes les passions malveillantes qui troublent la paix des familles & des empires, après avoir été le tourment de ceux qui s'en sont rendus les esclaves.

Aussi, N. T. C. F., quel tableau plein de douceur & de majesté nous fait Isaïe (10) du règne de Jésus-Christ, qu'il a eu la gloire de prédire avec tant de magnificence & de détail ! & comme il nous peint le changement dans les mœurs des nations, qui devoit être l'œuvre par excellence du Messie ! Alors le loup habitera avec l'agneau sans lui faire aucun mal ; le léopard se couchera auprès du chevreau ; le lion mangera la paille comme la brebis ; il deviendra doux comme elle, & un enfant les conduira sans peine. Oui, par l'heureux effet de la prédication de l'Evangile, ceux qui étoient d'une humeur farouche, cruelle, sanguinaire, changeront de nature au point de devenir doux, débonnaires & charitables : un enfant les conduira ; car rien de si facile à gouverner qu'un peuple de vrais Chrétiens. Le Prophète fixe l'époque de ces heureux changemens, & il en donne la cause ; c'est que par le bienfait de Jésus-Christ, & de Jésus-Christ seul, la terre sera remplie de la connoissance de Dieu comme la mer de ses eaux.

Isaïe avoit également annoncé le Messie comme le prince de la paix, & faisant régner après lui la paix sur la terre. Les peuples soumis à son empire, nous dit-il, forgeront de leurs épées des socs de charrue, & ils

---

(9) *Ante omnia autem mutuam in vobismetipsis caritatem continuam habete.* 1. Petr. 14. 6.

(10) Isaïe, ch. 11.

feront des faux de leurs lances. Alors un peuple ne lèvera plus l'épée contre un autre peuple ; ils ne s'exerceront plus à combattre l'un contre l'autre (11).

Mais bientôt détournant les yeux de ces douces images, le même Prophète s'afflige des désordres de tout genre qui régnoient à Babylone : il en cherche la cause, & il la trouve dans l'*oubli de Dieu* (12).

Le Prophète Ezéchiel, après avoir fait un triste & long dénombrement des crimes dont l'ingrate Jérusalem elle-même s'étoit souillée, en cherche & en trouve également la cause dans l'*oubli de Dieu. Meî oblita es* (13). Vous m'avez oublié, dit le Seigneur, & de là ce déluge d'iniquités, qui attirera après lui un déluge de vengeances. Un grand Roi (c'est David) se demande pourquoi l'homme méchant qui a irrité le Seigneur, est devenu le fléau de ses peuples, qu'auparavant il gouvernoit en paix comme un seul homme ? Il répond : C'est parce que dans l'égarement de ses pensées ce méchant s'est persuadé que le Dieu qui a formé ses yeux ne verroit pas ses crimes, que celui qui a formé ses oreilles n'entendroit pas ses blasphèmes (14). Ces infâmes vieillards calomniateurs de la vertueuse Susanne détournent les yeux pour ne pas voir le ciel ; alors le crime cesse de les étonner. Mais nul ne peint mieux que le Prophète Osée le malheur des peuples lorsque la science de Dieu n'est plus au milieu d'eux (15) : tous les vices se répandent alors sur la terre comme une inondation ; le vol & le mensonge, l'homicide & l'adultère ; le sang s'est confondu avec le sang, la terre entière a été dans l'affliction.

Seroit-ce donc de notre siècle que ces Prophètes auroient parlé ? Lorsque parmi nous l'impiété étonnée de ses succès eut réussi à proscrire

---

(11) Isaïe, ch. 2, 4.

(12) Isaïe, ch. 47, 10.

(13) Ezéch. ch. 22, 12.

(14) Ps. 9.

(15) Osée, ch. 4.

le Culte public, lorsque les idées religieuses furent mises en oubli, ne vit-on pas naître ce gouvernement que le peuple, qui donne à tout son véritable nom, appela le règne de la terreur ? Alors le sang s'est véritablement confondu avec le sang ; le sang d'un fils s'est confondu avec celui d'un père, & le même échafaud a rougi du sang d'un époux vertueux, comme de celui de sa digne épouse. La terre entière a été dans l'affliction, un crêpe funèbre étoit étendu sur toute la France. Qu'il fut alors facile de comprendre que jamais, non jamais l'ennemi de Dieu ne sera l'ami des hommes ! A chaque outrage contre le Ciel répondoit une calamité pour la terre. Les temples fermés par toute la France, tout en France étoit devenu prison. Les saints cantiques de Sion ne se faisoient plus entendre ; ils furent remplacés par ce concert lugubre que formoient les cris plaintifs des veuves & des orphelins. La croix instrument de salut fut renversée, l'instrument de supplice toujours dressé dans toutes les grandes villes : le sang du Rédempteur ne couloit plus sur l'autel, le sang des hommes inondoit nos cités : on ne rompoit plus aux hommes le pain de la parole sainte, & ce même peuple affamé manquoit des alimens de première nécessité. Ah ! pour décrire l'état de la France aux temps de l'oubli de Dieu & du mépris de ses lois, il nous faudroit emprunter cette voix de Jérémie, qui seule sut égaler les lamentations aux calamités (16).

Ce n'est donc point à un Français à révoquer en doute la douce & nécessaire influence de la Religion sur le bonheur de la terre : il a à cet égard les leçons d'une dure & cruelle expérience. Evitant donc avec soin tout esprit de dispute & de contention, si contraire à l'esprit de l'Evangile, il nous suffit de vous dire : Voyez & considérez ; *Vide & considera.* Quelle éloquence victorieuse de tous les sophismes de l'impiété, dans le seul aspect silencieux de ces ruines qui nous effraient encore & qui sont son ouvrage, dans le souvenir attendrisssant d'un Roi martyr, dans celui du sang le plus pur qui a été repandu comme l'eau ! Mais par un contraste bien frappant, quelle apologie touchante de la Religion, si elle en avoit besoin, dans ces louanges si vraies & si naïves que

(16) Bossuet, Oraison funèbre de la Reine d'Angleterre.

font

font entendre en sa faveur tous les malheureux qu'elle a soulagés, depuis l'enfant à la mamelle jusqu'au vieillard dont elle console les derniers momens ! Que les blasphèmes de l'impiété soient donc enfin étouffés par ce concert si imposant que font entendre à la gloire de l'Evangile tant de voix reconnoissantes.

Nous ferons plus, N. T. C. F., nous reporterons vos pensées sur ces habitans du nouveau monde, que déjà nous vous proposâmes l'année dernière pour modèles. Représentez-vous les Californiens, ou les habitans du Paraguai, qui, avant que la Religion devînt florissante parmi eux, sembloient n'avoir d'humain que la figure. Cependant, brûlant du zèle de la charité, d'humbles Missionnaires s'engagent dans ces forêts où des hommes disputoient de férocité avec les animaux. Apôtres de Jésus-Christ, ils n'avoient pour armes qu'une croix de bois à la main, pour éloquence que les seules paroles de l'Evangile sur les lèvres, & pour recommandation que leurs vertus.

Admirable empire de la foi, victorieuse du monde civilisé ou barbare, il n'importe ! La raison fit-elle jamais rien de semblable, rien même qui en approche ? Ces Missionnaires, en faisant des Chrétiens fervens, firent des hommes bons & humains de ces mêmes hommes qu'ils trouvèrent dans toute la férocité de la nature : des tigres furent changés en agneaux ; ils se laissèrent conduire en brebis dociles.

Deux hommes célèbres dans le parti de l'incrédulité, l'un sans avoir suivi ses drapeaux, l'autre qui a déploré publiquement ses erreurs, épouvantés des horribles effets qu'elles avoient produits, tous les deux s'unissent dans l'hommage qu'ils rendent à la Religion civilisant les nations barbares, & jetant les fondemens d'un vaste empire sans autres armes que celles de la vertu (17).

Mais, ô Français, peuple aimable & doux, dans ces jours où la révolution a brisé avec tant de violence le frein salutaire de la Religion, privés de l'Evangile, le premier & le puissant moyen de civilisation,

(17) Buffon & Raynal.

qu'êtes-vous devenus ? Oui, entre les peuples de l'univers en étoit-il un meilleur que le peuple Français, nation aussi aimable que valeureuse, renommée par sa politesse, la douceur, l'aménité de ses mœurs, le charme de son commerce ? Et tout-à-coup, lorsqu'elle fut altérée parmi nous cette alliance qui doit être éternelle entre le ciel & la terre, (ô déplorables effets de l'influence de ces guides d'erreur, qui s'écartant des routes communes, n'ont pas voulu s'honorer de suivre les leçons de la Sagesse divine, ou l'Evangile !) ô Français ! que vous avez été prodigues de la mort ! Vous avez cessé un seul instant d'être religieux, & vous vous êtes revêtus de cette férocité dont l'homme sauvage devenu Chrétien s'étoit dépouillé. Quel terrible fléau donc que l'impiété ! La France en a été miraculeusement délivrée par l'heureux retour de l'auguste Famille de Saint Louis, qui depuis tant de siècles a fait régner avec elle la piété & les vertus de ce bon Prince.

Magnifiques espérances de la Religion, c'est donc uniquement vers vous que tous nos vœux, toutes nos pensées, toutes nos affections doivent se porter ; & si le vif sentiment de notre foiblesse nous effraie, l'Eglise, cette tendre mère, n'ouvre-t-elle pas pour nous en ce saint temps tous ses trésors ?

Tandis que l'innocence elle-même va embrasser avec tant de joie les travaux de la pénitence, nous refuserons-nous un remède nécessaire pour effacer les taches que nous avons contractées au milieu des tentations & des dangers de cette vie ? Hélas ! on court avec tant de fureur au tourment du plaisir, & on se traîneroit avec tant de lenteur dans cette carrière de la pénitence, que tous les Saints ont parcourue, & tous avec joie, & en éprouvant des consolations inattendues !

Mais le jeûne, pour s'élever à Dieu, disent les Pères, a besoin de deux ailes, la prière & l'aumône. Que les gémissemens sur votre fragilité, dit Saint Augustin, s'élèvent vers le ciel, & vous obtiendrez le don de tout faire avec facilité (18). L'aumône est encore un puissant moyen de

(18) *Oret gemitu voluntatis, ut impetret donum facilitatis,* S. Aug.

racheter nos péchés ; l'aumône, dont Jésus-Christ nous a fait un précepte, & à laquelle il attache une si grande récompense. Un grand serviteur de Dieu disoit aux riches de son temps : Pensez-vous que ce soit le seul intérêt des pauvres qui nous touche lorsque nous sollicitons vos aumônes? C'est de vous, c'est des grands intérêts de votre éternité que nous sommes tendrement occupés. Quelle que soit la profusion de vos dons, toujours vous donnerez bien peu, puisque vous ne donnerez que des biens temporels. Vous semez dans le temps, & c'est pour moissonner dans l'éternité : vous donnez de l'or, vous achetez le ciel. Point de champs plus fertiles que les mains des pauvres : ils rendent au centuple, souvent même dès cette vie. Donnez donc, N. T. C. F., donnez, puisque ce n'est que pour donner que le Seigneur vous donne. La miséricorde de Dieu nous est si nécessaire ! & elle n'est promise qu'à ceux qui auront exercé la charité & la miséricorde envers leurs frères. Donnez généreusement, puisque vous donnez à celui qui ne manque jamais de faire de magnifiques présens pour les légères offrandes que nous lui présentons (19).

Donnez à cet établissement qui est votre œuvre de prédilection, le Séminaire, dont tant de paroisses privées de pasteurs vous font sentir si douloureusement l'importance. Donnez avec profusion, & reprochez-vous encore de donner trop peu, c'est-à-dire, de n'être pas assez empressés de vous enrichir pour l'éternité.

A CES CAUSES, nous permettons, pendant le Carême prochain, l'usage des œufs depuis le mercredi des Cendres jusqu'au mardi de la Semaine-sainte inclusivement.

Nous autorisons MM. les Curés & Desservans, chacun dans sa paroisse, à accorder la permission d'user d'alimens gras aux personnes qui seroient dans le cas d'en avoir besoin pour raison de santé ou autres causes légitimes.

Nous ordonnons que selon l'usage il soit fait, le jour de Pâques,

(19) *Mos est Dei magna dare pro parvis.* S. Aug.

dans toutes les paroisses une quête pour le Séminaire ; & dans celles qui, à notre très-grand regret, sont dépourvues de pasteurs, MM. les Curés ou Desservans voisins sont priés d'en faire faire une de la manière qu'ils jugeront la plus utile.

Vous apprendrez avec un vif intérêt qu'il s'est formé à Blois un petit Séminaire, qui doit prendre chaque jour de nouveaux accroissemens : en conséquence les quêtes qui se feront dans le département de Loir & Cher seront appliquées à ce nouvel établissement ; ce qui a déjà eu lieu cette année d'après notre autorisation. Le produit de ces quêtes sera adressé à MM. Pointeau, Sous-doyen, Curé de Saint-Louis, & Mauguin, Chanoine de la cathédrale, résidant à Blois.

Et sera le présent Mandement lu au prône de chaque paroisse le Dimanche de la Quinquagésime.

Donné à Orléans, sous notre seing & le contre-seing du Secrétaire de l'Evêché, le vingt-quatre janvier mil huit cent dix-neuf.

Les Vicaires-généraux Capitulaires d'Orléans, le siège vacant,

Signé MERAULT, DEMADIERES, METIVIER, JOURDAN.

Par mandement,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur du Roi, de la Mairie, de l'Evêché, &c., Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 78.

AVIS.

I°. MM. les Ecclésiastiques employés dans le saint ministère, sachant que rien de ce qui tend au soulagement de l'humanité n'est étranger à la Religion, regarderont sans doute comme un devoir essentiel pour eux d'employer toute l'influence qu'ils peuvent avoir sur l'esprit de leurs paroissiens, à dissiper les préjugés qui pourroient leur rester contre l'utile découverte de la vaccine, & à la leur faire considérer comme un véritable bienfait de la Providence. Ils sont invités à relire les circulaires qu'ils ont reçues sur ce sujet, & à seconder de tout leur pouvoir le zèle que mettront les Autorités locales à multiplier les vaccinations.

II°. MM. les Curés sont prévenus que par rapport aux Fêtes supprimées il n'est rien changé jusqu'à présent aux instructions publiées à ce sujet par feu Monseigneur Bernier : ils sont invités à s'y conformer strictement.

III°. On autorise MM. les Curés qui desservent plusieurs paroisses à anticiper, prolonger ou transférer la Pâque, selon qu'ils le croiront le plus convenable pour la commodité des paroissiens.

IV°. On prie MM. les Curés des paroisses auxquelles on en a réuni quelques anciennes supprimées à l'époque du Concordat ou par la loi du 28 août 1807, de nous faire connoître celles de ces églises supprimées qui ont obtenu du Gouvernement le titre de chapelle ou oratoire, la date de cette concession, ou les démarches faites jusqu'ici sans succès par les communes pour obtenir cette faveur.

V°. MM. les Vicaires-généraux prient MM. les Curés & Desservans de prévenir leurs paroissiens que dans les fréquentes lettres qu'ils reçoivent de Rome on leur fait savoir que les Tribunaux de la Daterie & de la Pénitencerie, scandalisés du grand nombre de mariages entre parens qui se font en France, sur-tout dans les campagnes, ont averti que depuis la conclusion du Concordat ils se rendront plus difficiles pour accorder

ces sortes de dispenses qu'on ne l'a été jusqu'à présent, sur-tout lorsqu'on n'alléguera point de raisons canoniques, & que l'on n'aura point la volonté ou le pouvoir de compenser par de bonnes œuvres la plaie que causent à la discipline ecclésiastique ces sortes de dispenses.

Sa Sainteté a daigné nous proroger pour six mois, à dater du premier janvier de cette année, le pouvoir de dispenser *in tertio & quarto gradu.*

VI°. On prévient MM. les Curés qui auroient obtenu pour leur église l'application de l'Indulgence plénière accordée par le bref de Sa Sainteté du 24 janvier 1817 à toutes les églises paroissiales du diocèse, un Dimanche de chaque mois, désigné *chaque année* par l'Ordinaire, que MM. les Vicaires-généraux désignent pour cette indulgence, jusqu'au Carême de 1820, les mêmes Dimanches auxquels ils l'avoient appliquée l'année dernière.

VII°. On prie MM. les Curés qui ne l'ont pas encore fait, de nous faire connoître les noms, prénoms, âge, qualités, pensions, infirmités & ressources pour vivre, des Religieuses qui demeurent sur les paroisses dont ils sont chargés, & d'y ajouter l'Ordre & la maison où elles ont fait leur profession religieuse.

LETTRE CIRCULAIRE

DE MESSIEURS LES VICAIRES-GÉNÉRAUX

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DU DIOCÈSE D'ORLÉANS.

Avec quel empressement, Nos très-chers Frères, nous vous annonçons l'arrivée très-prochaine du premier Pasteur que la Divine Providence a daigné nous réserver dans sa miséricorde !

Lui-même, dans une lettre pleine de bonté et d'affection, nous donne cette douce certitude. Cette lettre, d'un si grand intérêt pour tous, porte la date du 17 novembre, jour de Saint Aignan, ce saint Evêque protecteur de notre ville, dont le digne successeur reproduira parmi nous les exemples et fera revivre les vertus.

Vous n'ignorez pas, N. T. C. F., que notre religieux Monarque s'est plu à honorer les Pasteurs du second ordre en choisissant parmi eux un grand nombre de ceux qui ont été élevés à la gloire de l'Episcopat : combien, en effet, ils sont dignes du premier rang ceux qui dans le second ont été déjà des modèles de zèle, de sagesse et de charité !

C'est ainsi que Monsieur De Varicourt a reçu la récompense qu'il se contentoit de mériter, mais qu'il étoit si loin d'ambitionner, et à laquelle il s'est trop long-temps refusé. Ce sont les vertus laborieuses de la vie pastorale long-temps exercée qui l'ont placé à notre tête.

Vous serez touchés, N. T. C. F., de ce qu'il nous marque dans l'épanchement de son cœur. *C'est seulement en se rapprochant de vous qu'il sent moins vivement des séparations bien pénibles pour son cœur.* Vous lui devez donc et assurément vous lui donnerez les consolations dont il a besoin pour adoucir l'amertume *des sacrifices qu'il vient de faire.* La vénération et la confiance de son troupeau environnoient son ministère ; il a mis en deuil la ville de Gex, et nous nous enrichissons d'une perte si vivement sentie.

Un Pasteur tellement regretté ne peut se consoler que lorsqu'il retrouve un Diocèse, une des plus belles portions de l'Eglise Gallicane ; un Chapitre si étroitement et, nous le dirons avec confiance, si tendrement uni et si constamment dévoué à ses Chefs, qui furent tous, en effet, d'un mérite si distingué ; un Clergé également pieux et éclairé ; chaque troupeau particulier qui se sentira obligé de rivaliser en vertus avec celui dont notre nouveau Prélat s'est vu contraint de s'éloigner ; et enfin des Diocésains, et cette bonne-ville célèbre dans tout le royaume par son immense charité.

Vos anciens, N. T. C. F., vous ont dit qu'autrefois la première entrée des Evêques d'Orléans étoit célèbre par le beau privilège qu'ils avoient de délivrer les prisonniers qui, dans les premiers temps, de toutes les parties de la France, et dans la suite, seulement de toute la province, se rendoient dans cette ville pour obtenir leur grace. L'entrée de Monseigneur sera bien plus auguste encore aux yeux de la Religion, si, selon les vœux de ses prédécesseurs et le sien propre, elle est parmi nous et l'époque et le gage d'un véritable renouvellement dans la foi et dans les mœurs.

C'est dans cette pieuse intention, N. T. C. F., que Monseigneur *nous demande d'ordonner des prières pour solliciter tant de graces et de*

lumières qu'il sent lui être si nécessaires. Le jour de son sacre, ajoute-t-il, *n'est point encore fixé ; mais il ne peut être bien éloigné, et le temps qui doit s'écouler jusque-là est toujours trop court pour appeler la bénédiction de Dieu sur le Pasteur et sur le troupeau.*

A CES CAUSES, nous ordonnons que tous les Prêtres qui célébreront les saints mystères diront, jusqu'au jour de l'installation de Monseigneur (Pierre-Marin ROUPH DE VARICOURT), la Collecte *pro Episcopo electo*, la Secrète et la Postcommunion qui y répondent ; et les fidèles sont invités à s'unir à eux dans leurs prières particulières. On dira la même Collecte à tous les Saluts qui auront lieu jusqu'à ce que nous ayons la consolation d'avoir Monseigneur au milieu de nous.

Donné à Orléans, sous notre seing, le sceau du Chapitre, le siége vacant, & le contre-seing du Secrétaire de l'Evêché, le dix-neuf novembre mil huit cent dix-neuf.

Les Vicaires-généraux Capitulaires d'Orléans, le siège vacant,

Signé MERAULT, DEMADIERES, METIVIER, JOURDAN.

Par Messieurs les Vicaires-généraux,

CONSTANS, Chanoine-Chefcier, Secrétaire.

A ORLÉANS, de l'imprimerie de ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur du ROI, de l'Evêché, de la Mairie, &c., Libraire & Marchand de papier, rue royale, n° 78.

[illegible] annoncer que

M. Blanchard prévient que [illegible]

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

F/Mandements des Evêques d'Orléans 1822/1829

cal

a39003 000137819b

BX 1532 .072A2 1830 V1
EGLISE CATHOLIQUE. DIO
MANDEMENTS DU DIOCESE

CE BX 1532
.072A2 1830 V001
C00 EGLISE CATHO MANDEMENTS
ACC# 1378455

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 04 08 02 04 4